



*Site Natura 2000 FR200720*

*Barthes de l'Adour*

*Mise à jour du Documents d'Objectifs*



Barthes de Rivière-Saas-et-Gourby



SEIGNANX ET ADOUR

# SOMMAIRE

I.	Introduction générale.....	5
II.	Contexte général.....	6
I.	NATURA 2000.....	6
A.	Natura 2000 en Europe.....	6
B.	Natura 2000 en France.....	6
C.	Natura 2000 en Nouvelle Aquitaine et dans les Landes.....	7
D.	Natura 2000, le site des Barthes de l'Adour (ZSC).....	7
II.	LE DOCUMENT D'OBJECTIFS.....	9
III.	<b>Présentation du territoire</b> .....	<b>10</b>
I.	Périmètre du site.....	10
II.	Historique du site.....	10
III.	Données administratives.....	11
A.	Données générales.....	11
B.	Structures de gestion existantes.....	12
IV.	Statut foncier.....	13
A.	Un foncier très morcelé.....	13
B.	Les communes du site.....	14
C.	La propriété publique.....	15
D.	Statuts de protection.....	16
IV.	<b>Données Abiotiques</b> .....	<b>19</b>
I.	Géologie et géomorphologie.....	19
II.	Contexte pédologique.....	19
III.	Climatologie.....	20
IV.	Contexte paysager.....	20
V.	Contexte hydrographique.....	21
VI.	Topographie.....	22
VII.	Fonctionnement hydraulique.....	22
A.	Les ouvrages hydrauliques.....	24
B.	ASA, association syndicale autorisée.....	25
VIII.	Plan d'eau.....	25
V.	<b>Diagnostic socio-économique</b> .....	<b>27</b>
I.	Urbanisation et projets d'aménagement.....	27
A.	Documents d'Urbanisme.....	27
B.	Infrastructures.....	28

C.	Projets d'aménagement .....	29
II.	AGRICULTURE .....	30
A.	Contexte agricole départemental .....	30
B.	Contexte agricole barthais .....	30
C.	Pratiques agricoles .....	33
D.	Le pâturage.....	34
E.	La ressource fourragère .....	37
F.	Bilan des Mesures Agro-Environnementales .....	38
G.	Valorisation touristique des exploitations et diversification .....	39
III.	SYLVICULTURE .....	40
A.	Contexte sylvicole de la vallée de l'Adour.....	40
B.	Les Barthes boisées .....	40
C.	Statut foncier et gestionnaires.....	41
D.	Typologie des forêts et modalités de gestion .....	43
E.	Facteurs limitants .....	48
F.	Garantie de gestion durable et Natura 2000 .....	49
G.	En résumé.....	50
IV.	Tourisme et activité de loisirs .....	51
A.	La demande touristique sur les Barthes.....	51
B.	Les activités de pleine nature .....	52
C.	Un tourisme en devenir.....	54
V.	ACTIVITÉ DE PÊCHE.....	56
A.	Rappels sur quelques documents-cadres de gestion des poissons et/ou de la pêche .....	56
B.	Le droit de pêche en eau douce .....	56
C.	Structuration de l'organisation des pêcheurs .....	57
D.	Régulations spécifiques de l'exercice du droit de pêche de certaines espèces.....	58
E.	Exercice réel du droit de pêche, lieux de pêche et espèces exploitées, par catégorie de pêcheurs	59
F.	Gestion piscicole.....	60
G.	Démarches spécifiques de valorisation de la pêche de loisir.....	61
H.	Facteurs limitants .....	61
VI.	ACTIVITÉ CYNÉGÉTIQUE .....	63
A.	Cadre juridique général et organisation de la chasse sur le site.....	63
B.	Pratique de la chasse dans les Barthes .....	64
C.	Régulation des nuisibles.....	65
D.	Gestion et aménagement des milieux.....	65
VI.	Données biotiques.....	68
I.	Grands milieux naturels .....	69

II.	Les habitats d'intérêt communautaire.....	71
A.	Bilan des surfaces des habitats d'intérêt communautaire.....	72
B.	Synthèse des habitats d'intérêt communautaire.....	72
III.	Espèces d'intérêt communautaire .....	73
A.	Les invertébrés .....	75
B.	Les poissons.....	77
VII.	Conclusion du diagnostic.....	81
VIII.	Evolution entre 2004 et 2017.....	82
IX.	Analyse écologique.....	85
I.	Définition des enjeux de conservation.....	85
II.	Grilles d'analyse habitats et espèces.....	86
A.	Habitats .....	86
B.	Espèces .....	88
C.	Enjeu de conservation .....	90
X.	Objectifs et stratégie d'actions.....	91

# 1. Introduction générale

La Directive 92/43 du 21 mai 1992 dite Directive "Habitats-Faune-Flore" a été publiée par la Communauté Européenne en réponse à la convention sur la diversité biologique adoptée lors du Sommet de la Terre de Rio de Janeiro en 1992. Cette Directive prévoit la création d'un réseau écologique européen de Zones Spéciales de Conservation appelé communément réseau "Natura 2000".

Son objectif est de "maintenir la biodiversité des milieux en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales qui s'y attachent".

Le site Natura 2000 des Barthes de l'Adour a été proposé pour intégrer ce réseau du fait de la qualité de ses milieux et du potentiel de ce territoire à accueillir les habitats naturels et espèces inscrits dans les annexes de ce texte européen. Les milieux prairiaux, aquatiques ou forêts alluviales accueillent une faune variée dont certaines espèces rares en Europe pour lesquels le site a une responsabilité particulière, le Marsilée à quatre feuilles, petite plante aquatique ou encore le Cuivré des Marais, papillon inféodé aux zones humides.

Fort de la philosophie du premier article de la Directive précitée, le Document d'Objectifs validé en décembre 2006 avait exposé ces richesses écologiques mais également le tissu économique et social du territoire. Une attention particulière avait été donnée aux interactions positives et négatives entre l'homme et son environnement avec une concertation au plus près du terrain. La mise en œuvre de ce plan de gestion de 2007 à 2016 a répondu au mieux aux objectifs à l'aide d'outils qui ont évolué au fur et à mesure des textes cadres. Contrats Natura 2000, Mesures Agro-Environnementales, Chartes, actions de sensibilisation ou encore inventaires complémentaires et suivis sont autant de mesures de gestion mises en œuvre au cours de ces 9 années décrites dans les bilans annuels.

Les changements économiques, les évolutions du milieu qu'elles soient anthropiques ou naturelles, les impacts des mesures de gestion ou encore la meilleure connaissance du site rendent certains états des lieux, objectifs ou propositions d'actions obsolètes dans le document initial. C'est pourquoi, il a paru plus que nécessaire de mettre à jour le Document d'Objectifs de ce site en cohérence avec celui de la Zone de Protection Spéciale (ZPS) dont le périmètre est largement superposé à celui de la Zone Spéciale de Conservation (ZSC).

Le document présent va donc s'appuyer sur le bilan des actions, les nouvelles connaissances et de nouveaux groupes de travail pour dresser un état des lieux actualisé qui sera la base de la définition d'objectifs plus cohérents avec les besoins de gestion actuels. Le Formulaire Standard de Données et les fiches espèces et habitats seront également mis à jour.



## II. Contexte général

### I. NATURA 2000

Le réseau Natura 2000 est composé des sites naturels les plus remarquables de l'Union Européenne (UE). Il a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 28 pays de l'Europe. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces végétales et animales d'intérêt communautaire.

Il est composé de sites désignés par chacun des pays en application de deux directives européennes : la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages dite Directive "Oiseaux" et la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des Habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages dite Directive "Habitats-Faune-Flore". Un site peut être désigné au titre de l'une ou l'autre de ces directives, ou au titre des deux sur la base du même périmètre ou de deux périmètres différents. Les directives listent des habitats naturels et des espèces rares dont la plupart émane des conventions internationales comme celles de Berne ou de Bonn.

Natura 2000 rompt avec la tradition française de protection stricte et figée des espaces et des espèces. L'approche proposée privilégie la recherche collective d'une gestion équilibrée et durable qui tient compte des préoccupations économiques et sociales. C'est reconnaître que l'état de la nature est indissociable de l'évolution des activités économiques et plus largement, de l'organisation de la société.

---

#### A. Natura 2000 en Europe

---

Le réseau européen de sites Natura 2000 comprend 27 500 sites terrestres ou marins (janvier 2017) couvrant 18.5 % de la surface terrestre et 6 % de la surface marine de l'UE soit plus de 110 000 000 d'ha classés dont 79 000 000 ha de sites terrestres.

Chaque pays membre est doté, ou se dote progressivement, d'un réseau de sites correspondant aux habitats et espèces mentionnés dans les directives. Chacun les transcrit en droit national. Ils sont invités à désigner un réseau en accord avec la réalité de la richesse écologique de leur territoire. La France est considérée comme l'un des pays européens parmi les plus importants pour les milieux naturels et les espèces sauvages. Ce réseau est également l'une des réponses de la France à ses responsabilités et à ses engagements internationaux relayés par les discours des responsables français (Johannesburg en 2002, conférence internationale sur "biodiversité et gouvernance" à Paris en 2005, par exemple).

---

#### B. Natura 2000 en France

---

Sur la base du libre choix des moyens laissé aux Etats membres par l'Europe dans l'article 6 de la Directive Habitats, la France a souhaité mettre en place une démarche innovante de concertation locale pour aboutir à l'élaboration d'un plan de gestion appelé document d'objectifs ou DOCOB. La mise en œuvre des actions qui y sont inscrites se base sur une contractualisation entre l'Etat et les propriétaires ou ayants-droits intéressés.

Les deux années 2006 et 2007 ont constitué un tournant pour la mise en place du réseau Natura 2000 en France. Elles correspondent, en effet, à l'achèvement du réseau terrestre. Le réseau français de sites Natura 2000 comprend aujourd'hui **1 766 sites pour 12,8 %** du territoire soit 11.2 millions d'hectares, dont le domaine marin qui représente 4,1 millions d'hectares.

## C. Natura 2000 en Nouvelle Aquitaine et dans les Landes

Le réseau aquitain de sites Natura 2000 est composé de 223 sites relevant de la Directive "Habitats-Faune-Flore" et de 56 sites relevant de la Directive "Oiseaux". Environ 12 % du territoire de la Nouvelle Aquitaine est classé au titre des deux directives.

Du fait de sa situation géographique et de la diversité de ses paysages, la Nouvelle Aquitaine est concernée par plusieurs régions biogéographiques : atlantique pour l'essentiel des sites, alpine pour les zones de montagne et continentale de manière marginale dans quelques sites. Au total, la Nouvelle Aquitaine représente près de 12.4 % des sites français.

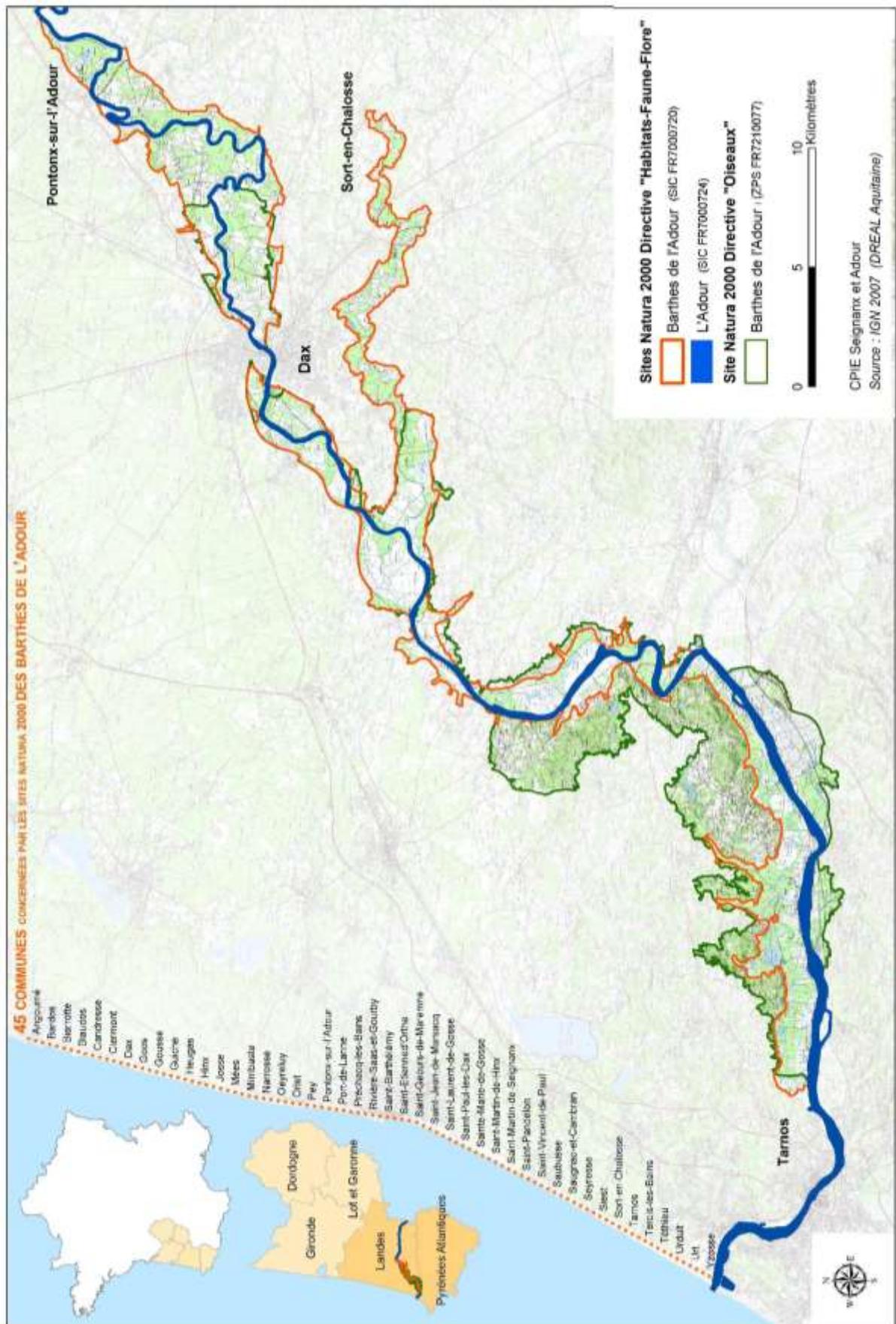
Dans le département des Landes, 26 sites ont été désignés au titre de la directive Habitats (ZSC), pour une superficie d'environ 50 000 hectares qui ont chacun un document d'objectifs validé en comité de pilotage.

### État du réseau Natura 2000 des Landes en janvier 2016 :

31 sites terrestres, 26 Directive Habitats et 5 Directive Oiseaux : Dunes (4 sites), Tourbières de Mees, Leyre, Ciron, Midouze, Barthes de l'Adour (Directive Habitats et Oiseaux), Camp de Captieux (2), Lagunes de Brocas, Arjuzanx, Coteaux du Tursan, Étangs d'Armagnac, zones humides de l'arrière dune du Marensin, de Léon, de Moliets, la Prade et Moisan, de l'ancien étang de Lit-et-Mixe, Huchet, Orx (2), Adour, Zone humide du Métro, Gélise, Zones humides de l'arrière dune du pays de Born, Midou et Ludon - et 1 site marin directive Oiseaux.

## D. Natura 2000, le site des Barthes de l'Adour (ZSC)

Libellé officiel du site Natura 2000	Barthes de l'Adour
Numéro officiel du site Natura 2000	FR7200720
Désignation par la Commission européenne en site d'importance communautaire (SIC)	
Date de désignation par arrêté ministériel : ZSC	23/09/2016
Superficie officielle (FSD) du site Natura 2000	12 274 ha
Domaine(s) biogéographique(s)	Atlantique
Région(s) concernée(s)	Aquitaine
Département(s) concerné(s)	Landes
Préfet coordinateur	Préfet des Landes
Président du comité de pilotage	Président du Pays Adour Landes Océanes
Membres du comité de pilotage	cf annexe 1
Installation du comité de pilotage	8 mars 2016 à Oeyreluy
Structure porteuse	Pays Adour Landes Océanes
Opérateur	Pays Adour Landes Océanes
Date de désignation de l'opérateur	8 mars 2016
Prestataires techniques	Landes Nature, CPIE Seignanx Adour Fédération Départementale des Chasseurs des Landes



Carte 1 : Situation géographique

## II. LE DOCUMENT D'OBJECTIFS

Le contenu du Docob est défini à l'article R414-11 du Code de l'environnement. Il doit contenir :

1 - un rapport de présentation décrivant :

- l'état de conservation et les exigences écologiques des habitats naturels et des espèces qui justifient la désignation du site
- la localisation cartographique de ces habitats naturels et des habitats de ces espèces
- les mesures et actions de protection de toute nature qui, le cas échéant, s'appliquent au site
- les activités humaines qui s'y exercent au regard, notamment, de leurs effets sur l'état de conservation des habitats et espèces ;

2 - les objectifs de développement durable du site permettant d'assurer la conservation et, s'il y a lieu, la restauration des habitats naturels et des espèces, en prenant en compte les activités économiques, sociales, culturelles et de défense qui s'y exercent, ainsi que les particularités locales ;

3 - des propositions de mesures de toute nature permettant d'atteindre les objectifs fixés et indiquant les priorités retenues dans leur mise en œuvre, notamment au regard de l'état de conservation des habitats et des espèces au niveau national et de l'état de conservation des habitats et des espèces au niveau du site ;

4 - un ou plusieurs cahiers des charges types applicables aux contrats Natura 2000 avec, pour chacun, l'objectif poursuivi, le périmètre d'application ainsi que les habitats et espèces intéressés et le coût ;

5 - la liste des engagements faisant l'objet de la charte Natura 2000 du site ;

6 - les modalités de suivi des mesures projetées et les méthodes de surveillance des habitats et des espèces en vue de l'évaluation de leur état de conservation.

### **Le Comité de Pilotage**

Organe privilégié de la concertation, le comité de pilotage mis en place pour chaque site par le préfet regroupe tous les partenaires : collectivités locales, propriétaires, agriculteurs, forestiers, usagers, associations, experts, ... Associé à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation de la mise en œuvre du document d'objectifs, il constitue un lieu de dialogue, de travail et d'échange afin d'assurer la participation active de chacun et la prise en compte de tous les intérêts. A chaque étape de la démarche d'élaboration du document d'objectifs, le comité de pilotage est réuni pour valider les choix et les propositions formulés en commun.

Jusqu'alors présidé par le Préfet, le comité de pilotage, réuni le 8 mars 2016 à Oeyreluy, a désigné le Pays Adour Landes Océanes comme structure porteuse et animateur des sites Natura 2000 des Barthes de l'Adour (ZSC et ZPS).

# III. Présentation du territoire

## I. Périmètre du site

Le site concerne les plaines alluviales (localement appelées « Barthes de l'Adour »), situées de part et d'autre de l'Adour et de son affluent, le Luy. Sa délimitation correspond au territoire couvert par la crue centenaire de 1952. Ce périmètre touche 40 communes, riveraines de l'Adour : de Pontonx-sur-Adour à l'embouchure et riveraines du Luy : de Sort-en-Chalosse à la confluence.

Il faut noter que certaines zones inondées en 1952 ne sont pas concernées par ce périmètre : il s'agit de la zone urbaine de Dax.

La superficie totale s'élève à **12 274** ha.

## II. Historique du site

<b>Depuis le X<sup>e</sup> s</b>	L'Adour est utilisé pour le transport de marchandises Les Barthes sont décrites comme de vastes marécages s'étalant d'un coteau à l'autre
<b>XVI<sup>e</sup> s</b>	Les riverains mettent en place un aménagement minimal des berges : <ul style="list-style-type: none"><li>• rehaussement des berges = baradeaux</li><li>• creusement de canaux</li></ul> Ces terres sont communales exploitées pour la pâture, la production d'échalas, la chasse et la pêche
<b>Mi XVII<sup>e</sup> s</b>	Aménagement des Barthes (serait l'œuvre de Hollandais venus fortifier Bayonne) : <ul style="list-style-type: none"><li>• digues</li><li>• creusement de canaux (esteys, traverses, canaux d'assèchement)</li><li>• portes à flots et portes à clapet</li><li>• mise en valeur des basses terres de l'Adour protégées du fleuve et asséchées grâce à l'amélioration du système hydraulique</li></ul>
<b>XVIII<sup>e</sup> s</b>	Premières habitations sur les Barthes Utilisation : polyculture (surtout maïs), pâturage et production de foin pour l'élevage
<b>Mi XVIII<sup>e</sup> fin XIX<sup>e</sup> s</b>	Privatisation des communaux (principalement les barthes hautes) Création de syndicats afin de surveiller et entretenir le système Partage des terres entre « cap-cazals » ayant participé aux aménagements
<b>Jusqu'à la 1<sup>ère</sup> GM</b>	Phase d'expansion des Barthes : navigation, pâturage et développement de la maïsiculture Privatisation des barthes basses dans le Bas Adour Landais
<b>Après la 1<sup>ère</sup> GM</b>	Phase de fragilisation des Barthes : le milieu se referme et le système hydraulique se dégrade sur certaines zones. Diminution des zones cultivées et pâturées, plantation de peupliers

### III. Données administratives

#### A. Données générales

Collectivités	Chiffres clés	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000
Régions	1	Nouvelle Aquitaine	Le Conseil Régional est l'autorité de gestion pour la mise en œuvre notamment des Mesures Agri-Environnementales et de la mesure pastoralisme
Départements	1	Landes	Le Département conduit des politiques environnementales, notamment : le schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles (ENS), et le schéma départemental de gestion des cours d'eau (voir encart). <i>Les barthes communales de Dax, Mées, Orist, Rivière-Saas-et-Gourby, Saint-Vincent-de-Paul, Siest et Tercis-Les-Bains sont en ENS.</i>
Pays	2	Pays Adour Landes Océanes (PALO) Pays Adour Chalosse Tursan	Structure de développement territorial pouvant accompagner les porteurs de projet, publics et privés, pour la réalisation de projets participant au développement durable du territoire (financement, recherche de partenariats,...) Les deux Pays portent un programme de financement européen dit LEADER. Le PALO porte l'animation pour la mise en œuvre des DOCOBs des Barthes de l'Adour.
Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI)	6	Agglomération du Grand Dax Maremne Adour Côte Sud Montfort-Mugron Pays d'Orthe et Arrigans Pays Tarusate Seignanx	Au travers de compétences environnementales, acquises ou à acquérir, les communautés de communes se trouvent dans la possibilité de mener des politiques de préservation des milieux naturels et du paysage. Les politiques de planification territoriale telles que les SCOT ou PLUi, sont à mettre en œuvre. La convergence des politiques avec Natura 2000 est donc nécessaire. L'hétérogénéité de la représentation des Communautés de Communes du site est à signaler : Tarusate n'a qu'une seule commune dans le site quand Agglomération du Grand Dax en a 17.
Communes	40	Angoumé, Biaudos, Candresse, Clermont, Dax, Goos, Gousse, Heugas, Hinx, Josse, Mées, Mimbaste, Narrosse, Oeyreluy, Orist, Pey, Pontonx-sur-l'Adour, Port-de-Lanne, Préchacq-les-Bains, Rivière-Saas-et-Gourby, Saint-Barthélémy, Saint-Etienne-d'Orthe, Saint-Geours-de-Maremne, Saint-Jean-de-Marsacq, Saint-Laurent-de-Gosse, Saint-Paul-lès-Dax, Sainte-Marie-de-Gosse, Saint-Martin-de-Hinx, Saint-Martin-de-Seignanx, Saint-Pandelon, Saint-Vincent-de-Paul, Saubusse, Saugnac-et-Cambran, Seyresse, Siest, Sort-en-Chalosse, Tarnos, Tercis-les-Bains, Téthieu, Yzosse.	



Agglomération du Grand Dax

## B. Structures de gestion existantes

Structures collectives de gestion des milieux naturels		
Institution Adour	Regroupe 4 départements - Hautes-Pyrénées, Pyrénées atlantiques, Landes et Gers.	Ses missions statutaires sont la protection contre les crues et les érosions, l'augmentation et la gestion des ressources en eau ainsi que la lutte contre les pollutions. Elle s'engage également dans des procédures de conservation et de réhabilitation des zones humides et des zones d'expansion des crues. L'institution a pris en charge certaines réparations (Josse) ou mise en place d'ouvrages (Port-de-Lanne) cependant elle n'intervient pas dans leur entretien. Cette mission revient quelquefois aux ASA*, quelquefois aux communes et plus généralement aux syndicats de rivière.
Conseil Départemental des Landes	Barthes communales Mesures compensatoire pour le Contournement Est de Dax	Les barthes de propriété communales de Dax, Mees, Orist, Rivière-Saas-et-Gourby, Saint-Vincent-de-Paul, Siest, Tercis-les-Bains sont des Espaces Naturels Sensibles (voir encart ci-dessous). Le Département des Landes met également en place les mesures compensatoires pour le contournement Est de Dax, notamment sur le secteur d'Yzosse et sur la barthe du Braou de Heugas.
Syndicats de rivière	SIMAL – Syndicat Intercommunal du Moyen Adour Landais SMBA – Syndicat Mixte du Bas Adour SBVL – Syndicat du Bassin Versant des Luys	Les syndicats de rivière regroupent plusieurs communes d'un même bassin versant et prennent la responsabilité de l'entretien et de la gestion des cours d'eau. Pour cela, ils s'appuient sur un programme pluriannuel de gestion rédigé en concertation avec les élus. Une Délégation d'Intérêt Général (DIG) permet au syndicat d'agir sur la propriété privée pour l'intérêt public.
*Associations Syndicales Autorisées (ASA) des Barthes	14 structures plus ou moins actives	Ces associations ont été créées pour "assurer l'exécution et l'entretien des travaux nécessaires à la défense des Barthes ou des terres arables contre les crues de l'Adour". Ces structures représentant l'ensemble des propriétaires d'une zone de Barthes, ont pour mission d'organiser l'entretien et la gestion des ouvrages hydrauliques, des fossés et autres canaux collectifs ainsi que de faire respecter le règlement en matière d'utilisation de l'espace (pâturage, fauche et autres activités) - voir tableau spécifique dans partie hydraulique p 23.
Fédération des Chasseurs des Landes	Fédère les Associations Communales de Chasse Agréées	La Fédération des Chasseurs des Landes gère plusieurs réserves importantes sur le site des Barthes de l'Adour (Pontonx-sur-L'Adour, Rivière-Saas-et-Gourby, Saint-Etienne-d'Orthe et la réserve de Lesgau à Saint-Martin de Seignanx). Elle est également très impliquée dans la gestion des Barthes communales et est animateur technique du site Natura 2000 en particulier sur le volet Oiseaux. Voir également paragraphe sur les réserves de chasse p 65
Communauté de Communes du Seignanx	Tourbière de Passeben	Le Seignanx s'est rendu acquéreur ou a conventionné sur une grande partie de la tourbière et a confié la gestion au CPIE Seignanx Adour qui a rédigé un Plan de gestion.
ASF	Tourbière du grand Moura de Montrol	Dans le cadre des mesures compensatoires pour l'élargissement de l'A63 de Ondres à Biriadou, le concessionnaire s'est rendu acquéreur ou a conventionné sur une grande partie de la tourbière et a confié sa gestion au CPIE Seignanx Adour.
SIVU des Chênaies et Peupleraies de l'Adour	41 communes	Le SIVU a pour objet la mise en valeur forestière : études ou travaux de boisement, reboisement, équipement, entretien et autres travaux des territoires communaux relevant du régime forestier, du bassin de l'Adour et de ses affluents dans le département des Landes.
Communes	Dax, Méas, Orist, Rivière-Saas-et-Gourby, Saint-Vincent-de-Paul, Siest, Tercis-les-Bains...	Ces communes sont gestionnaires d'une partie de leur espace naturel. Le Département et l'AEAG financent l'entretien des parcours pastoraux communaux, la lutte contre la jussie ou tout investissement permettant de préserver la biodiversité de ces espaces classés sensibles (voir § ENS). L'ONF (Office National des Forêts) est également gestionnaire des boisements communaux en s'appuyant sur les plans d'aménagements (voir volet sylvicole)

## Les politiques du Département en faveur des milieux naturels

**Espaces Naturels Sensibles (ENS)** Au titre de l'article L142-1 du code de l'urbanisme, le Département a développé depuis de nombreuses années une politique de protection, de gestion et de valorisation de plusieurs milieux naturels sensibles du département. Au travers de zones de préemption permettant l'acquisition foncière de sites et en mettant à profit la taxe départementale -TDENS- (2%), la collectivité mène une politique environnementale volontariste depuis les années 1970. Le Schéma Départemental des ENS a été approuvé en 2009 et il est en cours de réactualisation.

Dans les Landes, 8 650 ha sont labellisés Espaces Naturels Sensibles, principalement gérés par des collectivités – 89 % - ou par structures gestionnaires de milieux naturels (FDC, CENA, SEPANSO-LANDES, ACGELB...). Des subventions permettent également le soutien des communes et du Conservatoire du Littoral pour l'acquisition de sites. Des 5 500 ha en Zone de Préemption (ZPENS), la grande majorité se situe sur la bande littorale. Le Département est propriétaire de 3 025 ha sur 21 sites, dont 2 637 ha pour le domaine départemental d'Arjuzanx.

L'ouverture au public est également un aspect essentiel de la politique ENS ; elle reste souvent canalisée et/ou encadrée par des gardes nature, permettant de préserver les milieux fragiles.

► **Dans le site et à proximité, il y a 14 ENS qui représentent 1 124 ha dont les carrières d'Angoumé et de Tercis-les-Bains. La tourbière de Passeben dispose d'une ZPENS de 82 ha.**

## IV. Statut foncier

### A. Un foncier très morcelé

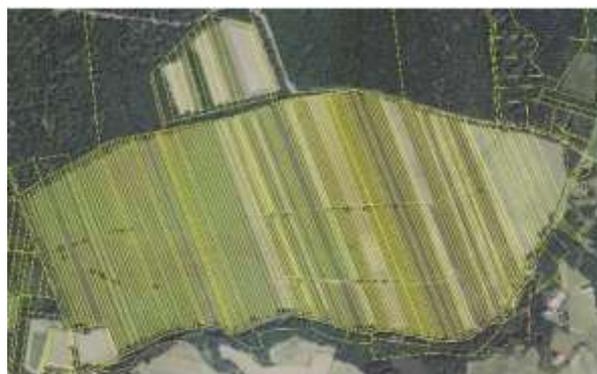
L'analyse du foncier des Barthes permet de mettre en avant plusieurs éléments importants de la structuration passée, actuelle et future.

Les premières traces d'exploitation des Barthes datent du Moyen-Age. Les Barthes étaient alors utilisées surtout pour le bois de chauffage et le pâturage. Le déboisement est accéléré entre les XIII<sup>ème</sup> et XIV<sup>ème</sup> siècles. A partir du XV<sup>ème</sup> siècle, les premiers groupes se forment pour une gestion des Barthes en commun, notamment en ce qui concerne le pâturage.

Mises en valeur grâce aux ouvrages hydrauliques, les Barthes font l'objet de partage à partir du XVIII<sup>ème</sup> siècle, c'est le début de la privatisation du territoire. Les terres aménagées sont alors découpées en longues et étroites bandes. Le foin étant meilleur dans la partie haute sur le bourrelet alluvial et étant moins bon au pied du coteau, ce morcellement très particulier permet de partager la terre de façon équitable pour chaque propriétaire. Un découpage classique aurait regroupé dans de mêmes parcelles les « bons foins », et dans d'autres les mauvais uniquement. La largeur des bandes a historiquement été choisie afin que la parcelle soit fauchée à la main en une journée de travail. Elles sont donc d'autant plus étroites que leur longueur est grande.

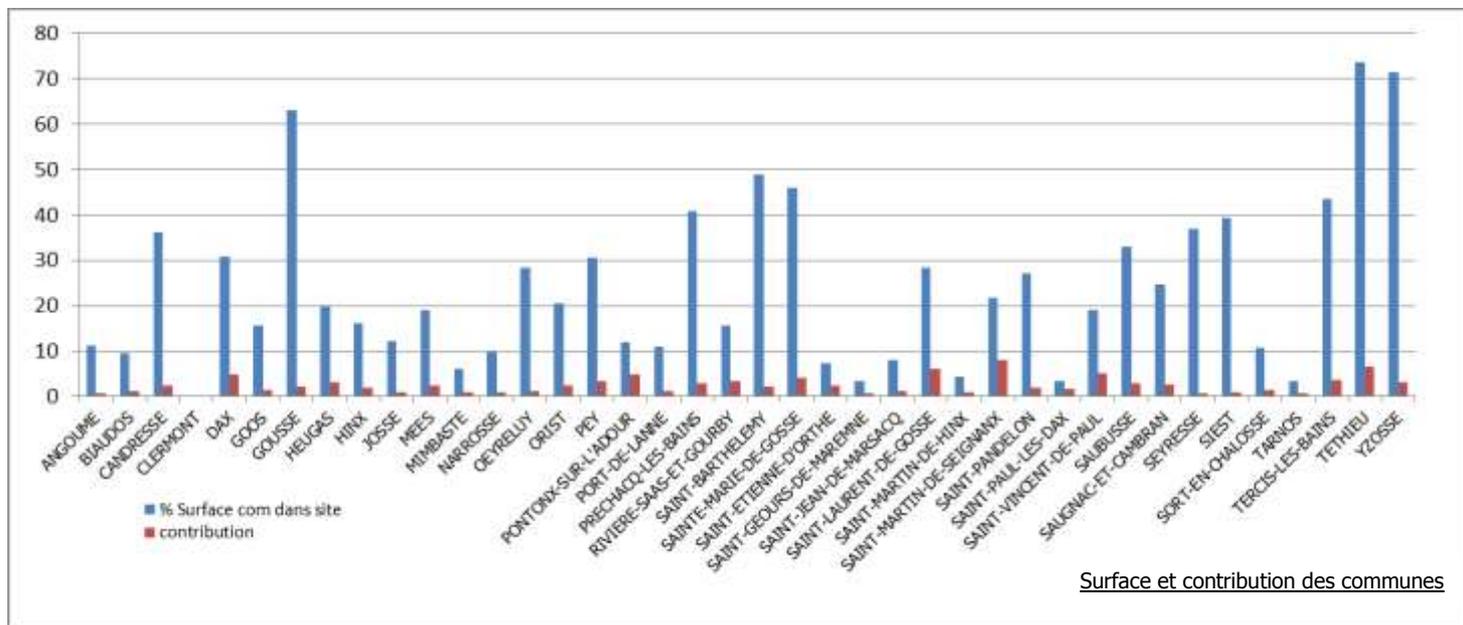
Seules les barthes de Pey et Mées ont été remembrées, à la fin des années 80. Cependant, comme en témoignent les photos aériennes ci-après, le parcellaire reste extrêmement morcelé. Cette disposition est un frein au développement des cultures et des plantations et participe donc à la sauvegarde des Barthes. On compte aujourd'hui près de 3 000 propriétaires sur les quelques 12 000 ha du site.

Barthes de Pey après remembrement et Barthes de Heugas qui présente les plus étroites parcelles



## B. Les communes du site

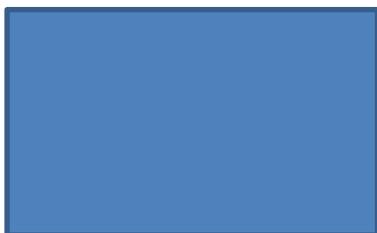
Le tableau ci-dessous répertorie le pourcentage des surfaces communales dans le périmètre du site Natura 2000 et la contribution de chaque commune au site.



Surface et contribution des communes

Ce graphique montre que certaines communes ont une grande part de leur surface dans le site (plus de 70 % pour Téthieu et Yzosse) mais chaque commune contribue peu au site. En effet, le site est tellement grand et les communes tellement nombreuses que leur contribution relative reste toujours faible. Saint-Martin-de-Seignanx est la commune qui contribue le plus avec 8 % du site.

### ZOOM sur Téthieu



La commune de Téthieu située en amont du site Natura 2000 est à 74 % dans le périmètre, ce qui correspond à peu près à la zone inondable, et contribue à hauteur de 7 % de la surface du site.

Les habitants vivent, en hiver, au rythme des crues et le bateau remplace quelque fois la voiture (**photo 1** : Téthieu sous l'eau crédit Sud-Ouest). Intégrés dans la communauté d'agglomération du Grand Dax, les milieux naturels de Téthieu sont préservés de l'urbanisation par ce caractère inondable et font de cette commune un réservoir de biodiversité.

228 ha de chênaie communale, relevant de l'habitat d'intérêt communautaire « Chênaie-Ormaie », sont dans le site abritant une population de chauves-souris importante et diversifiée (Petit et Grand Murin, Barbastelle d'Europe, Murin de Bechstein) (**photo 2** : chênaie communale de Téthieu).

Sur les presque 400 ha de Surface Agricole Utile de la commune inclus dans le périmètre du site, un quart sont en prairies concentrées en grandes unités, pour la plupart fauchées (**photo 3** : Prairie de fauche). Téthieu rassemble donc toutes les caractéristiques de l'occupation du sol d'une commune de barthe haute : inondabilité, forêt communale de chêne, grande surface prairiale, biodiversité et paysage exceptionnel.

## C. La propriété publique

Les communes sont propriétaires de surfaces importantes du site, notamment des parcours communaux des grandes barthes (plus de 500 ha) et de grandes unités de chênaies (exemple plus de 300 ha à Téthieu). En comparaison, l'Etat possède moins de 100 ha sur le site et le Département moins de 50 ha.

### Cas particulier des barthes communales prairiales en parcours collectif

7 communes du site ont de grandes unités prairiales en barthe basse qui n'ont pas été privatisées : Mées, Orist, Rivière-Saas-et-Gourby, Saint-Vincent-de-Paul, Saubusse, Siest et Tercis-les-Bains. Ces zones humides sont traditionnellement mises à disposition des éleveurs de chaque commune comme parcours de pâturage. La « vaine pâture » est gratuite sur la plupart des communes. Les éleveurs doivent alors quelques journées de travail pour entretenir la barthe (voir partie agriculture).

Dans les années 90, des ouvrages ont été installés par la Fédération des Chasseurs des Landes, en concertation avec les communes et le Département des Landes afin de permettre une humidification de ces unités en hiver (novembre à février) pour améliorer l'accueil de l'avifaune. Depuis, ces barthes communales sont gérées collectivement et un comité de site réunissant toutes les parties prenantes organise les travaux nécessaires chaque année. Ceux-ci sont financés à 80 % par l'Agence de l'Eau Adour Garonne et le Conseil Départemental des Landes (voir encart ci-après).

Le contexte difficile de l'élevage bovin couplé à un développement exceptionnel de la jussie entraîne une dégradation de ces espaces. Financé par les mêmes structures, le CPIE Seignanx Adour anime depuis 2011 un projet de coordination de la lutte contre la jussie en trois parties, des expérimentations à grande échelle de méthodes de lutte contre la jussie afin de restaurer la qualité pastorale, une assistance technique des communes pour mettre en œuvre ces méthodes et les travaux de gestion des barthes et enfin un suivi de la colonisation.

#### Gestion des barthes communales :

- Après la décrue, les chargés d'étude du CPIE Seignanx Adour et du Conseil Départemental font une visite terrain avec les élus de chaque commune pour lister les travaux. Cette liste est alors mise à la consultation du comité de site réunissant des représentants des acteurs socio-économiques locaux, des financeurs et de l'administration. Les travaux sont réalisés entre juillet et novembre le plus souvent : restauration des chemins d'accès, des clôtures, investissement dans du matériel pastoral (barrières, abreuvoirs...), entretien des ouvrages et du réseau hydraulique, entretien des refus et amélioration pastorale.
- Amélioration pastorale : après quelques expérimentations à petite échelle sur les méthodes de lutte contre la jussie, les expérimentations sur grande surface ont été réorientées vers l'amélioration pastorale. L'ensilage ou la fauche de la jussie a été suivi sur Tercis, par exemple, d'un disquage après une mise en exclos. Les résultats sont prometteurs malgré le développement très important de la peste végétale après la crue printanière de 2013 (7 de 50 % de la surface colonisée).

Conserver les prairies et améliorer leur qualité écologique



Arrachage manuel de jussie



Ensilage de jussie



Mis en exclos sur Tercis



Barthes communales d'Orist de Bas

## D. Statuts de protection

Les Barthes de l'Adour présentent une grande variété de milieux naturels dont certains font l'objet d'inventaires et de mesures de protection.

### Inventaires scientifiques

**ZNIEFF** : Sur le site, les zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) recouvrent une surface d'environ 1 400 ha pour les ZNIEFF de type 1 et de 19 000 ha pour les ZNIEFF de type 2.

L'objectif des ZNIEFF est d'inventorier, pour porter à connaissance de tout décideur ou aménageur, les espaces naturels dont l'intérêt repose sur l'équilibre et la richesse de l'écosystème, la présence de plantes et/ou d'animaux rares ou menacés.

La désignation des ZNIEFF, Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique, est **en cours de révision**. Les périmètres des ZNIEFF existantes pourront être ajustés et de nouvelles ZNIEFF devraient pouvoir être proposées au titre des nouveaux critères de sélection.

Sur le territoire, les ZNIEFF des années 1980 se concentrent sur l'intérêt écologique, principalement botanique et ornithologique, des tourbières, les zones prairiales en tout premier lieu.

Code	NOM de la ZNIEFF – Type 1	Superficie (Ha)
42240001	MARAIS ET BOIS INONDABLES DE BERGUSTE-SACAILLON	259,20
42240002	VALLEE DE LESTEYRAS	192,51
42240003	VALLEES DU CANAL DU MOULIN DE BIAUDOS ET DE SES AFFLUENTS	323,18
42240004	TOURBIERE DU GRAND MOURA DE MONTRON	145,06
42240005	TOURBIERE DE PASEBEN ET MARAIS ENVIRONNANTS	75,54
42240006	TOURBIERE DU MOURA DE BIGNAU	41,57
42280001	ZONE HUMIDE DU PONT DE LA MARQUEZE	144,29
42280002	BARTHE DE CLEMENCE	234,82
<b>TOTAL Superficies des ZNIEFF – Type 1</b>		<b>1416,17</b>

Code	Nom de la ZNIEFF Type 2	Superficie (Ha)
4208	LA BASSE VALLEE DU LUY (pour partie)	5453,39
4224	LES BARTHES DE L'ADOUR : TRONCON DU BEC DU GAVE A BAYONNE	3523,36
4227	LES BARTHES DE L'ADOUR : BARTHES D'ORTHEVIELLE ET DE PORT-DE-LANNE	564,85
4228	LES BARTHES DE L'ADOUR : TRONCON DE JOSSE A PORT-DE-LANNE	1482,05
4229	LES BARTHES DE L'ADOUR : TRONCON DE JOSSE A DAX	2619,93
4230	LES BARTHES DE L'ADOUR : TRONCON DE MUGRON A DAX (pour partie)	5632,74
<b>TOTAL Superficies des ZNIEFF – type 2</b>		<b>19276,32</b>

**ZICO** : Sur le site, une Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux couvre 15 833 ha de Barthes. Cet inventaire atteste d'une avifaune riche en espèces rares.

NOM	CODE	DESCRIPTION	Superficie (ha)
BARTHES DE L'ADOUR (DONT Z.P.S. RESERVE DE CHASSE DE SAINT-MARTIN DE SEIGNANX)	Z.I.C.O. AN-04	L'ADOUR ET TETES D'AFFLUENTS, PLAINE ALLUVIALE, BOCAGES, PRAIRIES HUMIDES, PLANS D'EAU, MARAIS, BOISEMENTS MARECAGEUX, RIPISYLVES, COLLINES BOISEES, FORETS DE PINS MARITIMES ET DE FEUILLUS OU MIXTES, BOSQUETS DIVERS	15833,71

## Autres sites Natura 2000

Site Natura 2000	Structure porteuse	Description des enjeux	Lien au site des Barthes
<b>ZPS des Barthes de l'Adour – FR7210077</b>	PALO	D'une surface de 15 000 ha environ superposée sur 8 000 ha à la ZSC, la ZPS a pour objectif de préserver l'accueil des plus de 241 espèces d'oiseaux recensés dont 25 d'Intérêt Communautaire	L'animation de la ZPS est faite conjointement avec celle de la ZSC, les objectifs étant très liés. La charte et le résumé non technique ont été fusionnés. Toute mesure entreprise concerne les 2 sites.
<b>Adour – FR7200724</b>	Institution Adour	Le site Adour va d'Aire-Sur-l'Adour à l'embouchure à Bayonne-anglet et poursuit le site Adour amont qui va de la source à Barcelone-du-Gers. L'objectif est de préserver les habitats en lit mineur et les espèces aquatiques dépendantes de l'hydraulique du fleuve.	Le site Adour comprend le Fleuve Adour et ses berges et s'arrête au haut de berges. Les périmètres des 2 ZSC ont été calés et ne se superposent pas. Le site Adour comprend donc les ouvrages hydrauliques frontaux dont dépend l'humidification des Barthes, le lien entre les deux sites est très important.

## Sites classés et inscrits

Les sites inscrits et classés sont distingués de par leur intérêt exceptionnel, qu'il soit paysager, historique, scientifique ou pittoresque et font, ainsi, l'objet d'une attention particulière afin qu'ils bénéficient d'une protection rigoureuse. L'emplacement des sites inscrits et classés est reporté sur les documents d'urbanisme, en qualité de servitude d'utilité publique opposable aux tiers. Les sites ne peuvent être ni détruits ni modifiés dans leur état ou leur aspect.

25 sites classés et 43 sites inscrits dans les Landes (DREAL – Mise à jour 2010).

Mesures de protection	Chiffres	Qualification
<b>Sites classés</b>	3 13.72 ha	Château des évêques et ses abords – 9.20 ha
		Chêne de Saint-Vincent-de-Paul – 0.33 ha
		Partie du canton de Dantes et Juncs – 4.18 ha
<b>Sites inscrits</b>	2 110.21 ha	Bec du Gave à Port-de-Lanne – 4.86 ha
		Ensemble formé par l'ancienne caverie de la salle – 105.36 ha

## Autres mesures de protection répertoriées sur le site

Zonages	Chiffres	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000
<b>Arrêté de Protection de Biotope ou APPB</b>	1	La Réserve de Lesgau (St Martin de Seignanx), 1991 : une zone centrale de 94 ha, une zone périphérique de 292 ha.	Cette réserve est représentative en moins de 100 ha des milieux humides des Barthes pour lesquels le site Natura 2000 a une responsabilité.
<b>Réserves de pêche</b>	1	Autour de la frayère de Saint-Vincent-de-Paul, restaurée dans le cadre d'un contrat N2000, une réserve existe.	Préserver les jeunes brochetons, ressource alimentaire entre autres de la Loutre d'Europe.
<b>Réserves de chasse</b>	5	Le site compte 5 réserves de Chasse et de Faune Sauvage gérées par la Fédération des Chasseurs des Landes pour 334 ha en plus des 10 % du territoire de chasse de chaque commune mis en réserve (non fixe).	Les 5 réserves sont bien réparties sur le site et améliorent l'accueil de l'avifaune migratrice, en plus des actions de conservation des habitats qui favorisent les autres familles d'espèces.

## Documents cadre

Zonage	Qualification	Enjeux par rapport au territoire
<b>SDAGE, Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux 2016-2021</b>	SDAGE	Approuvé le 1er décembre 2015 par le comité de Bassin 4 orientations <ul style="list-style-type: none"> <li>A : Créer les conditions de gouvernances favorables</li> <li>B : Réduire les pollutions</li> <li>C : Améliorer la gestion quantitative</li> <li>D : Préserver et restaurer les milieux aquatiques</li> </ul>
	SAGE ADOUR AMONT	Approuvé le 19 mars 2015 <ul style="list-style-type: none"> <li>Orientation I : Protéger et restaurer les zones humides</li> <li>Orientation J : Promouvoir une gestion patrimoniale</li> <li>Orientation I : Gérer l'espace de mobilité</li> <li>Orientation I : Mieux gérer les inondations</li> </ul>
	SAGE ADOUR AVAL	En cours d'écriture Il est important que les enjeux du DOCOB soient repris dans les documents du SAGE notamment ceux à portée réglementaire.



Zonage	Qualification	Enjeux par rapport au territoire
<b>Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)</b>	1 pour l'Aquitaine Nouvelle Aquitaine : prévu pour 2019	<ul style="list-style-type: none"> <li>Présentation des enjeux régionaux relatifs à la préservation et à la restauration des continuités écologiques</li> <li>Volet identifiant l'ensemble des composantes de la Trame Verte et Bleue</li> <li>Cartographie de la Trame Verte et Bleue à l'échelle de la région les mesures contractuelles mobilisables pour la préservation ou la restauration des continuités écologiques</li> <li>Mesures prévues pour accompagner la mise en œuvre des continuités écologiques</li> </ul>



Barthes inondées en hiver

Conformément aux articles L211-3 du Code de l'Environnement et d'ici 2013, le Préfet des Landes devra délimiter au sein des enveloppes des principales zones humides, les zones humides d'intérêt environnemental particulier. D'après l'article, il s'agira de définir les zones présentant un intérêt particulier pour la gestion intégrée du bassin versant ou pour leur valeur particulière, touristique, écologique, paysagère ou cynégétique. Un programme d'actions doit être mis en œuvre pour la conservation, la restauration et la mise en valeur durable des milieux désignés. Ces zones intègrent également des zones stratégiques pour la gestion de l'eau (L212-5) dès lors qu'elles participent à l'atteinte de l'objectif de qualité et de quantité des eaux (L212-1).

## IV. Données Abiotiques

Les Barthes de l'Adour sont de vastes plaines alluviales, situées au sud du massif aquitain, résultat de la conjonction de la formation de ce dernier et du contexte hydrographique du sud-ouest de l'Aquitaine.

### I. Géologie et géomorphologie

Temps géologique	Qualification	Origine des données
<b>Fin du tertiaire (Pliocène)</b>	Formations détritiques continentales (sables fauves, lignites, glaises bigarrées)	(LEGIGAN, 1979 <i>in</i> SAVOIE, 1995) et (ENJALBERT, 1961 <i>in</i> SAVOIE, 1995).
<b>Plio-Pléistocène</b>	Edification de terrasses emboîtées de dépôts variés (galets aux argiles) entaillées par la vallée post glaciaire <ul style="list-style-type: none"> <li>• hautes terrasses : par exemple en rive gauche entre Pey et Orthevielle, d'altitude moyenne 50-60 m, dominant la vallée d'environ 40 m</li> <li>• basses terrasses : par exemple en rive droite entre Saint-Paul-lès-Dax et Josse, d'altitude moyenne 20 m et dominant la vallée de 12-15 m</li> </ul>	
<b>Fin quaternaire</b>	Formation du sable des Landes qui butte sur la vallée de l'Adour (franchissement localisé sur Hinx et Narrosse)	
<b>Holocène</b>	Arrêt des dépôts grossiers	
<b>Préboréal et boréal</b>	Formation du lit majeur de l'Adour Remblai d'alluvions fines, limons plus ou moins sableux ou tourbe dans les parties mal drainées	

Dans le secteur étudié, la vallée de l'Adour, encombrée d'alluvions récentes déposées lors des crues, constitue une limite géologique et géomorphologique entre le plateau landais sableux (sable des Landes) et les collines chalossaises constituées de sables fauves parfois surmontés de cailloutis glaciaires. Entre ces collines s'étalent des nappes alluviales d'âges variés (argiles et galets) et des molasses éocènes (marnes sableuses à grumeaux calcaires). L'abondance des sables dans les terrains bordant la vallée explique la texture très grossière des dépôts sur les marges du lit majeur (apports des petits ruisseaux affluents de l'Adour ou colluvionnements au pied du talus).

### II. Contexte pédologique

La différenciation des terrains correspond aux systèmes d'alluvionnement :

alluvions récentes de fonds de vallées	<ul style="list-style-type: none"> <li>• sols argilo-sablo-limoneux (plus de 25 % d'argile) : de Dax au Bec des Gaves</li> <li>• sols de limons fins argileux (20 à 40 % d'argiles, 50 à 70 % de limons) à éléments fins, presque dépourvus de sable, très fertiles si assainis : de Sainte-Marie-de-Gosse à Bayonne</li> </ul>
alluvions anciennes des terrasses	<ul style="list-style-type: none"> <li>• sols sablo-argileux (10 à 25 % de limons) acides, lessivés</li> <li>• sols limono-argileux (9 à 25 % d'argiles, 25 à 50 % de limons) de texture très fine, riches en sables fins, et donc battants.</li> </ul>

Le pH de ces sols avoisine la neutralité, hormis quelques secteurs plus acides. L'humus, de type Mull (humus formé en aérobiose) eutrophe, évolue localement en MULL acide. La très bonne décomposition de la matière organique révèle une minéralisation importante due aux conditions climatiques favorables. La structure particulière dans les textures sableuses, s'organise en agrégats dans les sols plus limoneux ou argileux. Les sols de la vallée de l'Adour, reposant sur un matériau alluvial, appartiennent aux « sols bruns lessivés » à tendance « marmorisés ».

La nature du substrat, le drainage du lit de l'Adour et la fréquence élevée des crues d'intensité variable ont entraîné la superposition d'épisodes alluviaux divers par leur granulométrie, qui parcourt toute la gamme, depuis les textures grossières (gravières) jusqu'aux textures plus fines, avec domination des sols à éléments fins (argiles limoneuses).

### III. Climatologie

Le site, comme le département des Landes, est soumis aux masses d'air humide venant de l'océan Atlantique et bénéficie de ce fait d'un climat océanique doux et humide.

La moyenne annuelle des températures de 14 °C est assez élevée avec une amplitude thermique faible due au pouvoir tampon de l'océan. De manière générale, le climat peut se caractériser par des étés relativement doux avec des températures moyennes de 20°C et des hivers peu rigoureux (décembre-février) avec des températures moyennes de 8,4°C et moins de 40 jours de gelées par an. La durée moyenne annuelle de l'ensoleillement se situe aux environs de 2 200 heures. L'état hygrométrique reste voisin de 80 %.

La moyenne annuelle des cumuls de précipitations varie entre 1 440 et 870 mm de l'extrême sud-ouest au nord-est du département. La pluviométrie moyenne annuelle sur le site est proche de 1 100 mm/an avec environ 220 jours de pluie/an.

Le département est ventilé par des vents dominants de secteur ouest avec des forces qui s'atténuent en se déplaçant vers l'est. Les vents violents (>100 km/h) soufflent 2 à 4 fois par an, généralement d'octobre à mars.

### IV. Contexte paysager

Le site peut être découpé en 4 grands secteurs paysagers présentant des barthes relativement différentes. Le secteur du Luy où les crues ne sont pas contenues par des digues et inondent directement les barthes, le Moyen Adour en amont de Dax où s'installent les grandes chênaies, le Moyen Adour amont de Dax occupé par les grandes prairies pâturées et fauchées et le Bas-Adour habité, cultivé en maïs et accueillant de vastes boisements marécageux.



## V. Contexte hydrographique

Le système hydrographique de l'Adour draine un bassin versant de 17 000 km<sup>2</sup>. Ce dernier est l'un des plus arrosés de France en raison de son ouverture sur le golfe de Gascogne, à l'ouest, et de l'écran Pyrénéen au sud. La plupart des affluents de l'Adour (Louts, Luy, Gaves réunis,...) descendent des Pyrénées ou des coteaux du Béarn. Seule la Midouze, affluent le plus important, draine une partie des Landes et des coteaux de Gascogne.

D'une manière générale, les pentes sont d'autant plus faibles que l'étendue du bassin versant est grande, et jouent un rôle dans la date d'arrivée des ondes de crues dans la basse vallée de l'Adour. Ainsi, les premières crues à venir sont celles du Louts, puis celles du Luy dont la décrue correspond à la crue de l'Adour. Cet étagement dû aux pentes, limite les débits instantanés et induits des périodes de submersion plus importantes. En effet, la décrue des affluents est souvent concomitante avec la crue montante de l'Adour.

Régime hydraulique de l'Adour	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans sa partie aval, régime nivo-pluvial à pluvio-nival</li> <li>• Hautes eaux en automne et étiages sévères</li> <li>• Crues fréquentes de décembre à mars</li> <li>• VICQ D'AURIBAT à l'embouchure : zone des Barthes avec formation de méandres et dépôt d'éléments fins sablo-limoneux à argileux</li> <li>• Largeur de la vallée inondable &gt; 2 km</li> <li>• Influence de la marée jusqu'à Dax</li> <li>• Rang de Strahler = 7</li> </ul>
Régime hydraulique du Luy	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans sa partie aval, cours tourmenté avec pente de 0.11 ‰</li> <li>• Influence de l'Adour avec remontée des crues et dépôt d'alluvions fines (limon plus ou moins sableux)</li> <li>• Rang de Strahler = 4</li> </ul>

Les cours d'eau nommés ci-dessous sont les principaux affluents de l'Adour dont la confluence est dans le site.

Sous Bassin versant	Syndicat de Rivière	Cours d'eau	Rang de Strahler
Adour	SIMAL	Ruisseau de Martinet	2
		Ruisseau du Louts	4
		Ruisseau de Buglose	2
		Ruisseau de Cabanes	2
	SMBA	Ruisseau de Poustagnac	2
		Ruisseau de l'Estiraux	2
		Ruisseau du Jouanin	2
		Ruisseau de l'Hontines	2
		Ruisseau du Lespontes	2
		Ruisseau du Castreyan	2
Luy	SBVL	Ruisseau du Grand Arrigan	3
		Ruisseau du Bassecq	2

La classification par l'ordre de Strahler est l'une des méthodes de hiérarchisation les plus courantes. Il s'agit de classer chacun des drains d'un réseau en lui attribuant une valeur entière qui caractérise son importance et sa position dans le bassin versant. Tout drain qui n'a pas d'affluent se voit attribuer la valeur 1. Un drain d'ordre n+1 est issu de la confluence de deux drains d'ordre n.



Le Luy

Trois syndicats de rivières gèrent les cours d'eau sur le site Natura 2000 :

- SIMAL – Syndicat Intercommunal du Moyen Adour Landais
- SMBA – Syndicat Mixte du Bas Adour
- SBVL – Syndicat du Bassin Versant des Luy

Ces trois structures sont en cours de rédaction de leur Programme Pluriannuel de Gestion (PPG). Dans ce cadre, un état des lieux a été réalisé sur tous les cours d'eau précités et leurs affluents. Un diagnostic particulier doit être réalisé afin de mieux décrire les enjeux Natura 2000 sur ces cours d'eau sur la base de ces documents.

Conserver et améliorer la qualité écologique du réseau hydrographique

► En effet, plusieurs espèces d'intérêt communautaire sont directement liées au bon état de conservation des cours d'eau comme les poissons - lamproies, aloses, les odonates – Cordulie à corps fin, gomphes, ou encore les mammifères semi-aquatiques tels que la Loutre et le Vison d'Europe : **Fiche action F12 – Conservation et amélioration des capacités d'accueil du site pour les Espèces d'Intérêt Communautaire**

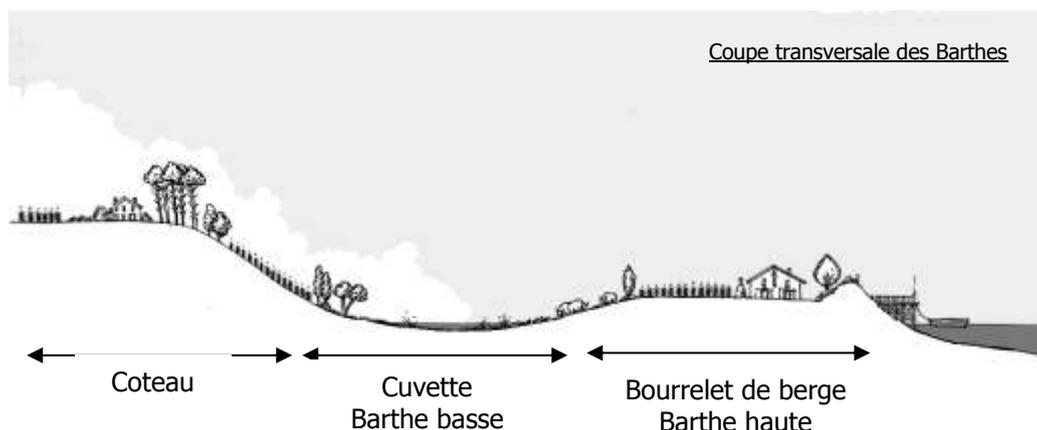
Une fois leur PPG approuvé, les syndicats de rivière ont une Délégation d'Intérêt Général qui leur permet, en tant que collectivité, d'agir dans une propriété privée pour y faire des travaux d'entretien ou de gestion. Ces structures peuvent donc s'engager dans des contrats ou la charte Natura 2000 en tant qu'ayant droits. A ce titre, le Syndicat du Bassin Versant du Luy a signé la charte du site des Barthes de l'Adour.

► Pour maintenir les niveaux d'eau et des inondations, favorables aux habitats et aux espèces liés à la zone humide, il faut restaurer, entretenir et gérer de façon adaptée le réseau hydraulique : **Fiche Action F2 = Restauration, entretien et gestion du réseau hydraulique**

## VI. Topographie

D'un point de vue hydraulique, la faiblesse de la pente en long dans le Bas-Adour et le Luy aval joue un rôle prépondérant dans l'étagement de l'arrivée des ondes de crues et la divagation des cours d'eau, protégeant ainsi Dax et Bayonne. Sur ce dernier point, l'influence de la marée n'est pas négligeable. Dans ces conditions et compte tenu du contexte géomorphologique, les plaines alluviales de l'Adour présentent une structure paysagère tout à fait spécifique.

Ainsi, le lit majeur peut être décrit selon une coupe transversale moyenne comme suit (*voir profil ci-après*) :



Au pied du coteau, se trouve une dépression latérale (cuvette ou gouttière), appelée « **Barthe basse** », elle-même séparée du lit mineur par des terres exhausées (bourrelet de berge ou bourrelet alluvial), appelé « **Barthe haute** ».

## VII. Fonctionnement hydraulique

Les Barthes interviennent de façon primordiale dans l'écoulement des cours d'eau en jouant notamment le rôle de vase d'expansion lors des crues mais aussi en stockant les eaux de ruissellement des bassins versants.

Les inondations, régulières, sont de plus ou moins grande intensité. L'origine de la submersion des Barthes peut être de deux ordres :

- les apports par pluviométrie et ruissellement du bassin versant de la Barthe associés à la remontée de la nappe alluviale ;
- les crues de l'Adour et de ses affluents par débordement du lit mineur : lors de grandes crues, l'eau entre dans les Barthes par l'amont ; lors de petites crues, les Barthes se remplissent par l'aval.

#### Fonctionnement des crues



Préserver le contexte hydrodynamique favorable aux habitats et espèces liés à la zone humide

Ce rôle de zone d'expansion des crues fait que les Barthes ont longtemps été considérées comme improductives. Pour changer cela, elles ont fait l'objet de travaux d'assainissement significatifs au cours du XVII<sup>ème</sup> siècle sous la direction d'ingénieurs hollandais.

Ces travaux ont consisté à (les noms en gras sont illustrés dans le dessin ci-après):

- limiter les divagations du fleuve par la création d'une **digue**, essentiellement présente en aval du bec du gave
- évacuer les eaux de ruissellement et les eaux de la nappe alluviale collectées dans la Barthe basse par la création de :
  - . **Canaux de traverses** collectant les eaux pluviales en bas du coteau ou au centre de la Barthe,
  - . **Esteys** : canaux ou ruisseaux endigués collectant les eaux des canaux de traverses pour les amener jusqu'à l'Adour. Les esteys coulent dans les talwegs moyennement encaissés et ont pour rôle essentiel d'aller au pied des coteaux capter les eaux de ruissellement (sources, pluies et eaux résiduelles) pour les acheminer vers l'Adour en évitant qu'elles ne s'écoulent dans la Barthe. Ils sont profonds et leur section souvent importante varie en fonction de la surface du bassin versant amont.
- protéger les terres contre la remontée des eaux du fleuve lors des marées par l'installation **d'ouvrages hydrauliques** situés à l'intersection des esteys et de l'Adour.

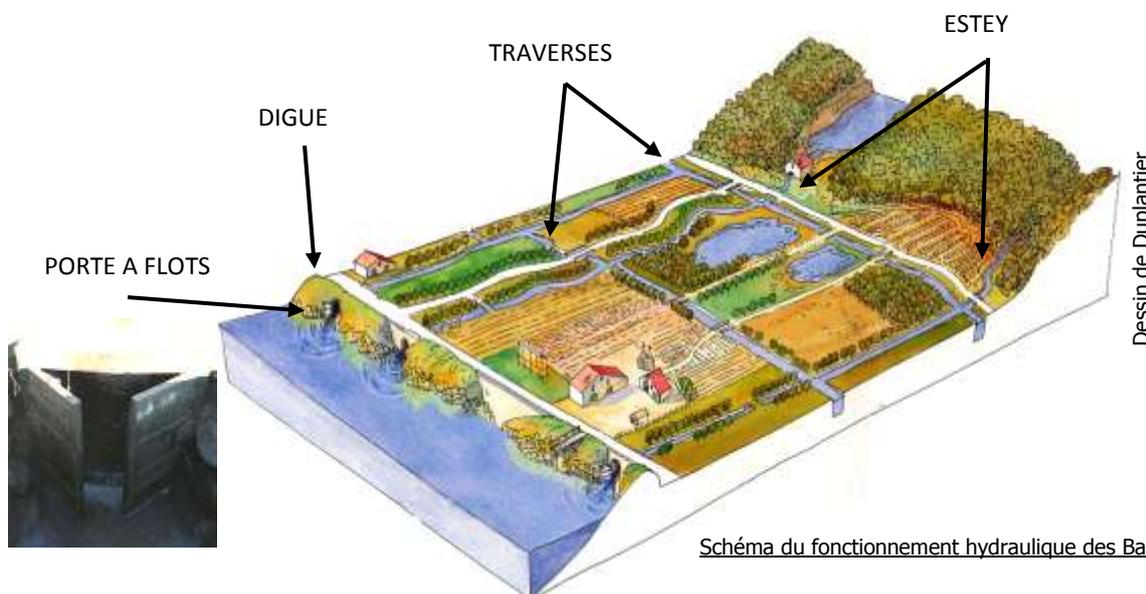


Schéma du fonctionnement hydraulique des Barthes

## A. Les ouvrages hydrauliques

Les ouvrages ont un rôle essentiel dans le système hydraulique des Barthes. La structuration en syndicat (ou ASA) permet d'organiser et de financer les travaux d'entretien. Dans les autres cas, il est nécessaire de réfléchir afin de préciser les responsabilités de chacun et de régler la question financière des travaux à entreprendre d'autant plus que certaines portes font partie du patrimoine bâti (par exemple à Téthieu, porte construite sous François 1<sup>er</sup>).

► Pour maintenir les niveaux d'eau et les inondations, favorables aux habitats et aux espèces liés à la zone humide, il faut restaurer, entretenir et gérer de façon adaptée les ouvrages : **Fiche Action F1 = Restauration, entretien et gestion des ouvrages**

### Différents types d'ouvrages

- Les **portes à flots** sont automatiques : c'est la quantité d'eau présente dans la Barthe qui détermine l'ouverture des portes. Quand le niveau du fleuve s'élève, les portes se ferment sous la pression de l'eau. Les Barthes se remplissent à partir des eaux provenant des coteaux. Quand le niveau d'eau du fleuve diminue et que la pression exercée par l'eau des canaux devient supérieure, les portes s'ouvrent et l'eau s'évacue dans l'Adour.
- Les **portes à clapets** fonctionnent de la même façon mais s'ouvrent suivant un axe horizontal. Certaines ont une ouverture manuelle supplémentaire afin de mieux contrôler les niveaux d'eau suivant les besoins.
- Les **vannes ou pelles** ne sont pas automatiques, elles sont ouvertes à la main. Leur degré d'ouverture doit être choisi suivant les niveaux d'eau en amont et en aval de l'ouvrage.

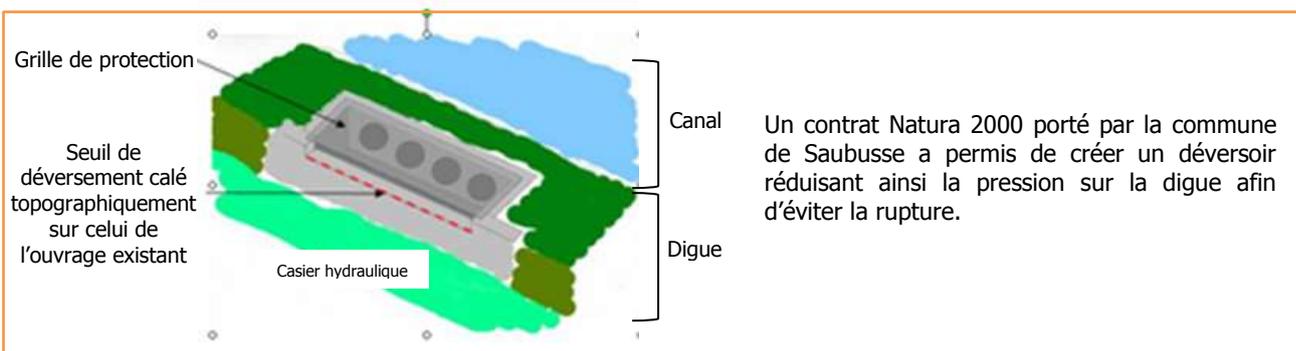
Un entretien régulier est nécessaire afin que des débris végétaux ne viennent pas perturber le fonctionnement de l'ouvrage.



**Evolution de la législation sur les digues :** De nouvelles dispositions dans le code de l'environnement (article L.562-8-1) permettront de renforcer l'efficacité et la sûreté des digues tout en posant le principe de la limitation de la responsabilité du gestionnaire de ces ouvrages dès lors que la réglementation aura été respectée. D'autre part, les digues orphelines utiles pour la sécurité publique seront placées sous la responsabilité de la structure publique responsable du secteur.

- Les **digues et berges** : les berges et les digues sont souvent sous la responsabilité de l'Institution Adour ou du Syndicat Mixte du Bas Adour. L'entretien de ces ouvrages est nécessaire pour protéger les Barthes des crues (qualité du foin) mais également pour la sécurité des villages et des personnes. Les dangers principaux sont les embâcles et les ragondins. Un courant se forme derrière les obstacles lequel érode les berges. Les ragondins, quant à eux, creusent des galeries dans les digues, l'ouvrage est alors fragilisé et instable. Lors d'une crue importante, c'est au niveau de ces fissures que la structure peut se briser. Une veille de ces ouvrages est nécessaire afin de prévenir ces phénomènes.

- Les **déversoirs** sont des ouvrages particuliers du fait de leur fonction et également de leur forme. Ce sont des zones de berges plus basses par lesquelles l'eau entre ou sort lors d'une crue importante. Ce système facilite la montée ou l'évacuation de l'eau et évite ainsi une augmentation trop élevée de la pression sur les digues qui pourrait entraîner une rupture de l'ouvrage.



### Des ouvrages nombreux :

Les ouvrages frontaux de l'Adour sont dans le site Natura 2000 Adour mais leur fonctionnement conditionne toute l'hydraulique des Barthes. La situation est différente suivant le secteur du site.

**Dans le Bas Adour**, les ouvrages très nombreux (15 à 20 uniquement sur Sainte-Marie-de-Gosse et 56 dans l'ASA Rive droite de l'Adour) sont bien entretenus et en bon état pour la plupart. Ils sont gérés par les ASA avec l'aide financière et technique du Syndicat Mixte du Bas Adour. Les travaux sont effectués suivant les urgences.

**Dans le Moyen Adour**, il y a de 1 à 3 ouvrages frontaux par commune. Quand l'ASA est active, c'est elle qui gère l'entretien. Dans les autres communes, soit la municipalité prend la responsabilité de l'entretien soit des problèmes apparaissent.

**En amont de Dax**, à quelques exceptions près, les portes sont en mauvais état. Aucune structure ne gère l'entretien. Certains pensent que cela relève la responsabilité de l'Institution Adour, d'autres de celle du SIMAL ou de la commune. Les ouvrages ne fonctionnent donc pas et les conséquences se font vite ressentir. La vidange des Barthes se fait difficilement. La qualité des prairies diminue et le jonc se développe.

La prise de compétence des syndicats de rivière va permettre une meilleure gestion et un entretien plus régulier de tous ces ouvrages (On distingue les ouvrages frontaux avec l'Adour des ouvrages internes souvent privés).

## B. ASA, association syndicale autorisée

Ces Associations syndicales ont été créées pour "assurer l'exécution et l'entretien des travaux nécessaires à la défense des Barthes ou des terres arables contre les crues de l'Adour", c'est-à-dire pour lutter contre l'inondation à des fins d'exploitation agricole.

Ces structures représentent l'ensemble des propriétaires d'une zone de Barthes et ont pour mission d'organiser l'entretien et la gestion des ouvrages hydrauliques, des fossés et autres canaux collectifs ainsi que de faire respecter le règlement en matière d'utilisation de l'espace (pâturage, fauche et autres activités).

Les Associations syndicales ou syndicats des Barthes ont une influence variée suivant le secteur concerné, très actives dans le bas et le moyen Adour aval mais peu présentes voire inexistantes sur le Luy et en amont de Dax.

Les ASA sont donc un interlocuteur essentiel pour la gestion du réseau hydraulique et des ouvrages mais leur éligibilité aux aides liées aux outils de gestion est parfois compliquée.

### Etude franchissabilité des ouvrages

**frontaux :** Dans le cadre du plan d'actions pour la restauration de la continuité écologique, du plan de gestion de l'anguille ainsi que du plan de gestion des poissons migrateurs (PLAGEPOMI) et pour se mettre en conformité avec le décret qui stipule que les ouvrages frontaux doivent être transparents aux espèces amphihalines et aux sédiments, une étude a été menée par l'Institution Adour sur 4 sites pilotes - Tercis-les-Bains, Saint-Martin-de-Seignanx, Pey et Saint-Etienne d'Orthe. L'objectif est de proposer un aménagement des ouvrages frontaux et du réseau hydraulique pour un meilleur franchissement des poissons et une amélioration de la capacité d'accueil de la barthe.

Ces ASAs ont donc officiellement pris en assemblée de propriétaires la responsabilité des ouvrages.

## VIII. Plan d'eau

Plus de 300 plans d'eau jalonnent les Barthes de l'Adour. Dépressions naturelles, lacs de tonne ou d'irrigation, ces espaces aquatiques abritent une faune et une flore variée souvent de grand intérêt. Les gazons amphibies, la Marsilée à quatre feuilles ou le Fluteau nageant s'expriment au gré des marnages de ces plans d'eau.

Cependant, depuis quelques années, leur place a été prise par les plantes invasives, jussies ou myriophylle du Brésil. L'état de conservation des habitats des plans d'eau s'est considérablement dégradé et la restauration des conditions d'accueil de ces formations végétales va être une priorité dans les années à venir.

Conserver et améliorer la qualité écologique des plans d'eau, les capacités d'accueil des EIC et les stations remarquables

► Pour améliorer la qualité écologique des plans d'eau et les conditions stationnelles, favorables aux habitats et aux espèces, il faut restaurer, entretenir et gérer de façon adaptée les plans d'eau ou conserver strictement les stations remarquables de ces espèces :

**Fiche Action F9 = Restauration, entretien et gestion des plans d'eau**

**Fiche Action F12 = Conservation et amélioration des capacités d'accueil du site pour les EIC**

**Fiche Action F13 = Mettre en place une gestion conservatoire des stations d'EIC**

Afin d'améliorer la gestion et l'entretien des plans d'eau, il avait été prévu de proposer un guide d'entretien des plans d'eau. En 2009, une étude a été menée sur les plans d'eau privés, en ce sens, afin de mieux connaître les usages (voir encart ci-après).

Cependant, pour être partagé par les services de l'Etat, ce guide doit être rattaché à la déclaration du plan d'eau faite à la Police de l'Eau et du Milieu Aquatique – SPEMA.

Le problème est que certains plans d'eau ont fait l'objet de modifications (agrandissement, ...) depuis 1192 (date de la LEMA – Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques), d'autres ont été créés. Ils doivent aujourd'hui faire l'objet de régularisation. En parallèle, de plus en plus de chasseurs, afin de pouvoir faire des travaux sur leur lac, souhaitent régulariser leur situation.

Une déclaration simplifiée est donc en cours de construction entre la Fédération des Chasseurs des Landes et l'Administration. Les préconisations seront alors fournies aux chasseurs avec leur dossier. En attendant, la FDC les fournit avec les carnets de prélèvement.

### **Etude plans d'eau privés :**

Un questionnaire a été réalisé puis diffusé en partenariat avec la Fédération des Chasseurs des Landes. 46 % des 180 propriétaires et gestionnaires de tonnes de chasse interrogés ont répondu sur les domaines suivants :

- . Informations générales (localisation, surfaces, etc)
- . Usages
- . Gestion du plan d'eau et des espèces végétales et/ou animales envahissantes
- . Potentialités écologiques
- . Animation Natura 2000 du site (connaissance des outils disponibles, besoins des usagers, etc).

D'après les analyses des données :

- . 75 % des personnes enquêtées sont propriétaires du plan d'eau ce qui peut faciliter la mise en gestion,
- . la majorité des plans d'eau sont utilisés pour l'activité de chasse,
- . ces plans d'eau sont alimentés, la plupart du temps par des canaux et/ou par l'Adour,
- . 46% des tonnes sont alimentées avec un ouvrage hydraulique qui fonctionne relativement bien (69%),
- . 55% des plans d'eau sont asséchés annuellement de façon naturelle et bénéficient donc d'une remise en eau d'août à septembre avant la période de chasse ce qui peut causer quelques conflits d'usages sur certaines barthes.

Suite à l'analyse de l'appréciation de la biodiversité, il apparaît qu'environ 60% des plans d'eau des Barthes de l'Adour présentent les conditions favorables à l'accueil d'espèces ou habitats patrimoniaux.



Plan d'eau de chasse



Cistude d'Europe

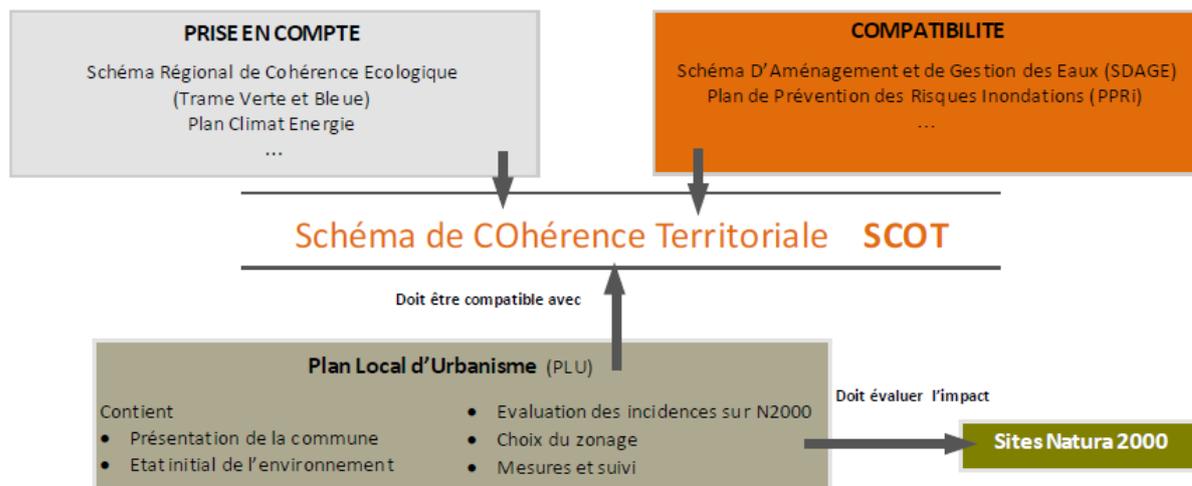


Marsilée à 4 feuilles

# V. Diagnostic socio-économique

## I. Urbanisation et projets d'aménagement

### A. Documents d'Urbanisme



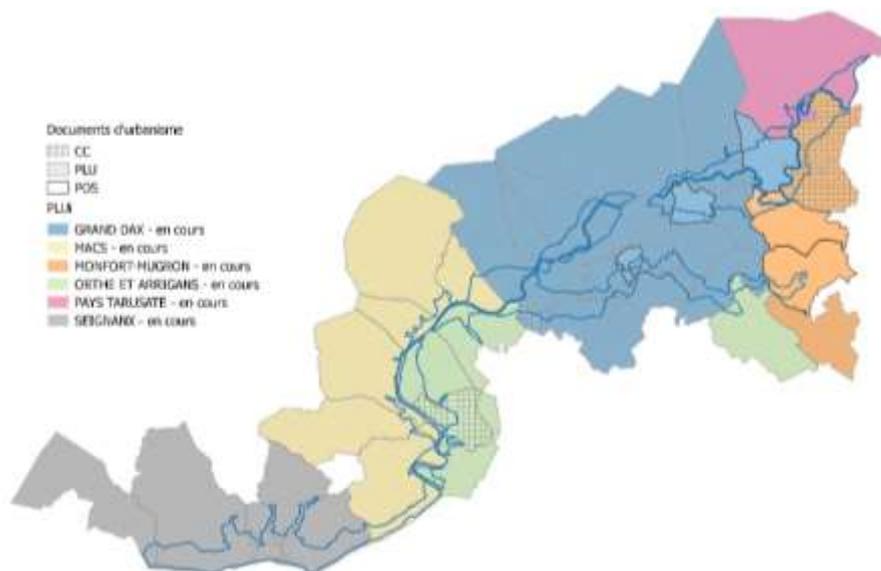
**Le Schéma de COhérence Territoriale (SCOT)** doit prendre en compte Natura 2000 dans ses orientations mais ne sanctuarise pas les zones à conserver en espaces agricoles ou naturels.

► 5 communautés de communes sont pourvus d'un SCOT approuvé (sauf les communes de Mimbaste précédemment dans la communauté de commune de Pouillon rattachée désormais à Orthe). Le SCOT Adour Chalosse Tursan est en cours de rédaction.

**Le Plan Local d'Urbanisme (PLU)** ou le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), qui régleme la construction, doit prendre en compte Natura 2000 dans les orientations et les zonages et doit évaluer l'impact sur les sites.

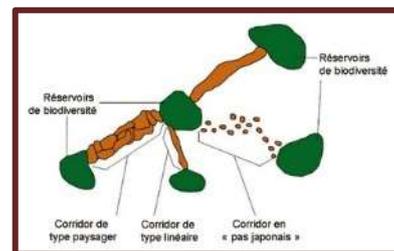
► La rédaction des PLUi est en cours sur toutes les communautés de communes,

► A l'exception de cinq encore sous Plan d'Occupation des Sols, toutes les communes du site ont un Plan Local d'Urbanisme ou une carte communale.



**La Trame Verte et Bleue (TVB)** a pour objectifs de diminuer la fragmentation et la vulnérabilité des habitats, d'identifier, préserver et relier les espaces importants pour la préservation de la biodiversité par des corridors écologiques et préserver les zones humides. Elle se construit à deux échelles, celle du SCOT et celle du PLU. Ces TVB prennent le plus souvent en compte Natura 2000.

► Les Barthes sont intégrées à la fois dans la trame verte (boisements, prairies) et dans la trame bleue (plans d'eau, Adour, zones humides).



► Pour conserver voire améliorer les continuités écologiques et les capacités d'accueil des EIC ainsi que préserver voire améliorer la naturalité du site, il faut notamment restaurer, maintenir voir augmenter le réseau bocager, conserver voire restaurer les continuités entre les HIC et adapter les aménagements aux caractéristiques écologiques du site :

**Fiche Action F14 = Mise en œuvre un plan de communication et de sensibilisation aux enjeux**

**Fiche Action F12 = Conservation et amélioration des capacités d'accueil du site pour les EIC**

**Fiche Action F10 = Développement et entretien du réseau bocager**

Le **Plan de Prévention des Risques d'Inondations (PPRI)** est un outil règlementaire identifiant les zones pouvant subir des inondations et définit les conditions de constructibilité. Il est basé sur les crues de références (ici 1952). Chaque zonage possède son règlement.

► Les Barthes sont protégées de l'urbanisation par leur caractère inondable. Certaines communes ont un PPRI et des Territoires de Risques d'Inondations sont en cours de définition.

Dans le cadre de la Journée Mondiale des Zones Humides (JMZH), des sorties terrain ont été organisées à destination du grand public pour rappeler le rôle essentiel des Barthes pour la protection contre les inondations notamment de Dax et de Bayonne.



Sortie à Siest pour la JMZH 2014

## B. Infrastructures

En France, les cas de mortalité non naturelle pour les mammifères semi-aquatiques notamment sont dus en majorité aux collisions routières. Le nombre croissant de véhicules et la vitesse de circulation sont pour beaucoup dans cette mortalité significative. La prise en compte des infrastructures routières apparaît comme un enjeu important pour ces espèces. De plus, la fragmentation des habitats est également une cause de régression des espèces.

Les nouvelles infrastructures doivent prendre en compte la continuité écologique dans leur conception. Pour les anciennes, c'est au moment des travaux de restauration que les enjeux Natura 2000 sont pris en compte.

Les ouvrages nécessitant une adaptation technique ont été identifiés dans le cadre de l'inventaire sur la Loutre d'Europe pour ce qui est de la transparence.

D'autres travaux doivent prendre en compte les Espèces d'Intérêt Communautaire comme la réfection des tabliers de ponts ou sur la conservation du petit bâti pour les chauves-souris entre autres.

► Pour conserver voire améliorer les continuités écologiques et les capacités d'accueil des EIC, il faut notamment améliorer les conditions stationnelles favorables aux EIC, conserver voire restaurer les continuités entre les HIC et surtout conserver strictement les zones de reproduction ou de gîtes identifiées :

**Fiche Action F12 = Conservation et amélioration des capacités d'accueil du site pour les EIC**

**Fiche Action F13 = Mise en place d'une gestion conservatoire des stations d'EIC**



Viaduc du contournement Est de Dax



Travaux sur le pont de la Marquèze

## C. Projets d'aménagement

Dans les projets des collectivités et des privés, il est important d'adapter les aménagements aux caractéristiques écologiques du site mais également de limiter le plus possible la création de nouveaux accès et les aménagements structurants. La conservation des Habitats et Espèces d'Intérêt Communautaire dépend de la capacité d'accueil des milieux naturels et des connections entre eux.

Une des préconisations les plus importantes est l'utilisation d'essences locales pour les aménagements paysagers. Certaines espèces exotiques invasives sont en vente dans le commerce et peuvent être conseillées par certains paysagistes pour leur aspect esthétique mais les conséquences d'une dissémination peuvent être graves en termes écologiques et économiques.

Préserver voire améliorer la naturalité du site

**Fauche des espaces publics non agricoles :** La commune de Saignac-et-Cambran a souhaité marquer son engagement en faveur de la conservation des habitats naturels et des espèces du site Natura 2000 des Barthes de l'Adour. En signant la Charte, elle appliquera, sur les 84 hectares dont elle est propriétaire, des bonnes pratiques de gestion des milieux naturels pendant 5 ans. Dans ce cadre, la commune a mis en place une gestion différenciée sur sa prairie en bordure du Luy. Une fauche tardive de cette prairie humide typique est effectuée afin de favoriser la biodiversité. Cette gestion a porté ses fruits rapidement car dès la première année, le très menacé papillon **Cuivré des marais** (en **photo**) y a été identifié pour la première fois. Il a pondu ses œufs sur les oseilles sauvages (du genre Rumex) dont sa chenille se nourrit exclusivement.



## II. AGRICULTURE

### A. Contexte agricole départemental

Au niveau national, le département des Landes, 26<sup>ème</sup> département agricole, est le premier producteur de maïs grain, doux et semence, ainsi que d'asperges, carottes et palmipèdes à foie gras. Les Landes sont aussi le second producteur de volailles label et de kiwis. L'attachement aux produits de qualité est source d'un fort dynamisme au niveau des productions légumières et de l'élevage de volailles. La douceur relative du climat atlantique, l'ensoleillement et la pluviométrie permettent des cultures variées.

#### Agriculture des Landes en quelques chiffres

5 800 exploitations  
211 000 ha de SAU  
36 ha en moyenne par exploitation  
29 % des exploitations en forme sociétaire  
50 % des chefs d'exploitations ont plus de 52 ans  
16 % du potentiel économique aquitain

### B. Contexte agricole barthais

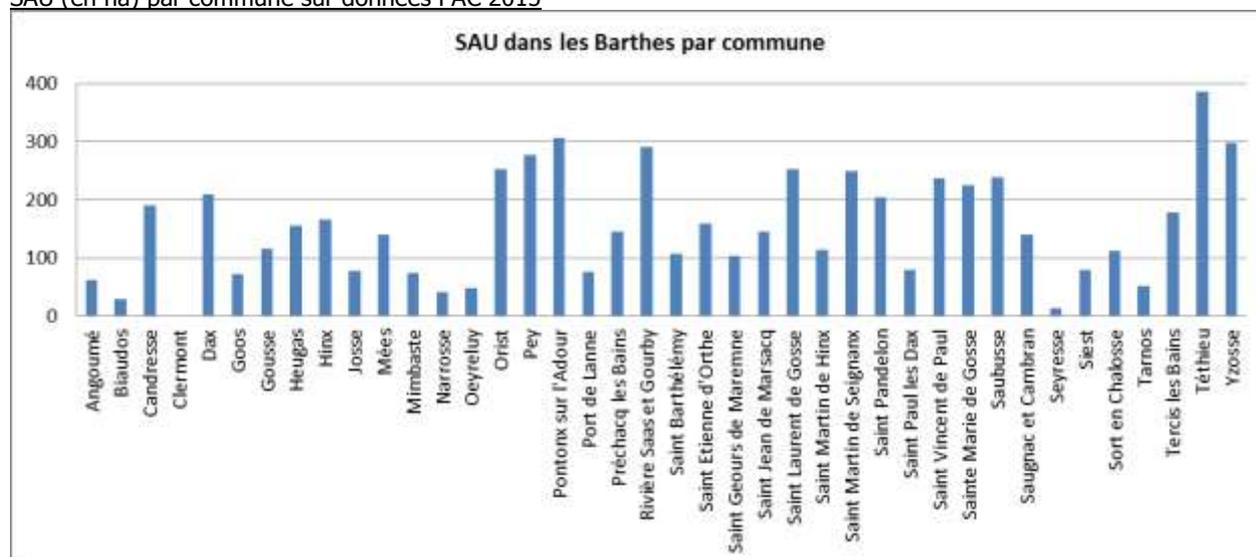
Le contexte agricole barthais fait office d'exception par rapport au contexte départemental avec un système agro-pastoral extensif et la présence plus importante d'élevages bovins.

#### Surface Agricole Utile (SAU)

La SAU des communes du site (déclaration PAC 2015) est de 8 500 ha. Sur le périmètre du site Natura 2000, **5 434 ha** étaient inscrits dans un dossier PAC en 2015. 64 % de la SAU des communes est incluse dans le site ce qui montre l'importance des Barthes pour l'agriculture du territoire.

Les surfaces déclarées représentent 44 % du site mais il est important de noter qu'une partie des prairies ne sont pas inscrites dans un dossier PAC et sont exploitées « à façon » par des exploitants en exercice ou par des retraités. Les barthes communales sont également des surfaces non déclarées à la PAC mais importante pour le système agro-pastoral.

SAU (en ha) par commune sur données PAC 2015

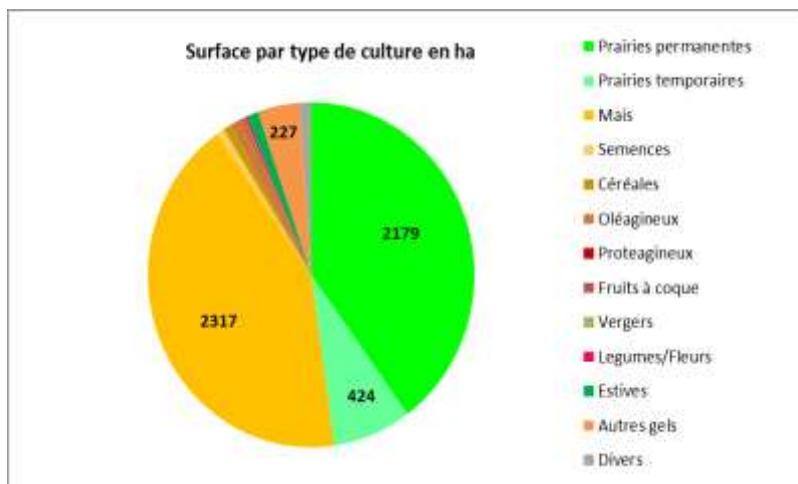


La Surface Agricole Utile diffère suivant le secteur du site et participe également à la définition de ces secteurs (voir plus bas paragraphe occupation du sol).

Le Bas Adour et le Luy, plus boisés, présentent une SAU plus faible que le Moyen Adour Amont et Aval. La SAU importante du Moyen Adour Aval est notamment due aux grandes unités de prairies, caractéristiques des barthes.

## Assolement

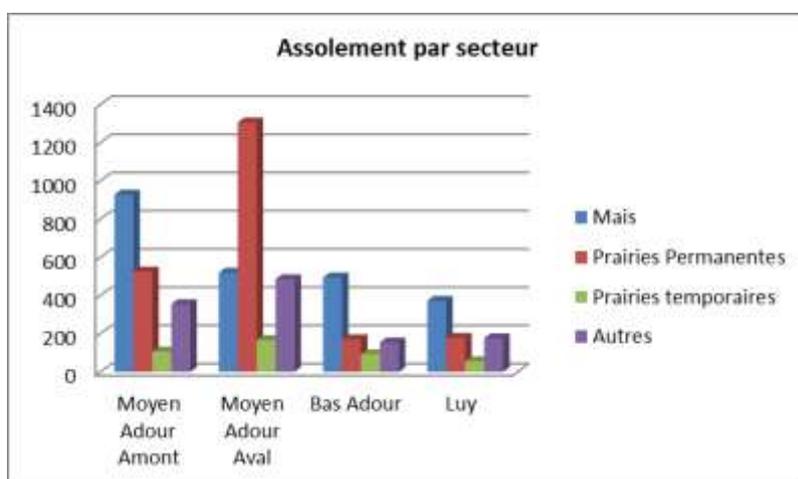
Assolement sur déclaration PAC 2014\*



Le maïs est prépondérant ainsi que les prairies permanentes, qui représentent à eux deux 80% des cultures sur le secteur. On peut également remarquer que les prairies, qu'elles soient temporaires ou permanentes, occupent la moitié de l'assolement.

Les grandes cultures représentent 50 % de l'assolement et sont en majorité conduites en conventionnel.

► Afin de préserver la naturalité du site, il faut adapter les pratiques culturales aux enjeux écologiques : **Fiche Action F11 = amélioration des pratiques culturales**

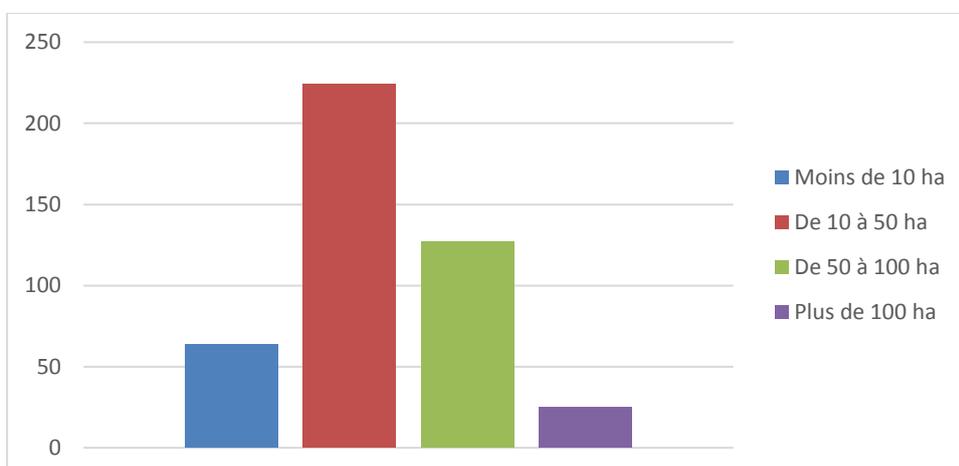


Alternance Maïs/prairie dans le Seignanx

\*Attention : les chiffres de l'assolement viennent des déclarations de 2014 avant les changements de la PAC qui ont profondément modifié les choix des exploitants.

## Typologie des exploitations

**440 exploitations** ont au moins un ilot compris tout ou partie dans le périmètre du site Natura 2000 des Barthes de l'Adour.



Répartition des exploitations selon leur taille, exprimée en nombre d'exploitations

Si le nombre d'exploitations diminue dans les Barthes, leur taille ne cesse de s'agrandir. Même si comme en 2004, la majorité des exploitations a une SAU de moins de 50 ha, celles entre 50 et 100 ha sont en nette augmentation. Le parcellaire jusqu'à très morcelé a tendance à se regrouper au fur et à mesure de la reprise des terres ce qui accroît le risque d'intensification de l'exploitation. Cependant, même si les chiffres ne le montrent pas encore, les exploitants non éleveurs envisagent de plus en plus de laisser les barthes, non rentables, s'embroussailler. Ils se mettent alors à l'abri d'une évaluation d'incidence, nécessaire pour un retournement ou un premier boisement de prairie.

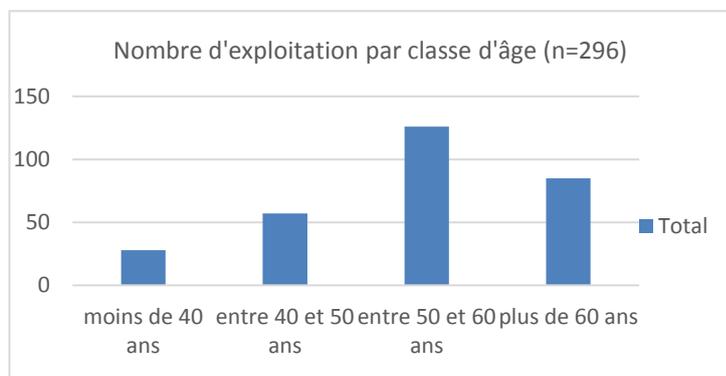


Déprise amorcée sur Yzosse

A partir de la taille des exploitations et de leur utilisation plus ou moins importante des Barthes, il est possible de distinguer plusieurs types de systèmes de production :

- Les petites exploitations avec l'utilisation des Barthes situées dans le périmètre de la commune où se trouve le siège d'exploitation. La SAU est généralement inférieure à 50 ha et les barthes sont surtout utilisées pour la fauche, un peu de maïs et le pâturage des animaux sur les espaces privés le plus souvent. Les Barthes ont une faible importance économique pour l'exploitation mais peuvent avoir une forte importance patrimoniale, raison pour laquelle elles sont toujours entretenues.
- Les exploitations moyennes avec une utilisation partielle des Barthes, présentant les mêmes caractéristiques que la précédente mais avec une SAU entre 50 et 100 ha. L'exploitation ne dépend pas des Barthes mais celles-ci peuvent représenter une part non négligeable.
- Les moyennes et grandes exploitations à Barthes dominantes, avec une SAU qui varie entre 50 et 150 ha, et utilisation des Barthes dans la commune mais également sur celles voisines, pour la fauche, le maïs et le pâturage des animaux sur des espaces individuels et collectifs. L'exploitation même importante dépend économiquement des Barthes ou en retire une grande partie de ses revenus.
- Les moyennes et grandes exploitations pour qui les Barthes ne représentent qu'une toute petite partie. Les barthes ne sont entretenues que par attachement patrimonial.

## Exploitants



Plus de la moitié des exploitants ont dépassé les 50 ans, un constat qui illustre bien l'avenir incertain de l'agriculture sur le territoire. Le vieillissement de la population devient un problème majeur et peu de solutions sont trouvées pour pallier à cela. Le diagnostic agricole de 2004 mettait déjà en avant ce phénomène. En effet, on constatait cette année-là une proportion importante de la classe d'âge « 40 à 50 ans », des exploitants qui entrent aujourd'hui en grande partie dans la classe « plus de 50 ans ».

Le schéma est à peu près le même concernant la possible reprise des exploitations, avec environ 11% de possibilités de succession dans les années à venir. De plus, on recense plusieurs cas de figure où l'exploitation va être reprise, mais sans la partie élevage (notamment pour les bovins laits, avec un travail contraignant et de moins en moins rémunérateur). Cela fragilise encore plus la filière élevage déjà très menacée dans les Barthes.

► Afin de conserver voire maintenir la surface en prairies, il faut dynamiser les installations de jeunes éleveurs en accompagnant les projets du territoire sur le développement agricole : **Fiche Action F15 = Accompagnement technique des projets du territoire à la prise en compte des enjeux du site**

## C. Pratiques agricoles

### Grandes cultures

Le ratio maïs/prairie est resté à peu près le même entre 2004 et 2010 malgré une Mesure Agro-Environnementale (MAEC) « conversion de grandes cultures en prairies » proposée depuis 2012 et engagée sur environ 130 ha. Il existe également des MAEC « baisse de phytosanitaires » ou « baisse des herbicides » mais celles-ci ne sont pas proposées aux exploitants des Barthes car le choix a été fait de privilégier les engagements « Herbe ».

Depuis 2015, de nouvelles règles de la PAC (non illustrées par les chiffres de ce diagnostic) ont changé les choix de certains exploitants et l'intérêt que les Barthes peuvent avoir dans l'organisation de l'assolement (l'enjeu par rapport à Natura 2000 est illustré par les « smiley ») :

- La diversification oblige les exploitants à ne pas dépasser 75 % de la première culture et 95 % cumulés pour la deuxième. Les prairies temporaires sont éligibles à cette diversification contrairement aux prairies permanentes ce qui explique, entre autres, les 95 ha convertis depuis 2015 - ☺
- Il n'existe plus de référence à l'herbe personnelle donc les exploitants sont libres de retourner leur prairie permanente - ☹. Cependant, une carte des prairies sensibles (non retournables) a été éditée pour les prairies permanentes en Natura 2000 - ☺
- Les Surfaces Non Agricoles, incluant les haies de plus de 4 m, les fossés, les cours d'eau, les boisements et autres arbres remarquables ont été cartographiées et sont sorties de la surface cultivable. Des Surfaces d'Intérêt Environnemental doivent également être définis pour chaque exploitation de plus de 15 ha - ☺. Certains exploitants ont anticipé ces mesures et ont coupé ces éléments du paysage riche en biodiversité - ☹
- Un couvert hivernal est obligatoire pour limiter l'érosion des sols - ☺. La destruction par les produits chimiques est autorisée - ☹

Ces règles restent provisoires et peuvent changer de nouveau. Il est donc nécessaire de mettre en œuvre une animation pour proposer des axes d'amélioration des pratiques culturales et de restaurer les continuités écologiques.

► Afin de préserver la naturalité du site, il faut adapter les pratiques culturales aux enjeux écologiques et maintenir voire augmenter le réseau bocager pour restaurer les continuités écologiques :

**Fiche Action F10 = Développement et entretien du réseau bocager**

**Fiche action F11 = Amélioration des pratiques culturales**

Conserver voire améliorer les continuités écologiques et Préserver la naturalité du site

### Typologie des prairies

Les groupements prairiaux constituent des écosystèmes originaux d'une grande diversité biologique, d'origine essentiellement agricole. L'élevage et les pratiques traditionnelles associées, comme la fauche et l'entretien du réseau hydraulique, sont apparus comme un enjeu majeur du territoire des barthes. Ces activités, menées de façon extensive et raisonnée, assurent la préservation du biotope particulier de nombreux habitats et espèces d'intérêt patrimonial.

Une étude menée en 2014 a permis, sur la base de 45 relevés floristiques réalisés sur le territoire, de déterminer 4 types de prairies : les prairies marécageuses (1), les prairies de fauches longuement inondables (2), les prairies de fauche faiblement inondables (3) et les prairies de fauche mésophiles des coteaux (4 – uniquement sur le site ZPS des Barthes de l'Adour).



En

2016, le Conservatoire Botanique Sud Atlantique a étudié plus précisément les prairies de fauche faiblement inondables et a conclu au fort intérêt patrimonial de ces prairies dû au fait de l'absence de fertilisation depuis plusieurs années et à un chargement en bétail faible.

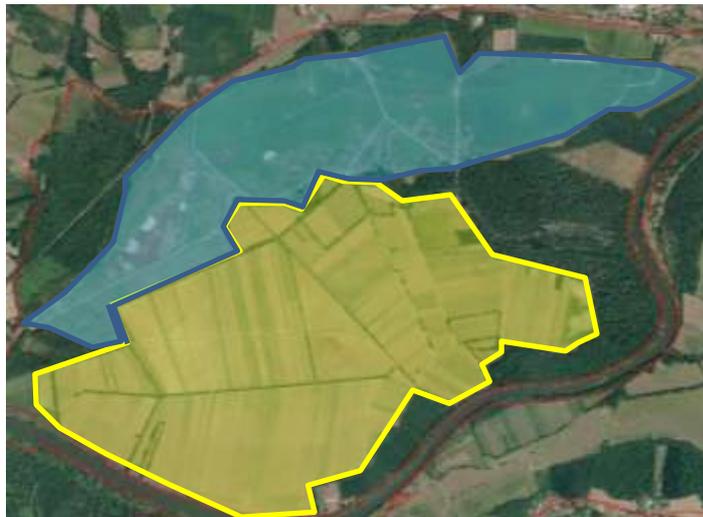
Les pratiques de fauche et de pâture, décrites ci-après, sont donc essentielles à préserver.

► Afin de préserver la surface et la qualité des prairies : **Fiche Action F5 = Restauration, entretien et gestion des prairies à vocation agricole ou non**

## D. Le pâturage

39 % des prairies sont pâturées après une fauche et 8 % sont uniquement pâturées (étude fauche 2013). C'est un aspect incontournable des Barthes de l'Adour, et c'est aussi celui qui suscite le plus d'inquiétude. Le pâturage a beaucoup évolué et doit aujourd'hui faire face à une baisse considérable du nombre d'éleveurs. Il existe plusieurs modèles pour le pâturage des animaux :

- Les barthes privées, avec une gestion individuelle des troupeaux
- Les barthes collectives, sur seulement certaines communes, avec la mise en place de parcours qui sont utilisés par plusieurs troupeaux. C'est un pâturage qui peut durer toute l'année, en dehors des périodes d'inondations importantes.



Barthe communale (bleu) et privée (jaune) de Saubusse et Rivière

Une des particularités du système pastoral barthais est un pâturage mixte bovins/équins.

### L'élevage bovin

Les bovins sont moins adaptés que les chevaux aux prairies humides. Il est nécessaire de sortir les troupeaux plus tôt mais surtout de les remettre à la Barthe plus tard au printemps.

Les races principalement utilisées sont les Blondes d'Aquitaine, les Limousines et les Bazadaises.

Il est très difficile aujourd'hui, aux vues des contraintes techniques (éloignement du siège), que les vaches laitières pâturent dans les Barthes. Il faudrait des salles de traite mobiles comme en montagne. La filière « lait » est tout de même concernée par la production de foin.



Blondes d'Aquitaine les pieds dans l'eau en 2014



Le cheptel en pacage est donc principalement en filière viande. Une partie des Barthes est comprise dans la zone de l'Indication Géographique Protégée (IGP) Bœuf de Chalosse, bétail d'embouche élevé sous la mère, fini sur place et vendu à 36 mois.

L'animal en croissance semble le mieux adapté aux conditions de milieux relativement difficiles des Barthes. La préparation des bovins pour l'engraissement permet de rentabiliser les prairies et de diminuer les charges de fourrage. Une contradiction apparaît d'ailleurs entre le développement d'un élevage intensif pour augmenter les revenus et l'utilisation des Barthes qui permettent de baisser certaines charges. Les Barthes sont très rentables en termes de prix de revient de l'alimentation mais entraînent des frais d'entretien des fossés et des déplacements fréquents. Les éleveurs barthais n'échappent donc pas au contexte économique difficile de la filière viande mais les marges sont plus importantes grâce au pâturage.

Les taureaux ne sont pas autorisés dans les Barthes au même titre que les étalons. Leur présence viendrait perturber la cohésion des troupeaux.

Comme vu plus haut, le renouvellement des exploitants va être un problème sur le territoire et particulièrement en élevage bovin. La diminution du nombre de tête de bétail engendre un risque de déprise ou de remise en culture. Sur le secteur amont de Dax, par exemple, 3 éleveurs pâturant vont partir à la retraite et n'ont pas de repreneur. Les jeunes agriculteurs ne sont pas nombreux à s'intéresser à l'élevage du fait des contraintes et des difficultés de débouchés.



Jeunes bovins à Tercis-les-Bains

## L'élevage équin

Les chevaux sont moins sélectifs sur les espèces floristiques broutées et leur piétinement est plus adapté au milieu de prairies humides. On peut mettre les troupeaux équins à la Barthe assez tôt dans la saison (ce qui peut poser quelques problèmes, voir § chargement) et les laisser tard dans l'automne ce qui n'est pas possible avec des bovins.

Trois types de chevaux coexistent dans les Barthes : de façon marginale, les équidés des centres équestres mais surtout les chevaux d'élevage comme les juments poulinières de races lourdes et les poneys Landais. Ces races considérées comme menacées sont éligibles à la Prime des Races Menacées (PRM), indemnité à la tête exigeant une conduite en race pure et une inscription à l'association de la race.

- Les poneys landais : Les Barthes de l'Adour sont le berceau de la race. Le poney landais, autrefois appelé poney Barthais, est probablement le fruit du croisement entre une race ancienne locale et les chevaux arabes restés dans la région après les invasions. Son caractère calme et les possibilités de dressage qu'il offre avaient fait de ce poney un compagnon idéal pour l'attelage, les petits travaux de la ferme et la chasse. Ces activités ayant presque disparu avec la mécanisation et l'évolution des pratiques, il est surtout utilisé aujourd'hui comme animal de loisir ou partenaire sportif.



Poneys landais

Les derniers éleveurs de poneys landais sont des passionnés qui continuent cette activité par attachement pour ces animaux plus que pour sa rentabilité. En effet, cet élevage entraîne des frais importants de soin et de dressage. Les charges de fourrage ne viennent pas s'ajouter à cela grâce au pâturage des Barthes. Les débouchés sont limités à la vente aux particuliers comme animal de loisirs à travers le réseau des poneys clubs français ou dans les fermes équestres locales.

- Les chevaux "lourds" (comtois ou bretons) : L'élevage des chevaux lourds reste une activité traditionnelle des Barthes malgré un essoufflement de la filière équine. Ces chevaux sont très adaptés au milieu de prairies humides. Pâture "les pieds dans l'eau" ne les dérange pas. Le nombre d'éleveurs est peu élevé et ils se sont structurés afin d'être solidaires dans la gestion de leurs troupeaux (transport, saillie, soins..).



Chevaux lourds

Elevés pour la viande, les poulains lourds sont le plus souvent vendus pour l'engraissement en Italie car la filière équine n'existe quasiment plus en France et les bouchers chevalins se font de plus en plus rares.

Malgré les difficultés, la filière équine et le territoire des Barthes sont interdépendants. Le pâturage par les chevaux, qui participent au maintien d'un chargement suffisant, est indispensable pour un entretien équilibré des prairies. Le fourrage disponible dans les Barthes permet, quant à lui, de diminuer les charges de la filière. Il ne serait pas rentable de payer cette nourriture en plus des autres frais (vétérinaire, saillie, échographie...). Cette interdépendance existe aussi au niveau patrimonial. Le berceau des poneys landais est dans les Barthes et il fait partie de la richesse faunistique locale. La sauvegarde du patrimoine génétique que sont les races équines rustiques du département est liée à la sauvegarde du patrimoine naturel et paysager que sont les Barthes.



Troupeau mixte

## Période de pâturage et chargement

Le chargement préconisé en zone humide est d'environ 1 UGB/ha. Globalement, le chargement des barthes exploitées en collectif sur les parties privées (ouvertes en août) est aux alentours de 0.6 UGB/ha (voir exemple ci-dessous). Ce chargement est faible mais participe à la bonne qualité des prairies. Le risque est de descendre en-dessous de ce taux.

Chaque barthe a sa particularité mais toutes fonctionnent sur le même principe. Le calendrier ci-après illustre le fonctionnement sur l'année.

### Exemple du système pastoral sur la commune de Tercis-les-Bains



► Les MAEC obligent à une absence de pâturage entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 mars sur la partie privée. Sur Tercis, le bétail est sorti en hiver mais sur d'autres barthes, les chevaux restent ainsi en barthe basse communale en hiver en dehors des grandes crues. Cette pratique entraîne la création de micro-dépressions favorables au développement des jussies. La solution est de sortir tout le bétail mais certains propriétaires de chevaux n'ont pas de parcelles en herbe sur le plateau.

► En avril-mai, les chevaux (une quarantaine) pâturent la barthe communale. Le chargement reste faible mais en cas de crue tardive, le même phénomène de micro-dépressions a lieu. De plus, les chevaux vont consommer les graminées toutes jeunes et les défavorisent encore dans la compétition avec la jussie.

► en juin-juillet, les chevaux et les vaches pâturent uniquement la barthe communale. Le chargement est important d'autant plus qu'une partie est colonisée par la jussie, non consommée par le bétail. Sur Tercis, on peut atteindre 1.56 UGB/ha sur les parties en graminées et jusqu'à 2.6 UGB/ha sur Orist de Haut. Certaines parties sont surpâturées et le développement de la jussie est alors important.

► L'ouverture du portail vers la partie privée a lieu après la fauche au 15 août et ce jusqu'à la fin de l'année. Même avec le troupeau complet, le chargement est faible (0.7 UGB/ha). Dans certaines barthes, il descend jusqu'à 0.5 UGB/ha. Au-dessous, des problèmes de sous-pâturage apparaîtraient. On est au seuil plancher.

► Les vaches sont sorties de la barthe mais les chevaux restent, plutôt sur la barthe privée.

Si les exploitants sont majoritairement d'accord sur le bon état des animaux à la sortie de la période de pacage, il y a la nécessité de mieux respecter les dates de mise en pâture, car un piétinement excessif des terrains par les bêtes peut creuser des ornières et entraîner la détérioration du matériel de fauche et la prolifération de la jussie. Rajoutons également que le pâturage des animaux sur les Barthes privées a des conséquences sur la qualité du foin, positif en matière de fertilisation naturelle et négative en cas de pâturage hivernal.

## Les barthes communales

Entre 700 et 800 têtes de bétail pâturent les 7 barthes communales chaque année appartenant à environ 80 propriétaires de vaches et chevaux, agriculteurs professionnels (une vingtaine) ou non.

Le nombre de propriétaires, important, permet de pallier aux départs à la retraite ou aux abandons du pâturage mais rend difficile la gestion collective.

C'est la commune qui est propriétaire du terrain, qui finance les travaux d'entretien et le matériel pastoral et qui met à disposition le pacage gratuitement. La tradition de la vaine pâture ne doit donc pas faire oublier aux utilisateurs de la barthe le respect du règlement et l'avantage financier de ce système.

L'envahissement par la jussie, cause d'une baisse de ressource fourragère, entraîne des tensions et quelques conflits d'usage mais l'objectif commun est bien de préserver le milieu et le système agro-pastoral.

### Contrat Natura 2000 sur la tourbière de Passeben :

La mise en pâturage peut également favoriser la biodiversité en dehors des parcelles agricoles. L'installation d'une clôture sur la tourbière pour accueillir un troupeau a permis de remplacer l'écobuage par un entretien pastoral et ainsi préserver les habitats tourbeux. Le chargement et les dates de pâturage sont contraignants car ce milieu est particulièrement sensible mais un troupeau d'une dizaine de vaches arpente la tourbière.

## Menaces

Plusieurs menaces avaient été identifiées lors du diagnostic agricole de 2004. Nous retrouvons ces mêmes problématiques aujourd'hui avec néanmoins quelques évolutions.

La prolifération de la jussie est une réelle source de problèmes pour les communes de Rivière, Saubusse, Saint-Vincent-de-Paul et Heugas. Quelques communes se différencient comme Tercis-les-Bains où la colonisation semble avoir été maîtrisée, grâce aux nombreux projets de lutte qui ont été engagés. Cela dépend aussi de la configuration de la barthe. Par exemple, celle de Port-de-Lanne, plus sèche, est moins concernée par ce phénomène. On constate également la prolifération de cette plante dans les canaux.

On peut aussi citer la fermeture du milieu avec l'envahissement par les ligneux, une menace que l'on peut mettre en relation avec la baisse du nombre d'éleveurs. En effet, la baisse voire l'arrêt du pâturage est une des principales menaces sur les Barthes, avec une diminution progressive du cheptel bovin et équin.

► Afin de conserver la surface en prairie et la qualité écologique des prairies, il faut adapter les pratiques culturales et soutenir l'élevage :

**Fiche Action F5 = Restauration, entretien et gestion des prairies à vocation agricole ou non**

## E. La ressource fourragère

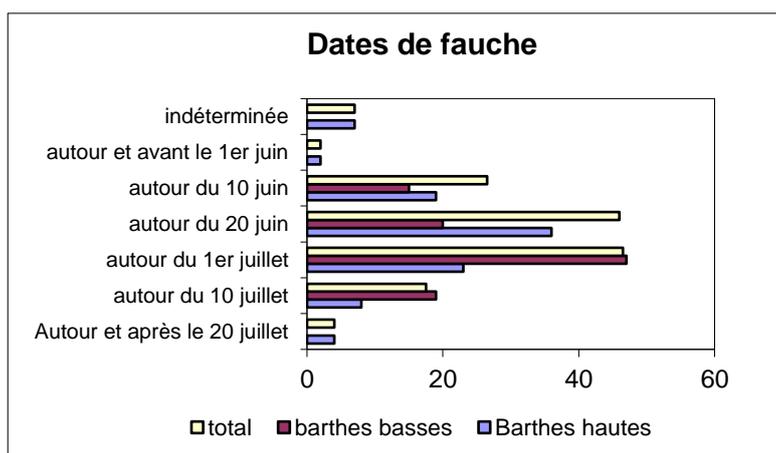
53 % des prairies sont uniquement fauchées.

C'est une autre activité intimement liée aux Barthes de l'Adour, qui a en partie modelé son paysage. Les Barthes abritent des parcelles organisées en bandes étroites parallèles et utilisées par de nombreux exploitants.

Les prairies de fauche sont majoritairement situées sur le bourrelet alluvial, sur la barthe haute qui est moins humide.

La fauche a lieu à partir du 10 juin et s'étale sur à peu près un mois, avec des variations en fonction des années et des secteurs.

Ainsi, selon les conditions météo, la fauche sera plus ou moins tardive et une deuxième coupe pourra être envisagée en septembre au moment du regain (assez rarement). Une fois coupé, le foin va être séché au sol pendant deux à quatre jours.



Parcelle de foin sur la barthe de Rivière

Une étude menée en 2013 auprès de 82 exploitants des Barthes a montré que le prix de revient du foin hors main d'œuvre, et frais de stockage est de 95 à 105 €/t et il est vendu en moyenne 102 €/t. Produire du foin dans les Barthes n'est donc pas une activité rentable. Les exploitants le font par habitude et par amour de leur territoire mais on peut appréhender un abandon ou une mise en culture de ces terres.

Les rendements restent limités (4 à 5 t par ha) et hétérogènes du fait de la non fertilisation des prairies et des différences dans l'inondabilité des barthes.

La qualité du foin est également inégale. Une étude de 2012 a montré une belle diversité en espèces végétales mais un apport nutritif assez faible. La labellisation du produit a été envisagée mais l'hétérogénéité de la qualité entre les secteurs des Barthes et les années ne le permet pas.

Les pistes d'amélioration sont la collectivisation des travaux et de faucher au bon moment afin d'avoir un foin de qualité. Cela implique d'intégrer l'atelier foin à son système d'exploitation.

Le plus rentable reste tout de même de pâturer les prairies après la fauche.

## F. Bilan des Mesures Agro-Environnementales

La contractualisation de mesures agro-environnementales a une longue histoire sur les Barthes de l'Adour. Commencée dans les années 90 avec une OGAF agriculture-environnement engageant alors 1 940 ha de prairies pour 288 exploitations, elle s'est poursuivie par une Opération Locale Agri-Environnementale puis par des Contrats d'Agriculture Durable et enfin les Mesures Agro-Environnementales Natura 2000.

### Bilan chiffré

Le tableau ci-dessous présente les résultats par type de mesures (fauche, pâture, ouverture et reconversion) pour les MAEt – 2007-2014 et pour les MAEC – 2015 à 2017.

Dispositif	MAEt 2007-2013	MAEC 2015-2017	Evolution de la contractualisation
<b>Nombre de mesures proposées</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	-
<b>Surface mesures fauche</b>	<b>1 414 ha</b> dont 920 hors renouvellement	<b>550 ha</b>	→
<b>Surface mesures retard de fauche</b>	-	<b>410 ha</b>	
<b>Surface mesures pâture</b>	<b>586 ha</b> dont 450 hors renouvellement	<b>510 ha</b>	↗
<b>Surface mesure reconversion</b>	<b>47 ha (2011 et 2012)</b>	<b>95 ha</b>	↗
Surface totale sous contrat	2 000 ha dont 1370 ha hors renouvellement	1 565 ha	↗
<b>Nombre de contractants</b>		<b>132</b>	↗
<b>Budget nécessaire pour 5 ans</b>	<b>2 786 000 €</b>	<b>1 700 000 €</b>	

Environ **65 %** des prairies déclarées à la PAC sont engagées en MAEC. Ce chiffre peut difficilement être dépassé du fait des parcelles non éligibles, faites « à façon » ou encore exploitées par un agriculteur souhaitant fertiliser.

Seulement 35 % des exploitants ayant au moins un ilot dans le site se sont engagés dans une MAE mais **60 %** des 247 exploitants ayant au moins un ilot en prairie sont engagés. Ce chiffre montre l'implication des exploitants barthais dans préservation de ce paysage prairial.

Depuis le début des dispositifs de mesures agro-environnementales, les contrats fauche représentent 2/3 des engagements. Cette proportion reste la même. On peut remarquer un engouement pour le contrat retard de fauche (plutôt bien rémunéré) ce qui n'est pas sans poser de problème économique. En effet, comme vu plus haut, l'étude sur la fauche de 2013 a montré qu'il est important de faucher à la bonne date pour mieux valoriser le foin et donc garder une économie compétitive sur les Barthes.

### Bilan écologique

- Qualité des eaux et des milieux : Toutes les MAE impliquent une absence de fertilisation et de traitements phytosanitaires. Un des bilans très positifs de ce dispositif et des précédents est bien cette absence d'intrants sur la grande majorité des prairies des Barthes et ce depuis le début des années 90. Le CBNSA a souligné dans son étude que cette caractéristique participe grandement à la qualité floristique si particulière des prairies de fauche barthaise.
- Restauration de milieu prairial : Lors de la campagne 2012, 8 agriculteurs se sont engagés en reconversion grandes cultures/prairies sur 21 ha. Il est apparu important de réaliser un suivi de ces parcelles pour évaluer l'efficacité de la mesure en observant la réinstallation de la végétation et de la faune sur ces parcelles. Une enquête auprès des contractants a complété ces données. Les résultats montrent un retour rapide de l'entomofaune et une reprise de la prairie en 3 ans. Cette mesure est donc particulièrement efficace pour restaurer le milieu prairial.



Parcelles sous MAEt « Reconversion de terre arable en prairie naturelle » avant fait l'objet du suivi de 2012

### Perspectives

Comme vu plus haut, la fauche des barthes n'est pas rentable. Les MAE sont donc, pour les non éleveurs, le seul revenu issu des barthes. Le maintien de cette indemnité à l'hectare est donc essentiel pour la sauvegarde de ce milieu ouvert. C'est également une forme de rémunération des exploitants contre service public rendu pour l'entretien de la zone d'expansion des crues.

Conserver les prairies et améliorer leur qualité écologique

## G. Valorisation touristique des exploitations et diversification

### Vente directe

Un peu plus d'une vingtaine d'exploitations font de la vente directe à l'exploitation sur les communes du territoire mais seulement une dizaine à proximité des Barthes. Ces points de vente sont répartis dans seulement 14 communes :

- Sur le secteur Moyen Adour Amont et du Luy, 7 exploitations seulement font de la vente directe sur les 17 communes de ces secteurs et elles sont très éloignées des Barthes.
- Dans le secteur du Moyen Adour Aval, 5 communes sur 16 ont un point de vente mais dont 3 de produits en lien avec les Barthes. Le nord du secteur ne présente aucun point de vente (de Mées à Josse en rive droite). Saint-Jean-de-Marsacq, Pey et Orist ainsi que Port-de-Lanne ont plusieurs points de vente à l'exploitation.
- Pour le Bas Adour Maritime, la moitié des communes ont un point de vente directe (3/6).

La majorité de ces exploitations sont adhérentes au réseau « Bienvenue à la ferme ». Les produits vendus sont pour la plupart issus de la filière Gras mais contrairement au reste du Département, on peut trouver également du veau et du bœuf ainsi que des kiwis, gage du lien fort avec le milieu barthais. On peut également trouver des produits issus de la pêche professionnelle sur l'Adour comme de l'alose.

- Un Drive fermier « Bienvenue à la Ferme » sur la communauté d'agglomération de Dax a ouvert en 2015 sur la commune d'Yzosse.



### Marchés de producteurs :

Quelques marchés de producteurs ou de terroir sont organisés à l'échelle des Barthes :

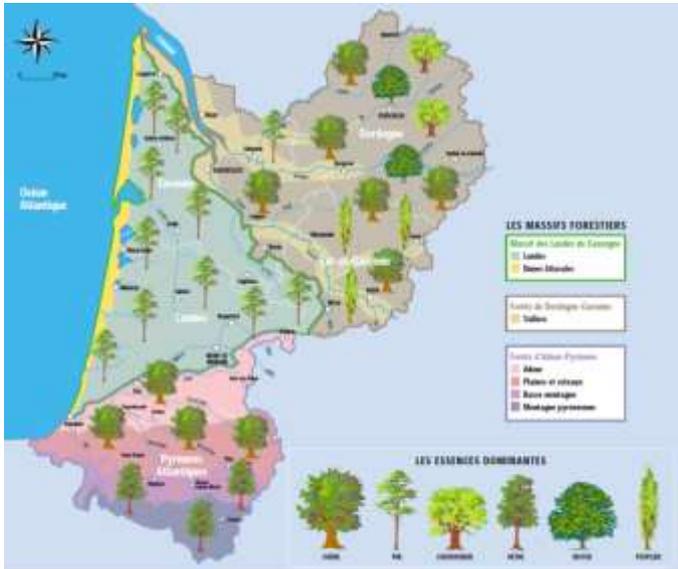
- Sur le secteur Moyen Adour Amont : A Yzosse, marché nocturne dans le village à proximité de la Barthe
- Dans le secteur du Moyen Adour Aval : Dax et St Geours de Maremne, marché dans le centre bourg. En 2015, Port-de-Lanne s'ajoute à la liste des communes ayant un marché de producteurs.
- Pour le Bas Adour Maritime : L'office de tourisme du Seignanx organise ses propres marchés durant la période estivale (8 à 10 marchés) sur les huit communes. Sainte-Marie-de-Gosse a un marché de producteur depuis 2015.

La relation entre agriculture et barthes est quasi symbiotique. L'équilibre est fragile. Le non renouvellement des exploitants met en danger la préservation des milieux et du paysage barthais. Le maintien d'une économie agricole est essentiel pour préserver les milieux prairiaux, gages de biodiversité, de prévention contre les crues et d'accueil de la faune remarquable.



### III. SYLVICULTURE

#### A. Contexte sylvicole de la vallée de l'Adour



Le contexte forestier en Sud-Adour est très particulier avec des propriétés de petite taille, morcelées et dispersées dans un paysage dominé par l'agriculture. De plus, la localisation en vallée alluviale (l'Adour et le Luy) impose des contraintes fortes (inondations, végétation concurrente, sols sensibles, période de reproduction, etc.). Le potentiel est cependant bien valorisé par la mobilisation de bois d'œuvre de qualité ce qui permet d'alimenter la filière bois.

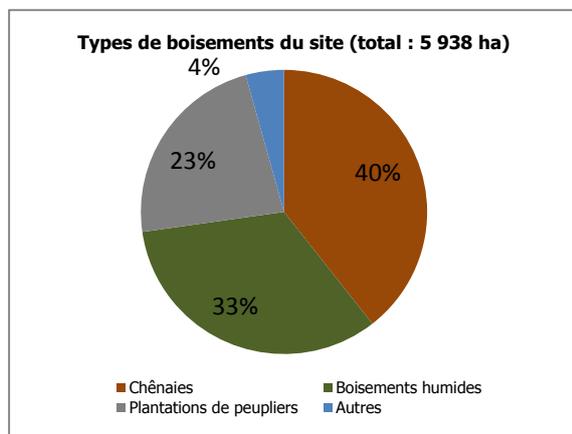
La vallée de l'Adour est une région très arrosée, située entre les sables du massif landais et les flyschs du piémont pyrénéen. Les sols sont profonds et généralement argileux ou limoneux. Les stations forestières présentent un niveau hydrique élevé et un niveau trophique plutôt acide. Ces sols lourds et frais sont favorables à une forte production de feuillus.

Carte des massifs forestiers d'Aquitaine  
(Source : Guide des milieux forestiers en Aquitaine, CRPF d'Aquitaine)

La vallée de l'Adour est occupée par divers groupements humides et des futaies de chêne pédonculé autochtone. Les peupleraies cultivées occupent également de grandes surfaces.

#### B. Les Barthes boisées

Les espaces boisés représentent 48 % du territoire des Barthes et couvrent quelques 5 938 ha. Sont pris en compte ici, les peuplements forestiers *sensu stricto* et les composantes des milieux semi-ouverts, c'est-à-dire les haies arbustives et arborescentes qui encadrent ces milieux.

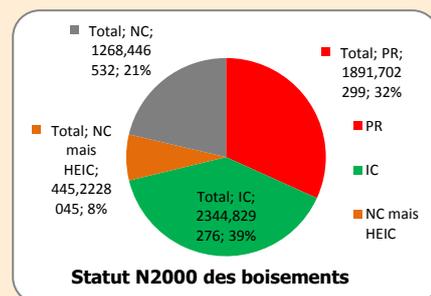


Conserver les boisements locaux d'IC ou abritant une EIC

#### Les boisements du site représentent de forts enjeux de conservation.

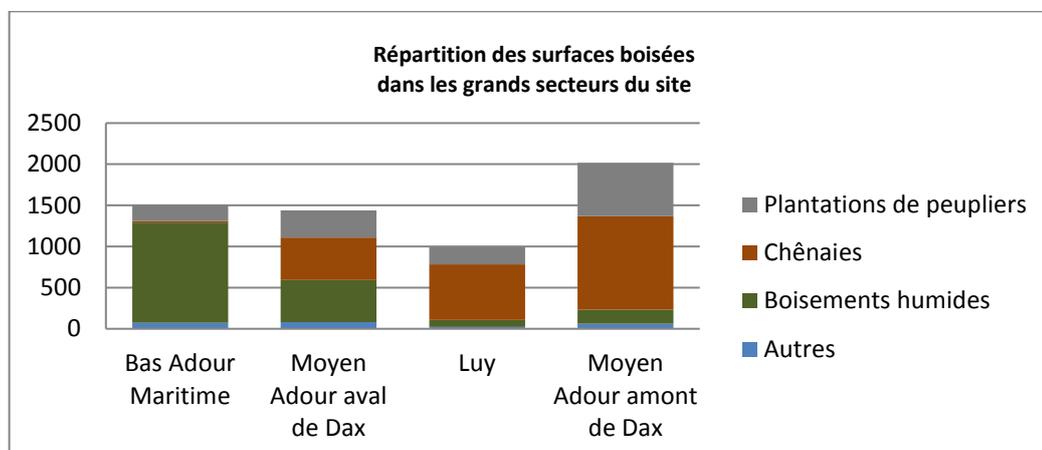
Exemples :

- ▶ les chênaies sont souvent des habitats d'intérêt communautaire (IC 91F0) et les aulnaies-frênaies des habitats d'intérêt prioritaire (PR 91E0\*)
- ▶ les boisements humides et les peupleraies peuvent être des habitats d'espèces d'intérêt communautaire (HEIC)



La répartition spatiale des différents types de boisements est fonction :

- de la *fertilité du sol*. Le sol des Barthes est constitué d'alluvions récentes de fond de vallée et anciennes des terrasses. Ceci explique la grande fertilité de ces sols,
- de l'*hydromorphie*. La présence d'eau, stagnante ou pas, est un facteur très important qui conditionne la répartition de chaque essence.



La répartition des surfaces boisées à l'intérieur d'un même secteur du site reflète les différents usages existants. Par exemple, dans le Bas-Adour maritime, on retrouve principalement des boisements humides alors que les chênaies sont plus fréquentes dans le moyen Adour et sur le Luy. En effet, les stations potentielles à chênaies (barthe haute) du Bas-Adour maritime sont utilisées pour la culture du maïs et les stations humides du Moyen-Adour sont encore maintenues en prairie (pâturage, fauche, chasse...) laissant peu de place aux boisements humides dans ces barthes basses.

Cette répartition spatiale reflète également les caractéristiques foncières, les chênaies continuent d'être bien présentes sur les propriétés communales (plus fréquentes dans le Moyen Adour et sur le Luy) alors que les boisements humides occupent plutôt les parcelles privées.

Les peupleraies se retrouvent tout au long du site.

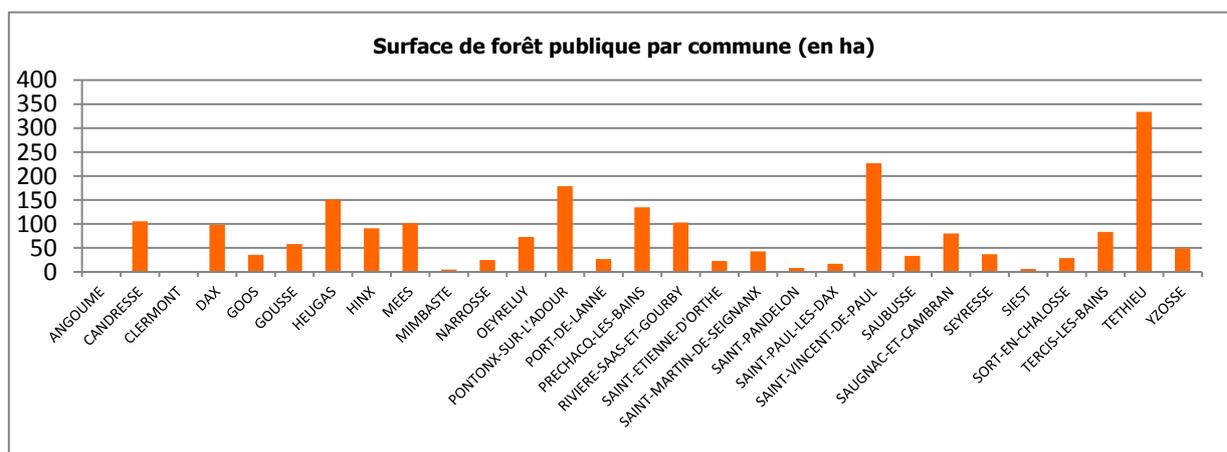
## C. Statut foncier et gestionnaires

La gestion des forêts est régie principalement par le Code Forestier auquel se mêlent des dispositions du Code de l'Urbanisme et du Code de l'Environnement.

### Les forêts communales

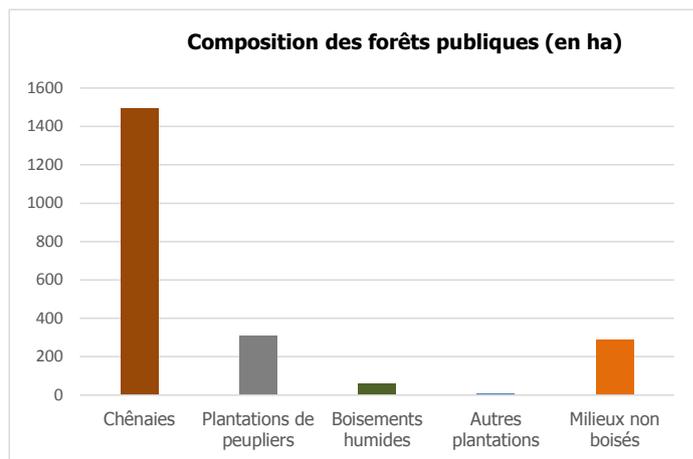
Dans le périmètre du site Natura 2000 « Barthes de l'Adour », 2 157 ha sont des forêts appartenant à des personnes publiques (36 %). Cela concerne 29 communes qui détiennent en moyenne 74 ha (avec un minimum de 0,77 ha pour Clermont et un maximum de 333 ha pour Téthieu).

Elles bénéficient du Régime Forestier et, à ce titre, l'Office National des Forêts y applique une gestion multifonctionnelle (gestion sur le long terme des intérêts économiques, environnementaux et sociaux).



L'objectif est la production de bois d'œuvre avec deux essences principales adaptées aux stations alluviales régulièrement inondées : le chêne pédonculé (*Quercus robur*) et le peuplier (*Populus sp.* / nombreux clones sélectionnés). Il existe d'autres peuplements constitués de frêne (*Fraxinus excelsior* et *F. angustifolia*) et d'aulne glutineux (*Alnus glutinosa*) mais sur des surfaces plus restreintes.

La chênaie représente 70 % de la totalité des forêts communales, viennent ensuite les peupleraies (14%) et très ponctuellement des boisements marécageux (aulnaies-frênaies : 3%). A noter que 13% de la forêt publique gérée par l'ONF correspond à des milieux non boisés (chemins d'accès, milieux ouverts, cours d'eau...).



### Le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) des chênaies de l'Adour

Le SIVU des Chênaies de l'Adour a été créé en 1980 pour résoudre le problème du renouvellement des peuplements. En effet, depuis les années 50, les échecs répétés de régénération ont entraîné un conséquent déséquilibre des chênaies des communes du Sud Adour. 15 ans plus tard c'est un succès et 450 hectares de forêts de chêne pédonculé ont été reconstitués grâce à l'outil « SIVU » et aux aides de l'Etat. C'est à ce moment-là, au milieu des années 90, que le Conseil Général des Landes a pris le relais de l'Etat. Aujourd'hui le SIVU, avec l'aide financière du Conseil Départemental et l'assistance technique de l'ONF, permet de maintenir une gestion forestière dynamique des forêts communales. 41 communes sont adhérentes au SIVU dont 20 communes barthaises représentant 1 467 ha de chênaies dans le site Natura 2000.

Communes	Surface en chênaie communale dans le site	Membre du S.I.V.U.
CANDRESSE	85.42	X
DAX	78.07	X
GOOS	15.89	X
GOUSSE	41.35	X
HEUGAS	135.80	X
HINX	65.80	X
MEES	73.65	X
MIMBASTE	0.07	X
NARROSSE	18.10	X
OEYRELUY	58.03	X
PONTONX-SUR-L'ADOUR	136.23	X
PORT-DE-LANNE	7.56	
PRECHACQ-LES-BAINS	76.37	X
RIVIERE-SAAS-ET-GOURBY	69.99	X
SAINT-ETIENNE-D'ORTHE	2.65	
SAINT-MARTIN-DE-SEIGNANX	5.95	
SAINT-PANDELON	0.08	
SAINT-PAUL-LES-DAX	9.35	
SAINT-VINCENT-DE-PAUL	178.94	X
SAUGNAC-ET-CAMBRAN	65.22	X
SEYRESSE	29.08	X
SIEST	1.31	
SORT-EN-CHALOSSE	23.05	X
TERCIS-LES-BAINS	45.78	X
TETHIEU	227.78	X
YZOSSE	42.41	X
<b>TOTAL</b>	26 communes soit 1 493 ha	<b>20 communes soit 1 467 ha</b>

#### Quelques résultats du SIVU des Chênaies de l'Adour :

**35 ans** d'activité efficace avec un travail de fond mené à l'échelle de tout le massif.

**850 ha** de chênes ont été régénérés depuis sa création avec l'aide financière de l'Etat et du Département et le soutien technique de l'Office national des forêts (ONF). Le regroupement en syndicat a en outre permis de réaliser des économies d'échelle et de percevoir des aides importantes. Le SIVU a aussi permis l'étalement et une facilité de financement pour les communes qui sont de petites communes rurales. Tout cela garanti un gros volume de travail sylvicole chaque année qui permet de créer des emplois.

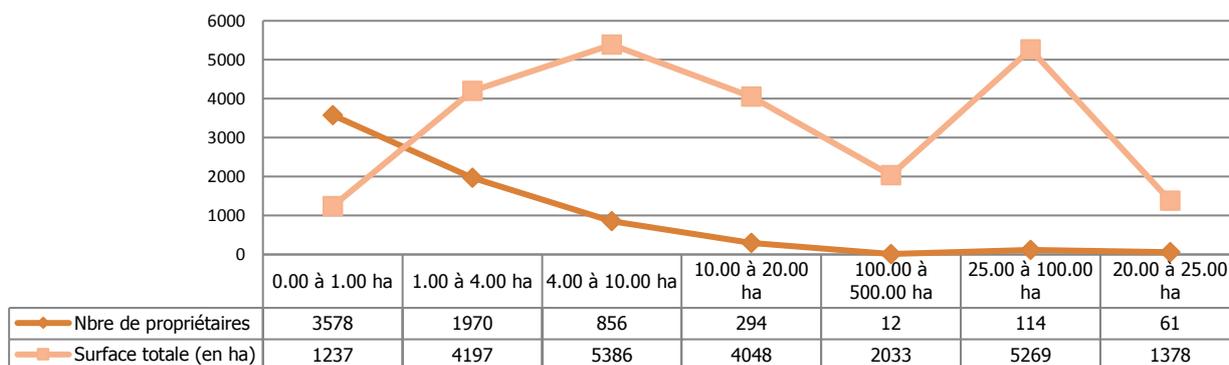
Les prix de vente atteignent, en moyenne, les **80 à 150 € le m<sup>3</sup>**, parfois 200 €. Ces prix ne sont pas très élevés car les vieux bois sont de qualité hétérogène. Mais les jeunes peuplements de l'Adour sont de grande qualité et à forte croissance, laissant présager de bonnes perspectives pour l'avenir de la filière.

## Les forêts privées

Parmi les 5 938 ha de surfaces boisées situées dans le périmètre du site Natura 2000 « Barthes de l'Adour », 4 065 ha sont des forêts privées (soit 68 %).

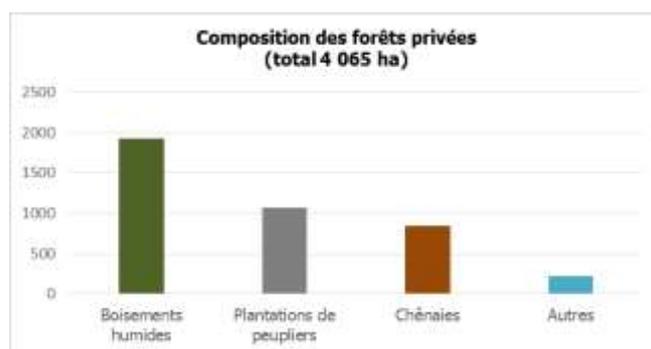
Dans les barthes, la forêt privée est caractérisée par des propriétés de petites tailles, morcelées et dispersées appartenant à de très nombreux propriétaires.

Répartition des forêts privées des communes du site (dans et hors site) par classes de surface de propriété



La plupart des propriétaires de forêt privée n'adhère à aucun organisme de gestion forestière (coopérative, technicien ou expert). Cela démontre un manque de structuration des propriétaires, caractéristique d'une gestion familiale ou même d'une absence de gestion.

Néanmoins, les propriétaires de grandes surfaces font nécessairement appel à un organisme de gestion afin de valider leur Plan Simple de Gestion mais ils sont peu nombreux (propriétaire de plus de 25 ha de forêt sur une même commune décomposés en bois/bosquet de 5 ha minimum). Le calcul se faisant à l'échelle communale, il est rare que les parcelles de forêts barthaises bénéficient de cette gestion (hormis les grandes peupleraies). En effet, à l'échelle des communes du site, l'exploitation forestière a plutôt lieu sur les pinèdes de plateaux.



Actuellement, seuls le peuplier et le chêne sont exploités pour la vente mais on observe une tendance à exploiter de plus en plus les boisements marécageux (filrière bois énergie).

## D. Typologie des forêts et modalités de gestion

### Les Chênaies de l'Adour

L'essence principalement exploitée est le **Chêne pédonculé (*Quercus robur*)** qui pousse spontanément sur les parties les plus hautes des Barthes. Le Chêne pédonculé est tout à fait adapté aux conditions hydrauliques particulières des barthes qui subissent parfois de longues périodes inondations. Il forme des futaies.

Il est exploité comme bois d'œuvre.

D'autres essences poussant spontanément dans les chênaies sont également exploitées comme les **Frênes (*Fraxinus excelsior* et *F. angustifolia*)** et l'**Erable champêtre (*Acer campestre*)**. Il reste très peu d'**Orme champêtre (*Ulmus minor*)** touché par une maladie appelée « graphiose » et de **Charme (*Carpinus betulus*)**, en limite de son aire de répartition.

► les chênaies sont souvent rattachables à l'habitat d'intérêt communautaire 91F0 Chênaies-ormaies, elles abritent également de nombreuses espèces d'intérêt communautaire (1308 Barbastelle, 1323 Murin de Bechstein, 1083 Lucane cerf-volant, 1088 Grand capricorne...)



Avant 1870, le traitement en futaie jardinée, à faible densité et jusqu'à 130-150 ans, était de rigueur. Il permettait de pallier les nécessités de pâturage, de panage, de bois de chauffe, de bois de marine. A la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, les peuplements sont passés en futaie régulière avec une coupe à 120 ans, du fait d'une modification de la nature de la demande en bois. A cette période, les peuplements ont subi de fortes dégradations. En 1975, l'ONF engage un examen critique de la situation et crée une pépinière domaniale afin de produire des plants du crû. Parallèlement, des collectivités propriétaires soucieuses de préserver leur patrimoine se mobilisent et fondent en 1980 le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique des Chênaies de l'Adour (cf. Le SIVU) dont les premiers objectifs sont de reconstituer des peuplements en mauvais état.

- **Forêts publiques bénéficiant du Régime Forestier (~1 500 ha)**

Aujourd'hui, les chênaies sont traitées en futaie régulière à groupe de régénération stricte avec un âge d'exploitabilité moyen à 120 ans dont l'objectif est de produire des gros bois de qualité. Le guide sylviculture préconise des éclaircies régulières tout le long de la vie du peuplement (tous les 7 à 15 ans) et une densité finale de 60 tiges/ha. Lors des coupes d'amélioration, certains arbres présentant des signes de sénescence sont maintenus (1 arbres/ha). Lorsque les arbres arrivent à maturité (à partir de 100 ans), le renouvellement est engagé en privilégiant la régénération naturelle (pratiquée dans 90% des cas) : les éclaircies réalisées sont des coupes de régénération « progressives », en général au nombre de 3, permettant d'augmenter la quantité de lumière arrivant au sol pour les petits semis de chêne tout en profitant de la production de semences (glands) des arbres laissés sur pied (appelés « semenciers »). Elle est parfois complétée par des plantations d'accompagnement. La productivité des chênaies de l'Adour a été évaluée à 5 m<sup>3</sup>/ha/an (Fourmy, 1991). La majorité des coupes est vendue « sur pied » et l'acheteur dispose dès lors de 1 à 2 ans pour réaliser l'exploitation. Le reste des coupes (30 %) est réalisé en « bois façonné », technique de mobilisation qui permet d'améliorer la qualité des chantiers, de réduire les délais et de mettre en vente les bois directement en bord de route (attractif pour les acheteurs). Le principal atout du bois façonné est de maîtriser les chantiers et de réduire les impacts aux sols et aux peuplements.



Exploitation en bois façonné avec vente du bois en bord de route

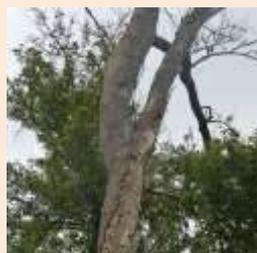
► La régénération naturelle et les coupes "bois façonné" sont favorables à la conservation de l'habitat 91F0 Chênaie-ormaie : **Fiche Action F3 = Restauration, entretien et gestion des boisements d'IC**

Des contrats Natura 2000 favorisant le développement de bois sénescents ont été engagés sur le site. Il s'agit d'améliorer le statut de conservation des espèces (pics, chiroptères et insectes saproxyliques ou mangeurs de bois mort) et de la chênaie d'intérêt communautaire par un dispositif favorisant le développement de bois sénescents et/ou ayant dépassé le diamètre d'exploitabilité.

Deux sous-actions peuvent être mises en place :

*sous-action 1 arbres sénescents disséminés* : conserver les chênes remarquables présentant des signes de sénescence (cavités, fissures ou branches mortes) qui peuvent abriter des espèces d'intérêt communautaire (par ex à Candresse où 15 arbres ont été contractualisés pour conserver une trentaine de nids de A031 Cigogne blanche)

*sous-action 2 ilot Natura 2000* : maintien en l'état du sous-bois ou espace interstitiel de la chênaie d'intérêt communautaire (par ex à Saugnac-et-Cambran sur un ilot de 8 400 m<sup>2</sup>)



Chêne pédonculé mort présentant de nombreux micro-habitats favorables à la faune : cavités et écorces décollées

- **Forêts privées (~840 ha)**

Ces forêts sont victimes d'un morcellement, qui entraîne un désintéressement et une méconnaissance de la sylviculture du chêne de la part des propriétaires, et bien souvent une absence de gestion. En 2004, 21 % des propriétaires interrogés ne faisaient rien de leurs chênaies. Les interventions qui peuvent avoir lieu le sont rarement en vue d'une amélioration. En définitive, ces coupes répondent à deux besoins : le bois de chauffe (36 %) et des besoins financiers particuliers (21 % exploités pour la vente). On obtient alors des peuplements ayant subi des éclaircies abusives qui peuvent compromettre la régénération naturelle.

### Les peupleraies



Le **Peuplier (*Populus sp.*)** est une essence de pleine lumière à croissance très rapide, exigeant des sols riches, profonds, aérés et bien alimentés en eau. Son rapport volume/surface est très élevé.

Introduit à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, le peuplier de production « cultivars » puis « clones » (car il existe des peupliers indigènes) représente aujourd'hui 233 000 ha sur le territoire national. L'Aquitaine est la troisième région avec plus de 25 000 ha de peupliers.

Dans les barthes, cette essence représente 1 379 ha (soit 11,24 % du site). Principalement utilisée dans le cas de boisement de parcelles agricoles abandonnées, et elle s'est parfois substituée au chêne, dans le cas des forêts privées. Toutes les prairies qui ont été plantées l'ont été en peupliers, de même que certains marais et champs.

La majorité de la production est destinée à la vente, le reste étant laissé à l'abandon ou utilisé comme bois de chauffage. Le bois de peuplier est un matériau polyvalent dont le principal débouché reste la filière du déroulage : emballages légers, panneaux de contreplaqués, tiges et boîtes d'allumettes. Devant cette importante ressource ligneuse, de nouvelles voies de valorisation apparaissent à côté des utilisations plus traditionnelles : filières du sciage, des panneaux dérivés, de la pâte à papier, du Bois-Energie ou encore de la Construction, Maison Bois.

Au niveau technique, les choix de la station et du clone sont primordiaux. De nombreuses plantations ont échoué dans les barthes faute de connaître et de respecter les conditions stationnelles (notamment la qualité du sol et les régimes d'inondations). Les plantations sont réalisées à partir de boutures après un travail du sol. Il est recommandé de ne pas planter plus de 2 à 3 ha avec le même clone afin de limiter les risques sanitaires. Les densités préconisées sont 204 plants/ha (7m x 7m) ou 156 plants/ha (8m x 8m) en fonction des potentialités du sol. Dans les barthes, il est recommandé un disquage tous les ans durant les 5 premières années. Après 5 ans, l'entretien annuel du sous-bois n'est pas indispensable car dans les barthes il y a moins de concurrence à l'eau entre le peuplier et la végétation herbacée spontanée. Des élagages sont ensuite pratiqués régulièrement. Il n'y a pas de traitement chimique ni d'amendement. Il est important de broyer les débris après l'élagage afin d'éviter les embâcles lors des crues.



Ex : entretien par disquage les premières années et de maintien du sous-bois après

► Le sous-bois des peupleraies abrite parfois des espèces d'intérêt communautaire (1060 Cuivré des marais)

► Pour améliorer les pratiques sylvicoles favorables aux EIC : **Fiche Action F3 = Restauration, entretien et gestion des boisements d'IC**

Sur le territoire national et sur le site, la tendance est à couper du bois de plus en plus jeune (entre 15 et 18 ans) afin de produire du "bois blanc". D'ailleurs, les machines d'exploitation sont adaptées à des bois de petits calibres. Ailleurs en France, il existe une exploitation du peuplier en taillis à courte rotation mais pour l'instant cela n'est pas pratiqué dans les barthes.

Aujourd'hui en France, on coupe beaucoup et on replante très peu et cela est valable dans les barthes. C'est pourquoi des programmes de soutien aux plantations se développent. Par exemple, le Conseil National du Peuplier et la profession de la populiculture se mobilisent et créent la charte "Merci le peuplier" rapprochant les entreprises des populiculteurs avec une aide financière directe aux replantations après récolte.

Dans les forêts communales, l'ONF conseille de maintenir le potentiel de peupleraies (en surface) pour alimenter la filière avec cette essence d'avenir et pour permettre aux communes d'avoir des relais de production.

## Les boisements humides



Composés d'**Aulnes glutineux** (*Alnus glutinosa*), de **frênes** (*Fraxinus excelsior* et *F. angustifolia*) et de **saules** (*Salix sp.*), ils poussent spontanément dans les barthes les plus humides : barthes basses et bords de cours d'eau.

► les boisements humides sont souvent rattachables à l'habitat d'intérêt prioritaire 91E0\* Aulnaies-frênaies alluviales, ils abritent également de nombreuses espèces d'intérêt communautaire (1308 Barbastelle, 1358 Vison d'Europe...)

Deux types de boisements peuvent être distingués : l'aulnaie-saulaie/saulaie non-exploitable et l'aulnaie/aulnaie-frênaie exploitable.

**L'aulnaie-saulaie et saulaie non-exploitable**, peuplement peu ou pas productif est laissé en libre développement, et une végétation naturelle s'y développe. L'aulnaie-saulaie se développe essentiellement en zone de gouttière (barthe basse) notamment dans le Bas Adour et son état de marais rend impossible toute exploitation.

**L'aulnaie et l'aulnaie-frênaie exploitable**, boisement le plus souvent privé, traité en taillis simple pour l'approvisionnement en bois de chauffe. Exploitées en coupes rases, les parcelles sont laissées à l'abandon et recèpent naturellement. On peut également trouver quelques futaies. En raison de la petite taille des parcelles, de leur localisation et du manque d'intérêt des propriétaires, ces peuplements ne subissent aucun entretien et ne font l'objet d'aucune gestion particulière. Elles sont traitées au coup par coup selon les besoins du propriétaire.

La grande majorité des propriétaires de boisements marécageux les exploitent en famille sans l'aide de professionnels de la sylviculture. Néanmoins depuis quelques années, il semble que la filière bois énergie envisage d'utiliser les aulnaies marécageuses barthaises. Des groupements forestiers commencent donc à se constituer des propriétés de boisements marécageux de grandes superficies. Même si peu d'exploitation de grande ampleur ont eu lieu aujourd'hui, la problématique des aménagements nécessaires à l'exploitation de ce bois dans la zone la plus humide des barthes, et actuellement très préservée, est posée (accès des engins d'exploitation et d'exportation du bois).

► Certaines aulnaies-frênaies sont remarquables et méritent d'être strictement préservées :  
**Fiche Action F2 = Conservation des boisements de forte naturalité**

## Autres boisements

D'autres essences allochtones plantées sont également présentes dans les forêts de production, entre autres, le **Chêne rouge d'Amérique**, le **Tulipier de Virginie** ou l'**Erable sycomore**.

Deux opérations à ne pas confondre :

- Le **défrichement** est défini comme une opération volontaire entraînant le changement d'affectation du sol mettant fin à sa destination forestière. Des seuils et des cas particuliers entrent en vigueur et s'adaptent dorénavant à la présence ou non d'une garantie de gestion durable. Des compensations peuvent être exigées par les services de l'Etat. Il s'agit souvent de l'installation d'une plantation dans un milieu jusqu'alors ouvert (culture, prairie...)
  - Dans les Barthes, il est important de maintenir la mosaïque de milieux et donc de limiter la transformation des milieux ouverts, particulièrement des prairies, en boisements (qui plus est allochtones).
- Les **déboisements** ou coupes sont programmées dans les plans de gestion des forêts et dans les documents d'aménagements forestiers. Dans le cas d'une forêt ne présentant pas de document de gestion durable, elles sont soumises à autorisation pour toute coupe de bois enlevant plus de la moitié du volume de futaie sur pied, au-delà d'un certain seuil de surface d'un seul tenant pour les futaies de feuillus et de résineux (respectivement 5 et 10 ha dans les Landes).

## Cas des boisements de ripisylve



La ripisylve composée naturellement de **saules** (*Salix sp.*), d'**Aulnes glutineux** (*Alnus glutinosa*) ou de **frênes** (*Fraxinus excelsior* et *F. angustifolia*) est située en bord de cours d'eau.

► les ripisylves sont souvent rattachables à l'habitat d'intérêt prioritaire 91E0\* Aulnaies-frênaies alluviales, elles abritent également de nombreuses espèces d'intérêt communautaire (1355 Loutre et 1356 Vison d'Europe...)

On retrouve également des essences plantées comme le **Platane** (fréquent) et le **Peuplier** (plus rare).

Depuis quelques décennies, l'espèce invasive **Erable negundo** (*Acer negundo*) s'est installé dans les ripisylves barthaises (et dans une moindre mesure dans l'ensemble des boisements barthais). Son acclimatation est telle, qu'il constitue parfois des ripisylves mono-spécifiques sur de longs tronçons. Une seconde espèce arborée invasive de ripisylve peut également être citée, bien que plus marginale : le **Noyer du caucase** (*Pterocarya fraxinifolia*) qui suite à un essai de plantation communale en Pyrénées-Atlantiques dans la barthes de l'Ardanavy, s'est implanté et envahie aujourd'hui toute la ripisylve de l'Adour (et même les boisements barthais) dans le Bas-Adour maritime.

Selon le statut du cours d'eau, la ripisylve peut être :

- privée (sans gestion particulière)
- privée et gérée par un syndicat de rivière ou une ASA (cf. gestion des cours d'eau)
- communale et confiée à l'ONF
- appartenir à l'Etat Domaine Public Fluvial et être gérée par un syndicat de rivière (cf. gestion des cours d'eau)

Le bois issu de l'entretien de la ripisylve est principalement destiné à devenir du bois de chauffe. Il est soit récupéré par les propriétaires soit vendu pour intégrer ponctuellement la filière bois énergie. Néanmoins depuis quelques années, il semble que la filière bois énergie envisage d'utiliser de plus en plus les ripisylves barthaises. Des dynamiques locales commencent donc à s'organiser pour exploiter cette ressource jusqu'alors peu valorisée. L'Erable negundo serait particulièrement ciblé. S'agissant d'une espèce invasive, il est intéressant d'exploiter les plus gros individus et les semenciers afin de lutter contre sa prolifération. Il sera par contre indispensable de veiller à ce que la ripisylve autochtone se réinstalle après l'exploitation (bouturage d'essences locales, replantation...) et que l'exploitation de l'Erable negundo ne devienne pas, à elle seule, une ressource économique.

De plus, la problématique des aménagements nécessaires à l'exploitation de ce bois dans ces zones sensibles et jusqu'alors préservées est posée (accès des engins d'exploitation et d'exportation du bois, stabilité des berges, maintien de la continuité écologique...).

► Pour maintenir les continuités écologiques et améliorer la qualité des ripisylves : **Fiche Action F2 = Restauration, entretien et gestion du réseau hydraulique**



Ripisylve de l'Adour envahie par l'Erable negundo

---

## E. Facteurs limitants

---

### Parcellaires

Le morcellement du parcellaire des Barthes pose des problèmes pour la sylviculture. En effet, les terrains longilignes et étroits ne permettent pas aux propriétaires d'acquérir de grandes surfaces consécutives. Ce morcellement augmente de beaucoup les charges d'entretien et d'exploitation. Cette situation diminue la rentabilité des boisements.

Par ailleurs, dans le cas de forêts de production, cette situation de mosaïque entre les classes d'âge, les interventions sylvicoles et la nature des peuplements peuvent entraîner une compétition entre les plantations.

### Accès aux parcelles

Les parcelles forestières des Barthes sont généralement éloignées des sièges des propriétaires sylviculteurs et des sites d'exploitation du bois. Les frais de transport sont donc importants. Cet état de fait est d'autant plus contraignant que les accès aux parcelles sont quelques fois mal entretenus du fait d'inondations fréquentes, d'un taux d'humidité trop élevé ou d'un embroussaillage rapide. Les boisements sont en zone inondable et la plupart sont sur terrain présentant une faible portance pour les engins. Les frais de mise en état des infrastructures et ouvrages d'art entrent donc également dans les charges d'exploitation et diminuent les marges. Cependant de gros travaux ont eu lieu ces dernières années qui ont nettement amélioré les accès. Il est évident que les travaux forestiers doivent avoir lieu en dehors des périodes d'inondations, où les parcelles sont en majorité inaccessibles.

### Contexte hydromorphique

Le blocage des ouvrages hydrauliques par des débris végétaux ou le comblement des fossés entraînent un mauvais écoulement des eaux. Ce phénomène induit une remontée de la nappe et altère de fait la pousse des plants de peupliers.

Les peuplements humides, type aulnaies, sont moins sensibles.

Les chênes n'apprécient pas, quant à eux, une immersion prolongée. Leur régénération naturelle connaît également quelques problèmes. En effet, l'échec du renouvellement du peuplement est dû, entre autres choses, à des accidents climatiques : les semences peuvent périr suite à de fortes gelées, les crues sont responsables du pourrissement, d'un transfert ou de l'enfouissement des glands, d'attaques parasitaires des jeunes plants.

Une grande hydromorphie caractéristique des sols barthais peut entraîner l'asphyxie des jeunes semis, si elle est trop prononcée.

### Dégâts

Les chevreuils s'attaquent aux jeunes plantations. La pression du gibier est telle aujourd'hui que les jeunes plants doivent être protégés. Le système de protection le plus répandu est la gaine individuelle (manchon plastifié et grillagé). Dans les forêts communales, un tiers des chênes et tous les peupliers sont protégés ce qui engendre un surcoût substantiel pour les propriétaires.

### Pratiques de gestion

L'entretien des parcelles n'est pas toujours réalisé dans les délais préconisés du fait des contraintes financières. Ce problème se rencontre notamment à l'échelle des boisements communaux.

On peut également rencontrer des problèmes de glandée du fait d'un peuplement trop dense à maturité entraînant des houppiers étriés peu aptes à la fructification. D'autre part, des dégâts faits par les engins forestiers lors de l'exploitation du bois en coupe d'ensemencement peuvent compromettre l'avenir de la régénération. Par ailleurs, la concurrence de la végétation s'ajoute à ces phénomènes.

### Les parasites et maladies

#### **Les défoliateurs du chêne**

Périodiquement, les peuplements de chênes subissent des attaques du feuillage qui peuvent aller jusqu'à leur disparition totale. Dans les Barthes se sont exclusivement des chenilles de lépidoptères qui sont à l'origine de ces défoliations printanières :

- La **Tordeuse verte** (*Tortrix viridana* L) est une petite chenille qui pénètre à l'intérieur des bourgeons dont elle se nourrit. Elle continue son développement sur les feuilles. Leur destruction compromet la glandée donc la régénération. La tordeuse entraîne également un dépérissement des arbres.
- Les **géométrides** (Chematomie et Hibernie) attaquent la feuille quand le limbe se déplie et rendent l'arbre plus sensible aux attaques des ravageurs secondaires. Ce sont les plus défoliatrices.
- La **Processionnaire du chêne** et le **Bombyx disparate** sont très voraces. La deuxième entraîne une défoliation complète de l'arbre.

La surveillance au niveau des populations par l'observation des pontes peut permettre une intervention opportune et le choix des dates de traitements. La lutte biologique avec une préparation à base de *Bacillus Thuringiensis* effectuée au printemps sur les jeunes chenilles permet de contrôler efficacement le ravageur (S.I.V.U. de l'Adour 1990).

### **Le frêne et la chalarose**

*Chalara fraxinea* est un champignon qui pénètre dans l'arbre par les feuilles, dont il provoque le flétrissement. Il gagne ensuite les ramures, qui se nécrosent, le bois prenant alors une teinte grise. Les jeunes arbres meurent rapidement tandis que les vieux sujets dépérissent lentement. Plusieurs essais d'inoculation ont montré que le champignon est très virulent. Dans les zones infestées, la totalité des jeunes frênes issus de graines ayant germé naturellement sur place sont décimés. Particulièrement présent dans le nord-est de la France, les frênes de l'Adour ne sont pas encore impactés par le champignon mais sa progression en France est telle qu'il pourrait envahir les barthes d'ici peu de temps. L'impact serait alors comparable à la graphiose qui a quasiment éradiqué l'Orme champêtre (*Ulmus minor*).

### **L'aulne et le phytophthora**

Le *Phytophthora* est un pathogène du sol qui se développe bien sur des sols mal drainés. Ce parasite infecte les racines et entraîne le dépérissement voire la mort de l'arbre. Le développement des phytophthoras doit être suivi dans le cas de forêt de production d'aulnes (rares sur le site) d'autant plus qu'aucun produit chimique n'est homologué en France pour lutter contre cette famille de parasites (IEFC).

### **Le peuplier et la rouille foliaire**

Parmi les maladies foliaires du peuplier, la rouille est une de celles qui posent le plus de problèmes au populteur. Cette maladie provoque des défoliations qui, suivant leur précocité, conduisent à des réductions de croissance. Des attaques successives peuvent mettre en péril un peuplement.

Les risques de rouilles sont surtout fonction du clone utilisé et de la région. Au sud de la Loire, la rouille est principalement due à un champignon appelé *Melampsora alli-populina*.

Les facteurs de risques sont la monoculture de clones, une densité élevée de plantation et/ou une situation de fond de vallée. Afin de prévenir l'apparition du parasite, il est nécessaire de diversifier les clones à l'échelle de la parcelle et du site ainsi que d'entretenir les parcelles (IEFC).

---

## **F. Garantie de gestion durable et Natura 2000**

---

Les garanties de gestion durable engagent les propriétaires à maintenir et à améliorer une gestion multifonctionnelle selon trois piliers : production durable de bois, protection des milieux et des espèces et participation aux aspirations de la société. Elles sont obligatoires pour bénéficier des contreparties fiscales, de la certification PEFC (Pan European Forest Certification) et des subventions à l'investissement forestier.

Les garanties de gestion durable découlent d'une gestion conforme à un document d'aménagement pour les forêts soumises, à un plan simple de gestion pour les propriétés concernées (>25 ha) ou volontaires (<25ha), ou le cas échéant à l'adhésion sur dix ans à un Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles.

D'après l'article L124-3 du Code Forestier : « les parties de bois et de forêts situées dans un site Natura 2000 pour lequel un document d'objectifs a été approuvé par l'autorité administrative sont considérées comme présentant des garanties ou présomptions de gestion durable lorsqu'elles sont gérées conformément à un document de gestion arrêté, agréé ou approuvé et que leur propriétaire a conclu un contrat Natura 2000 ou adhéré à une charte Natura 2000 ou que ce document a été établi conformément aux dispositions de l'article L.122-7 ».

### **Aménagement forestier et Plan Simple de Gestion**

Ils apportent une garantie de gestion durable prévue dans le Code Forestier. Pour les parcelles situées dans un site Natura 2000, il est cependant nécessaire pour obtenir cette garantie, de joindre au document un contrat, une charte ou d'être agréé suivant la procédure L122-7 et 8 du Code Forestier.

Pour ces mêmes forêts ou parties de forêt situées dans un site Natura 2000, les documents d'aménagement ou de gestion sont soumis à la procédure des évaluations des incidences. L'agrément suivant la procédure L122-7 et 8 du CF permet toutefois de dispenser de cette procédure en vérifiant que les travaux prévus n'ont pas d'impact négatif notable sur le site concerné.

## Certification forestière PEFC

De la même façon que les propriétaires ont le choix d'adhérer à l'écocertification PEFC, les sylviculteurs pourront trouver dans la charte Natura 2000 la possibilité de valoriser leurs pratiques sylvicoles.

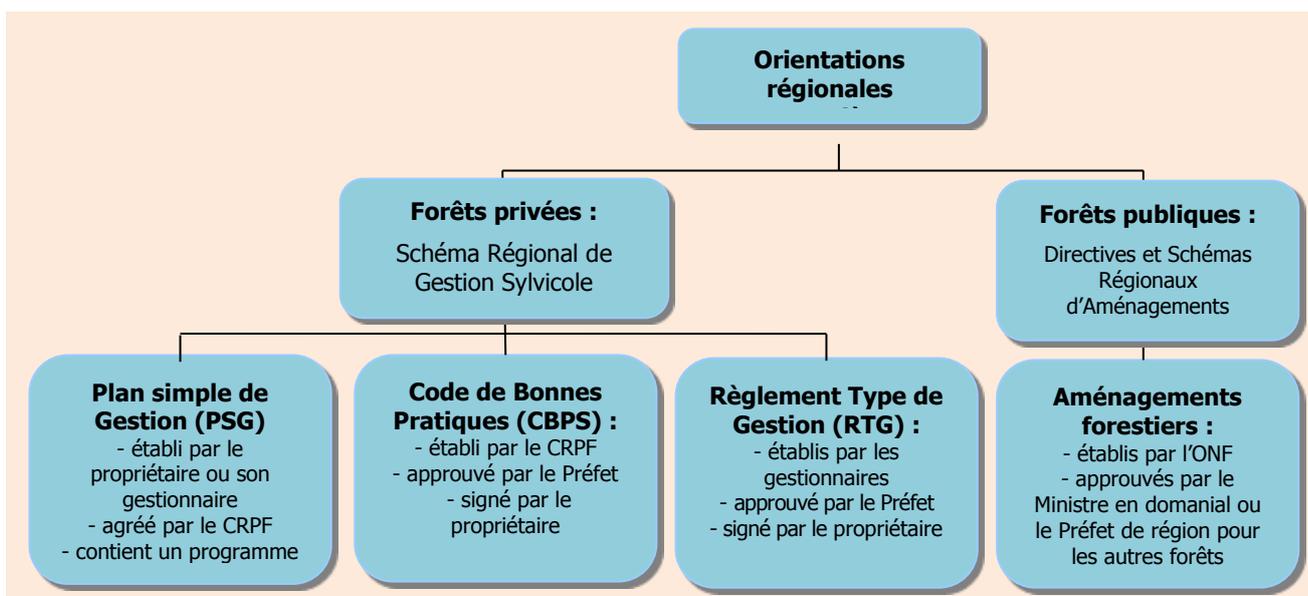
### Certification PEFC - Mentions faites de la biodiversité et de Natura 2000 à l'attention

- du propriétaire sylviculteur :
  - non application de produits phytopharmaceutiques dans les ripisylves et les habitats remarquables,
  - prise en compte des cours d'eau, plans d'eau et des zones d'intérêt écologique majeur lors des épandages d'engrais,
  - maintien des feuillus en bordure de parcelles et le long des cours d'eau,
  - maintien de l'ensouchement existant sur une bande de 10 m le long des cours d'eau et sur les pentes de plus 30%,
- de l'intervenant - entrepreneur de travaux forestiers :
  - en cas d'utilisation de désherbants, préserver une bande de 10m de large le long des cours d'eau et plans d'eau,
  - éviter les lisières et les bordures de cours d'eau lors des déplacements d'engin,
  - respect de la faune et la flore remarquable et des habitats associés connus de l'intervenant ou du donneur d'ordre,
  - application des modalités d'intervention préconisées dans les Documents d'Objectifs et inscrites dans les chartes,
  - maintien de l'ensouchement existant sur une bande de 10m le long des cours d'eau et sur les pentes de plus 30%,
  - respect des sources, des plans d'eau et mares et des cours d'eau et de leurs bordures en évitant d'y laisser des rémanents.
  - évitement des ripisylves et des zones humides dans le cas de traitements chimiques.

## G. En résumé

Les implications concrètes pour une parcelle située en Natura 2000 et dont le propriétaire souhaite bénéficier d'une garantie de gestion durable se résument ainsi :

- lorsque sa propriété est située dans le périmètre d'un site Natura 2000, le propriétaire ne peut bénéficier des avantages fiscaux et des aides publiques que s'il s'engage dans la charte Natura 2000 du site, s'il signe un contrat Natura 2000, s'il possède un aménagement forestier ou un PSG agréé au titre de l'article L.122-7 et 8.
- de la même façon, pour les parcelles cadastrales incluses dans un site Natura 2000, le propriétaire peut demander l'exonération partielle de l'impôt foncier sous réserve de signer la charte Natura 2000 du site ou de signer un contrat Natura 2000.



► Pour s'assurer de la prise en compte des enjeux du site, il faut accompagner les acteurs de la forêt, développer des outils de communication, offrir des formations spécifiques... :

**F14 = Mise en œuvre d'un plan de communication et de sensibilisation aux enjeux du site**

**F15 = Accompagnement technique des projets du territoire à la prise en compte des enjeux du site**

## IV. Tourisme et activité de loisirs

L'évolution démographique très importante du territoire a entraîné deux changements importants dans l'utilisation des Barthes à la fois par les touristes mais aussi par la population locale : elles sont plus fréquentées et les usages ont évolué. Les chasseurs doivent partager l'espace avec les joggers au petit matin et les pêcheurs avec les kayakistes... Cette consommation de nature a des avantages mais peut également avoir un impact non négligeable.

De nombreux projets liés aux activités de loisirs sont en développement.

Une étude sur la stratégie à adopter pour cadrer ce développement a été réalisée sur le territoire des Barthes.

Une des particularités du territoire est l'attachement des habitants aux Barthes. Cette identité barthaise, due certainement aux inondations et à la zone humide, crée un lien entre un pontois et un saint-martinois, entre un téthilien et un sibusate qui dépasse l'appartenance au département des Landes. L'arrivée de nouveaux habitants fragilise cette caractéristique. La sensibilisation aux enjeux écologiques du site peut aider à renforcer ou à créer cette identité.

### A. La demande touristique sur les Barthes

Il est assez difficile d'établir un profil type de la clientèle qui fréquente les Barthes.

Les familles sont citées par tous les offices de tourisme, avec selon le territoire, soit des couples ou groupes (personnes âgées). La provenance est essentiellement la France et pour certains l'étranger.

La durée du séjour est très variable : de 3 jours à plus de 15 jours.

Les motivations de la visite qui sont les plus citées sont l'espace et la nature, les activités sportives, l'espace rural et la gastronomie. Les activités pratiquées sont essentiellement les promenades (randonnées pédestres et cyclistes) et l'observation de la faune.

Les périodes de visites s'échelonnent du printemps à l'automne.

#### Les acteurs du tourisme

Il n'y a pas de structure unique qui assure la promotion touristique à l'échelle du territoire des Barthes, cette dernière est développée par :

- **7 Offices de Tourisme** : Dax, Pays d'Orthe, Pays de Montfort en Chalosse, Pays Tarusate, Pays Tyrossais, Saint-Paul-lès-Dax et Seignanx. Les statuts de ces différents Offices sont divers : associations, régie publique et EPIC.
- La plupart ont le label « **Qualité Tourisme** »
- **1 Syndicat d'Initiatives** : Saubusse
- **1 Intercommunalité** : MACS.

Les missions exercées par l'ensemble de ces structures sont multiples :

- Accueil / information / promotion / animation / coordination
- Mise en œuvre d'animations / de programmation culturelle
- Elaboration de produits touristiques et visites guidées.

#### Hébergement

Seules 6 communes des Barthes ne présentent pas d'hébergement ou de restauration : Téthieu pour l'Adour amont et les communes du Luy : Narrosse, Oeyreluy, Siest, Clermont et Mimbaste.

Sur les 4 secteurs des Barthes, l'offre d'hébergement et de restauration se distribue différemment :

- **Sur le Bas Adour Maritime**, une offre d'hébergement essentiellement centrée sur les chambres d'hôtes présentant de nombreux atouts (accueil, maison, localisation) et quelques gîtes à proximité des Barthes.
  - ▶ Une offre adaptée à une approche « Nature » des Barthes
- **Sur le Moyen Adour**, en aval de Dax, la gamme d'hébergement et de restauration est large, avec une répartition homogène sur l'ensemble des communes et bien situés par rapport aux Barthes.
  - ▶ Une offre propice à la découverte des Barthes, par diverses approches (nature, vélo, cheval, randonnée pédestre), sur des séjours pouvant être longs et pouvant intéresser un large public (du camping à la chambre d'hôte ou en gîte)
- **Sur l'Adour Amont**, l'offre d'hébergement se distingue par : le parc urbain centré sur Dax et St Paul les Dax, plutôt destiné à une clientèle dédiée (cures) et à une découverte des Barthes ponctuelle (petites

Le Pays ALO, dans le cadre de son projet de développement touristique, s'oriente sur un positionnement « Nature », l'objectif étant de travailler sur les interactions et les complémentarités entre l'espace littoral, l'espace thermal et l'espace intérieur. Cette demande se fonde sur la qualité des espaces et paysages présents au sein du territoire, dont les Barthes de l'Adour.

Ainsi, l'enjeu pour le Pays est de fédérer les acteurs du tourisme autour de la notion de « Tourisme Durable », de favoriser une culture commune en vue de développer une stratégie touristique collective pour pouvoir inscrire le tourisme durable dans une logique de positionnement marketing du territoire.

boucles, sorties thématiques) et par la présence d'aires réservées pour le camping et camping-car autour de Dax et de gîtes se situant un peu plus au nord du secteur intéressant de fait une clientèle différente.

► Une offre pouvant être très différent : soit une découverte ponctuelle des Barthes, soit par des diverses approches (nature, vélo, cheval, randonnée pédestre)

- Sur le Luy, l'offre d'hébergement est plus restreinte mais assez bien répartie dans le secteur.
  - Une offre adaptée à une approche découverte « Nature » des Barthes par la randonnée

## B. Les activités de pleine nature

### Sentiers

Le **Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées** des Landes est particulièrement riche en circuits sur le secteur des Barthes de l'Adour avec 31 parcours répartis en 5 « Rando guide ». Aucun circuit n'est ouvert aux chevaux. Les sentiers traversent en majorité des parcelles publiques (chemin ruraux, voies communales ou départementales...) mais également des parcelles privées sous convention.

**D'autres parcours pédestres** sont balisés sur le territoire dont les sentiers du Seignanx et quelques circuits communaux, la plupart type parcours sportifs. Le **SIMAL** (Syndicat Intercommunal du Moyen Adour Landais) travaille également sur un projet d'itinéraire pédestre entre Aire-sur-l'Adour et Dax au plus près du fleuve : Le tronçon de Candresse à Dax a été inauguré et est en fonction.

Le service animation du Conseil Général des Landes édite aussi pour les randonneurs des **parcours d'orientation thématiques** à Pontonx-sur-l'Adour par exemple.

Le site des Barthes de l'Adour est également traversé par une voie de Saint-Jacques de Compostelle : **la voie de Tours**, ainsi que par la liaison voie de Tours/ voie littoral n°2.

Le **Schéma cyclable Départemental** se décline en deux documents : « Pistes cyclables et voies vertes des Landes » et le « cycloguide 40 ». Au-delà des deux parcours précités, il existe la **voie verte de Chalosse** de Saint-Sever à Dax ainsi que la «Scandibérique\* » le long de l'Adour dans le Seignanx et sur le territoire de MACS en lien avec la « Vélodyssée » du littoral.

Il y a très peu de parcours balisés pour la **randonnée équestre** (il en existe un sur Dax-Boulogne) alors que l'on recense sur le territoire des Barthes, 7 centres équestres, écuries ou élevage (St Jean de Marsacq, Ste Marie de Gosse, Hinx, Dax, Rivière, St Martin de Seignanx, Siest) dont certains proposent des visites guidées dans les Barthes. Certains cavaliers utilisent les Barthes indépendamment des centres équestres mais cela reste ponctuel et peu organisé.

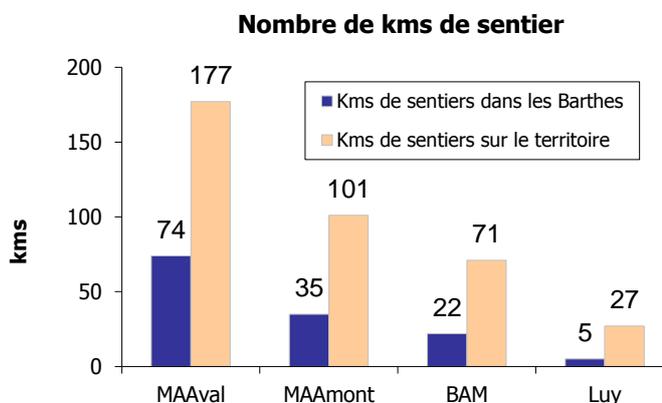
\*La Scandibérique est une voie cyclable traversant l'Europe qui relie la Norvège à l'Espagne. Le parcours est entièrement balisé mais certains tronçons (Agglomération de Dax par exemple) sont provisoires et vont faire l'objet de modifications d'itinéraire et de travaux.



Carte des sentiers des Barthes

32 communes sur 40 ont un sentier inscrit au PDIPR dont une partie passe sur leur territoire. 25 de ces sentiers traversent les Barthes de ces communes. **Plus d'une commune sur deux a donc un itinéraire de promenade existant dans le périmètre des Barthes.**

Par exemple, la commune de Dax a développé son offre touristique en lien avec les Barthes. Des sentiers pédestres plus ou moins longs jalonnent la barthe de Saubagnac. La valeur patrimoniale de la forêt de Boulogne est souvent mise à l'honneur lors de journées de sensibilisation. Et surtout, une ancienne ferme a été restaurée à l'entrée de la zone inondable afin d'accueillir les classes, les associations pour des conférences, expositions... appelée « Maison de la Barthe ». Cette restauration a pris en compte le caractère inondable du site, le rez-de-chaussée étant réservé aux expositions temporaires estivales.



### Sites remarquables

**2 réserves ACCA** (St Martin de Seignanx et Pontonx) gérées par la Fédération de Chasse des Landes sont présentes sur le territoire des Barthes – sites d'exception pour l'observation notamment de l'avifaune migratrice.

Ces réserves sont très connues des passionnés d'ornithologie. Ces sites ne sont pas accessibles au public (un observatoire situé à l'entrée permet l'observation), toutefois des visites guidées peuvent être organisées (grand public et scolaires) à certaines périodes de l'année.

**Le site géologique des carrières de Tercis** (classement en Réserve Naturelle Régionale en cours) situé à proximité des Barthes.

**Les forêts communales** (chênaies de l'Adour) constituent également des éléments paysagers remarquables. Plusieurs **points de vue** permettent une observation du paysage des Barthes : butte de St Barthélémy, Sainte Marie de Gosse.

Sarcelle d'hiver



### Autres éléments remarquables

D'autres éléments patrimonial historique et architectural des Barthes de l'Adour méritent d'être valorisés :

- . Portes à flots, présentes essentiellement dans le Bas Adour Maritime
- . Ponts : Pont Eugénie des Jaubert (Saubusse), pont de la Marquèze (Josse)
- . Pontons : Orist, Port de Lanne, Ste Marie de Gosse
- . Vestiges : Préchacq les Bains (visites sur demande par l'Office de Tourisme) et Stèle (Téthieu)
- . Ports : Saubusse, St Etienne d'Orthe, Port de Lanne.
- . Fermes Barthaises constituent des éléments importants du patrimoine architectural et historique des Barthes ; certaines datant du XVIII<sup>ème</sup> siècle.
- . Château de Montpellier, sur la commune de Saint-Laurent-de-Gosse, est inscrit aux monuments historiques. Ce château fut construit dans la première moitié du XVIII<sup>ème</sup> siècle par une riche famille de négociants bayonnais, les Roll-Montpellier.



Maison typique du Bas Adour

### Animations culturelles et sportives

En matière d'animations, plusieurs activités sont proposées sur le territoire des Barthes :

. Animations à caractère sportif : courses pédestres et relais cyclo-pédestre organisés par les collectivités ; sortie commentée sur l'Adour en canoë (encadrée par des professionnels, 1 à 2 fois par an) ; Base nautique de la Marquèze (engagée dans la charte Natura 2000)

. Sorties thématiques : des visites guidées indépendantes ou dans le cadre de journées thématiques (Aquitaine Nature, Tourisme en Espace Rural, Printemps des Landes...) sont organisées sur une grande partie des Barthes. Les acteurs sont multiples : associations locales, collectivités, offices de tourisme, Fédération de Chasse...



Visite d'exploitation dans le cadre de la Journée Mondiale des Zones Humides

. Concours de pêche et de chevaux Barthais sur quelques communes : Tercis, St Jean de Marsacq, Pey

. Festivals : un festival culturel « Festiv'Adour » proposant chaque année des spectacles, concerts, projections de films... est organisé depuis quelques années sur les communes de Josse, Saubusse, St Jean de Marsacq, St Martin de Hinx et Ste Marie de Gosse.

. Structures organisant des sorties dans les Barthes : ville de Dax (Maison de la Barthe – boulogne) proposant également des expositions, ville de Pontonx ; Fédération de Chasse des Landes (St Martin de Seignanx, Pontonx), CPIE Seignanx Adour (St Martin de Seignanx, Rivière, Saubusse, Orist), certaines offices de tourisme (OT Pays d'Orthe).

## C. Un tourisme en devenir

Le tableau ci-dessous dresse les forces et faiblesses de l'activité de tourisme et de loisirs des Barthes.

	FORCES	FAIBLESSES
<b>L'organisation du tourisme</b>	<p>Diversité de structures de tourisme pouvant être force de proposition</p> <p>Les Barthes sont perçues comme une zone d'intérêt patrimonial propice à la randonnée et à la découverte</p> <p>La dynamique de Tourisme durable initiée à l'échelle du Pays peut être un levier</p>	<p>Pas de structure unique assurant la promotion touristique des Barthes</p> <p>Manque d'information (en données chiffrées) sur la demande touristique spécifique dans les Barthes</p> <p>Les Offices de Tourisme mettent en avant le besoin d'une documentation générale sur les Barthes (vie, fonctionnement, histoire,...) à destination d'un large public et le manque d'aménagements spécifiques (panneaux)</p> <p>Le classement en site Natura2000 et plus généralement l'intérêt patrimonial des Barthes restent méconnus des visiteurs, de la population locale et parfois des offices de tourisme</p>
<b>L'offre d'hébergement</b>	<p>Une offre d'hébergement diversifiée en termes de gamme et de territoires couverts, permettant de proposer différentes découvertes des Barthes adaptées à un public large</p>	<p>Certaines communes ne présentent pas d'hébergements ou de restauration</p>
<b>Les sentiers</b>	<p>Les Barthes sont propices à la pratique de la randonnée de tout niveau ; avec un réseau de sentiers très bien maillé et diversifié couvrant l'ensemble du territoire</p> <p>Des projets en cours pour développer les voies cyclables</p>	<p>L'offre de tourisme équestre reste peu développée : peu ou pas de boucles équestres, peu d'hébergements spécialisés dans l'accueil des randonneurs équestres... Alors que le nombre de centres équestres est non négligeable dans les Barthes</p> <p>Il n'y a pas de lien entre les différents sentiers existants : département des Pyrénées-Atlantiques ou littoral pour les parcours pédestres.</p> <p>Pas de possibilité de randonnée itinérante</p> <p>Hormis les rando guides édités le Conseil Général des Landes, il n'y pas de valorisation pédagogique des sentiers (panneaux, thématiques spécifiques,...)</p> <p>Il n'y a pas d'information sur la fréquentation des sentiers</p> <p>Il n'y a pas d'outils de communication des circuits spécifique aux Barthes, ni de carte générale</p>
<b>Les animations culturelles, sportives et de nature</b>	<p>Présence d'une dynamique d'animation diversifiée (découverte du patrimoine naturel, animation culturelle, pratique sportive...)</p> <p>Des produits agricoles en lien avec le territoire</p>	<p>Les animations sont diffuses sur le territoire et non valorisées à l'échelle des Barthes</p>

Le «tourisme durable» est un concept qui cherche à répondre aux défis environnementaux, économiques et sociaux d'un lieu donné, ainsi qu'à remédier aux problèmes engendrés par le tourisme. Il suit l'approche du «développement durable» et vise à assurer :

- un développement économique inscrit durablement dans le long terme ;
- le respect des ressources environnementales et socioculturelles ;
- le respect des personnes, visiteurs, salariés du secteur et populations d'accueil

Ce qui inclut notamment :

- une forte participation de la population locale en tant qu'acteur du tourisme ;
- une sensibilisation des visiteurs, des acteurs du tourisme et de la population aux aspects de durabilité ;
- la mise en place d'un système de suivi qui permette de réagir au plus vite aux conséquences négatives du tourisme.

Le développement du tourisme dans les Barthes de l'Adour doit répondre à ce concept. Le développement d'aménagements structurants ou l'augmentation de la fréquentation pourraient avoir des conséquences négatives sur les milieux fragiles. Toutefois, des pistes de développement de ce tourisme sont à l'étude pour augmenter la visibilité de ce territoire et ainsi mieux le protéger.

Voici quelques propositions d'actions à mettre en œuvre en parallèle des actions Natura 2000 :

- Créer une carte des sentiers des Barthes préalablement valorisés par des aménagements pédagogiques
- Développer les boucles équestres
- Développer et mieux valoriser les animations pour les scolaires et le grand public
- Améliorer la pratique sportive sur le site
- Créer des supports de communication pour faire connaître le territoire
- Proposer des produits touristiques...

Préserver voire améliorer la naturalité du site



Exemple de boucles équestres en Bretagne et panneau valorisant le contrat forestier de Candresse

► Afin d'adapter les aménagements aux caractéristiques du site et de rationaliser les aménagements structurants et la création de nouveaux accès, il est nécessaire de sensibiliser les acteurs locaux aux fragilités du milieu : **Fiche Action F14 Mise en œuvre d'un plan de communication et de sensibilisation aux enjeux du site**

## V. ACTIVITÉ DE PÊCHE

L'activité de pêche est régie par le Code de l'Environnement.

### A. Rappels sur quelques documents-cadres de gestion des poissons et/ou de la pêche

Outre la réglementation nationale, plusieurs documents-cadres à l'échelle du bassin ou du département contribuent à encadrer la gestion des populations piscicoles et leur exploitation par la pêche.

#### **Le schéma départemental de vocation piscicole (SDVP)**

Il oriente l'action publique en matière de gestion et de préservation des milieux aquatiques et de la faune piscicole. A cet effet, il établit le bilan de l'état des cours d'eau et des milieux, définit des orientations à moyen terme en matière de gestion (préservation, restauration, mise en valeur) et détermine les actions prioritaires pour atteindre les objectifs. La fédération départementale des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique (FDAAPPMA) et l'association agréée de pêcheurs professionnels participent à l'élaboration du SDVP et à son actualisation.

#### **Le plan de protection du milieu aquatique et de gestion des ressources piscicoles (PDPG)**

Il vise à concilier la pérennité des espèces piscicoles et l'exercice de la pêche. Il pose un diagnostic de l'état des milieux aquatiques et des populations de poissons, en croisant les éléments relatifs aux peuplements piscicoles, à la qualité des eaux et des milieux, et à la morphologie des cours d'eau. Le diagnostic est établi à l'échelle de chaque sous-bassin – dénommé alors « contexte piscicole » – au sein duquel une espèce référente effectue l'intégralité de son cycle biologique (éclosion, croissance, reproduction). Puis, sur la base de ce diagnostic, des actions sont identifiées pour répondre aux perturbations susceptibles de porter atteinte au bon accomplissement du cycle vital des espèces. Elles sont organisées en plans à mettre en œuvre par divers acteurs, dont les associations agréées pour la pêche et la protection des milieux aquatiques (AAPPMA). Le PDPG est un des moyens de répondre à l'obligation de gestion (incluant l'établissement d'un plan de gestion) emportée par l'exercice d'un droit de pêche. Par souci de cohérence, lorsque la fédération départementale a élaboré un PDPG, les plans de gestion particuliers établis par les associations agréées doivent être compatibles avec celui-ci.

→ Le site est concerné par le PDPG des Landes, validé en 2011 et en cours de réactualisation depuis 2011.

#### **Le plan de gestion des poissons migrateurs amphihalins (Plagepomi)**

Il fixe un cadre spécifique, unique et cohérent de la gestion de ces espèces à l'exception de l'Esturgeon à l'échelle d'un bassin versant, dans les eaux intérieures. Élaboré par le comité de gestion des poissons migrateurs (COGEPOMI), il détermine, pour une période de six ans, des mesures utiles à la connaissance, à la gestion et à la restauration éventuelle de ces espèces ; il inclut des mesures de régulation de la pêche de loisir et de la pêche professionnelle, dont certaines, lorsque cela se justifie, peuvent être plus restrictives que la réglementation nationale.

→ Le site est concerné par le Plagepomi du bassin de l'Adour et des cours d'eaux côtiers. La version actuellement en vigueur couvre la période 2015-2019.

### B. Le droit de pêche en eau douce

**Dans le domaine public fluvial (DPF) et dans certaines parties non salées des cours d'eau et canaux non domaniaux affluant à la mer**, le droit de pêche de l'État est exploité par adjudication, amodiation amiable ou licence. Les eaux relevant du droit de pêche de l'État sont divisées en « lots » qui constituent les unités géographiques de gestion de l'accès au droit de pêche, par location ou par licence.

→ Deux « lots » du Luy sont inclus dans le périmètre de ce site : « Luy 1 » et « Luy 2 ».

Le droit de pêche de l'État fait l'objet, tous les 5 ans, d'une attribution sous forme de location collective ou individuelle ou de licence individuelle. L'exploitation de ce droit de pêche, selon un cahier des charges fixé par arrêté préfectoral, sur un modèle défini au niveau national, relève :

- pour la pêche aux lignes, exclusivement d'une adjudication sous forme de baux de location à une AAPPMA, au profit de ses membres, ou à la FDAAPPMA, au profit des membres des AAPPMA de la fédération. L'autorisation individuelle de pêche est subordonnée à l'adhésion à l'AAPPMA, sauf exceptions ;
- pour la pêche aux engins et filets, qu'elle soit amateur ou professionnelle, de licences individuelles en très grande majorité et de baux de location dans de très rares cas. Pour la pêche amateur aux engins et filets, les licences sont de deux types : la licence « Anguille », pour la pêche de cette espèce exclusivement, et la licence « Petite pêche » pour l'exploitation de l'ensemble des espèces autorisées à cette catégorie de pêcheurs. Les droits de pêche professionnelle sont attribués sur avis de la commission pour la pêche professionnelle en eau douce propre à chaque bassin. Il existe deux types de licences : « grande pêche » pour exploiter toutes les espèces piscicoles autorisées sur le lot et « pibale professionnelle » pour la seule pêche de la civelle.

Un cahier des charges spécifique, approuvé par arrêté préfectoral, définit les clauses et conditions particulières d'exploitation du droit de pêche de l'État : lots ouverts à la pêche, réserves de pêche, mode d'exploitation retenu (location ou licences), nombre maximum de licences par lot, modes de pêche autorisés, etc.

➔ Dans le périmètre du site ou en territoire connexe, le fleuve Adour et le Luy en aval du gué du Courant (commune de Saugnac et Cambran) relèvent du DPF.

Lot	Limites (longueur)	pêche de loisir aux lignes	pêche amateur aux engins et filets		pêche professionnelle	
			« anguille »	« petite pêche »	« pibale »	« grande pêche »
Luy-1	Du lieu-dit « Gué du Courant » (Commune de Saugnac et Cambran), à l'aplomb aval du Pont de Saint-Pandelon (5 300 m)	location amiable à une AAPPMA, nombre de permissionnaires illimité	Bail 2012-2016 : Bail 2017-2021 : 0	Bail 2012-2016 : 5 (1) : Bail 2017-2021 : 3 (non encore fixé)	interdite	
Luy-2	De l'aplomb aval du Pont de Saint-Pandelon à l'axe de l'Adour passant par la rive aval du Luy à son embouchure (13 550 m)	location amiable à une AAPPMA, nombre de permissionnaires illimité	Bail 2012-2016 : 8 (8) Bail 2017-2021 : 8 (non encore fixé)	Bail 2012-2016 : 2 (0) Bail 2017-2021 : 2 (non encore fixé)		

**Limites géographiques et droits de pêche sur les lots du DPF inclus dans le site : amodiation pour la pêche aux lignes et licences de pêche amateur et professionnelle (quota de licences et, entre parenthèses, licences effectivement attribuées en 2016) [source : DDTM40]**

**Hors du DPF (parties non domaniales des cours d'eau, plans d'eau...),** c'est le droit de pêche des riverains qui s'applique. Il est régulé de gré à gré avec les propriétaires du droit de pêche.

➔ Dans le périmètre du site, les barthes de l'Adour, le Luy en amont du Gué du Courant (commune de Saugnac et Cambran) relèvent du domaine privé.

## C. Structuration de l'organisation des pêcheurs

Trois catégories de pêcheurs peuvent exercer dans les eaux douces : les amateurs aux lignes, les amateurs aux engins et aux filets ainsi que les professionnels. Seuls les pêcheurs professionnels sont autorisés à vendre le produit de leur pêche.

Seules deux catégories de pêcheurs en eau douce exercent leurs activités dans le périmètre du site :

- des pêcheurs de loisir à la ligne ;
- des pêcheurs amateurs aux engins et aux filets.

La pêche professionnelle est interdite dans les barthes, ainsi que dans les deux lots du Luy inclus dans le périmètre du site. En revanche, elle est autorisée dans les lots de l'Adour qui traversent ou jouxtent le périmètre du site (voir ci-après).

### La pêche amateur aux lignes

Les pêcheurs de loisir à la ligne doivent adhérer à une AAPPMA. Les AAPPMA sont obligatoirement regroupées en une FDAAPPMA.

- Le périmètre du site est concerné par la FDAAPPMA des Landes et par 4 AAPPMA sur l'Adour et ses barthes (AAPPMA de Pontonx / Saint-Jean-de-Lier, compétente de la confluence de la Midouze avec l'Adour jusqu'à la confluence de l'Adour avec le Louts ; AAPPMA de Saint Paul les Dax, de la confluence de l'Adour avec le Louts jusqu'au pont des arènes à Dax ; AAPPMA de Dax, du Pont des arènes à Dax jusqu'au bec des Gaves ; AAPPMA de Peyrehorade, sur l'Adour à l'aval du Bec des Gaves sur l'Adour.
- Les AAPPMA ne possèdent aucun droit de pêche sur les cours d'eau des barthes, à l'exception du Luy (aval de Sort en Chalosse), géré par l'AAPPMA de Dax à la fois dans le DPF et dans le domaine privé. L'AAPPMA de Pontonx assure la gestion piscicole de quelques plans d'eau des barthes : l'espace loisirs de Pontonx, le plan d'eau de Gousse. L'AAPPMA de Dax gère les gravières de la Torte et, depuis 2003, le plan d'eau de la ZAC à Dax.

### La pêche amateur aux engins et filets

Les pêcheurs amateurs aux engins et aux filets exerçant sur les eaux du domaine public doivent adhérer à l'association départementale agréée de pêcheurs amateurs aux engins et aux filets (ADAPAEF). L'ADAPAEF est regroupée avec les AAPPMA dans la FDAAPPMA.

- Le périmètre du site est concerné par l'ADAPAEF des Landes, appelée « La maille landaise ».

### La pêche professionnelle en eau douce

Les pêcheurs professionnels en eau douce sont obligatoirement adhérents d'une association (inter)départementale agréée de pêcheurs professionnels en eau douce (A (I) DAPPED), tout comme les marins pêcheurs professionnels qui pratiquent la pêche en eau douce. Ces associations sont regroupées dans un comité national de la pêche professionnelle en eau douce (CONAPPED). L'adhésion à une AAPPED nécessite de consacrer au moins 600 heures par an à la pêche professionnelle en eau douce.

- L'Adour et le Luy, dans leur traversée du périmètre du site, ne concernent qu'une seule association de ce type : l'association interdépartementale de pêcheurs professionnels en eau douce du bassin de l'Adour et versants côtiers.

## D. Régulations spécifiques de l'exercice du droit de pêche de certaines espèces

### Sur les poissons migrateurs amphihalins

Comme indiqué plus haut, les poissons migrateurs amphihalins peuvent faire l'objet, dans le cadre du Plagepomi, de régulations plus strictes que celles imposées par la réglementation nationale. Ce n'est pas le cas pour l'Adour ni pour le Luy, pour les espèces amphihalines d'intérêt communautaire présentes dans le site et exploitées par la pêche (Grande alose *Alosa alosa*, Lamproie marine *Petromyzon marinus* et accessoirement Alose feinte *Alosa fallax*).



Anguille européenne prise dans une nasse sur le Luy

Par ailleurs, si l'Anguille européenne *Anguilla anguilla* ne compte pas parmi les espèces inscrites dans l'annexe II de la directive « Habitats », il convient de signaler que, depuis la mise en œuvre, à partir de 2009 et 2010, du plan national de gestion de l'anguille (PGA), la pêche de cette espèce a été fortement réduite pour l'ensemble des catégories de pêcheurs et à ses différents stades exploités (civelle : interdiction de la pêche amateur - encadrement de la pêche professionnelle par des quotas de captures ; anguille jaune : réduction sensible de la durée de la saison de pêche amateur et professionnelle ; anguille argentée : réduction forte là où cette pêche était encore autorisée). Ces restrictions prises au niveau national ont entraîné une baisse de la pêche de l'anguille aux engins par les amateurs et les professionnels.

### Sur le Brochet

Le Brochet, *Esox lucius*, n'est pas une espèce d'intérêt communautaire au sens de la directive « Habitats ». Toutefois, elle a un intérêt patrimonial local.

La pêche de cette espèce fait l'objet d'une régulation nationale par :

- des dates d'ouverture et de fermeture de la saison de pêche, avec des restrictions supplémentaires éventuelles en fonction des conditions locales, afin d'interdire la pêche pendant la saison principale de reproduction ;
- une taille minimale des captures, afin de ne pas exposer les juvéniles à une mortalité par pêche.



Brochet

---

## E. Exercice réel du droit de pêche, lieux de pêche et espèces exploitées, par catégorie de pêcheurs

---

### Exercice du droit de pêche

En l'absence d'un suivi spécifique de l'activité de pêche à la ligne, et compte tenu des modalités des accords interfédéraux, il est difficile, aujourd'hui, de qualifier l'exercice réel du droit de pêche, notamment sur l'Anguille.

En revanche, l'exercice réel du droit de pêche par les pêcheurs amateurs aux engins et filets et par les pêcheurs professionnels en eau douce est connu grâce au « suivi national de la pêche aux engins » (SNPE), circuit de déclaration obligatoire et de traitement des informations individuelles de pêche (activité, captures) sous responsabilité de l'ONEMA. L'association Migradour assure, en relais local, une mission de recueil et validation des déclarations de pêche avant leur saisie dans la base de données nationale du SNPE.

Pour les catégories dont les effectifs et les activités de pêche sont plutôt bien connues (amateurs aux engins et filets ; professionnels), la tendance est à la baisse des effectifs, des sollicitations de licences, des activités, et des captures. Les causes en sont multiples : cumul de restrictions nationales et locales sur l'exercice de la pêche en général et sur certaines espèces en particulier (anguille) ; baisse de productivité de certains « lots », entraînant une baisse des captures potentielles et donc un moindre intérêt pour la pratique de la pêche ; cessations d'activité plus nombreuses que les arrivées de « nouveaux » pêcheurs.

### Lieux de pêche et espèces exploitées

La pêche amateur et de loisir exploite surtout les cours d'eau et plans d'eau et, dans une moindre mesure, les barthes. La pêche à la ligne est pratiquée principalement au coup pour les poissons blancs, mais également à la cuiller, au mort manié et leurres artificiels pour les carnassiers. La pêche amateur utilise divers engins et filets (ex : nasses et cordeaux à anguille, « tioup » pour l'alose).

- dans les cours d'eau (Adour et Luy principalement), les espèces recherchées sont particulièrement les poissons « carnassiers » (Silure, Sandre et Brochet), les poissons « blancs » (cyprinidés comme le Gardon, la Carpe et l'Ablette), l'Anguille ;
- dans les plans d'eau, la pêche cible surtout les poissons carnassiers (Brochet, Black-bass, Perche et Sandre) et les poissons « blancs » (Gardon, Carpe, Brème) ;
- les barthes ont longtemps été un haut lieu de la pêche aux nasses et bosselles, notamment pour l'Anguille. Avec la raréfaction des poissons et la diminution des pratiques traditionnelles, ce mode de pêche a quasiment disparu, avant d'être finalement prohibé dans les barthes. Désormais, les barthes n'accueillent qu'une faible pression de pêche : les pêcheurs y capturent en particulier les poissons « blancs » (cyprinidés : Gardon, Goujon, Ablette), l'Anguille, et, ponctuellement, le Brochet. Les cours d'eau les plus fréquentés sont l'Arroudet (Saint Vincent de Paul et Candresse), l'Ouzente (Saint Vincent de Paul), le Bassecq, les ruisseaux des barthes de Rasport (Saint Etienne d'Orthe), le Luy (Oeyreluy, Seyresse, pont SNCF de Mimbaste), le Jaouanin à Saubusse.

► Parmi les espèces piscicoles d'intérêt communautaire présentes dans le site (code Natura), très peu sont donc réellement exploitées par la pêche :

- les Lamproie fluviatile – 1099 et Alose feinte – 1103 ne font l'objet d'aucune pêche dirigée, ni aux filets et engins, ni à la ligne. Il est probable, néanmoins, que des captures accessoires d'Alose feinte se produisent pendant la période de pêche de la Grande alose – 1102 ;
- la pêche de la Grande alose – 1102 s'exerce principalement dans l'Adour et quasiment pas dans le Luy. Elle est plutôt en régression pour les pêcheurs amateurs aux filets et engins (cours moyen de l'Adour) et anecdotique pour les pêcheurs à la ligne ;
- la pêche de la Lamproie marine – 1095 concerne presque exclusivement la pêche professionnelle dans l'estuaire de l'Adour. Elle est anecdotique pour les pêcheurs amateurs aux filets et engins, et à peu près inexistante pour les pêcheurs à la ligne.



Lamproie marine (MIGRADOUR)

Par ailleurs, la pêche de l'Anguille a subi des restrictions fortes ces dernières années : la pêche de la civelle réservée aux pêcheurs professionnels depuis la saison 2009-2010 ; la pêche de l'anguille jaune n'est plus exercée que par quelques pêcheurs professionnels, dans l'Adour, principalement au printemps, et par des pêcheurs amateurs aux engins dans les parties moyennes et aval de divers cours d'eau du bassin (dont l'Adour et les Luys). La pêche d'anguille jaune par les pêcheurs aux lignes est diffuse géographiquement et reste mal connue pour l'instant.

## F. Gestion piscicole

Dans les cours d'eau et plans d'eau où les AAPPMA disposent de droits de pêche, elles assurent une gestion piscicole. En revanche, les AAPPMA ne possédant pas de droits de pêche dans la majeure partie des cours d'eau des barthes, elles n'y ont aucune obligation de gestion piscicole, par contre cette obligation incombe alors au propriétaire du droit de pêche.

Il convient toutefois de souligner le cas particulier de l'association de pêche et des amis de la nature de l'Adour : créée en 2000 par des pêcheurs de l'Adour et des barthes de la région de Saint-Jean-de-Marsacq, elle s'est donnée différentes missions dont l'entretien des secteurs aquatiques dans les barthes et sur l'Adour et la découverte des barthes. Par exemple, en 2003, elle a fait curer une conche en cours de comblement sur la commune de Pey, conche où des mortalités piscicoles étaient régulièrement observées en périodes de basses eaux.

Quelques repeuplements sont effectués sur les plans d'eau pour y développer la pêche de loisir, par exemple l'AAPPMA de Dax dans le lac de la ZAC de Dax et les gravières de la Torte ou Boulogne en Sandre, Brochet et cyprinidés. Des déversements de carnassiers (Brochet, Sandre) sont également menés dans le Luy par l'AAPPMA de Dax. Des déversements en Truite arc en ciel sont effectués sur les gravières de la Torte.

La FDAPPMA mène un programme de restauration des frayères à Brochet dans les Landes. Les prairies pâturées des barthes du site sont particulièrement favorables à la reproduction de l'espèce. Pour que les frayères soient fonctionnelles les zones prairiales doivent être maintenues continuellement en eau de janvier à fin mai ce qui nécessite des aménagements conséquents (seuils, batardeaux...).

Dans le cadre de la mise en œuvre du DOCOB, des contrats Natura 2000 à Orist et Saint-Vincent-de-Paul ont financé la restauration de frayères à Brochet par la création/restauration de seuils.

L'évolution des frayères a fait l'objet de suivis piscicoles et les résultats ont été variables d'une année sur l'autre selon la fonctionnalité des frayères (étanchéité des ouvrages, périodes d'inondation, accès des géniteurs...). Globalement, les contrats ont été favorables au Brochet, à l'Anguille (zone de grossissement des civelles), à la Loutre d'Europe - 1355, aux amphibiens et aux oiseaux piscivores.

Cependant, les contrats ont favorisé le développement des jussies exotiques dans les zones maintenues en eau posant un réel problème aux usages locaux notamment l'agriculture.



Frayère à Brochet de Saint-Vincent-de-Paul suivie par la FDPPMA

Aménagement hydraulique, Suivi piscicole, Gestion des niveaux d'eau

## G. Démarches spécifiques de valorisation de la pêche de loisir

La FDAAPPMA s'est dotée d'un Pôle d'Animation Pêche offrant des animations auprès de tous les publics : des écoles aux structures jeunesse en passant par le grand public. Les animations touchent toutes les thématiques pêche et milieux aquatiques : initiation à la pêche, découverte des milieux aquatiques, exposition d'aquariums...

Les AAPPMA offrent aussi des animations autour de la pêche et des milieux aquatiques. Il existe notamment des Ecoles de pêche dont une est encadrée par l'AAPPMA de Dax.

Les AAPPMA organisent des concours de pêche. Des sites sont labellisés zones de pêches accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite (lac de Boulogne - Dax ; gravière de la Torte - Dax).

La promotion de la pêche de loisir profite également de quelques événements locaux, comme les "berges éphémères" à Dax.



Pêche à Dax

► Afin que les pêcheurs participent activement à la gestion du site (par exemple : lutte contre les espèces invasives comme Poisson-chat, Tortue de Floride...), il faut les informer des richesses écologiques et des enjeux du site :

**Fiche Action F14 = Mise en œuvre d'un plan de communication et de sensibilisation aux enjeux du site**

## H. Facteurs limitants

Globalement et malgré toutes les potentialités offertes par le site, l'évolution des barthes est négative pour les poissons depuis quelques décennies : dégradation de la qualité des eaux, réduction des débits en été, perte de biomasse piscicole dans les canaux, perte ou régression d'espèces patrimoniales ou emblématiques (sangues, grenouilles), apparition d'espèces exotiques invasives animales ou végétales.

Conserver et améliorer la qualité écologique du réseau hydrographique et des plans d'eau

### Dégradation de la qualité/quantité de l'eau dans les cours d'eau et fossés des barthes

Il est constaté une diminution forte des débits estivaux dans les cours d'eau du site. De plus, le système de vidange des barthes est tellement efficace qu'il ne reste plus assez d'eau aux périodes clés du cycle de vie de certaines espèces : en avril-mai pour le Brochet ou en été dans les canaux et fossés pour l'ensemble de la vie piscicole. Il est suspecté que l'incision du lit de l'Adour (extractions en lit mineur passées, creusement du Port de Bayonne...) a entraîné de fortes modifications du régime hydrologique avec notamment une vidange accélérée des barthes.

La qualité de l'eau est également défavorable à la vie piscicole, notamment en période de basses eaux. Les barthes recueillant l'ensemble des eaux du bassin versant, elles voient également l'accumulation des pollutions (pesticides, matières en suspensions, engrais...) dont l'impact se fait parfois fortement ressentir (mortalité massive de poissons). Par exemple lors des traitements sur la maïsiculture, le Luy ou le Lespontes se retrouvent très chargés en produits phytosanitaires. Des phénomènes d'eutrophisation entraînent régulièrement une anoxie de l'eau préjudiciable à la faune aquatique.

► Pour maintenir les niveaux d'eau et des inondations, favorables aux habitats et aux espèces liés à la zone humide, il faut restaurer, entretenir et gérer de façon adaptée le réseau hydraulique :

**Fiche Action F2 = Restauration, entretien et gestion du réseau hydraulique**

### Dégradation de la fonctionnalité des habitats piscicoles

En termes de potentialités d'habitat, le site semble très favorable à la faune aquatique (longs linéaires de cours d'eau et fossés, grandes surfaces en plans d'eau, diversités de milieux inondables une partie de l'année...). Cependant, il existe de nombreux obstacles à la continuité piscicole entre ces milieux (entre l'Adour et les barthes ou à l'intérieur des barthes), ce qui réduit considérablement les capacités d'accueil du site pour les poissons.

► Pour améliorer les continuités écologiques pour les poissons, il faut assurer la transparence des ouvrages hydraulique :

**Fiche Action F1 = Restauration, entretien et gestion des ouvrages**

### Développement des espèces invasives

Depuis les années 1990, de nombreuses espèces exotiques animales ou végétales se sont développées dans le site. Les plus préjudiciables de par leur écologie et leur abondance sont les écrevisses américaines *Procambarus sp.*, les jussies exotiques *Ludwigia grandiflora* et *L. peploides* et le Myriophylle du Brésil. Les écrevisses sont présentes en très forte densité, elles déstructurent les chaînes alimentaires, prédatent quasiment toutes la petite faune aquatique (larves d'insectes, petits poissons, amphibiens sous forme de têtards...) et déstructurent les berges lorsqu'elles creusent leurs galeries, augmentant aussi considérablement la turbidité de l'eau.

Fort heureusement sur le site leur prolifération est contenue par la présence abondante de prédateurs (oiseaux et mammifères carnivores) mais elles ont entraîné une perte de biodiversité et de biomasse piscicole importante. Les jussies exotiques et le Myriophylle du Brésil impactent également la faune piscicole lorsque les herbiers formés deviennent très denses (asphyxie de l'eau). Néanmoins leur présence peut aussi constituer des micro-habitats intéressants sur le site (faute de présence d'herbiers de plantes aquatiques locales). Les mesures prises pour lutter contre ses plantes invasives sont parfois préjudiciables à la faune aquatique (curage des plans d'eau, rectifications des berges, assèchement...).



Plan d'eau envahi par le Myriophylle du Brésil

Poisson chat et Lagarosiphon présents dans l'étang de loisirs de Pontonx-sur-l'Adour



Berge de fossé dégradée par les terriers d'écrevisses américaines

Frayère à brochet envahie par la jussie

Conserver les stations remarquables des Espèces d'Intérêt Communautaire

## VI. ACTIVITÉ CYNÉGÉTIQUE

### A. Cadre juridique général et organisation de la chasse sur le site

#### Cadre juridique

La chasse est encadrée par les articles L420-1 à L428-429, R. 421-1 à R. 428-28 du code de l'environnement. Sont définies également les espèces chassables, nuisibles et protégées, les dates d'ouverture et de fermeture, les modalités de chasse, les règles de sécurité...

Dans les Landes, le droit de chasse appartient soit au propriétaire des parcelles qui peut le conserver, le céder ou le louer, soit à des Associations Communales de Chasse Agréées (ACCA) ou à des Associations Intercommunales de Chasse Agréées (AICA) qui adhèrent à leur Fédération Départementale des Chasseurs (FDC).

Les ACCA ont pour but d'assurer une bonne organisation technique de la pratique. Pour cela, le territoire de l'ACCA recouvre la totalité de la commune et il ne peut y avoir qu'une seule ACCA par commune. Néanmoins, si des terrains ont une superficie supérieure au seuil fixé par la réglementation départementale (60 ha dans les Landes), les propriétaires peuvent conserver le droit de chasse (opposition) et constituer ainsi des territoires de gestion cynégétique non incorporés dans celui de l'ACCA. L'ACCA a le devoir d'accueillir au moins 10% des chasseurs extérieurs à la commune, en donnant priorité à ceux qui ne bénéficient pas de territoires de chasse. Il existe aussi des oppositions pour les personnes opposées à la pratique de la chasse sans condition de surface.

#### Organisation de la chasse dans les Barthes de l'Adour

Sur le site, la chasse est organisée de la manière suivante : 40 ACCA sur 40 communes.

Trois AICA :

- Marenne : Capbreton, Soorts-Hossegor, Angresse, Bénesse-marenne, Saubion, Tyrosse, Josse, Tosse, Labenne
- Moyen-Adour basée à Rivière-Saas-et-Gourby regroupant, sur le site, les communes suivantes : Angoumé, Dax, Heugas, Méas, Oeyreluy, Rivière-Saas-et-Gourby, St-Paul-lès-Dax, St-Vincent-de-Paul, Siest et Théhieu
- Bas-Adour basée à Sainte-Marie-de-Gosse, concernant les communes du site suivantes : Biados, Sainte-Marie-de-Gosse et Saint-Martin-de-Hinx.

10 territoires privés sur lesquels la gestion cynégétique est assurée par les propriétaires (chasses privées ou zones non chassées) :

- le domaine de Bédorède de 91 ha, localisé à St-Laurent-de-Gosse,
- le domaine de Miradour à Ste-Marie-de-Gosse (204,4 Ha),
- le bois du Pouy sur St-Martin-de-Hinx (199,8 Ha),
- Groupement Forestier Cayenne de 70 ha à St-Paul-lès-Dax.

Toutes les ACCA doivent mettre au moins 10 % de leur territoire en réserve de chasse et de faune sauvage.

La Fédération des Chasseurs des Landes assure une animation sur au moins 5 réserves de chasse et de faune sauvage, soit une superficie de 334 ha par conventionnement avec les ACCA locales et en partenariat avec d'autres institutions. Ces RCFS constituent à l'échelle nationale le plus grand maillage de sites protégés pour la faune migratrice, hivernante et reproductrice.

#### Evolution du nombre de chasseurs

La chasse est une activité structurante pour ce territoire. Cette pratique a une dimension patrimoniale et culturelle forte, même si chacun s'accorde pour noter une diminution des effectifs et un vieillissement des populations qui a terme peut poser des problèmes, notamment par rapport à la régulation du gibier. La moyenne d'âge des chasseurs landais (environ 53 ans) augmente d'environ 6 mois chaque saison. Le nombre de permis de chasse délivré chaque année est à la baisse de manière continue depuis plus de 30 ans. Le département des Landes a perdu près de 20 000 chasseurs depuis 1982, soit 50% de l'effectif initial. Cette tendance est similaire à celle constatée au niveau national.

Il est aussi important de souligner que, dans le contexte économique actuel, le coût de cette activité pourrait aussi avoir une incidence forte sur le nombre de chasseurs. Selon une enquête de l'institut de sondage CSA, commandée par la Fédération Nationale des Chasseurs en 2006, le budget annuel moyen par chasseur était estimé à 1 600 euros. La FDC des Landes a mis en place, depuis 2017, un paiement en trois fois sans frais.

Afin d'enrayer cette diminution, la FDC des Landes a également initié en 2011, un projet consistant à accueillir des chasseurs extérieurs aux ACCA n'ayant pas forcément de territoire de chasse et qui contribueront à la gestion cynégétique du département mais aussi au maintien d'une chasse populaire.

## B. Pratique de la chasse dans les Barthes

Les Barthes sont propices à l'accueil de nombreuses espèces par leur diversité d'habitats, mais aussi par la présence de réserves de chasse et de faune sauvage qui constituent des zones intéressantes pour le gagnage et l'hivernage de ces espèces.

Cette diversité spécifique se traduit sur le terrain par un mode de chasse généraliste, les chasseurs ne recherchant pas une seule espèce mais plusieurs.

Deux types de chasse sont pratiqués sur le site : la chasse au gibier terrestre et la chasse aux gibiers d'eau migrateurs.

### Chasse aux gibiers terrestres

La chasse du gibier terrestre est un mode de chasse généraliste. Diverses espèces peuvent être prélevées selon différentes méthodes :

- **Le grand gibier** (Chevreuil et Sanglier) est prélevé soit lors de battues avec des chiens courants, soit lors de vénerie ; à l'arc ou au fusil ; à l'approche ou à l'affût.
- **Le petit gibier sédentaire** (Faisan, Lièvre, Lapin de Garenne, Perdrix rouge) est chassé avec des chiens courants ou des chiens d'arrêt selon l'espèce.
- **Le gibier terrestre migrateur** (Pigeon ramier, Alouette des champs, Bécasse des bois, Grives, Caille des blés et Tourterelle des bois) est prélevé à l'aide d'installations fixes (pante, palombières, matoles selon les espèces) ou à la « billebaude » (chasse devant soi).

### Chasse aux gibiers d'eau

La chasse aux gibiers d'eau s'exerce sous différentes façons : à la tonne, à la passée, à la botte et au malonnage. Elle concerne les oies, anatidés, rallidés et limicoles.

- **La chasse à la tonne** est une chasse traditionnelle dans le Sud-ouest, très prisée. Elle consiste à chasser les canards de nuit (avec autorisation préfectorale) à partir d'une installation fixe ou flottante, bien camouflée, se trouvant en bordure de plans d'eau. Des appelants sont utilisés dans le but d'attirer et de faire poser les oiseaux survolant le plan d'eau. La chasse traditionnelle à la tonne dans les Barthes est bien présente, un total de 311 installations sont recensées sur les Barthes de l'Adour. L'entretien des tonnes par les chasseurs permet le maintien de petites dépressions et des prairies humides alentours, créant des milieux favorables pour des habitats et des espèces remarquables (Marsilée à quatre feuilles, Cistude d'Europe, gazons amphibies, herbiers aquatiques ...).



Tonne à Pey

- **La chasse à la passée** consiste à se dissimuler au niveau de l'axe de passage présumé des canards, entre les zones de repos et les zones d'alimentation. Elle s'exerce le matin et le soir, c'est-à-dire 2h avant le lever du soleil et 2h après son coucher.

- **La chasse à la botte** se réalise avec ou sans un chien d'arrêt. En pratique, le chasseur prospecte les zones humides en essayant de surprendre le gibier d'eau abrité dans les marais.

- **Le malonnage**, plus limité dans les Barthes, consiste à utiliser, en plus des appelants, un canard dressé qui est lâché au moment propice pour ramener les canards sauvages à portée de fusil.

**Conclusion :** Avant même que les Barthes de l'Adour soient intégrées dans le réseau Natura 2000, la mobilisation d'acteurs locaux, dont la Fédération Départementale des Chasseurs des Landes avait permis de restaurer ces milieux et favoriser ainsi l'hivernage du gibier d'eau. L'attrait pour ces espèces est toujours visible puisqu'elles concernent 68 % des chasseurs des barthes.

► Afin de conserver et améliorer la qualité écologique des plans d'eau, il est nécessaire de mieux entretenir les plans d'eau :

**Fiche Action F19 = Restauration, entretien et gestion des plans d'eau**

## C. Régulation des nuisibles

Au sein du territoire, les prédateurs et les déprédateurs sont, pour la plupart, classés nuisibles par rapport à la présence d'élevages avicoles de qualité sous label dont le cahier des charges impose un parcours en liberté. Les enjeux vis-à-vis de ces espèces sont de trouver des solutions pour réduire les dommages qu'elles occasionnent. L'arrêté ministériel relatif aux périodes et aux modalités de destructions des espèces classées nuisibles, fixe pour chaque département la liste des espèces considérées nuisibles ainsi que les territoires concernés, et ceci pour une saison cynégétique.

Le mode de régulation diffère selon l'espèce concernée. Le tableau suivant stipule pour chaque espèce, le mode de régulation approprié ainsi que la période de destruction autorisée.

Nuisibles	Mode de régulation	Date	Lieu de régulation
Renard	Piégeage	Toute l'année	Ensemble du département des Landes
	Enfumé à l'aide de produits non toxiques	Toute l'année	
	Déterrage avec ou sans chien	Toute l'année	
	Destruction à tir (battue)	battue administrative avec louvetier du 1 avril à l'ouverture générale sur plainte	
Fouine	Piégeage	Toute l'année	Ensemble du département des Landes
	Destruction à tir	Entre la date de clôture générale et le 31 mars après autorisation individuelle	
Corneille noire	Piégeage	Toute l'année	Ensemble du département des Landes
	Destruction à tir	Entre la date de clôture générale et le 31 juillet après autorisation individuelle	
Sanglier	Destruction à tir (battue)	Du 1 <sup>er</sup> juin eu 14 août	Ensemble du département des Landes
	Destruction à tir (affût/approche)	sur autorisation individuelle du 1 <sup>er</sup> juin eu 14 août	

### Le piégeage

Dans le domaine cynégétique, le droit de chasse est différent du droit de destruction des espèces nuisibles par piégeage. Une personne qui désire piéger une espèce nuisible doit être agréée à cet effet par le Préfet de son département (Arrêté ministériel du 29 janvier 2007), à l'exception des personnes qui utilisent des piège-cages pour le ragondin ou le rat musqué. Le piégeage n'est pas considéré comme un acte de chasse, aussi il n'est pas nécessaire de posséder le permis de chasser pour utiliser les pièges de catégories 1 à 6.

### La destruction à tir

Tout acte volontaire lié à la recherche, à la poursuite ou à l'attente du gibier ayant pour but ou pour résultat la capture ou la mort de celui-ci constitue un acte de chasse. Aussi, toute personne qui détruit les animaux à tir doit être titulaire du permis de chasser validé pour la saison en cours. La destruction à tir se pratique soit à l'affût, soit en battue. Ce mode de destruction nécessite une autorisation individuelle délivrée par le Préfet départemental, en dehors de la période légale de chasse de l'espèce.

Concernant le sanglier, espèce nuisible dans le département des Landes, depuis les années 80, les battues sont organisées et dirigées par le détenteur du droit de chasse et par le lieutenant de louveterie en période de régulation.

### Le déterrage

Le déterrage consiste à localiser l'animal sous terre puis à le déterrer en creusant à l'aplomb de la galerie jusqu'à l'atteindre pour le capturer. Le déterrage est considéré comme un mode de destruction et non un mode de chasse, cas de la vénerie sous terre.

## D. Gestion et aménagement des milieux

Depuis 1976, sous l'impulsion du président Henri SALLENAVE, la Fédération Départementale des Chasseurs des Landes est engagée dans une démarche de protection et de valorisation des écosystèmes landais. Elle s'investit particulièrement dans la sauvegarde des zones humides, milieux exceptionnels et déjà menacés à l'époque. L'objectif est de sauvegarder ce patrimoine naturel en protégeant les différents habitats barthais et en améliorant les potentialités d'accueil pour la faune en général. Initialement appuyée par les seuls fonds de la Fondation Nationale pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage (structure unique à l'initiative des chasseurs de France), la Fédération est aujourd'hui engagée en partenariat avec le Conseil Régional d'Aquitaine, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et le Conseil Départemental des Landes.

## Effort d'aménagement

### Réseau de Réserves de Chasse et de Faune Sauvage :

La stratégie de la Fédération est d'acquérir des terrains ou de conventionner avec les propriétaires afin de garantir la pérennité et la fonctionnalité de ces milieux. Petit à petit, au fil des années, c'est un réseau unique de sites que la Fédération gère dont certains sont aujourd'hui prestigieux.

Depuis 35 ans, la Fédération a mené de front plusieurs grandes opérations dont la mise en place de réserves de chasse sur 5 communes du site. La superficie des RCFS, mises en place par la Fédération et les chasseurs, présentes sur le périmètre est de 334 ha.

RCFS	Surface (ha)
RCFS DE RIVIERE-SAAS-ET-GOURBY	37
RCFS DE SAINT-ETIENNE-D'ORTHE	26
PONTONX-SUR-L'ADOUR	95
RCFS DE SAINT-MARTIN-DE-SEIGNANX	95
RCFS DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL	81
TOTAL	334 ha



Zones  
maintenues  
humides à  
Tercis

### Maintenir l'humidité des Barthes

Préserver le contexte  
hydrodynamique  
favorable aux  
habitats et espèces  
liés à la zone humide

La présence des oiseaux d'eau et leur stationnement dépend du gradient d'humidité des sites. Il est impératif de maintenir une humidité suffisante durant toute la période d'hivernage. Pour cela, entre 1993 et 1995 un aménagement hydraulique a été entrepris permettant de favoriser l'humidification hivernale de 400 ha des Barthes basses sur les communes de St-Vincent-de-Paul, Mées, Rivière-Saas-et-Gourby, Saubusse, Orist et Siest. Cet aménagement permet l'accessibilité à la nourriture pour les oiseaux d'eau.

### Autres actions

D'autres mesures de gestion concernent les sites, notamment le suivi de la qualité des eaux, la lutte contre les espèces invasives, les études écologiques (cartographie des habitats, suivi de l'avifaune, de l'entomofaune et de la flore)...

Dans ses actions en faveur des milieux et de la biodiversité, la Fédération encourage également techniquement et financièrement les ACCA à valoriser le milieu. De même, elle leur apporte une aide technique et des conseils pour la création de RCFS de manière la plus cohérente possible avec le territoire. Cela permet aux chasseurs de participer à la gestion et à la conservation des milieux, à travers diverses opérations :

- la création de réserves de chasse et de faune sauvage sur 10% du territoire d'une ACCA
- la mise en place de jachères fleuries en faveur de l'entomofaune
- l'acquisition de terrains
- la participation aux suivis et études concernant la faune sauvage
- la lutte contre les espèces exogènes, principalement les Jussies
- la lutte contre la fermeture des milieux à travers des actions d'entretien.

### Résultats des diverses actions

Parmi les sites gérés par la Fédération, 3 correspondent à des « sites pilotes » : la Barthe de Saint-Martin-de-Seignanx, celle de Saint-Etienne-d'Orthe et celle de Pontonx-sur-l'Adour.

**La réserve de St-Martin-de-Seignanx (Lesgau)** est aujourd'hui un exemple concret d'une réhabilitation réussie de zone humide. Plusieurs espèces floristiques patrimoniales sont notées sur la mosaïque d'habitats. De plus la richesse faunistique et notamment avifaunistique témoigne de la diversité des milieux et de la quiétude qui y réside suite aux aménagements.

**La réserve de St-Etienne-d'Orthe** fait partie des « petits sites » gérés par la Fédération. Néanmoins, elle contribue à la fonctionnalité du réseau de réserves mises en place et permet l'expansion de certaines espèces protégées tant en hivernage qu'en nidification (Cigogne blanche, Spatule blanche ...).

**La réserve de Pontonx-sur-l'Adour** illustre l'énergie déployée en faveur de la gestion et la conservation des habitats, de la faune et de la flore typiques des zones humides des Barthes de l'Adour. C'est un site d'importance majeure pour l'avifaune migratrice mais également l'entomofaune, notamment grâce à la mosaïque d'habitat qu'offre la réserve.



Réserve de chasse et de faune sauvage de  
Pontonx-sur-L'Adour

### Suivis des espèces

Des suivis sont régulièrement réalisés par les Fédérations Départementales des Chasseurs et les ACCA :

- campagnes de comptages du petit et grand gibier (exemple : le Lièvre, le Cerf, le Chevreuil)

- suivis des passereaux nicheurs en zones humides. Ce suivi consiste à faire l'inventaire des espèces présentes, dans le but de connaître l'impact des aménagements réalisés sur les sites.

- comptages des oiseaux d'eau. Depuis 1986, il existe un réseau « oiseaux d'eau » constitué par des correspondants départementaux issus des Fédérations Départementales des Chasseurs et de l'ONCFS, afin de mesurer l'évolution des populations hivernantes sur le territoire national. La Fédération des Landes effectue ainsi des comptages sur les sites qu'elle gère (selon le protocole Wetlands International).

- baguage des migrateurs au niveau des Barthes. Depuis 1996, des campagnes de baguage ont été essentiellement menées sur la Bécassine des marais et l'Alouette des champs. La Fédération participe activement aux travaux du GIFS Palombe (structure associative à l'initiative des fédérations du Sud-ouest).

**Contrat Natura 2000** sur la Réserve de Chasse et de Faune Sauvage de Lesgau à Saint-Martin-de-Seignanx : Afin de permettre le pâturage par un troupeau d'un agriculteur local, une zone de la réserve en cours de fermeture a été rouverte par débroussaillage mécanique. La gestion des niveaux d'eau dans la réserve étant délicate et nécessaire au maintien des bonnes conditions d'accueil des habitats et espèces d'intérêt communautaire, les ouvrages de petites hydrauliques ont été restaurés et les canaux et fossés entretenus. Le contrat Natura 2000 de près de 28 000 € a permis de financer ces travaux. Un autre contrat est en cours de rédaction sur ce même site.

Les chasseurs participent activement à la gestion du grand gibier au travers des plans de chasse. Ces derniers définissent, en fonction des populations, le nombre d'animaux qui doit être prélevé à l'issue d'une saison cynégétique afin de limiter les dégâts occasionnés sur les cultures.

Enfin, les Barthes constituent depuis toujours une halte migratoire pour les Cigognes blanches. L'installation des premiers couples nicheurs en 1981 à Dax et St-Martin-de-Hinx ont engendré une prise de conscience sur l'intérêt des Barthes. Dès lors les chasseurs locaux, la Fédération des Chasseurs des Landes, association de protection de la nature depuis 1978, les communes et d'autres partenaires, ont mis en place un programme d'aménagement de plateformes artificielles afin de favoriser l'implantation d'une population nicheuse. Les résultats étant probants, l'installation de cette population est alors assurée. Dès lors, la Fédération a créé en 2000 un réseau de suivi de la reproduction de l'espèce. Ce réseau est composé essentiellement des chasseurs locaux. Ces derniers, épaulés par les techniciens fédéraux, renseignent la Fédération sur l'état de la population (nombre de couples, nombre de jeunes par nids, nombre de nids occupés...). Grâce à ces diverses informations, une synthèse sur la population nicheuse est réalisée chaque année.



Réserve de chasse et de faune sauvage de Lesgau

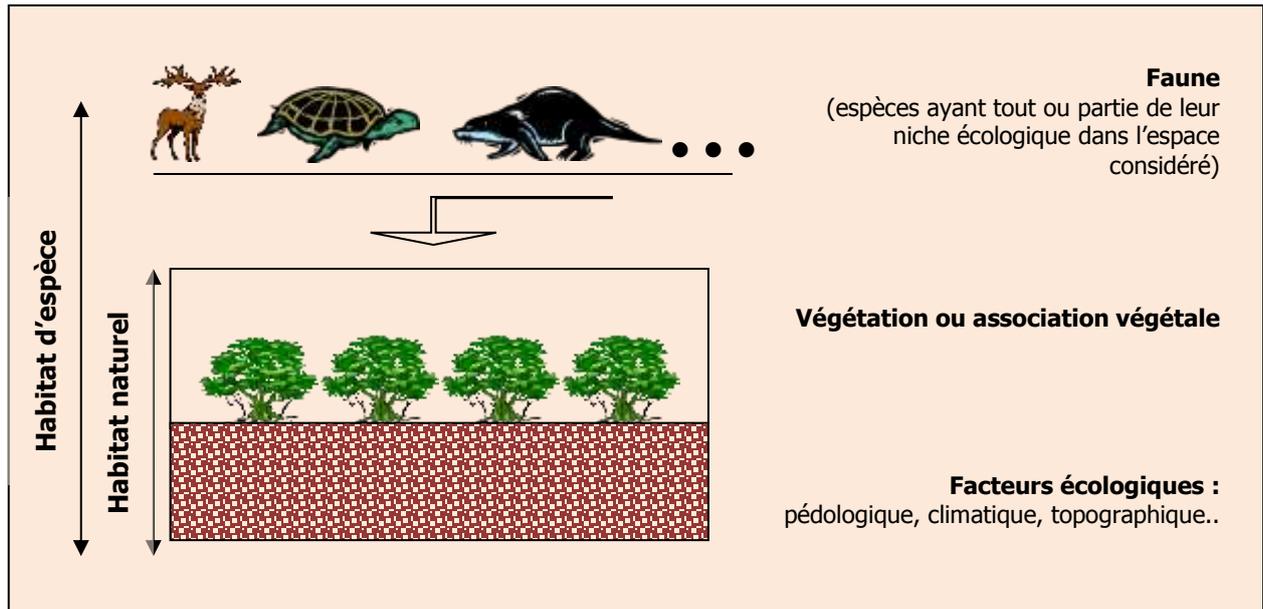
### Conflit d'usages

Il y a souvent conflit d'intérêt entre les différents usagers quant au niveau d'eau nécessaire dans la Barthe : les agriculteurs souhaitent le moins d'eau possible afin de protéger le foin et les autres cultures, les chasseurs et les pêcheurs veulent au contraire un niveau d'eau élevé pour optimiser l'accueil des migrateurs et la fraie des poissons. L'équilibre délicat entre l'intérêt de chaque activité et l'intérêt environnemental est le ciment nécessaire à la préservation des Barthes.

# VI. Données biotiques

La Directive « Habitats-Faune-Flore » est basée sur la notion d'habitats naturels et la cartographie de ces habitats dans le périmètre de référence du site est le socle de la rédaction du Document d'Objectifs.

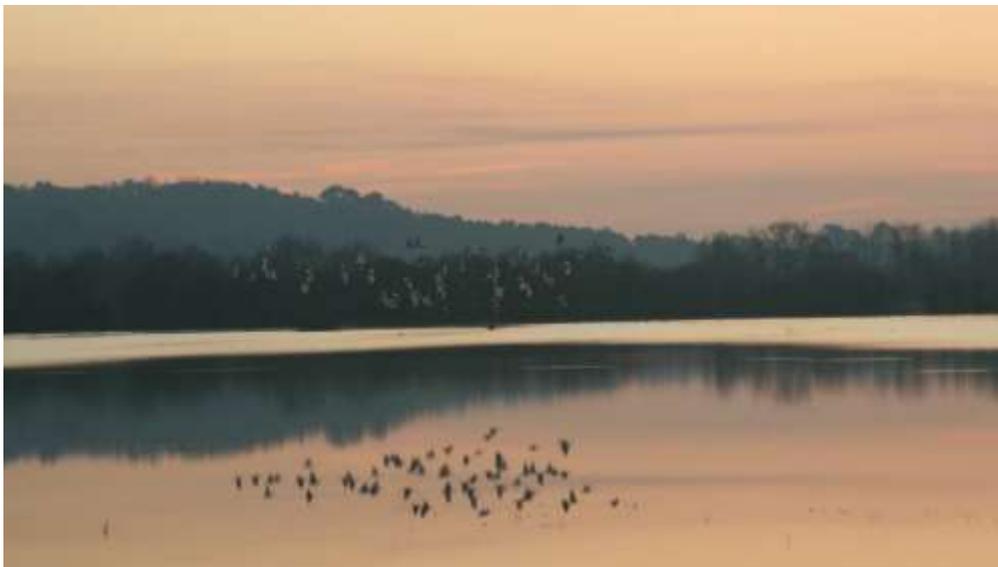
## Définition d'un habitat naturel



La végétation, par sa structure, sa physionomie, les caractères indicateurs des facteurs écologiques, est considérée comme l'identifiant de la plupart des types d'habitats. Un habitat d'espèces est le milieu défini par les facteurs précités où vit l'espèce à l'un des stades de son cycle biologique.

La typologie des habitats naturels est disponible en annexe ?.

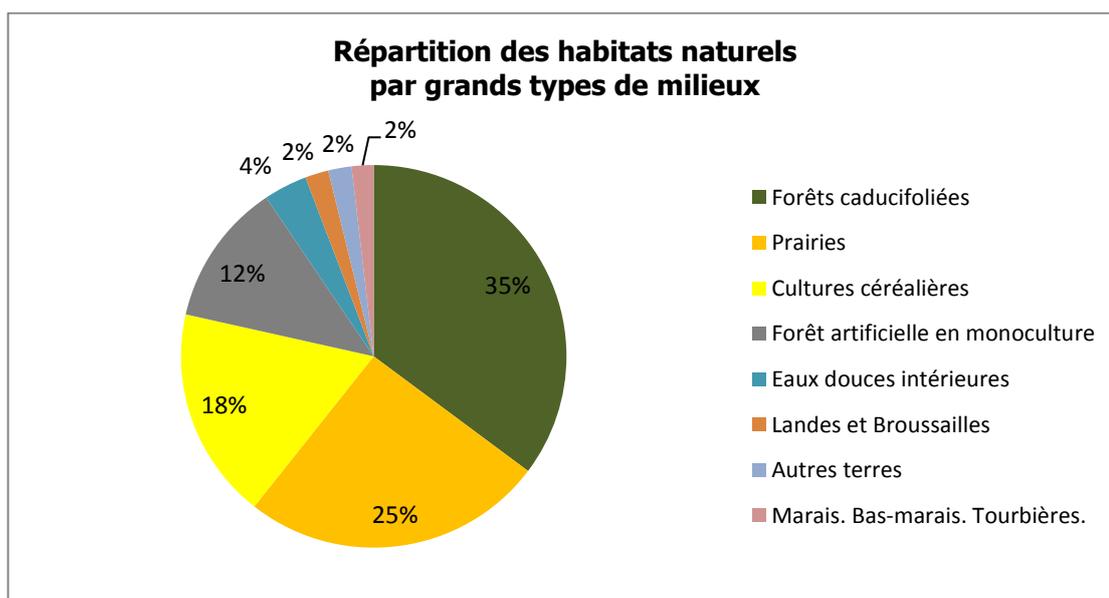
L'atlas cartographique est disponible en annexe ?.



# I. Grands milieux naturels

Grands types de milieux	Occupation du sol (cartographie N2000 des habitats naturels)	
	En ha	En %
Eaux douces intérieures (eaux stagnantes. eaux courantes)	449	4
Marais (végétation de ceinture). Bas-marais. Tourbières	226	2
Landes. Broussailles. Recrus. Maquis et Garrigues. Phrygana	242	2
Prairies semi-naturelles humides. Prairies mésophiles améliorées	3124	25
Cultures céréalières intensives (incluant les cultures en rotation avec une jachère régulière)	2199	18
Forêts caducifoliées	4330	35
Forêts artificielles en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	1482	12
Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	241	2
<b>Superficie totale</b>	<b>12 274 ha</b>	

Le fonctionnement complexe des Barthes de l'Adour a permis le développement d'une mosaïque d'habitats naturels très diversifiés. La moitié du site est occupée par des boisements naturels -aulnaies marécageuses et aulnaies-frênaies d'intérêt communautaire, semi-naturels - chênaies de l'Adour d'intérêt communautaire - ou plantés par l'homme -peupleraies. Un quart du site est recouvert par des prairies utilisées selon leur régime d'inondation : les prairies longuement inondées en hiver sont pâturées et les moins humides sont fauchées. Un cinquième du site est occupé par des cultures de maïs retrouvées principalement dans le bas Adour maritime. Les autres milieux naturels sont aquatiques, rivulaires et palustres : eau libre, herbiers aquatiques, mégaphorbiaies... Des habitations sont présentes en barthe haute dans le bas Adour maritime.

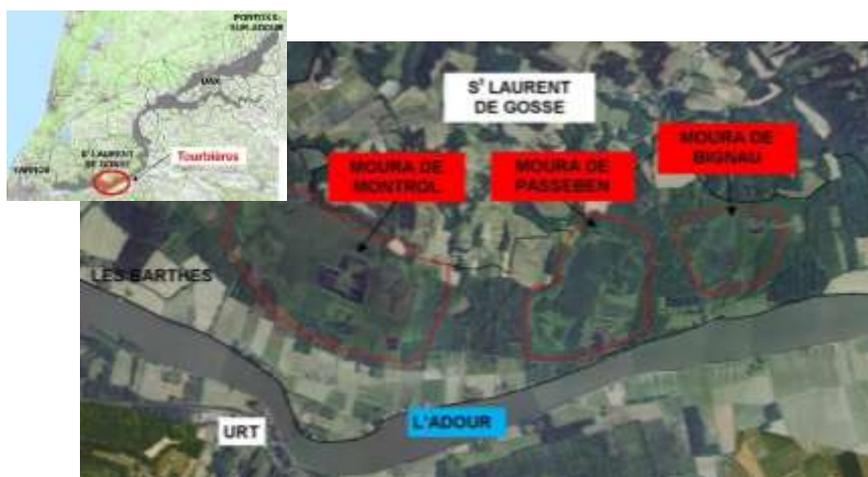


## Zoom sur les habitats tourbeux

L'une des richesses naturelles du site se cache dans les Barthes du bas Adour maritime. Là, entre le coteau de Saint-Laurent-de-Gosse et le fleuve, s'est installé, il y a fort longtemps, un écosystème tourbeux né de l'accumulation de matière organique essentiellement végétale (tourbe) non décomposée.

Ces zones tourbeuses sont appelées localement « Moura » : Grand Moura de Montrol, Moura de Passeben et Moura de Bignau (pour un total de 188 ha de milieux ouverts tourbeux). Ces mouras présentent des physionomies et des stades d'évolution divers et chacun est géré de façon singulière :

- Le Grand Moura de Montrol est une vaste tourbière bombée (100 ha de milieu ouvert tourbeux) exploitée jusqu'en 1996 présentant une mosaïque de milieux tourbeux, semi boisés et boisés. Dans le cadre des mesures compensatoires pour l'élargissement de l'A63, ASF s'est rendu acquéreur ou a conventionné sur 63 ha. Un plan de gestion 2014 à 2032 est validé et opérationnel.
- Le Moura de Passeben est une tourbière bombée (60 ha de milieu ouvert tourbeux) présentant encore un fort intérêt écologique du fait de sa superficie, de la présence d'espèces animales et végétales rares, de sa localisation géographique et de ses potentialités de restauration et de valorisation. La Communauté de Communes du Seignanx est propriétaire et/ou gestionnaire sur 29 ha (conventionnement possible avec les propriétaires du reste de la tourbière). Un plan de gestion 2015-2020 est mis en œuvre.
- Le Moura de Bignau d'une superficie de 23 ha de milieu ouvert tourbeux présente une végétation de bas-marais tourbeux. Un contrat Natura 2000 a été engagé en 2016 sur les parcelles d'un particulier. Il s'agira de mettre en place des actions de conservation de cette zone tourbeuse sensible.



## Enjeu de conservation très fort

Non seulement ces trois unités constituent les seules tourbières de l'Adour (et plus généralement des plaines alluviales d'Aquitaine) mais en plus, elles abritent de nombreuses espèces de plantes et d'animaux rares. Citons par exemple : 7110\* tourbières hautes actives, 4020\* landes humides atlantiques, cortège de sphaignes (mousses), Narthécie ossifrage, Spiranthe d'été, Ophioglosse des Açores, Léopard vivipare, Campagnol amphibie... Elles représentent un enjeu de conservation majeur de part leur fonctionnement complexe et leur extrême sensibilité aux variations des conditions du milieu (quantité et qualité d'eau, espèces envahissantes...).



Le Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique (CBNSA), missionné par la DREAL Aquitaine, a réalisé en 2014 « une surveillance de l'état de conservation des espèces [...] et des habitats d'intérêt communautaire (HIC), en vue d'une évaluation régulière aux niveaux biogéographique et national » dans les landes et les tourbières acidiphiles. Ainsi des inventaires ont confirmé de forts enjeux de conservation sur la tourbière de Passeben et des placettes de suivis à long terme ont été mises en place.

## II. Les habitats d'intérêt communautaire

Milieux	Habitat générique d'intérêt communautaire	Habitat élémentaire	Statut de l'habitat
<b>Habitats aquatiques et végétations palustres</b>	3110 : Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses ( <i>Littorelletalia uniflorae</i> )	3110-1 : Eaux stagnantes à végétation vivace oligotrophique planitiaire à collinéenne des régions atlantiques, des <i>Littorelletea uniflorae</i>	IC
	3130 : Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i>	3130-3 : Communautés annuelles mésotrophiques à eutrophiques, de bas-niveau topographique, planitiales d'affinités continentales, des <i>Isoeto-Juncetea</i>	IC
		3130-4 : Communautés annuelles oligotrophiques à mésotrophiques, de bas-niveau topographique, planitiales, d'affinités atlantiques, des <i>Isoeto-Juncetea</i>	
		3130-5 : Communautés annuelles oligotrophiques à mésotrophiques, acidiphiles, de niveau topographique moyen, planitiales à montagnardes, des <i>Isoeto-Juncetea</i>	
	3140 : Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara spp.</i>	3140-2 : Communautés à characées des eaux oligo-mésotrophes faiblement acides à faiblement alcalines	IC
	3150 : Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de <i>l'Hydrocharition</i>	3150-2 : Plans d'eau eutrophes avec dominance de macrophytes libres submergés	IC
		3150-3 : Plans d'eau eutrophes avec dominance de macrophytes libres flottant à la surface de l'eau	IC
		3150-4 : Rivières, canaux et fossés eutrophes des marais naturels	IC
	3260 : Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	3260-5 : Rivières eutrophes (d'aval), neutres à basiques, dominées par des Renoncules et des Potamots	IC
		3260-6 : Ruisseaux et petites rivières eutrophes neutres à basiques	IC
3270 : Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodion rubri p.p.</i> et du <i>Bidention p.p.</i>	3270-1 : Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodion rubri p.p.</i> et du <i>Bidention p.p.</i> (hors Loire)	IC	
6430 : Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiales et des étages montagnard à alpin	6430-1 : Mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes	IC	
	6430-4 : Mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces	IC	
<b>Tourbières</b>	4020* : Landes humides atlantiques tempérées à <i>Erica ciliaris</i> et <i>Erica tetralix</i>	4020*-1 : Landes humides atlantiques tempérées à Bruyère ciliée et Bruyère à quatre angles	PR
	6410 : Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux ( <i>Molinion-caeruleae</i> )	6410-8 : Prés humides acidiphiles atlantiques amphibies	IC
		6410-9 : Moliniaies hygrophiles acidiphiles atlantiques	
	7110* : Tourbières hautes actives	7110-1* Végétation des tourbières hautes actives	PR
	7120 : Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle	7120-1 : Végétation dégradée des tourbières hautes actives, susceptible de restauration	IC
	7140 : Tourbières de transition et tremblantes	7140-1 : Tourbières de transition et tremblants	IC
	7150 : Dépressions sur substrats tourbeux du <i>Rhynchosporion</i>	7150-1 : Dépressions sur substrats tourbeux du <i>Rhynchosporion</i>	IC
7210* : Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du <i>Caricion davallianae</i>	7210*-1 : Végétations à Marisque	PR	
<b>Prairies</b>	6510 : Pelouses maigres de fauche de basse altitude ( <i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i> )	6510-1 : Prairies fauchées thermo-atlantiques méso-hygrophiles du Sud-Ouest	IC
<b>Boisements</b>	91E0* : Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> ( <i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i> )	91E0*-1 : Saulaies arborescentes à Saule blanc	PR
		91E0*-8 : Aulnaies-frênaies à Laïche espacée des petits ruisseaux	PR
		91E0*-11 : Aulnaies (-Frênaies) à hautes herbes	PR
	91F0 : Forêts mixtes de <i>Quercus robur</i> , <i>Ulmus laevis</i> , <i>Ulmus minor</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> ou <i>Fraxinus angustifolia</i> riveraines des grands fleuves ( <i>Ulmenion minoris</i> )	91F0-3 : Chênaies-ormaies à Frêne oxyphyllé	IC

**Eaux stagnantes, oligotrophes  
à mésotrophes avec végétation des  
*Littorelletea uniflorae*  
et/ou des *Isoeto-Nanojuncetea***

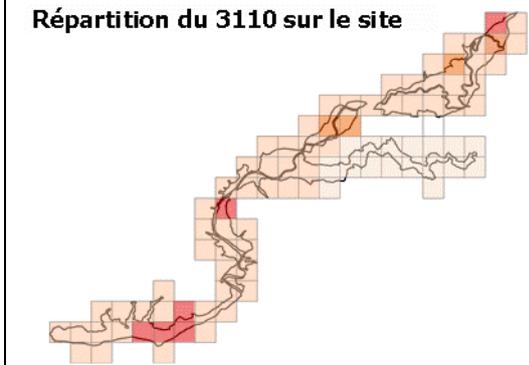
Habitat  
d'intérêt communautaire  
Enjeu sur le site  
Fort

**DECLINAISONS LOCALES EN HABITATS ELEMENTAIRES**

Groupements végétaux selon typologie CPIE	Espèces caractéristiques	Rang	Code Corine	Code EUNIS	Code habitat
Gazon amphibie oligotrophe de bas-niveau à Millepertuis des marais et Potamot à feuilles de renouée	<i>Hypericum elodes</i> <i>Potamogeton polygonifolius</i>	ASS	22.313	C3.413	3110-1
Pelouse amphibie à Scirpe à tiges nombreuses	<i>Eleocharis multicaulis</i> <i>Potamogeton polygonifolius</i> ( <i>Hypericum elodes</i> )	ASS	22.313	C3.4131	
Gazon des niveaux inférieurs à moyens sur substrat organique à Pilulaire à globules	<i>Pilularia globulifera</i> <i>Baldellia ranunculoides</i> <i>Apium inundatum</i> <i>Hydrocotyle vulgaris</i>	ASS	22.313	C3.4133	
Gazon amphibie oligo-mésotrophe de bas niveau topographique à Jonc bulbeux et Scirpe flottant	<i>Juncus bulbosus</i> <i>Eleogetion fluitans</i>	GPT	22.313	C3.4134	
Gazon amphibie mésotrophe de bas niveau topographique à Baldellie rampante et Ludwigie des marais	<i>Ludwigia palustris</i> <i>Baldellia ranunculoides</i> <i>Apium inundatum</i>	GPT	22.313	C3.414	
Gazon amphibie oligotrophile des niveaux moyens sur substrat minéral à Littorelle uniflore et Baldellie rampante	<i>Littorella uniflora</i> <i>Baldellia ranunculoides subsp. repens</i> ( <i>Hydrocotyle vulgaris</i> )	GPT	22.3111	C3.4111	
Gazon amphibie à Scirpe épingle et Marsilée à quatre feuilles	<i>Marsilea quadrifolia</i> <i>Eleocharis acicularis</i>	ASS	22.341	C3.421	

**DISTRIBUTION EFFECTIVE DANS LE SITE ET SUPERFICIE RELATIVE**

**Répartition du 3110 sur le site**



Les gazons amphibies vivaces s'expriment le plus souvent sur les berges à pentes douces des nombreux plans d'eau barthais. La zone du Sabla à Pey et les milieux tourbeux de St Laurent de Gosse présentent actuellement les plus grandes étendues de gazons vivaces allant de quelques mètres carrés à plusieurs 1000<sup>ers</sup> de m<sup>2</sup>. Ailleurs, leur présence est devenue ponctuelle, sur de très faibles surfaces dans les barthes basses. Quasiment absents de la vallée du Luy et extrêmement rares en amont de Dax.

! Il n'y a pas de cartographie précise de l'habitat sur le site

C  
(~20 ha)  
(0,2 %)

**REPRÉSENTATIVITÉ**

Ces groupements sont devenus assez rares à l'échelle des barthes. La plupart des ceintures des lacs de tonne, où ces communautés se développaient autrefois, ont été colonisées à partir du milieu des années 2000 par les jussies exotiques.

Modérée

**TYPICITE**

Lorsque les communautés sont présentes, elles sont bien typiques avec le cortège d'espèces caractéristiques présent. Cependant, la présence d'espèces exotiques envahissantes sur ces groupements est devenue systématique pouvant à terme menacer leur existence (*Ludwigia grandiflora*, *L. peploides*, *Myriophyllum aquaticum*...).

Bonne

**DYNAMIQUE D'ÉVOLUTION**

Cet habitat est en nette diminution sur le site. En effet, il est fortement menacé par la dynamique des jussies exotiques à double titre : d'une part, du fait d'une compétition directe et d'autre part par les modes de gestion des plans d'eau adoptés pour des actions de lutte contre les jussies (curage, création de berges abruptes...) qui sont souvent défavorables à l'habitat.

Régression  
rapide

**FACTEUR MAJEUR D'ÉVOLUTION SELON LA NOMENCLATURE FSD**

I01 Espèces exotiques envahissantes  
J02 Changements des conditions hydrauliques induits par l'homme  
J02.02 Extraction de sédiments (vase, ...)

**DEGRE DE CONSERVATION DE LA STRUCTURE**

Sa faible représentativité (<0.2%) et sa régression rapide sur le site et ce malgré une bonne typicité, font que, cet habitat et les groupements végétaux qui lui sont associés présentent une structure « dégradée ».

III  
(dégradée)**PERSPECTIVES D'EVOLUTION**

Compte-tenu de l'omniprésence des jussies invasives, les perspectives sont « défavorables » pour l'habitat qui s'est déjà fortement raréfié sur le site.

Il est par ailleurs sensible au surpiétinement, à l'envasement, au curage et à la modification de la qualité des eaux (eutrophisation...), facteurs d'influences présents sur le site.

La concurrence avec des espèces végétales invasives (jussies exotiques), ainsi que les moyens de lutte mis en œuvre pour réguler le développement de ces espèces, semblent cependant constituer les principales menaces à terme.

III  
(défavorables)**POSSIBILITÉ DE RESTAURATION**

Lors d'une dégradation importante (curage, envahissement de longue durée par les jussies exotiques), les espèces vivaces caractéristiques de l'habitat disparaissent et leur restructuration devient très difficile. Une bonne restauration passe par l'élimination du plan d'eau des espèces exotiques envahissantes. Si sur de petites surfaces (quelques dizaines à quelques centaines de m<sup>2</sup>) cela est envisageable techniquement et financièrement, cela devient illusoire sur de grandes surfaces où le coût des travaux de restauration et d'entretien deviennent exorbitants pour un résultat non garanti.

Difficile

→ **Action F9 = Restauration, entretien et gestion des plans d'eau**

**Evaluation globale**

ETAT DE CONSERVATION SUR LE DOMAINE ATLANTIQUE FRANCAIS	Défavorable mauvais
ETAT DE CONSERVATION SUR LE SITE	C Moyen ou réduit
VALEUR DU SITE POUR LA CONSERVATION DE L'HABITAT	C Significative
ENJEU DE CONSERVATION SUR LE SITE	Fort

**Gestion de l'habitat sur le site****POTENTIALITÉS INTRINSÈQUES DE PRODUCTION ECONOMIQUE**

Nulles mais des activités de loisirs, et notamment de chasse au gibier d'eau, conditionnent fortement les modalités de gestion des plans d'eau où est installé l'habitat.

**DYNAMIQUE D'ACTEURS AUTOUR DE L'HABITAT**

Collectivités territoriales (communes et CD40), chasseurs, éleveurs, FDC40, institutionnels (AEAG, Pays ALO), associations (BN, CPIE SA).

**INDICATEURS DE SUIVI**

Suivis floristiques et phytosociologiques de quelques stations et espèces typiques de l'habitat.

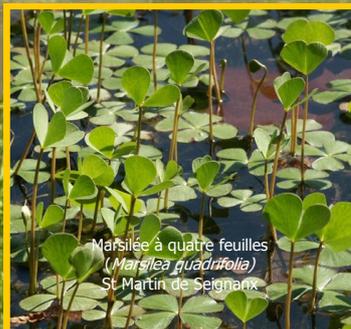
Suivi et cartographie de la colonisation par les jussies exotiques envahissantes (projet CPIE)

→ **Action F14 = Suivi de l'état de conservation des habitats naturels et espèces du site**

**AUTRES INTERETS FAUNISTIQUES ET FLORISTIQUES**

Habitat à très forte valeur patrimoniale sur le site. De nombreuses plantes protégées sont présentes dans l'habitat : *Littorella uniflora*, *Pilularia globulifera* et la très rare 1428 Marsilée à quatre feuilles qui n'a plus été retrouvée sur le site depuis 2014 et qui est à enjeu MAJEUR de conservation sur le site.

Curage d'un lac

Littorelle uniflore (*Littorella uniflora*)  
PeyMarsilée à quatre feuilles  
(*Marsilea quadrifolia*)  
St Martin de SeignanxGazon à Pillulaire à globule  
(*Pilularia globulifera*) envahi par la jussie  
Pey

## Communautés d'annuelles des eaux stagnantes (*Isoeto - Juncetea*)

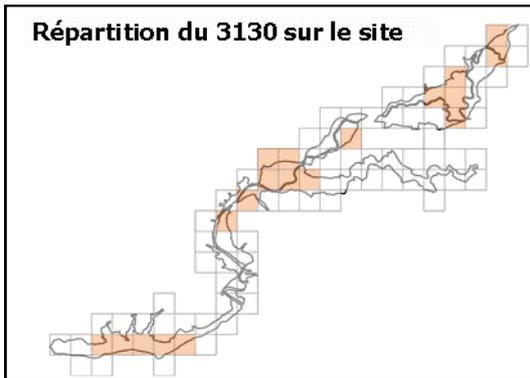
Habitat  
d'intérêt communautaire  
Enjeu sur le site  
Modéré

### DECLINAISONS LOCALES EN HABITATS ELEMENTAIRES

Groupements végétaux selon typologie CPIE	Espèces caractéristiques	Rang	Code Corine	Code EUNIS	Code habitat
Communauté basale de bas-niveau à Elatine à 6 étamines	<i>Elatine hexandra</i>	GPT	22.32	C3.511	3130-3
Communauté basale de bas-niveau à Elatine à long pédoncule	<i>Elatine macropoda</i>	GPT	22.32	C3.511	
Communauté basale à Crypse faux vulpin	<i>Crypsis alopecuroides</i>	GPT	22.32	C3.511	
Communauté d'annuelles eutrophe des niveaux inférieurs à Souchet de Micheli et Lindernie douteuse	<i>Cyperus michelianus</i> <i>Lindernia dubia</i> <i>Callitriche stagnalis terr.</i>	GPT	22.3232	C3.5132	3130-5
Pelouse amphibie mésotrophile à méso-eutrophile à Lythrum pourpier et Etoile d'eau	<i>Damasonium alisma</i> <i>Pulicaria vulgaris</i> <i>Gnaphalium uliginosum</i> <i>Lythrum portula</i>	ASS	22.31	C3.42	3130-4

### DISTRIBUTION EFFECTIVE DANS LE SITE ET SUPERFICIE RELATIVE

#### Répartition du 3130 sur le site



Présent ponctuellement çà et là sur l'ensemble du site, préférentiellement sur les barthes basses aux abords des plans d'eau, mais également observé dans les dépressions et les ornières de la barthe haute. Ils apparaissent notamment sur les barthes du moyen Adour en aval et en amont de Dax. Très rares dans le bas Adour et quasiment absent de la vallée du Luy. Les surfaces restent faibles de l'ordre de quelques mètres à quelques dizaines de mètres carrés. Leur expression est dépendante des conditions hydriques printanières et estivales.

! Il n'y a pas de cartographie précise de l'habitat sur le site

C  
(~20 ha)  
(0,2 %)

### REPRÉSENTATIVITÉ

Ces groupements sont devenus rares à l'échelle des barthes. Sa représentativité sur le site reste modérée compte tenu des faibles surfaces concernées.

Modérée

### TYPICITE

Ce sont régulièrement des communautés basales qui sont observées, appauvries en espèces caractéristiques. C'est la conséquence du déséquilibre du milieu lié à la colonisation par les jussies exotiques.

Inadéquante

### DYNAMIQUE D'EVOLUTION

Ces groupements évoluent rapidement vers des groupements vivaces plus concurrentiels : communautés d'hélophytes ou prairiales. Ce sont des végétations pionnières ou régressives (ouverture du substrat). Ainsi, un rajeunissement du milieu leur est bénéfique (rétablissement des conditions écologiques favorables à leur expression), mais la dynamique rapide actuelle des jussies exotiques contrarie la durabilité et par conséquent la bonne structuration de ces communautés. Ces dernières sont ainsi considérées en régression lente sur les barthes, en considérant leur capacité d'adaptation importante sur les milieux rajeunis tels que de simples ornières de tracteur en barthe haute.

Régression  
lente

### FACTEUR MAJEUR D'EVOLUTION SELON LA NOMENCLATURE FSD

I01 Espèces exotiques envahissantes  
J02 Changements des conditions hydrauliques induits par l'homme  
J02.02 Extraction de sédiments (vase, ...)

**DEGRE DE CONSERVATION DE LA STRUCTURE**

Ces communautés sont souvent mal typées et deviennent rares, aussi leur structure est jugée « dégradée ».

III  
(dégradée)

**PERSPECTIVES D'EVOLUTION**

Le maintien de la structure ne peut être garanti à terme, compte-tenu de la dynamique des jussies envahissantes qui limite la durée de vie des groupements annuels. Cependant, les perspectives d'évolution restent « moyennes » en raison du caractère pionnier de ces communautés qu'il est possible de faire apparaître avec une gestion adaptée.

III  
(moyennes)

**POSSIBILITÉ DE RESTAURATION**

Les capacités de restauration hors secteurs colonisés par les jussies, sont possibles et réalisables à moindre frais par un rajeunissement du milieu. Les résultats peuvent être très intéressants par le retour de groupements bien structurés et d'espèces à forte valeur patrimoniale. Les secteurs colonisés par les jussies, peuvent également être restaurés par rajeunissement mais la durée de vie des groupements annuels est courte (1 à 2 ans) et nécessite des frais d'entretien chronique pour limiter les repousses de jussie. Tout au plus, les groupements seront probablement basaux, mal structurés.

Possible

**Evaluation globale**

ETAT DE CONSERVATION SUR LE DOMAINE ATLANTIQUE FRANCAIS	Défavorable inadéquat
ETAT DE CONSERVATION SUR LE SITE	C moyen ou réduit
VALEUR DU SITE POUR LA CONSERVATION DE L'HABITAT	C Significative
ENJEU DE CONSERVATION SUR LE SITE	Modéré

**Gestion de l'habitat sur le site****POTENTIALITÉS INTRINSÈQUES DE PRODUCTION ECONOMIQUE**

Nulles mais des activités de loisirs, et notamment de chasse au gibier d'eau, conditionnent fortement les modalités de gestion des plans d'eau où est installé l'habitat.

**DYNAMIQUE D'ACTEURS AUTOUR DE L'HABITAT**

Collectivités territoriales (communes et CD40), chasseurs, éleveurs, FDC40, institutionnels (AEAG, Pays ALO), associations (BN, CPIE SA).

**INDICATEURS DE SUIVI**

Suivis floristiques et phytosociologiques de quelques stations et espèces typiques de l'habitat.

Suivi et cartographie de la colonisation par les jussies exotiques envahissantes (projet CPIE)

→ **Action F14 = Suivi de l'état de conservation des habitats naturels et espèces du site**

**AUTRES INTERETS FAUNISTIQUES ET FLORISTIQUES**

De nombreuses plantes protégées sont présentes dans l'habitat : *Lindernia palustris*, *Damasonium alisma*, *Pulicaria vulgaris*, *Crypsis alopecuroides*...

Curage d'un lac



## Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara spp.*

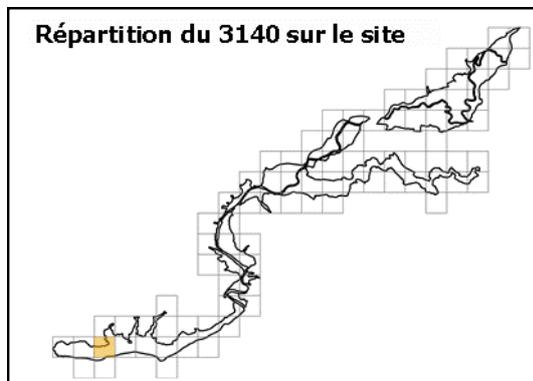
Habitat d'intérêt communautaire  
Enjeu sur le site  
MINEUR



### DECLINAISONS LOCALES EN HABITATS ELEMENTAIRES

Groupements végétaux selon typologie CPIE	Espèces caractéristiques	Rang	Code Corine	Code EUNIS	Code habitat
Communauté pionnière immergée de characées	Chara sp.	ASS	22.44	C1.14	3140-2

### DISTRIBUTION EFFECTIVE DANS LE SITE ET SUPERFICIE RELATIVE



Quelques observations ponctuelles historiques (Réserve de Chasse et de Faune Sauvage de Lesgau à St Martin de Seignanx).

! Il n'y a pas de cartographie précise de l'habitat sur le site

D  
(<1 ha)  
(~0%)

### REPRÉSENTATIVITÉ

Habitat d'apparition épisodique sur le site.

Faible

### TYPICITE

Les groupements de characées sont souvent monospécifiques. Aussi la typicité est évaluée comme étant probablement bonne. L'identification spécifique des espèces n'a pas été réalisée pour l'instant.

Bonne

### DYNAMIQUE D'EVOLUTION

Cet habitat repéré en 2006 a disparu en 2008 et a été remplacé par des herbiers de callitriches en mosaïque avec une communauté d'hélophytes. Il s'agit en effet de végétations pionnières ou régressives.

Inconnue

### FACTEUR MAJEUR D'EVOLUTION SELON LA NOMENCLATURE FSD

I01 Espèces exotiques envahissantes  
J02 Changements des conditions hydrauliques induits par l'homme  
J02.02 Extraction de sédiments (vase, ...)



**DEGRE DE CONSERVATION DE LA STRUCTURE**

Les conditions trophiques du site n'offrent que très peu de possibilités d'expression de cet habitat, qui ne peut être que fugace.

III (dégradée)

**PERSPECTIVES D'EVOLUTION**

La faible représentativité des groupements à characées sur les barthes et leur dynamique défavorable face aux espèces exotiques envahissantes et aux groupements d'hélophytes envisagent des perspectives d'évolution défavorables.

III (moyennes)

**POSSIBILITÉ DE RESTAURATION**

La restauration de ces groupements reste possible à court terme et à moindre frais par un rajeunissement du milieu, mais l'intérêt pour le site est mineur compte tenu de la représentativité de cet habitat et des perspectives d'évolution

Possible

- **Action F2 = Restauration, entretien et gestion du réseau hydraulique**
- **Action F9 = Restauration, entretien et gestion des plans d'eau**

**Evaluation globale**

ETAT DE CONSERVATION SUR LE DOMAINE ATLANTIQUE FRANCAIS	<b>Défavorable inadéquat</b>
ETAT DE CONSERVATION SUR LE SITE	<b>C moyen ou réduit</b>
VALEUR DU SITE POUR LA CONSERVATION DE L'HABITAT	<b>D Non significative</b>
ENJEU DE CONSERVATION SUR LE SITE	<b>Mineur</b>

**Gestion de l'habitat sur le site****POTENTIALITÉS INTRINSÈQUES DE PRODUCTION ECONOMIQUE**

Aucune

**DYNAMIQUE D'ACTEURS AUTOUR DE L'HABITAT**

FDC40, institutionnels (AEAG, Pays ALO), associations (BN, CPIE SA).

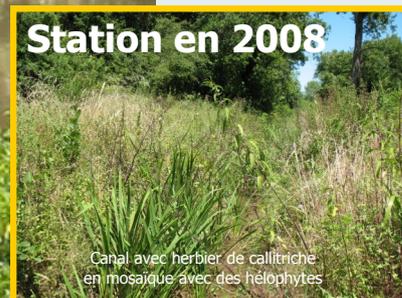
**INDICATEURS DE SUIVI**

Suivis floristiques et phytosociologiques dans le cadre du plan de gestion de la RCFS de Lesgau

- **Action F14 = Suivi de l'état de conservation des habitats naturels et espèces du site**

**AUTRES INTERETS FAUNISTIQUES ET FLORISTIQUES**

Les herbiers de characées sont utilisés pour la fraie des poissons, mais également par les odonates, les amphibiens comme zone de ponte ou de refuge.

**Station en 2006****Station en 2008**

## Lacs eutrophes naturels avec végétation du *Magnopotamion* ou de *l'Hydrocharition*

Habitat  
d'intérêt communautaire  
Enjeu sur le site  
Fort

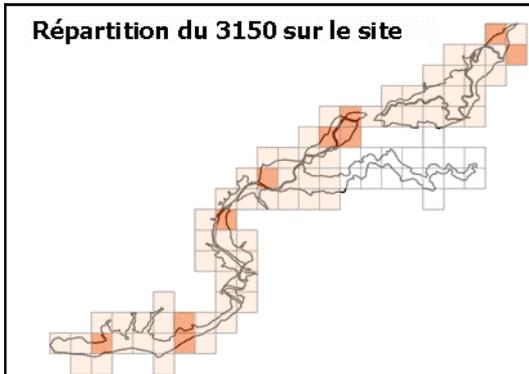


### DECLINAISONS LOCALES EN HABITATS ELEMENTAIRES

Groupements végétaux selon typologie CPIE	Espèces caractéristiques	Rang	Code Corine	Code EUNIS	Code habitat
Herbier aquatique flottant à Chataigne d'eau	<i>Trapa natans</i>	GPT	22.4312	C1.2412	3150-2?
Herbier submergé à Utriculaire négligée	<i>Utricularia australis</i>	ASS	22.414	C1.224	3150-2
Herbier flottant à Cératophylle immergé	<i>Ceratophyllum demersum</i>	ASS	22.422	C1.232	
Voile flottant monospécifique à Azolla fausse fougère	<i>Azolla filiculoides</i>	GPT	22.411	C1.221	3150-3 3150-4
Voile flottant monospécifique à Petite lentille d'eau	<i>Lemna minor</i> <i>Wolffia arrhiza</i>	GPT	22.411	C1.221	
Herbier flottant entre deux eaux à flûteau nageant	<i>Luronium natans</i>	GPT	22.433	C1.131	3150-4
Herbier flottant entre deux eaux à Zannichellie des	<i>Zannichellia palustris</i>	ASS	22.422	C1.232	
Herbier aquatique immergé à Myriophylle épineux	<i>Myriophyllum spicatum</i>	ASS	22.42	C1.33	
Herbier aquatique immergé à Grande naïade	<i>Najas marina</i> <i>Najas minor</i>	ASS	22.422	C1.33	

### DISTRIBUTION EFFECTIVE DANS LE SITE ET SUPERFICIE RELATIVE

#### Répartition du 3150 sur le site



Cette végétation occupe des superficies variables dans les barthes. Elle est disséminée sur les plans d'eau, les bras morts, les fossés et les tonnes de chasse. Cet habitat est bien représenté notamment sur les communes de Saint-Martin de Seignanx, Saint-Laurent de Gosse, Pey, Méès, Dax et Pontonx sur l'Adour.

! Il n'y a pas de cartographie précise de l'habitat sur le site

C  
(~10 ha)  
(0,1 %)

### REPRÉSENTATIVITÉ

Ces végétations restent rares et localisées sur les barthes et leur représentativité est considérée comme modérée à l'échelle nationale.

Modérée

### TYPICITE

Ces groupements sont souvent monospécifiques induisant forcément une bonne typicité, cependant leur intégrité floristique peut être menacée à moyen terme par l'extension des herbiers d'espèces exotiques envahissantes.

Bonne

### DYNAMIQUE D'ÉVOLUTION

La dynamique saisonnière peut être importante car elle est fonction des cycles hydrologique et thermique et de la profondeur du cours d'eau.

L'évolution naturelle de cet habitat est le comblement soit par production végétale soit par apport sédimentaire qui se traduit par une régression des macrophytes submergés et une colonisation par les héliophytes, notamment les espèces végétales envahissantes telles que les jussies exotiques ou le Myriophylle du Brésil. Ces communautés sont ainsi considérées en régression lente.

Régression  
lente

### FACTEUR MAJEUR D'ÉVOLUTION SELON LA NOMENCLATURE FSD

- I01 Espèces exotiques envahissantes
- J02 Changements des conditions hydrauliques induits par l'homme
- J02.02 Extraction de sédiments (vase, ...)

**DEGRE DE CONSERVATION DE LA STRUCTURE**

Malgré une bonne typicité, ces groupements sont en régression lente, aussi la structure est jugée moyennement dégradée.

III  
(moyenne)**PERSPECTIVES D'EVOLUTION**

La capacité de ces groupements à se maintenir dans le temps est qualifiée de moyenne étant donné qu'une grande partie des zones où ils sont présents, abrite également des Jussies exotiques (*Ludwigia peploïdes* et *L. grandiflora*) ou le Myriophylle du Brésil (*Myriophyllum aquaticum*).

III  
(moyennes)**POSSIBILITE DE RESTAURATION**

La restauration de cet habitat est possible mais nécessite des coûts qui peuvent être importants. Il faudra par ailleurs, juger au cas par cas de l'intérêt d'une restauration au regard de la dynamique des espèces exotiques envahissantes présentes sur le secteur. Une colonisation trop importante de la pièce d'eau ne permettra pas de garantir une restauration optimale et durable des communautés recherchées.

Possible

→ **Action F9 = Restauration, entretien et gestion des plans d'eau**

**Evaluation globale**

ETAT DE CONSERVATION SUR LE DOMAINE ATLANTIQUE FRANCAIS	Favorable
ETAT DE CONSERVATION SUR LE SITE	C moyen ou réduit
VALEUR DU SITE POUR LA CONSERVATION DE L'HABITAT	B Bonne
ENJEU DE CONSERVATION SUR LE SITE	Fort

**Gestion de l'habitat sur le site****POTENTIALITES INTRINSÈQUES DE PRODUCTION ECONOMIQUE**

Nulles mais des activités de loisirs, et notamment de chasse au gibier d'eau, conditionnent fortement les modalités de gestion des plans d'eau où est installé l'habitat.

**DYNAMIQUE D'ACTEURS AUTOUR DE L'HABITAT**

Collectivités territoriales (communes et CD40), chasseurs, pêcheurs, FDC40, FDP40, institutionnels (AEAG, Pays ALO), associations (BN, CPIE SA).

**INDICATEURS DE SUIVI**

Suivis floristiques et phytosociologiques de quelques stations et espèces typiques de l'habitat.

Suivi et cartographie de la colonisation par les jussies exotiques envahissantes (projet CPIE)

→ **Action F14 = Suivi de l'état de conservation des habitats naturels et espèces du site**

**AUTRES INTERETS FAUNISTIQUES ET FLORISTIQUES**

Zones de ponte et de refuge pour les amphibiens et les odonates.

Par ailleurs, cet habitat a une fonction corridor essentielle pour de nombreuses espèces de poissons qui y trouvent leur site de reproduction.

La Cistude d'Europe peut utiliser ses herbiers comme support pour sa thermorégulation.

Enfin, de nombreuses plantes protégées sont présentes dans l'habitat : 1821 Flûteau nageant, *Zannichellia palustris*, *Najas marina*, *N. minor*, *Utricularia australis*.

Curage d'un lac

Herbier à *Najas marina* entre un tapis de Nénuphar jaune et une communauté à jussies invasives  
Sabra à Pey

## Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculon fluitantis* et du *Callitricho-Batrachion*

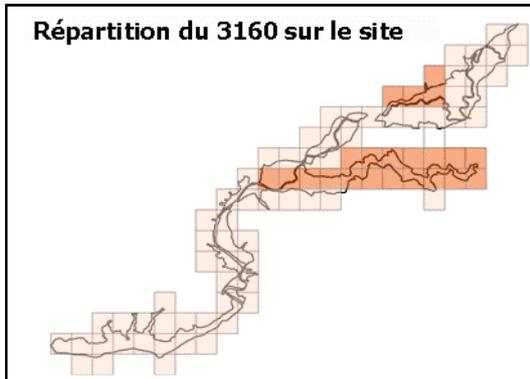
Habitat d'intérêt communautaire  
Enjeu sur le site  
Modéré

### DECLINAISONS LOCALES EN HABITATS ELEMENTAIRES

Groupements végétaux selon typologie CPIE	Espèces caractéristiques	Code Corine	Code EUNIS	Code habitat
Herbier flottant à Cératophylle immergé	<i>Ceratophyllum demersum</i>	22.422	C1.232	3260-5
Herbier aquatique immergé à Myriophylle épineux	<i>Myriophyllum spicatum</i>	22.42	C1.33	
Herbier à renoncule des rivières	<i>Ranunculus fluitans</i> <i>Potamogeton sp.</i>	22.44		
Herbier aquatique à callitriches	<i>Callitriche div. sp.</i>	22.432	C1.3412	3260-6

### DISTRIBUTION EFFECTIVE DANS LE SITE ET SUPERFICIE RELATIVE

#### Répartition du 3160 sur le site



Cet habitat est retrouvé dans les cours d'eau des barthes notamment le Jouanin à Saubusse, ou encore l'Ouzente à St Vincent de Paul..., et sur le Luy.

! Il n'y a pas de cartographie précise de l'habitat sur le site

D  
(5 ha)  
(~0%)

### REPRÉSENTATIVITÉ

Les surfaces d'expression de cet habitat sont très faibles sur les barthes et leur représentativité à une échelle plus large reste faible.

Faible

### TYPICITE

La diversité de ces groupements sur les barthes est faible et ne concernent que des herbiers immergés de callitriches formant de longues chevelures dans certains ruisseaux préférentiellement à fond sableux. Et plus rarement des herbiers à Myriophylle épineux ou Cératophylle en contexte de canaux à très faible courant.

Sur le Luy des herbiers à Renoncule aquatiques sont présents.

Bonne

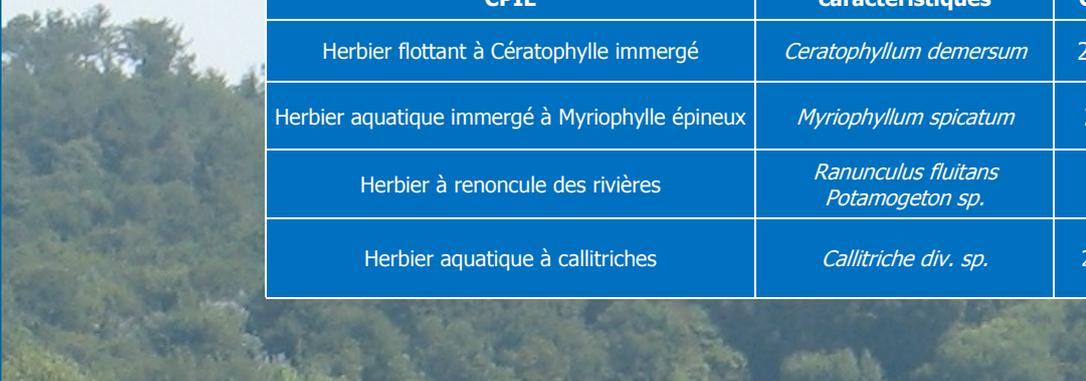
### DYNAMIQUE D'ÉVOLUTION

La dynamique saisonnière peut être importante car elle est fonction des cycles hydrologique et thermique et de la profondeur du cours d'eau. Si pour les ruisseaux à eaux courantes la dynamique des espèces exotiques envahissantes reste faible, elle est par contre forte sur les communautés se développant en contexte d'eaux quasi-stagnante. Cependant, les observations de terrain montrent une stabilité dans les surfaces occupées par cet habitat.

Stable

### FACTEUR MAJEUR D'ÉVOLUTION SELON LA NOMENCLATURE FSD

J02.05 Modifications du fonctionnement hydrographique  
I01 Espèces exotiques envahissantes



**DEGRE DE CONSERVATION DE LA STRUCTURE**

Les cours d'eau présentent des conditions stationnelles favorables à l'installation d'herbiers.

II  
(bien conservée)

**PERSPECTIVES D'EVOLUTION**

Les perspectives d'évolution sont bonnes. Le Luy ainsi que les principaux affluents de l'Adour font l'objet d'une gestion par des syndicats de rivières qui ont élaborés des plans pluriannuels de gestion dont la mise en œuvre sera favorable à l'habitat.

II  
(bonnes)

**POSSIBILITÉ DE RESTAURATION**

L'habitat nécessite une gestion permettant un fonctionnement le plus naturel possible des cours d'eau (espace de liberté, transport sédimentaire, gestion douce de la végétation des berges, maintien d'embâcles...). Cette gestion est menée actuellement par les syndicats de rivières, elle est donc réalisable et efficace.

Possible

→ **Action F2 = Restauration, entretien et gestion du réseau hydraulique**

**Evaluation globale**

ETAT DE CONSERVATION SUR LE DOMAINE ATLANTIQUE FRANCAIS	<b>Favorable</b>
ETAT DE CONSERVATION SUR LE SITE	<b>B Bon</b>
VALEUR DU SITE POUR LA CONSERVATION DE L'HABITAT	<b>B Bonne</b>
ENJEU DE CONSERVATION SUR LE SITE	<b>Modéré</b>

**Gestion de l'habitat sur le site****POTENTIALITÉS INTRINSÈQUES DE PRODUCTION ECONOMIQUE**

Valeur touristique et culturelle : attrait paysager

**DYNAMIQUE D'ACTEURS AUTOUR DE L'HABITAT**

Trois syndicats de gestion des milieux aquatiques (SIMAL en amont de Dax, SBVL sur le Luy et SMBA dans le secteur en aval de Dax). Collectivités territoriales (communes et CD40), pêcheurs, FDP40, institutionnels (AEAG, Pays ALO), associations (BN, CPIE SA).

**INDICATEURS DE SUIVI**

Suivis botaniques

Suivi et cartographie de la colonisation par les jussies exotiques envahissantes (projet CPIE)

Plans pluriannuels de gestion du SBVL, du SIMAL et du SMBA

→ **Action F14 = Suivi de l'état de conservation des habitats naturels et espèces du site**

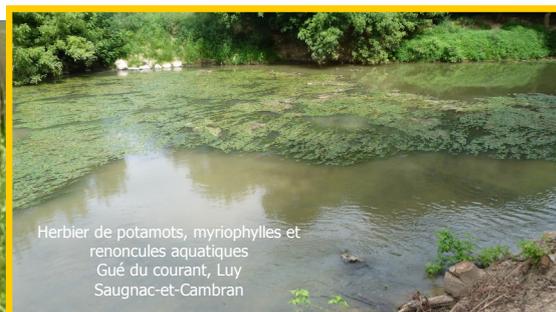
**AUTRES INTERETS FAUNISTIQUES ET FLORISTIQUES**

Insectes : odonates dont certains d'intérêt communautaire (1046 Gomphe de Graslin, 1041 Cordulie à corps fin, 1044 Agrion de Mercure, *Gomphus flavipes*...)

Poissons : Cet habitat a une fonction corridor essentielle pour de nombreuses espèces de poissons qui y trouvent leur site de reproduction (sur le Luy le 3260 est souvent associé à des frayères Lamproie marine) ou de grossissement

Mollusques : Grande mulette

Reptiles : 1220 Cistude d'Europe



Herbier de potamots, myriophylles et renouces aquatiques  
Gué du courant, Luy  
Saugnac-et-Cambran



Herbier à callitriches rélictuel  
Ste Marie de Gosse



**Rivières avec berges vaseuses  
avec végétation  
du *Chenopodium rubri p.p.*  
et du *Bidention p.p.***

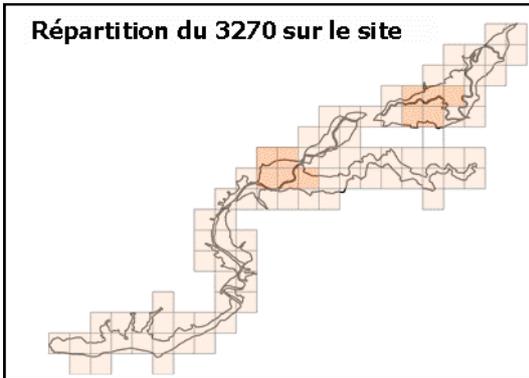
Habitat  
d'intérêt communautaire  
Enjeu sur le site  
Secondaire

**DECLINAISONS LOCALES EN HABITATS ELEMENTAIRES**

Groupements végétaux selon typologie CPIE	Espèces caractéristiques	Rang	Code Corine	Code EUNIS	Code habitat
Communauté des sédiments alluviaux vaseux dominée par des Bidens et/ou la Renouée poivre-d'eau	<i>Bidens tripartita</i> <i>Bidens frondosa</i> <i>Bidens tripartita subsp. comosa</i> <i>Polygonum div. sp.</i>	GPT	24,52	C3.53	3270-1

**DISTRIBUTION EFFECTIVE DANS LE SITE ET SUPERFICIE RELATIVE**

Répartition du 3270 sur le site



Habitat présent sur l'ensemble du site de façon linéaire le long des cours d'eau canaux et fossés mais aussi sur de grandes surfaces dans les plaines longuement inondables ouvertes (barthes basses pâturées), en superposition aux communautés prairiales.

! Il n'y a pas de cartographie précise de l'habitat sur le site

B  
(500 ha)  
(4,1 %)

**REPRÉSENTATIVITÉ**

Commun en fin d'été à l'échelle des barthes. Cet habitat peut s'exprimer sur de grandes surfaces dans certaines Barthes en particulier (Rivière, St Vincent de Paul).

Modérée

**TYPICITE**

Végétation à aspect de mégaphorbiaie haute (100cm) d'un vert profond, dense et recouvrante. Phénologie tardive marquée par le jaune des espèces de Bidens. Beaucoup d'espèces envahissantes sont présentes dans cette communauté (Bidens exotiques) dégradant sa typicité.

Inadéquate

**DYNAMIQUE D'EVOLUTION**

Ces communautés sont en concurrence directe avec la Jussie à grandes fleurs qui colonise les surfaces de cet habitat et limite son développement. Par ailleurs, la gestion de la jussie terrestre par coupe, impacte l'expression de ces végétations annuelles et limite l'accumulation du stock de graines dans le sol.

Régression lente

**FACTEUR MAJEUR D'EVOLUTION SELON LA NOMENCLATURE FSD**

I Espèces invasives, autres espèces problématiques et introductions de gènes  
J02 Changements des conditions hydrauliques induits par l'homme



**DEGRE DE CONSERVATION DE LA STRUCTURE**

Conservation moyenne du fait de la disparition des espèces autochtones caractéristiques du groupement (*Xanthium strumarium*, *Bidens tripartita*, *Bidens cernua*, ...) remplacées par des espèces introduites d'écologie similaire (*Xanthium italicum*, *Bidens comosa*, ...).

III  
(dégradée)**PERSPECTIVES D'EVOLUTION**

La présence importante des espèces invasives offrent de mauvaises perspectives à l'état de conservation cet habitat sur le site.

III  
(moyennes)**POSSIBILITÉ DE RESTAURATION**

L'intégrité floristique étant dégradée par des espèces de même écologie, il est impossible de limiter les unes sans limiter les autres, aussi toutes tentatives de restauration d'une communauté bien structurée est vouée à l'échec. Par ailleurs, la concurrence avec la Jussie à grandes fleurs n'est pas maîtrisable en l'état actuel des connaissances.

Difficile

→ **Action F2 = Restauration, entretien et gestion du réseau hydraulique**

→ **Action F8 = Restauration, entretien et gestion des milieux ouverts marécageux**

**Evaluation globale**

ETAT DE CONSERVATION SUR LE DOMAINE ATLANTIQUE FRANCAIS	<b>Défavorable mauvais</b>
ETAT DE CONSERVATION SUR LE SITE	<b>C moyen ou réduit</b>
VALEUR DU SITE POUR LA CONSERVATION DE L'HABITAT	<b>C Significative</b>
ENJEU DE CONSERVATION SUR LE SITE	<b>Secondaire</b>

**Gestion de l'habitat sur le site****POTENTIALITÉS INTRINSÈQUES DE PRODUCTION ECONOMIQUE**

Nulles

**DYNAMIQUE D'ACTEURS AUTOUR DE L'HABITAT**

Les barthes basses pâturées communales classées Espaces Naturels Sensibles par le CD40 (Rivière-Saas-et-Gourby, St Vincent de Paul, Méès, Siest, Orist, Tercis) sont dotées d'un plan de gestion.

Trois syndicats de gestion des milieux aquatiques (SIMAL en amont de Dax, SBVL sur le Luy et SMBA dans le secteur en aval de Dax). Collectivités territoriales (communes et CD40), chasseurs, FDC40, institutionnels (AEAG, Pays ALO), associations (BN, CPIE SA).

**INDICATEURS DE SUIVI**

Superficies de l'habitat sur le site

Suivi et cartographie de la colonisation par les jussies exotiques envahissantes (projet CPIE Seignanx et Adour)

Plan de gestion ENS, Plan pluriannuels de gestion des syndicats de rivières

→ **Action F14 = Suivi de l'état de conservation des habitats naturels et espèces du site**

**AUTRES INTERETS FAUNISTIQUES ET FLORISTIQUES**

Insectes : araignées, odonates, lépidoptères, orthoptères



Communauté à Bidens  
Rivière-Saas-et-Gourby

## Landes humides atlantiques tempérées à *Erica ciliaris* et *Erica tetralix*

Habitat  
d'intérêt communautaire  
Enjeu sur le site  
Modéré

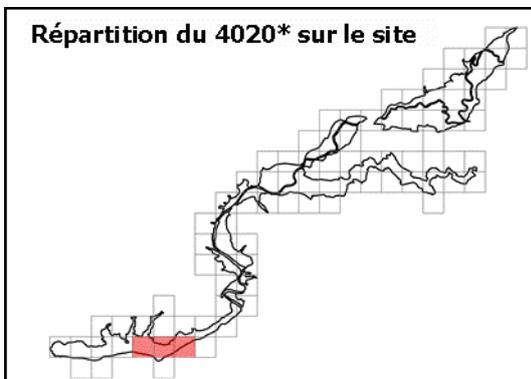


### DECLINAISONS LOCALES EN HABITATS ELEMENTAIRES

Groupements végétaux selon typologie CPIE	Espèces caractéristiques	Rang	Code Corine	Code EUNIS	Code habitat
Landes humides méridionales à Ajonc de Le Gal et Bruyère à quatre angles	<i>Ulex gallii</i> <i>Erica ciliaris</i> <i>Erica tetralix</i> <i>Schoenus nigricans</i> <i>Narthecium ossifragum</i>	ASS	31.12	F4.12	4020*-1

### DISTRIBUTION EFFECTIVE DANS LE SITE ET SUPERFICIE RELATIVE

#### Répartition du 4020\* sur le site



Sur le site, l'habitat se situe sur les deux tourbières bombées de Passeben et du Grand Moura de Montrol sur la commune de St Laurent de Gosse.

D  
(5 ha)  
(~0%)

### REPRÉSENTATIVITÉ

Les landes humides sont rares en Aquitaine et le type décrit est très rare. Sur les barthes, elles sont uniquement localisées sur les tourbières de St Laurent de Gosse, elles concernent de faibles surfaces pour lesquelles l'association végétale se trouve en limite nord de sa répartition régionale.

Modérée

### TYPICITE

Ces landes humides sont des formations dominées par les éricacées : Bruyère à quatre angles (*Erica tetralix*), accompagnée de la Bruyère ciliée (*Erica ciliaris*), de la Callune (*Calluna vulgaris*) en association avec l'Ajonc de Le Gal (*Ulex gallii*) et la Molinie (*Molinia caerulea*). Leur intégrité floristique est très bonne sur le site.

Bonne

### DYNAMIQUE D'ÉVOLUTION

Sans entretien cette formation végétale évolue rapidement en fourrés à Bourdaine et saules. Cependant, compte tenu de l'existence de plans de gestion et de la mise en place d'un pâturage extensif, l'habitat ne semble plus menacé à l'heure actuelle et ses surfaces sont stabilisées.

Stable

### FACTEUR MAJEUR D'ÉVOLUTION SELON LA NOMENCLATURE FSD

J01.01 Incendies  
K02 Evolution biocénétique, succession végétale  
M Changement climatique



**DEGRE DE CONSERVATION DE LA STRUCTURE**

Compte tenu d'une très bonne typicité et d'une dynamique favorable, la conservation de la structure est jugée excellente.

I  
(excellente)

**PERSPECTIVES D'EVOLUTION**

La tourbière de Passeben fait l'objet d'un plan de gestion conservatoire mené par la Communauté de communes du Seignanx et la tourbière du Grand Moura de Montrol fait elle aussi l'objet d'un plan de gestion des Autoroutes du Sud de la France sur certaines parcelles. L'objectif des plans de gestion est de maintenir les landes humides ouvertes et de limiter leur reboisement progressif ce qui est favorable au maintien de l'habitat (coupe manuelle ou mécanisée des ligneux). Aussi les perspectives d'évolution sont évaluées comme étant excellentes.

I  
(excellente)

**POSSIBILITÉ DE RESTAURATION**

Les landes sont des habitats transitoires, dont il faut maintenir une gestion adéquate pour les conserver afin qu'ils ne subissent pas d'évolution régressive ou progressive. Une mise en pâture avec un chargement adéquat est idéale. La mise en œuvre des plans de gestion prévoit cette option qui est déjà en place, aussi les possibilités de restauration sont considérées comme possibles pour cet habitat moyennant des aménagements pastoraux adéquats.

Possible

→ **Action F7= Restauration, entretien et gestion des milieux tourbeux**

**Evaluation globale**

ETAT DE CONSERVATION SUR LE DOMAINE ATLANTIQUE FRANCAIS	<b>Défavorable mauvais</b>
ETAT DE CONSERVATION SUR LE SITE	<b>B Bon</b>
VALEUR DU SITE POUR LA CONSERVATION DE L'HABITAT	<b>B Bonne</b>
ENJEU DE CONSERVATION SUR LE SITE	<b>Modéré</b>

**Gestion de l'habitat sur le site****POTENTIALITÉS INTRINSÈQUES DE PRODUCTION ECONOMIQUE**

Forte valeur touristique et culturelle : patrimoine naturel remarquable, attrait paysager

**DYNAMIQUE D'ACTEURS AUTOUR DE L'HABITAT**

Communauté de Communes du Seignanx gestionnaire de la tourbière de Passeben et Autoroutes du Sud de la France gestionnaire d'une partie de celle du Grand Moura de Montrol. Commune, CD40, chasseurs, FDC40, institutionnels (AEAG, Pays ALO), associations (BN, CPIE SA).

→ **Action F6 = Mettre en place une gestion conservatoire des habitats tourbeux**

**INDICATEURS DE SUIVI**

Suivis floristiques et phytosociologiques réalisés dans le cadre des plans de gestion de Passeben et du Grand Moura de Montrol mais également mise en place de placettes permanentes dans le cadre de l'évaluation de l'état de conservation des milieux tourbeux en partenariat avec le CBNSA.

→ **Action F14 = Suivi de l'état de conservation des habitats naturels et espèces du site**

**AUTRES INTERETS FAUNISTIQUES ET FLORISTIQUES**

Insectes : araignées, odonates, lépidoptères, orthoptères

Reptiles : Lézard vivipare

Flore : Rossolis intermédiaire et à feuilles rondes (*Drosera intermedia* et *D. rotundifolia*), Narthécie (*Narthecium ossifragum*), Sphaigne molle (*Sphagnum molle*).



Bruyère ciliée (*Erica ciliaris*)  
Saint Laurent de Gosse

## Prairies à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinion-caeruleae*)

Habitat  
d'intérêt communautaire  
Enjeu sur le site  
Modéré

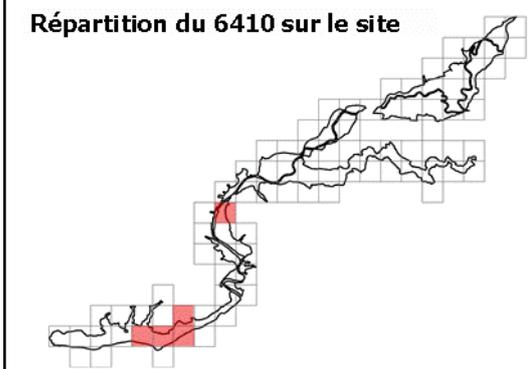


### DECLINAISONS LOCALES EN HABITATS ELEMENTAIRES

Groupements végétaux selon typologie CPIE	Espèces caractéristiques	Rang	Code Corine	Code EUNIS	Code habitat
Prairie tourbeuse à <i>Carum verticillé</i> et <i>Jonc acutiflore</i>	<i>Juncus acutiflorus</i> <i>Trocdaris verticillatum</i>	ASS	37,312	E3.512	6410-9
Prairie marécageuse à <i>Agrostide des chiens</i>	<i>Agrostis canina</i>	GPT	37,312	E3.512	6410-8

### DISTRIBUTION EFFECTIVE DANS LE SITE ET SUPERFICIE RELATIVE

#### Répartition du 6410 sur le site



Sur le site, l'habitat prairial tourbeux ou paratourbeux se rencontre dans le bas-marais tourbeux du Bignau et dans les ceintures des deux tourbières bombées de Passeben et du Grand Moura de Montrol. Mais également sur le secteur du Sabla à Pey. Il n'est pas connu ailleurs sur les barthes. Sa surface est estimée à une douzaine d'hectares.

C  
(12 ha)  
(0,1%)

### REPRÉSENTATIVITÉ

Ses surfaces ne sont pas très représentatives sur le site des barthes mais l'originalité de l'habitat lié aux tourbières bombées est peu commun et mérite d'être considéré comme étant de responsabilité modérée.

Modérée

### TYPICITE

Sur la tourbière du Bignau, de grandes surfaces sont recouvertes par une moliniaie dense accompagnée de *Carum verticillatum* et de *Juncus acutiflorus*. Les ceintures à *Agrostide des chiens* sont très limitées autour d'une ou deux dépressions humides tourbeuses. Dans tous les cas, leur intégrité floristique est bonne et les espèces caractéristiques sont présentes.

Bonne

### DYNAMIQUE D'EVOLUTION

Sans entretien cette formation végétale évolue rapidement en fourrés de bourdaines et de saules ou de Piment royal. Il est difficile de dire si les surfaces de l'habitat ont évoluées ces dernières décennies, si pour les tourbières on peut estimer qu'elles soient stables, il est difficile de donner une évolution des prairies à *Jonc acutiflore* autour de la zone du Sabla à Pey. Aussi pour le moment la dynamique est jugée inconnue pour cet habitat.

Inconnue

### FACTEUR MAJEUR D'EVOLUTION SELON LA NOMENCLATURE FSD

I Espèces invasives, autres espèces problématiques et introductions de gènes  
J02 Changements des conditions hydrauliques induits par l'homme  
J01.01 Incendies  
J03.02 Réduction de la connectivité de l'habitat par une action anthropique (fragmentation)  
K02 Evolution biocénotique, succession végétale  
M Changement climatique

**DEGRE DE CONSERVATION DE LA STRUCTURE**

Compte tenu d'une bonne typicité et d'une dynamique inconnue, la conservation de la structure est évaluée comme bien conservée faute de mieux connaître la dynamique de l'habitat.

II  
(bien conservée)

**PERSPECTIVES D'EVOLUTION**

La tourbière de Passeben fait l'objet d'un plan de gestion conservatoire mené par la Communauté de communes du Seignanx et la tourbière du Grand Moura de Montrol fait elle aussi l'objet d'un plan de gestion des Autoroutes du Sud de la France sur certaines parcelles. L'objectif des plans de gestion est de maintenir les prés paratourbeux ouverts et de limiter leur reboisement progressif ce qui est favorable au maintien de l'habitat (coupe manuelle ou mécanisée des ligneux). Sur le Bignau, les usagers semblent vouloir continuer à maintenir le milieu ouvert et donc par effet indirect l'habitat (la méthode utilisée et l'écobuage dirigé sous contrôle du SDIS des Landes). Ainsi, les perspectives de maintenir la structure et la fonctionnalité de cet habitat sont jugées bonnes.

II  
(bonnes)

**POSSIBILITÉ DE RESTAURATION**

Une gestion pastorale adaptée ou une coupe régulière sont nécessaires pour maintenir la prairie. Cette gestion est classique et ne demande pas beaucoup de moyen. La restauration de cet habitat est tout à fait possible dans le contexte des barthes.

Possible

→ **Action F7= Restauration, entretien et gestion des milieux tourbeux**

**Evaluation globale**

ETAT DE CONSERVATION SUR LE DOMAINE ATLANTIQUE FRANCAIS	<b>Défavorable mauvais</b>
ETAT DE CONSERVATION SUR LE SITE	<b>B Bon</b>
VALEUR DU SITE POUR LA CONSERVATION DE L'HABITAT	<b>B Bonne</b>
ENJEU DE CONSERVATION SUR LE SITE	<b>Modéré</b>

**Gestion de l'habitat sur le site****POTENTIALITÉS INTRINSÈQUES DE PRODUCTION ECONOMIQUE**

Forte valeur touristique et culturelle : patrimoine naturel remarquable, attrait paysager

**DYNAMIQUE D'ACTEURS AUTOUR DE L'HABITAT**

Communauté de Communes du Seignanx gestionnaire de la tourbière de Passeben et Autoroutes du Sud de la France gestionnaire d'une partie de celle du Grand Moura de Montrol. Collectivités territoriales (communes et CD40), chasseurs, FDC40, institutionnels (AEAG, Pays ALO), associations (BN, CPIE SA).

→ **Action F6 = Mettre en place une gestion conservatoire des habitats tourbeux**

**INDICATEURS DE SUIVI**

Suivis floristiques et phytosociologiques dans le cadre des plans de gestion de Passeben (Communauté de communes du Seignanx) et du Grand Moura de Montrol (Autoroutes du Sud de la France) et d'un contrat Natura 2000 pour la tourbière du Bignau.

→ **Action F14 = Suivi de l'état de conservation des habitats naturels et espèces du site**

**AUTRES INTERETS FAUNISTIQUES ET FLORISTIQUES**

Mammifères : 1356 Vison d'Europe

Insectes : araignées, odonates, lépidoptères, orthoptères



Prairie oligotrophe à Jonc à tépales aigus  
Passeben St-Laurent de Gosse

## Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin

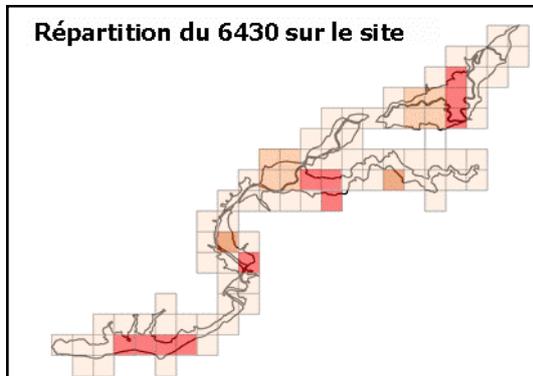
Habitat  
d'intérêt communautaire  
Enjeu sur le site  
Fort

### DECLINAISONS LOCALES EN HABITATS ELEMENTAIRES

Groupements végétaux selon typologie CPIE	Espèces caractéristiques	Rang	Code Corine	Code EUNIS	Code habitat
Communauté à Baldingère faux roseau	<i>Phalaris arundinacea</i> <i>Urtica dioica</i>	ASS	53,16	C3.26	6430-4
Mégaphorbiaie à Reine des près et Jonc acutiflore	<i>Filipendula ulmaria</i> <i>Juncus acutiflorus</i>	ASS	37,1	E5.412	6430-1

### DISTRIBUTION EFFECTIVE DANS LE SITE ET SUPERFICIE RELATIVE

#### Répartition du 6430 sur le site



L'habitat est présent sur l'ensemble du site. Il est retrouvé le long des cours d'eau, canaux et fossés, mais aussi dans les plaines longuement inondables (barthes basses) qu'elles soient ouvertes (pâturées, fauchées) ou fermées (strate herbacée des peupleraies).

! Il n'y a pas de cartographie précise de l'habitat sur le site

B  
(~700 ha)  
(~5,7%)

### REPRÉSENTATIVITÉ

L'habitat occupe de faibles surfaces quand il est présent de façon linéaire le long des cours d'eau, canaux et fossés. Mais lorsqu'il se trouve en mosaïque avec les prairies humides ou en strate herbacée dans les peupleraies, il recouvre de très grandes surfaces (plusieurs hectares). Ainsi, cet habitat a une très bonne représentativité sur le site de barthes par rapport à d'autres territoires.

Bonne

### TYPICITE

Ce sont des végétations hautes (100 à 150 cm) très recouvrantes à floraison tardi-estivale. Les espèces caractéristiques sont bien présentes sur le site et permettent de bien déterminer l'association végétale. Il faut cependant noter la présence grandissante de la Jussie à grande fleurs dans ces groupements qui n'y trouve cependant pas son optimum, concurrencer par les espèces hautes de la mégaphorbiaie, ainsi la jussie n'impacte pas l'intégrité floristique du groupement.

Bonne

### DYNAMIQUE D'EVOLUTION

Les mégaphorbiaies mésotrophes et eutrophes sont des habitats transitoires qui dérivent de la destruction de forêts riveraines ou de l'abandon de prairies par déprise agricole. La dynamique progressive naturelle entraîne l'évolution de cet habitat vers une saulaie puis vers une forêt riveraine. Actuellement un équilibre semble se faire entre les mégaphorbiaies issues d'un abandon des activités agricoles et celles issues de travaux forestiers, l'évolution des surfaces est ainsi considéré comme stable.

Stable

### FACTEUR MAJEUR D'EVOLUTION SELON LA NOMENCLATURE FSD

A02.01 Intensification agricole  
J02 Changements des conditions hydrauliques induits par l'homme  
K02 Evolution biocénotique, succession végétale

**DEGRE DE CONSERVATION DE LA STRUCTURE**

Les groupements de mégaphorbiaies sont bien typés et la dynamique semble stable aussi la conservation de leur structure est jugée excellente pour le site.

I  
(excellente)**PERSPECTIVES D'EVOLUTION**

Le maintien d'une activité pastorale est nécessaire pour stopper la dynamique naturelle de ces milieux. Cependant, le surpâturage empêche l'expression de cet habitat en limitant l'évolution des prairies humides vers la mégaphorbiaie. L'habitat a besoin d'un pâturage extensif. La tendance de l'activité de pâturage sur le site semble à moyen terme se scinder en deux dynamiques : avec d'un côté, l'abandon de la pratique et donc la disparition de l'habitat qui évolue en saulaie ; et de l'autre, un surpâturage des prairies humides ne laissant aucune place à la mégaphorbiaie.

Parallèlement, la poursuite de l'exploitation forestière des peupliers, à laquelle pourrait s'adjoindre à moyen terme celles des aulnaies et aulnaies-frênaies présage de grandes surfaces favorables à l'expression de cet habitat.

Pour tout cela, les perspectives sont évaluées moyennes pour les mégaphorbiaies.

III  
(moyennes)**POSSIBILITÉ DE RESTAURATION**

La restauration de cet habitat est facile compte tenu de son aspect fugace, en effet, il suffit souvent soit de laisser évoluer naturellement une prairie sans pâturage et fauche pendant quelques années pour voir apparaître la communauté ou alors de rajeunir les fourrés et les ronciers bordant une zone ouverte. La forte résilience du groupement fait le reste.

- Action F2 = Restauration, entretien et gestion du réseau hydraulique
- Action F5 = Restauration, entretien et gestion des prairies à vocation agricole ou non
- Action F8 = Restauration, entretien et gestion des milieux ouverts marécageux

Facile

**Evaluation globale**

ETAT DE CONSERVATION SUR LE DOMAINE ATLANTIQUE FRANCAIS	Défavorable inadéquat
ETAT DE CONSERVATION SUR LE SITE	A Excellent
VALEUR DU SITE POUR LA CONSERVATION DE L'HABITAT	A Excellente
ENJEU DE CONSERVATION SUR LE SITE	Modéré

**Gestion de l'habitat sur le site****POTENTIALITÉS INTRINSÈQUES DE PRODUCTION ECONOMIQUE**

Attrait paysager durant l'été

**DYNAMIQUE D'ACTEURS AUTOUR DE L'HABITAT**

Collectivités territoriales (communes et CD40), chasseurs, FDC40, institutionnels (AEAG, CBNSA, Pays ALO), associations (BN, CPIE SA).

**INDICATEURS DE SUIVI**

Suivis floristiques et phytosociologiques dans le cadre du suivi de l'état de conservation des milieux prairiaux (positionnement de placettes permanentes) et dans le cadre des suivis des sites de la FDC40.

Suivi insectes dans le cadre des suivis des sites de la FDC40

Suivi ornithologique (dans le cadre de la ZPS)

- Action F14 = Suivi de l'état de conservation des habitats naturels et espèces du site

**AUTRES INTERETS FAUNISTIQUES ET FLORISTIQUES**

Avifaune : passereaux

Mammifères : Vison d'Europe

Insectes : araignées, odonates zones de maturations notamment des espèces d'intérêt communautaire : 1046 Gomphe de Graslin, 1041 Cordulie à corps fin et du Gomphe à pattes jaunes *G. flavipes*, lépidoptères dont 1060 Cuivré des marais, orthoptères

Flore : *Hibiscus palustris*, *Oenanthe foucaudii*,

**Pelouses maigres de fauche  
de basse altitude**  
(*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*)

Habitat  
d'intérêt communautaire  
Enjeu sur le site  
Mineur



**DECLINAISONS LOCALES EN HABITATS ELEMENTAIRES**

Groupements végétaux selon typologie CPIE	Espèces caractéristiques	Type d'unité	Corine	EUNIS	Code habitat
Prairie à Lin bisannuel et Cynosure crételle	<i>Linum bienne</i> <i>Cynosurus cristatus</i>	GPT	38.21	E2.21	6510
(Prairie fauchée hygrophile à Oenanthe faux boucage et Jonc à tépales aigus)	<i>Juncus acutiflorus</i> <i>Oenanthe pimpinelloides</i> <i>Bromus racemosus</i> <i>Trifolium patens</i> <i>Senecio aquaticus</i>	GPT	37.214	E3.414	(6510?)

**DISTRIBUTION EFFECTIVE DANS LE SITE ET SUPERFICIE RELATIVE**

**Répartition du 6510 sur le site**



Il y a actuellement des difficultés syntaxonomiques de caractérisation des groupements végétaux se rattachant à cet habitat. Ainsi, la distinction floristique est difficile entre les groupements du *Bromion racemosi* thermoatlantique (non DH ?) et ceux du *Brachypodio rupestris* – *Centaureion nemoralis* mésohygrophile (6510). Des travaux en cours du CBNSA devraient clarifier le problème dans les années à venir.

Sur les barthes les prairies d'intérêt communautaire du *Centaureion nemoralis* s.s. ont bien été identifiées mais seulement sur les coteaux

attendants aux barthes inclus dans le périmètre de la ZPS, mais non dans celui de la ZSC. Cependant, certaines communautés localisées sur le bourrelet alluvial rappellent l'habitat d'intérêt communautaire. Aussi, dans l'attente des résultats des investigations du CBNSA, nous considérerons comme d'intérêt communautaire seulement le groupement à Lin bisannuel et Cynosure crételle. Celui-ci ne concerne que de petites surfaces de quelques hectares.

Dans cette conception des choses, cet habitat n'a été trouvé que sur le bourrelet alluvial fauché des communes de Rivière et Saubusse.

! Dans la précédente version du docob des barthes, l'ensemble des prairies fauchées hygrophiles à Oenanthe faux boucage et Jonc à tépales aigus avaient ainsi été classées d'intérêt communautaire ce qui semble largement excessif aujourd'hui.

D  
(2 ha)  
(~0%)

**REPRÉSENTATIVITÉ**

La topographie ainsi que la composition du sol du site ne sont que rarement favorables à l'habitat sur le ce périmètre ZSC. Même s'il existe de très nombreuses prairies maigres de fauche sur le site, celles-ci ne sont que très rarement rattachables au 6510 (cf. Etudes sur les prairies du CPIE 2015 et du CBNSA 2016). Ainsi leur représentativité a été réévaluée comme étant faible sur les barthes.

Faible

**TYPICITE**

La difficulté du rattachement des groupements prairiaux sur les barthes nous incite provisoirement à classer la typicité comme étant mal connue et ce malgré une appréciation globale des prairies de fauche par le CBNSA comme étant dans un état de conservation excellent.

Mal connue

**DYNAMIQUE D'EVOLUTION**

Les pratiques agricoles de fauche n'ont pas changées dans les secteurs de présence de ce groupement sur le bourrelet alluvial, aussi les surfaces sont restées stables dans le temps et dans l'espace.

Stable

**FACTEUR MAJEUR D'EVOLUTION SELON LA NOMENCLATURE FSD**

A02.03 Retournement de prairies  
A08 Fertilisation  
A03.03 Abandon / Absence de fauche  
A04.01 Pâturage intensif  
A04.03 Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage  
A03.01 fauche intensive ou intensification

**DEGRE DE CONSERVATION DE LA STRUCTURE**

Compte tenu d'une typicité difficilement évaluable à l'heure actuelle et d'une dynamique stable, la structure de l'habitat est jugée comme étant Bien conservée

Bien  
conservée

**PERSPECTIVES D'EVOLUTION**

Les perspectives pour cette habitat sont bonnes, elle sont directement liées à son utilisation agricole. Des Mesures Agro-Environnementales et climatiques sont contractualisées depuis plus de 10 ans et les exploitants (regroupés en Association Syndicale Autorisée) ne souhaitent pas changer leurs conditions d'exploitation. Ainsi, les prairies naturelles dont il est question ne sont jamais fertilisées, sont fauchées annuellement en juin-juillet et elles sont ensuite pâturées de façon très extensives à partir de fin août conformément aux MAE contractualisées.

Bonnes

**POSSIBILITÉ DE RESTAURATION**

Les conditions de fauche et d'exploitation (fauche + pâture) peuvent être facilement améliorées si l'habitat se dégrade. La restauration de ces milieux est facile à mettre en œuvre par des pratiques agricoles courantes de fauche.

Facile

→ **Action F5 = Restauration, entretien et gestion des prairies à vocation agricole ou non**

**Evaluation globale**

ETAT DE CONSERVATION SUR LE DOMAINE ATLANTIQUE FRANCAIS	<b>Défavorable inadéquat</b>
ETAT DE CONSERVATION SUR LE SITE	<b>B Bon</b>
VALEUR DU SITE POUR LA CONSERVATION DE L'HABITAT	<b>D Non significative</b>
ENJEU DE CONSERVATION SUR LE SITE	<b>Mineur</b>

**Gestion de l'habitat sur le site****POTENTIALITÉS INTRINSÈQUES DE PRODUCTION ECONOMIQUE**

Production agricole de foin et zone d'élevage bovin et équin

**DYNAMIQUE D'ACTEURS AUTOUR DE L'HABITAT**

Collectivités territoriales (communes et CD40), agriculteurs, FDC40, institutionnels (AEAG, CBNSA, Pays ALO), associations (BN, CPIE SA).

**INDICATEURS DE SUIVI**

Suivis floristiques et phytosociologiques dans le cadre du suivi de l'état de conservation des milieux prairiaux (positionnement de placettes permanentes) et dans le cadre des suivis des sites de la FDC40.

Suivi insectes

→ **Action F14 = Suivi de l'état de conservation des habitats naturels et espèces du site**

**AUTRES INTERETS FAUNISTIQUES ET FLORISTIQUES**

Valeur faible au niveau du site, néanmoins remarquable par sa biodiversité.



## Tourbières hautes actives (*Ericetum tetralicis*)

Habitat d'intérêt  
communautaire prioritaire  
Enjeu sur le site  
Majeur

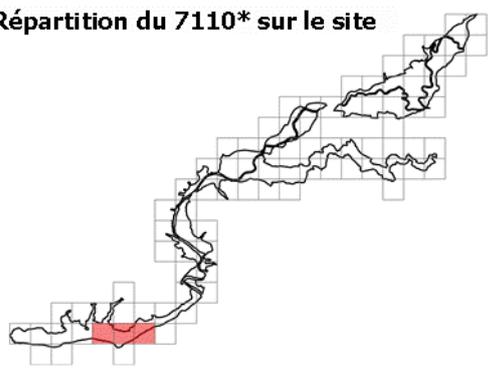


### DECLINAISONS LOCALES EN HABITATS ELEMENTAIRES

Groupements végétaux selon typologie CPIE	Espèces caractéristiques	Rang	Code Corine	Code EUNIS	Code habitat
Banquettes à Sphaigne papilleuse	<i>Sphagnum papillosum</i>	GPT	51.1116	D1.11116	(7110*-1?)
Haut-marais à Sphagnum subnitens et Narthécie des marais	<i>Narthecium ossifragum</i> <i>Sphagnum subnitens</i> <i>Sphagnum papillosum</i>	ASS	51.141	D1.1131	7110*-1
Haut-marais landicole à Bruyère à quatre angles et Sphagnum rubellum	<i>Sphagnum rubellum</i> <i>Sphagnum papillosum</i> <i>Narthecium ossifragum</i> <i>Ulex minor</i> <i>Erica ciliaris</i>	ASS	51.1114	D1.1114	7110*-1
Haut marais à Bruyère à quatre angles et Sphaigne de Magellan	<i>Sphagnum magellanicum</i> <i>Sphagnum rubellum</i> <i>Sphagnum papillosum</i>	ASS	51.1111	D1.1111	7110*-1

### DISTRIBUTION EFFECTIVE DANS LE SITE ET SUPERFICIE RELATIVE

#### Répartition du 7110\* sur le site



Le site possède trois tourbières sur la commune de St-Laurent de Gosse. Les zones turfifères sont localisées sur le Moura de Passeben et sur le Grand Moura de Montrol. Les hauts marais concernent environ une cinquantaine d'hectares.

B  
(50 ha)  
(0,4%)

### REPRÉSENTATIVITÉ

Les communautés de tourbière haute active sont originales au niveau régional de part leur positionnement sur d'anciennes tourbières bombées de plaine en limite méridionale de répartition de ces systèmes. Ainsi, bien qu'elles n'occupent qu'une faible surface sur l'ensemble des barthes, elles occupent cependant plus de 25% des zones tourbeuses. Ainsi, leur représentativité a été jugée Bonne.

Bonne

### TYPICITE

Malgré leur position en limite méridionale de répartition et même si la diversité en pâti (peu d'hépatiques sphagnicoles), l'intégrité floristique est respectée sur les secteurs non dégradés (ceux-ci étant traités dans la fiche suivantes), aussi sa typicité est jugée en conséquence Bonne.

Bonne

### DYNAMIQUE D'EVOLUTION

L'habitat a fortement évolué, en raison de l'assèchement du milieu par drainage et des pratiques d'écobuage ces 100 dernières années et accentué depuis 30 ans. Ces modifications ont entraîné le remplacement progressif des espèces spécifiques et rares par des espèces banales concurrentes (Molinie en particulier), la disparition de la microtopographie spécifique aux tourbières (présence de buttes et de creux) et ont provoqué le glissement des communautés vers des formations de tourbières hautes dégradées. Sur les secteurs décapés, ces buttes représentent une dynamique de végétation à partir des formations pionnières du *Rhynchosporion* issues du décapage. Ces dernières sont en effet peu à peu supplantées par le développement d'espèces préfigurant une évolution vers la tourbière haute, avec la progression des coussins de sphaignes caractéristiques. En raison des pertes probables de surface des communautés de haut marais en bon état, la dynamique est évaluée en régression lente.

Régression lente

### FACTEUR MAJEUR D'EVOLUTION SELON LA NOMENCLATURE FSD

J01.01 Incendies M Changement climatique  
I Espèces invasives, autres espèces problématiques et introductions de gènes  
J02 Changements des conditions hydrauliques induits par l'homme  
J03.02 Réduction de la connectivité de l'habitat par une action anthropique (fragmentation)  
K02 Evolution biocénotique, succession végétale

**DEGRE DE CONSERVATION DE LA STRUCTURE**

Sur Passeben, les secteurs bombés présentant des buttes à Sphaigne de Magellan, présente une bonne structuration avec la présence de buttes et une bonne typicité. Cependant, les communautés de haut marais de Montrou sont quant à elles moins bien structurées et présentent une diversité floristique moindre. La conservation de la structure de l'habitat est jugée Bien conservée.

II  
(bien conservée)**PERSPECTIVES D'EVOLUTION**

La conservation des tourbières fait l'objet d'une attention particulière. L'ensemble de la tourbière de Passeben fait l'objet d'un plan de gestion conservatoire mené par la Communauté de communes du Seignanx dont l'objectif principal est de permettre à l'habitat de se maintenir voir de se développer (arrêt de l'écobuage, réhumidification...). Certaines parcelles de la tourbière du Grand Moura de Montrou font elles aussi l'objet d'un plan de gestion des Autoroutes du Sud de la France. L'objectif du plan de gestion est la préservation de la Loure et du Vison d'Europe mais certaines mesures pourront s'avérer favorables pour l'habitat (arrêt de l'écobuage, réhumidification, lutte contre les plantes invasives...). La mise en gestion devrait favoriser l'habitat même si les travaux à entreprendre sont très importants.

II  
(bonnes)**POSSIBILITÉ DE RESTAURATION**

L'objectif de restauration correspond à l'habitat « tourbières hautes actives », caractérisé par un fonctionnement hydrologique particulier favorable à l'activité turfigène et à la présence de communautés tourbeuses diversifiées (habitats en mosaïque).

Une des actions motrices de cette restauration est la réhumidification, réalisée en général par obturation des drains, qui doit initier, à court terme, une dynamique de recolonisation par les espèces tourbeuses caractéristiques. A moyen terme (décennies), cette reprise va assurer la poursuite ou la reprise, selon les secteurs, des processus d'élaboration et d'accumulation de la tourbe assurant, à plus long terme, la croissance et régénération des tourbières.

A noter que des actions complémentaires peuvent être nécessaires pour favoriser le retour de communautés végétales et animales diversifiées :

- actions dirigées sur les espèces banalisantes et dominantes spécifiques des habitats dégradés (pâturage, broyage, fauche, exportation),
- actions sur le sol (décapage, étrépage)

Il faut cependant préciser que dans les secteurs où les conditions édaphiques ont été trop profondément modifiées (tourbe soumise à un assèchement prolongé sur plusieurs années ayant entraîné sa forte minéralisation irréversible et son tassement), les espèces caractéristiques des tourbières hautes actives ne pourront pas se développer. Les actions pourront aboutir à une diversification de la flore, avec la diminution des espèces landeuses mais pas à une restauration des habitats cibles.

Les perspectives de restauration restent possibles, mais demanderont du temps et des moyens financiers pour aboutir. → **Action F7 = Restauration, entretien et gestion des milieux tourbeux**

Possible

**Evaluation globale**

ETAT DE CONSERVATION SUR LE DOMAINE ATLANTIQUE FRANCAIS	Défavorable mauvaise
ETAT DE CONSERVATION SUR LE SITE	B Bon
VALEUR DU SITE POUR LA CONSERVATION DE L'HABITAT	A Excellente
ENJEU DE CONSERVATION SUR LE SITE	Majeur

**Gestion de l'habitat sur le site****POTENTIALITÉS INTRINSÈQUES DE PRODUCTION ECONOMIQUE**

Forte valeur touristique et culturelle : patrimoine naturel remarquable, attrait paysager

**DYNAMIQUE D'ACTEURS AUTOUR DE L'HABITAT**

Commune de St Laurent de Gosse, Communauté de communes du Seignanx, Autoroutes du Sud de la France, CPIE Seignanx Adour, Conseil Départemental des Landes, Agence de l'Eau, Région, ACCA, propriétaires, comités de site et experts scientifiques...

→ **Action F6 = Mettre en place une gestion conservatoire des habitats tourbeux**

**INDICATEURS DE SUIVI**

Suivis floristiques et phytosociologiques dans le cadre du suivi de l'état de conservation des milieux tourbeux (positionnement de placettes permanentes) en partenariat avec le CBNSA et le CPIE Seignanx & Adour.

Suivis botaniques prévus dans les cadres des plans de gestion de Passeben (Communauté de communes du Seignanx) et du Grand Moura de Montrou (Autoroutes du Sud de la France).

→ **Action F14 = Suivi de l'état de conservation des habitats naturels et espèces du site**

**AUTRES INTERETS FAUNISTIQUES ET FLORISTIQUES**

Plantes patrimoniales : Sphaigne de Magellan, Gentiane pneumonanthe, Narthécie des marais...

Mammifères : 1356 Vison d'Europe, micromammifères comme le Campagnol amphibie

Insectes : araignées, odonates, lépidoptères, orthoptères

Reptiles : Lézard vivipare

## Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle

(*Ericion tetralicis*)

Habitat d'intérêt communautaire  
Enjeu sur le site  
Modéré

### DECLINAISONS LOCALES EN HABITATS ELEMENTAIRES

Groupements végétaux selon typologie CPIE	Espèces caractéristiques	Rang	Code Corine	Code EUNIS	Code habitat
Tourbières hautes dégradées, envahies par <i>Molinia caerulea</i> à faciès diversifié	<i>Molinia caerulea</i> <i>Myrica gale</i>	ASS	51.2 44.93	D1.12	7120
Tourbières hautes dégradées, envahies par <i>Molinia caerulea</i> à faciès appauvri ( <i>Molinia</i> paucispécifique) Fourrés de tourbières bombées à <i>Myrica gale</i>					

### DISTRIBUTION EFFECTIVE DANS LE SITE ET SUPERFICIE RELATIVE

#### Répartition du 7120 sur le site



Il s'agit le plus souvent de zones tourbeuses en voie d'assèchement, fauchées ou brûlées largement dominées par la Molinie bleue formant de hauts touradons ou par des fourrés à Piment royal. Les communautés sont alors peu diversifiées et ont perdu une grande partie des espèces caractéristiques des hauts marais.

Sur le site, l'habitat est localisé sur les deux tourbières bombées du Moura de Passeben et du Grand Moura de Montrol sur la commune de St Laurent de Gosse. L'habitat occupe une grande surface des systèmes tourbeux.

B  
(36 ha)  
(0,3%)

### REPRÉSENTATIVITÉ

L'habitat se situe sur les parties bombées des deux tourbières citées précédemment. Il est complexe et présente un assemblage de communautés étroitement imbriquées formant une mosaïque de milieux de tourbière haute plus ou moins évolués et dégradés et d'autres types de milieux décrits par ailleurs (landes humides, communautés du *Rhynchosporion*). L'originalité des tourbières bombées de plaine du pays de Gosse et les surfaces occupées par cet habitat lui donne une Bonne représentativité sur le site des barthes.

Bonne

### TYPICITE

Actuellement, deux grands types de cortèges peuvent être distingués :

- des cortèges encore diversifiés, associant la Molinie à d'autres espèces typiques des milieux tourbeux ou indicatrices de ce type d'habitat (*Narthecium ossifragum*, *Pedicularis palustris*, *Polygala serpyllifolia*, *Myrica gale*, *Erica tetralix*, *Ulex galii*, *Calluna vulgaris*, *Frangula alnus*, *Salix aurita*). Sur certaines parties des tourbières bombées, ces formations sont caractérisées par la présence d'importantes populations de Gentiane pneumonanthe (*Gentiana pneumonanthe*).

Sur certains secteurs, ces faciès dégradés vont présenter des espèces caractéristiques de milieux minéralisés et à sol compact en lien avec les pratiques d'écobuage (*Succisa pratensis*, *Lobelia urens*).

Certaines espèces indiquent également un assèchement du milieu (*Potentilla erecta*, *Luzula campestris*, *Calluna vulgaris*, *Ulex galii* ou *Polytrichum sp.*).

- des cortèges très appauvris et fortement perturbés, peu susceptibles de régénération, dominés par la Molinie en hauts touradons, de plusieurs décimètres de hauteur. Deux types sont présents sur le site : une formation à Molinie paucispécifique et une formation à Molinie et Piment royal. Si une régénération est possible, les fourrés de tourbières bombées à *Myrica gale* peuvent être rattachés à l'habitat.

S'agissant de l'évaluation de la typicité d'un habitat dégradé susceptible de restauration, nous l'évaluons en typicité bonne puisque les plus grandes surfaces présentent encore de façon relictuelle des espèces des hauts marais, qui témoignent d'une résilience possible de l'habitat originel.

Bonne

### DYNAMIQUE D'EVOLUTION

La végétation de ces communautés se développe à la faveur d'une perte d'humidité du sol à la suite du rabattement de la nappe. L'assèchement plus ou moins prolongé de la tourbe conduit à la minéralisation du sol sur une épaisseur variable. La Molinie est l'espèce caractéristique de ces formations, associée à différents ligneux : éricacées, ajoncs, ... Sur le site, ce facteur de dégradation est lié aux différents éléments drainants : fossés/canaux internes et grande entité des secteurs décapés/exploités.

L'autre facteur de dégradation correspond aux pratiques d'écobuage, et plus particulièrement aux feux répétés annuellement ces dernières années et parfois très tard dans la saison. Sur plusieurs secteurs du site (tourbières hautes, secteurs décapés), leur impact est visible sur les milieux tourbeux avec différents indices de dégradation : minéralisation du sol, buttes de sphagnes mortes, développement de tapis de mousses polytrics (*Polytrichum sp*) sur tourbe nue. L'incendie est par ailleurs un facteur très favorable à la Molinie du fait du caractère pionnier et compétitif de cette graminée, lui permettant de s'implanter avec beaucoup de vigueur sur les tourbières venant de subir un incendie. Ainsi, tout comme l'habitat des tourbières hautes a été évalué en régression lente, nous estimons en progression lente les communautés de dégradation sur le principe des vases communiquants.

Progression lente

### FACTEUR MAJEUR D'EVOLUTION SELON LA NOMENCLATURE FSD

I Espèces invasives, autres espèces problématiques et introductions de gènes	J01.01 Incendies
J02 Changements des conditions hydrauliques induits par l'homme	
J03.02 Réduction de la connectivité de l'habitat par une action anthropique (fragmentation)	
K02 Evolution biocénétique, succession végétale	M Changement climatique

**DEGRE DE CONSERVATION DE LA STRUCTURE**

Le Grand Moura de Montrol a été très fortement dégradé par les exploitations de tourbes des années 1990-2000 qui ont entraîné un basculement de nappe et assèchement très important de la tourbière haute favorisant les faciès appauvris dont il est question ici. La présence d'espèces relictuelles des hauts marais nous incite à évaluer la conservation de la structure comme étant bien conservée.

II  
(bien conservée)**PERSPECTIVES D'EVOLUTION**

La tourbière de Passeben fait l'objet d'un plan de gestion conservatoire mené par la Communauté de communes du Seignanx dont l'objectif principal est de permettre à l'habitat d'évoluer vers celui des Tourbières hautes actives 7110\* (arrêt de l'écobuage, réhumidification...).

La tourbière du Grand Moura de Montrol fait elle aussi l'objet d'un plan de gestion des Autoroutes du Sud de la France sur certaines parcelles. L'objectif du plan de gestion est la préservation de la Loutre et du Vison d'Europe mais certaines mesures pourront s'avérer favorables à l'évolution de l'habitat vers le 7110\* (arrêt de l'écobuage, réhumidification, lutte contre les plantes invasives...). Ainsi, des mesures de restauration étant prévues, les perspectives d'évolution de l'habitats sont jugées bonnes.

II  
(bonnes)**POSSIBILITE DE RESTAURATION**

Les cortèges encore diversifiés qui se trouvent en mélange avec les communautés de tourbières hautes actives, représentent encore des surfaces importantes avec un fort potentiel de résilience de l'habitat originel compte tenu de la présence d'espèces caractéristiques des hauts marais.

D'un autre côté, les cortèges très appauvris où les sphaignes ne sont plus du tout présentes avec une diversité floristique pauvre, auront une capacité de restauration difficile.

Au final, les possibilités de restauration générale de l'habitat sont possibles mais nécessiteront du temps et des moyens financiers.

Possible

→ **Action F7= Restauration, entretien et gestion des milieux tourbeux****Evaluation globale**

ETAT DE CONSERVATION SUR LE DOMAINE ATLANTIQUE FRANCAIS	<b>Défavorable mauvais</b>
ETAT DE CONSERVATION SUR LE SITE	<b>B Bon</b>
VALEUR DU SITE POUR LA CONSERVATION DE L'HABITAT	<b>B Bonne</b>
ENJEU DE CONSERVATION SUR LE SITE	<b>Modéré</b>

**Gestion de l'habitat sur le site****POTENTIALITES INTRINSÈQUES DE PRODUCTION ECONOMIQUE**

Forte valeur touristique et culturelle : patrimoine naturel remarquable, attrait paysager

**DYNAMIQUE D'ACTEURS AUTOUR DE L'HABITAT**

Commune de St Laurent de Gosse, Communauté de communes du Seignanx, Autoroutes du Sud de la France, CPIE Seignanx Adour, Conseil Départemental des Landes, Agence de l'Eau, Région, ACCA, propriétaires, comités de site et experts scientifiques... → **Action F6 = Mettre en place une gestion conservatoire des habitats tourbeux**

**INDICATEURS DE SUIVI**

Suivis floristiques et phytosociologiques dans le cadre du suivi de l'état de conservation des milieux tourbeux (positionnement de placettes permanentes) en partenariat avec le CBNSA et le CPIE Seignanx & Adour.

Suivis ornithologique, herpétologique, entomologiques réalisés dans le cadre des plans de gestion de Passeben (Communauté de communes du Seignanx) et du Grand Moura de Montrol (Autoroutes du Sud de la France)

→ **Action F14 = Suivi de l'état de conservation des habitats naturels et espèces du site****AUTRES INTERETS FAUNISTIQUES ET FLORISTIQUES**

Avifaune : dortoirs de busards

Insectes : araignées, odonates, lépidoptères, orthoptères

Reptiles : Lézard vivipare

Flore : *Rossolis intermediaire et à feuilles rondes* (*Drosera intermedia* et *D. rotundifolia*), Narthécie ossifrage (*Narthecium ossifragum*), Gentiane pneumonanthe (*Gentiana pneumonanthe*)

## Tourbières de transition et tremblantes

Habitat  
d'intérêt communautaire  
Enjeu sur le site  
Mineur

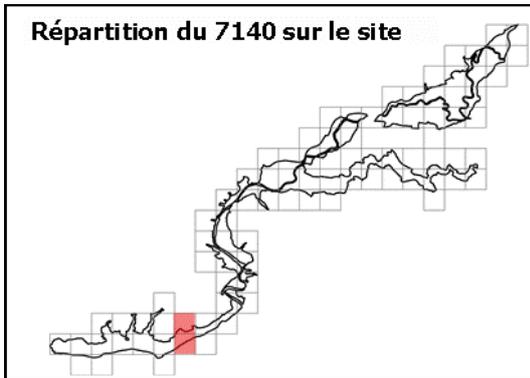


### DECLINAISONS LOCALES EN HABITATS ELEMENTAIRES

Groupements végétaux selon typologie CPIE	Espèces caractéristiques	Rang	Code Corine	Code EUNIS	Code habitat
Radeau flottant à Trèfle d'eau	<i>Menyanthes trifoliata</i>	GPT	54.59	D2.39	7140-1

### DISTRIBUTION EFFECTIVE DANS LE SITE ET SUPERFICIE RELATIVE

#### Répartition du 7140 sur le site



Le Ményanthe trèfle d'eau n'est connu que de la tourbière du Bignau sur la commune de Saint-Laurent de Gosse. Cette végétation tourbeuse se développe sur la tourbe nue au niveau du lac nord-ouest et couvre une petite superficie sur 3 stations isolées (surface totale de l'habitat : 450 m<sup>2</sup>).

D  
(0,13 ha)  
(~0%)

### REPRÉSENTATIVITÉ

Cet habitat est anecdotique à l'échelle des barthes et n'a donc pas de représentativité particulière sur ce site.

Faible

### TYPICITE

En tant qu'habitat souvent monospécifique, la typicité est bonne malgré la présence proche de Jussie à grandes fleurs mais qui n'impacte pas pour l'instant l'intégrité de la communauté.

Bonne

### DYNAMIQUE D'EVOLUTION

La découverte récente de cet habitat sur le site des barthes, ne nous permet pas d'évaluer son évolution à l'heure actuelle.

Inconnue

### FACTEUR MAJEUR D'EVOLUTION SELON LA NOMENCLATURE FSD

I01 Espèces exotiques envahissantes  
J02 Changements des conditions hydrauliques induits par l'homme  
J02.02 Extraction de sédiments (vase, ...)



**DEGRE DE CONSERVATION DE LA STRUCTURE**

La communauté a une bonne typicité malgré une dynamique inconnue, la conservation de sa structure est ainsi évaluée comme étant Bien conservée.

II  
(bien conservée)

**PERSPECTIVES D'EVOLUTION**

Compte tenu des faibles surfaces, la disparition ou la dégradation de la station existante compromettrait la survie de l'habitat dans l'ensemble du site. Cependant, aucune menace à court terme n'est présente, même si la présence de jussie reste à surveiller. Aussi les perspectives sont tout de même jugées Bonnes.

II  
(bonnes)

**POSSIBILITÉ DE RESTAURATION**

L'habitat craint l'assèchement du sol provoqué par le drainage.

La présence de *Ludwigia grandiflora* en contact de ces radeaux fait craindre pour le maintien de cet habitat à l'avenir si rien n'est entrepris. Un arrachage manuel de la jussie sera indispensable au maintien de l'habitat, celui-ci serait efficace compte tenu des faibles surfaces colonisées.

Possible

→ **Action F7= Restauration, entretien et gestion des milieux tourbeux**

**Evaluation globale**

ETAT DE CONSERVATION SUR LE DOMAINE ATLANTIQUE FRANCAIS	<b>Défavorable mauvais</b>
ETAT DE CONSERVATION SUR LE SITE	<b>B Bon</b>
VALEUR DU SITE POUR LA CONSERVATION DE L'HABITAT	<b>D Non significative</b>
ENJEU DE CONSERVATION SUR LE SITE	<b>Mineur</b>

**Gestion de l'habitat sur le site****POTENTIALITÉS INTRINSÈQUES DE PRODUCTION ECONOMIQUE**

Forte valeur touristique et culturelle : patrimoine naturel remarquable, attrait paysager  
Chasse à la tonne

**DYNAMIQUE D'ACTEURS AUTOUR DE L'HABITAT**

Chasseurs, propriétaires, CPIE Seignanx Adour.

→ **Action F6 = Mettre en place une gestion conservatoire des habitats tourbeux**

**INDICATEURS DE SUIVI**

Suivis floristiques et phytosociologiques dans le cadre du suivi d'un contrat Natura 2000.

→ **Action F14 = Suivi de l'état de conservation des habitats naturels et espèces du site**

**AUTRES INTERETS FAUNISTIQUES ET FLORISTIQUES**

Mammifères : 1356 Vison d'Europe, micromammifères comme Campagnol amphibie

Amphibiens : Grenouille agile et rousse, Triton palmé, Salamandre tachetée

## Dépressions sur substrats tourbeux du Rhynchosporion (*Rhynchosporion albae*)

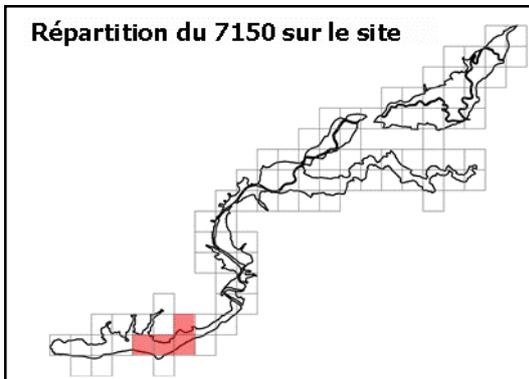
Habitat  
d'intérêt communautaire  
Enjeu sur le site  
Modéré

### DECLINAISONS LOCALES EN HABITATS ELEMENTAIRES

Groupements végétaux selon typologie CPIE	Espèces caractéristiques	Rang	Code Corine	Code EUNIS	Code habitat
Pelouse à Droséra intermédiaire et Rhynchospore blanc	<i>Rhynchospora alba</i> <i>Drosera intermedia</i>	ASS	54.6 ou 51.122	D2.3H1	7150-1
Pelouse à Rhynchospore brun	<i>Rhynchospora fusca</i>	ASS	54.6 ou 51.122	D2.3H1	7150-1
Gouille à Sphaigne cuspidé	<i>Sphagnum cuspidatum</i>	GPT	51.121	D1.1121	7150-1

### DISTRIBUTION EFFECTIVE DANS LE SITE ET SUPERFICIE RELATIVE

#### Répartition du 7150 sur le site



Ces communautés végétales pionnières et transitoires sont localisées sur les trois tourbières de la commune de Saint Laurent de Gosse : le Grand Moura de Montrol, le Moura de Passeben et celui de Bignau. Leur surface est estimée à plus de 12 ha.

C  
(12 ha)  
(0,1%)

### REPRÉSENTATIVITÉ

Sur le site, ces groupements pionniers, de cicatrisation sont retrouvés dans les anciennes fosses d'extraction, les gouilles, les dépressions et les cheminements piétinés par le bétail. Ils se développent sur une tourbe nue et gorgée d'eau. Les surfaces relativement importantes à l'échelle des milieux tourbeux du site et l'originalité du contexte des tourbières font que cet habitat a une représentativité modérée pour les barthes.

Modérée

### TYPICITE

Ces communautés des tourbes nues et des gouilles sont très typiques sur les milieux tourbeux des barthes et présentent toujours les espèces caractéristiques. Aussi leur typicité est jugée très bonne.

Bonne

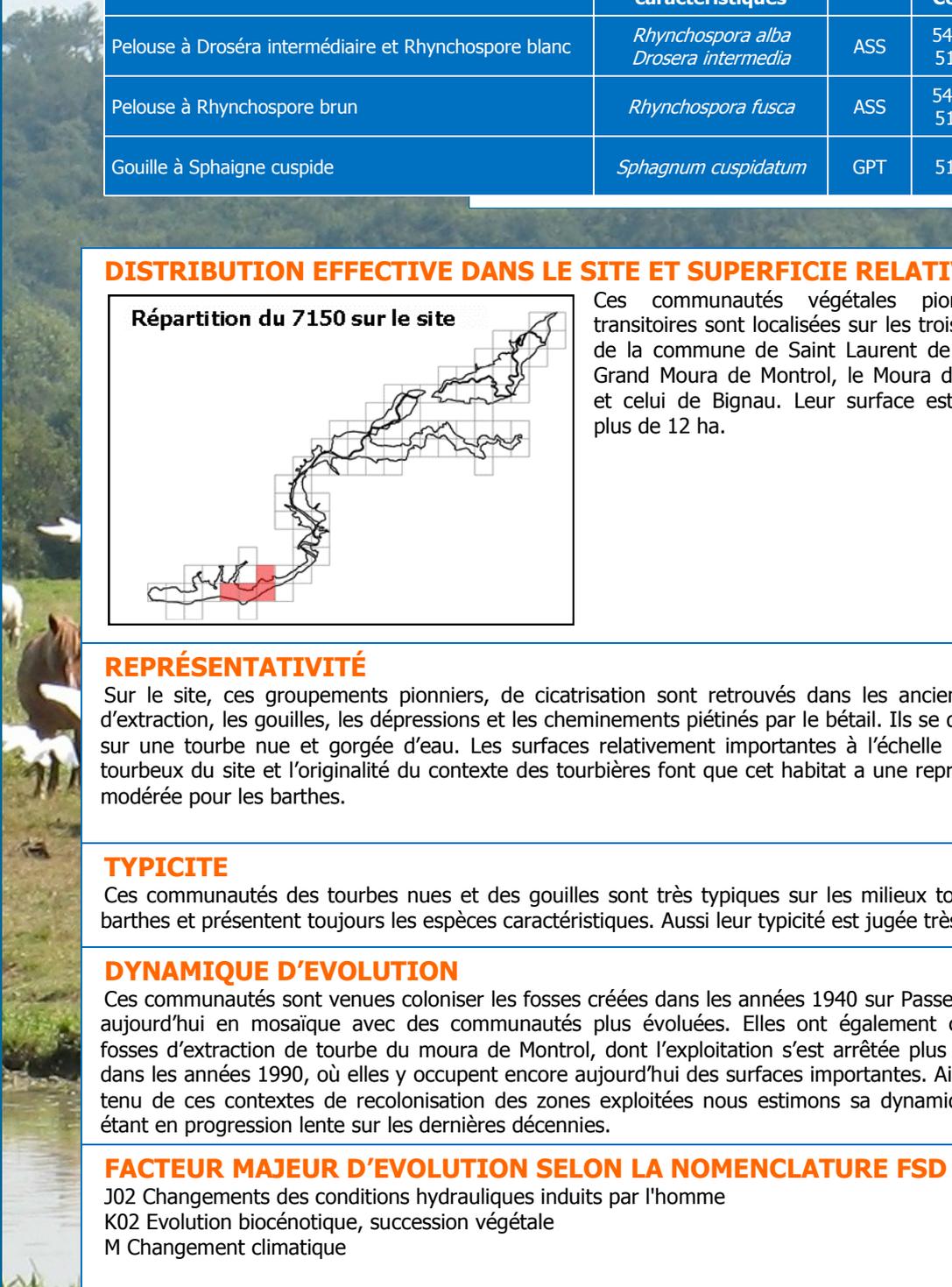
### DYNAMIQUE D'ÉVOLUTION

Ces communautés sont venues coloniser les fosses créées dans les années 1940 sur Passeben et sont aujourd'hui en mosaïque avec des communautés plus évoluées. Elles ont également colonisé les fosses d'extraction de tourbe du moura de Montrol, dont l'exploitation s'est arrêtée plus récemment dans les années 1990, où elles y occupent encore aujourd'hui des surfaces importantes. Ainsi, compte tenu de ces contextes de recolonisation des zones exploitées nous estimons sa dynamique comme étant en progression lente sur les dernières décennies.

Progression  
lente

### FACTEUR MAJEUR D'ÉVOLUTION SELON LA NOMENCLATURE FSD

J02 Changements des conditions hydrauliques induits par l'homme  
K02 Evolution biocénétique, succession végétale  
M Changement climatique



**DEGRE DE CONSERVATION DE LA STRUCTURE**

La typicité étant excellente et la dynamique des communautés en progression lente, malgré une évolution naturelle sur Passeben plus avancée que sur le Moura de Montrol, la conservation de la structure est jugée excellente.

I  
(excellente)**PERSPECTIVES D'EVOLUTION**

La tourbière de Passeben fait l'objet d'un plan de gestion conservatoire mené par la Communauté de communes du Seignanx dont l'objectif principal est de permettre à l'habitat d'évoluer vers celui des Tourbières hautes actives 7110\* (arrêt de l'écobuage, réhumidification...).

La tourbière du Grand Moura de Montrol fait elle aussi l'objet d'un plan de gestion des Autoroutes du Sud de la France sur certaines parcelles. L'objectif du plan de gestion est la préservation de la Loure et du Vison d'Europe mais certaines mesures pourront s'avérer favorables à l'évolution de l'habitat vers le 7110\* (arrêt de l'écobuage, réhumidification, lutte contre les plantes invasives...).

D'autre part, compte tenu de l'évolution naturelle de cette communauté, il sera nécessaire d'effectuer par endroit des rajeunissements du milieu pour maintenir son expression. Mais la mise en pâture extensif prévue par les plans de gestion sont également favorables à l'expression de l'habitat. Aussi les perspectives d'évolution sont jugées Bonnes.

II  
(bonnes)**POSSIBILITE DE RESTAURATION**

L'habitat craint l'assèchement du sol provoqué par le drainage ainsi que l'abandon des pratiques et usages traditionnels et qui permettaient d'entretenir des espaces ouverts (notamment le pâturage, entretien des tonnes de chasse...).

Il peut être restauré très facilement en pratiquant soit des décapages superficiels du sol, lorsque les conditions d'humidité sont satisfaisantes, soit la mise en place d'un pâturage extensif.

→ **Action F7= Restauration, entretien et gestion des milieux tourbeux**

Facile

**Evaluation globale**

ETAT DE CONSERVATION SUR LE DOMAINE ATLANTIQUE FRANCAIS	Défavorable mauvais
ETAT DE CONSERVATION SUR LE SITE	A Excellent
VALEUR DU SITE POUR LA CONSERVATION DE L'HABITAT	B Bonne
ENJEU DE CONSERVATION SUR LE SITE	Modéré

**Gestion de l'habitat sur le site****POTENTIALITES INTRINSÈQUES DE PRODUCTION ECONOMIQUE**

Forte valeur touristique et culturelle : patrimoine naturel remarquable, attrait paysager  
Chasse à la tonne

**DYNAMIQUE D'ACTEURS AUTOUR DE L'HABITAT**

Commune de St Laurent de Gosse, Communauté de communes du Seignanx, Autoroutes du Sud de la France, CPIE Seignanx Adour, Conseil Départemental des Landes, Agence de l'Eau, Région, ACCA, propriétaires, comités de site et experts scientifiques... → **Action F6 = Mettre en place une gestion conservatoire des habitats tourbeux**

**INDICATEURS DE SUIVI**

Suivis floristiques et phytosociologiques dans le cadre du suivi de l'état de conservation des milieux tourbeux (positionnement de placettes permanentes) en partenariat avec le CBNSA et le CPIE Seignanx & Adour.

Suivis ornithologique, herpétologique, entomologiques réalisés dans le cadre des plans de gestion de Passeben (Communauté de communes du Seignanx) et du Grand Moura de Montrol (Autoroutes du Sud de la France)

→ **Action F14 = Suivi de l'état de conservation des habitats naturels et espèces du site**

**AUTRES INTERETS FAUNISTIQUES ET FLORISTIQUES**

Mammifères : Vison d'Europe, micromammifères comme Campagnol amphibie

Amphibiens : Grenouille agile et rousse, Triton palmé, Salamandre tachetée

Reptiles : Lézard vivipare

Flore : *Rosolis intermediaire* et à feuilles rondes (*Drosera intermedia* et *D. rotundifolia*), Spiranthe d'été (*Spiranthes aestivalis*)

## Marais calcaires à *Cladium mariscus* et espèces du *Caricion davallianae*

Habitat d'intérêt  
communautaire prioritaire  
Enjeu sur le site  
Mineur

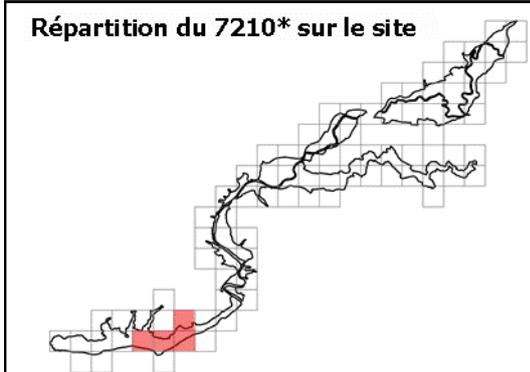


### DECLINAISONS LOCALES EN HABITATS ELEMENTAIRES

Groupements végétaux selon typologie CPIE	Espèces caractéristiques	Rang	Corine	EUNIS	Code habitat
Cariçaie à Marisque	<i>Cladium mariscus</i>	GPT	53.3	C3.28	(7210*-1)

### DISTRIBUTION EFFECTIVE DANS LE SITE ET SUPERFICIE RELATIVE

Répartition du 7210\* sur le site



Cette association végétale est présente sur les trois tourbières de la commune de Saint Laurent de Gosse : Le moura de Montrol, le moura de Passeben et celui de Bignau.

Actuellement, des études sont menées par le CBNSA concernant le rattachement ou non des cladiaies acidiphiles des landes de Gascogne à l'habitat d'intérêt communautaire prioritaire, qui concerne plutôt des cladiaies alcalines à végétations du *Caricion davallianae*. En attendant les résultats qui devraient arriver dans les 2-3 prochaines années, nous avons tout de même décidé de leur consacrer cette fiche habitat, puisqu'elles occupent près de 5 hectares sur les zones tourbeuses.

D  
(5 ha  
(~0%))

### REPRÉSENTATIVITÉ

Sur le site, l'habitat est retrouvé dans le bas-marais tourbeux du Bignau et dans les ceintures périphériques des deux tourbières bombées de Passeben et du Grand Moura de Montrol. Sa représentativité reste faible sur les zones tourbeuses du site (<3%).

Faible

### TYPICITE

A l'heure actuelle, il est de convention d'après les cahiers d'habitats de considérer que la seule présence du Marisque (*Cladium mariscus*) suffit à rattacher le groupement à l'habitat d'intérêt communautaire prioritaire 7210\*-1. Cependant la directive Habitats-Faune-Flore parle de bas-marais alcalins ce qui n'est pas le cas des cladiaies d'Aquitaine et du site. C'est pourquoi le Conservatoire Botanique Sud-Atlantique mène une étude en 2017-2018 pour statuer sur le rattachement des cladiaies sur sol acides à l'habitat d'intérêt communautaire.

Sur le site, le Marisque se développe sur des substrats organiques tourbeux, mésotrophes à eutrophes à nappe affleurante (faible fluctuation) supportant les inondations.

Sur le site, il s'agit de cladiaies d'ourlet en mosaïque avec d'autres habitats (landes humides à Molinie, mégaphorbiaies, jonchaies paratourbeuses...) qui se développent dans des conditions stationnelles différentes de celles données par la directive à cet habitat, aussi sa typicité a été classée mauvaise pour le site des barthes.

Mauvaise

### DYNAMIQUE D'ÉVOLUTION

La dynamique des cladiaies sur les systèmes tourbeux des barthes reste encore mal connue. Elle semble cependant assez stable avec une dynamique naturelle très lente limitant son évolution en fourrés de saules. Mais cela reste à confirmer en l'état actuel des connaissances.

Inconnue

### FACTEUR MAJEUR D'ÉVOLUTION SELON LA NOMENCLATURE FSD

J02 Changements des conditions hydrauliques induits par l'homme  
J01.01 Incendies

**DEGRE DE CONSERVATION DE LA STRUCTURE**

Avec une typicité mauvaise et une dynamique mal connue, la conservation de la structure des cladaïes est jugée moyenne.

II  
(moyennes)**PERSPECTIVES D'EVOLUTION**

La tourbière de Passeben fait l'objet d'un plan de gestion conservatoire mené par la Communauté de communes du Seignanx et la tourbière du Grand Moura de Montrol fait elle aussi l'objet d'un plan de gestion des Autoroutes du Sud de la France sur certaines parcelles. L'objectif des plans de gestion est de maintenir les milieux de cladaïes (ceintures humides de bas-marais tourbeux) ouverts et de limiter leur reboisement progressif ce qui est favorable au maintien de l'habitat (coupe manuelle ou mécanisée des ligneux).

Sur le Bignau les usagers semblent vouloir continuer à maintenir le milieu ouvert et donc par effet indirect l'habitat (écobuages dirigés). Ainsi, les perspectives d'évolution de cet habitat paraissent Bonnes.

II  
(bonnes)**POSSIBILITE DE RESTAURATION**

La restauration des cladaïes consiste à limiter le développement des ligneux et la fermeture du milieu. De simples opérations de débroussaillage sont alors nécessaires. Elles sont tout à fait réalisables avec du matériel adapté aux travaux en zone de marais et nécessite de faire appel à des prestataires spécialisés.

→ **Action F7= Restauration, entretien et gestion des milieux tourbeux**

Possible

**Evaluation globale**

ETAT DE CONSERVATION SUR LE DOMAINE ATLANTIQUE FRANCAIS	Défavorable inadéquat
ETAT DE CONSERVATION SUR LE SITE	C moyen ou réduit
VALEUR DU SITE POUR LA CONSERVATION DE L'HABITAT	D Non significative
ENJEU DE CONSERVATION SUR LE SITE	Mineur

**Gestion de l'habitat sur le site****POTENTIALITÉS INTRINSÈQUES DE PRODUCTION ECONOMIQUE**

Forte valeur touristique et culturelle : patrimoine naturel remarquable, attrait paysager

**DYNAMIQUE D'ACTEURS AUTOUR DE L'HABITAT**

Commune de St Laurent de Gosse, Communauté de communes du Seignanx, Autoroutes du Sud de la France, CPIE Seignanx Adour, Conseil Départemental des Landes, Agence de l'Eau, Région, ACCA, propriétaires, comités de site et experts scientifiques...→ **Action F6 = Mettre en place une gestion conservatoire des habitats tourbeux**

**INDICATEURS DE SUIVI**

Suivis floristiques et phytosociologiques dans le cadre du suivi de l'état de conservation des milieux tourbeux (positionnement de placettes permanentes) en partenariat avec le CBNSA et le CPIE Seignanx & Adour.

Suivis ornithologique, herpétologique, entomologiques réalisés dans le cadre des plans de gestion de Passeben (Communauté de communes du Seignanx) et du Grand Moura de Montrol (Autoroutes du Sud de la France)

→ **Action F14 = Suivi de l'état de conservation des habitats naturels et espèces du site**

**AUTRES INTERETS FAUNISTIQUES ET FLORISTIQUES**

Mammifères : 1356 Vison d'Europe

Insectes : araignées, odonates, lépidoptères, orthoptères

Reptiles : Lézard vivipare



Cladaïes en mélange avec des mégaphorbiales  
Grand Moura de Montrol - St-Laurent de Gosse



Cladaïes en mélange avec des roselières à Roseau  
Bignau St-Laurent de Gosse

## Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*)

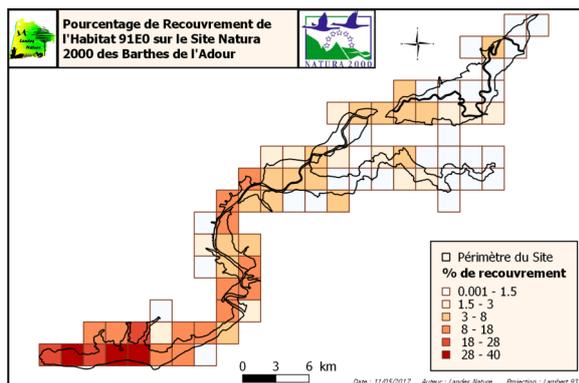
Habitat d'intérêt  
communautaire et prioritaire  
Enjeu sur le site  
Fort



### DECLINAISONS LOCALES EN HABITATS ELEMENTAIRES

Groupements végétaux selon typologie CPIE	Espèces caractéristiques	Rang	Code Corine	Code EUNIS	Code habitat
Saulaie arborescente alluviale à Saule blanc	<i>Salix alba</i>	GPT	44.3	G1.1111	91E0*-1
Frênaie-aulnaie alluviale méso-hygrophile à Laîche espacée et Valériane dioïque	<i>Fraxinus angustifolia</i> <i>Carex remota</i> <i>Carex strigosa</i> <i>Carex pendula</i> <i>Valeriana dioica</i>	ASS	44,3	G1.21	91E0*-?
Aulnaie-frênaie à hautes herbes sur sols engorgés	<i>Fraxinus angustifolia</i> <i>Alnus glutinosa</i> <i>Frangula alnus</i> <i>Salix atrocinerea</i> <i>Angelica sylvestris</i> <i>Filipendula ulmaria</i> <i>Juncus effusus</i> <i>Carex remota</i>	ASS	44,332	G1.2132	91E0*-11

### DISTRIBUTION EFFECTIVE DANS LE SITE ET SUPERFICIE RELATIVE



Les forêts alluviales à aulnes et frênes sont très fréquente sur les barthes, elles ont colonisées de grandes surfaces notamment sur le bas Adour maritime et sur le moyen Adour en aval de Dax. Elles occupent des surfaces moindres en amont de Dax et deviennent rares dans la vallée du Luy. Au total ce sont près de 1 900 hectares d'aulnaies-frênaies qui sont présentes sur les barthes. Les saulaies blanches sont quant à elles très rares et ne sont plus observables qu'ici et là en ripisylve de l'Adour.

A  
(1 890 ha)  
(15,4 %)

### REPRESENTATIVITÉ

Les conditions stationnelles offertes par le site sont favorables à l'habitat. L'habitat est typique de la plaine alluviale de l'Adour. Il s'agit de l'un des habitats prépondérant du site.

Excellente

### TYPICITE

La composition floristique de ces boisements est diversifié et concordante avec la description des cahiers d'habitats. Il faut noter la présence de l'Erable negundo (*Acer negundo*), qui s'il n'impacte pas l'intégrité des aulnaies frênaies, concours à remplacer les saulaies blanches. Cependant, ces dernières étant mal représentées sur le site par rapport aux aulnaies-frênaies, la typicité d'ensemble de l'habitat est jugée Bonne.

Bonne

### DYNAMIQUE D'EVOLUTION

Après la déprise agricole qui a suivi les deux guerres mondiales, ces boisements se sont largement répandus sur les territoires agricoles abandonnés notamment sur le bas Adour maritime. Depuis ces dernières décennies et au regard de l'état des lieux agricole du territoire réalisé dans le cadre de la réactualisation du DOcob des barthes en 2016, il s'avère que les surfaces agricoles et forestières sont restées stables.

Stable

### FACTEUR MAJEUR D'EVOLUTION SELON LA NOMENCLATURE FSD

B03 Exploitation forestière sans reboisement ou régénération naturelle  
K01.03 Assèchement  
B07 Autres activités sylvicoles (ex : érosion due à une éclaircie, fragmentation...)  
I01 Espèces exotiques envahissantes  
J03.02 Réduction de la connectivité de l'habitat par une action anthropique (fragmentation)

**DEGRE DE CONSERVATION DE LA STRUCTURE**

La bonne typicité de l'habitat et sa dynamique stable indique que la conservation de la structure est excellente sur les barthes.

I  
(excellente)**PERSPECTIVES D'EVOLUTION**

La problématique des espèces invasives est une réalité. *L'Acer negundo* est présent sur l'ensemble des barthes. Cantonné à l'origine aux seules berges des cours d'eau il a peu à peu envahi les barthes et est présent en sous-bois humides de l'habitat. Les coupes rases sans préservation du sous-bois (sans régénération naturelle) favorisent son implantation par manque de compétition avec les espèces typiques de l'habitat. Une autre essence invasive semble prendre de l'ampleur : le Noyer du Caucase. Les frênes semblent menacés par l'arrivée d'un champignon la chalarose. De plus, la dynamique actuelle de valorisation des bois pour la filière énergie pourrait à terme menacer fortement l'habitat si l'exploitation des aulnaies s'avérait rentable. Ainsi, les perspectives d'évolution sont jugées moyennes

III  
(moyennes)**POSSIBILITE DE RESTAURATION**

Lorsque les conditions hydrologique sont maintenues, la non intervention est souvent la meilleure action de gestion pour cet habitat. La lutte contre les espèces invasives reste cependant une priorité.

Possible

- **Action F3= Restauration, entretien et gestion des boisements d'intérêt communautaire**
- **Action F4= Conservation des boisements de forte naturalité**

**Evaluation globale**

ETAT DE CONSERVATION SUR LE DOMAINE ATLANTIQUE FRANCAIS	Défavorable mauvaise
ETAT DE CONSERVATION SUR LE SITE	A Excellent
VALEUR DU SITE POUR LA CONSERVATION DE L'HABITAT	A Excellente
ENJEU DE CONSERVATION SUR LE SITE	Fort

**Gestion de l'habitat sur le site****POTENTIALITES INTRINSÈQUES DE PRODUCTION ECONOMIQUE**

Valeur économique : l'exploitation des aulnaies est possible même si peu rentable (prix du bois moyen et investissement dans les infrastructures pour exploiter la zone humide très importants (création/entretien des accès, drainage...))  
Forte valeur touristique et culturelle : loisirs et sports de pleine nature, attrait paysager

**DYNAMIQUE D'ACTEURS AUTOUR DE L'HABITAT**

Communes, ONF, CRPF, syndicat des chênaies de l'Adour, Pays ALO, BN et CPIE Seignanx et Adour

**INDICATEURS DE SUIVI**

Suivis floristiques et phytosociologiques à mettre en place  
Suivi chiroptères  
Suivi ornithologique (dans le cadre de la ZPS)  
Plans d'aménagement forestiers de l'ONF

- **Action F14 = Suivi de l'état de conservation des habitats naturels et espèces du site**

**AUTRES INTERETS FAUNISTIQUES ET FLORISTIQUES**

Avifaune : rapaces, pics et héronnières  
Mammifères : chiroptères arboricoles dont 1308 Barbastelle et 1323 Murin de Bechstein, 1356 Vison d'Europe  
Amphibiens : Grenouille agile et rousse, Triton marbré et palmé, Salamandre tachetée  
Insectes : 1083 Lucane cerf-volant et 1088 Grand capricorne

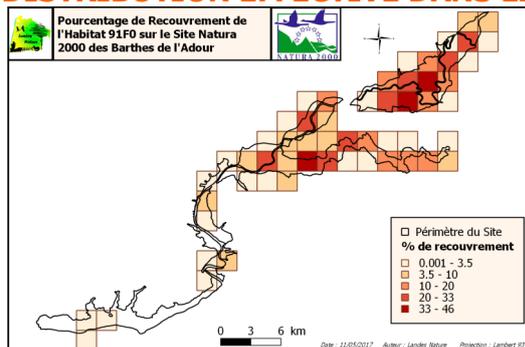
## Forêts mixtes de chênes, d'ormes et de frênes des grands fleuves (*Ulmus minor* - *Fraxinetum angustifoliae*)

Habitat  
d'intérêt communautaire  
Enjeu sur le site  
Majeur

### DECLINAISONS LOCALES EN HABITATS ELEMENTAIRES

Groupelements végétaux selon typologie CBNSA	Espèces caractéristiques	Rang	Code Corine	Code EUNIS	Code habitat
Type 1 : Chênaie-frênaie (-ormeaie) dense méso-hygrophile sciaphile riche en <i>Fraxinus angustifolia</i> sous-type 1a : Groupement type, (héli)sciaphile, à Laïche maigre et Laïche espacée	<i>Quercus robur</i> <i>Fraxinus angustifolia</i> <i>Ulmus minor</i> <i>Veronica montana</i>	ASS	44,4	G1.22	91F0-3
Type 1 Sous-type 1b : – groupement sciaphile à hygrosociaphile à Laïche penchée et Scolopendre	<i>Quercus robur</i> <i>F. angustifolia</i> <i>Ulmus minor</i> <i>Asplenium scolopendrium</i> <i>Hypericum androseum</i>	ASS	44,4	G1.22	
Type 1 Sous type 1c : groupement des niveaux supérieurs à Brachypode des bois et Fragon	<i>Quercus robur</i> <i>F. angustifolia</i> <i>Ulmus minor</i> <i>Brachypodium sylvaticum</i> <i>Ruscus aculeatus</i> <i>Arum italicum</i> L.	ASS	44,4	G1.22	
Type 2 : Chênaie-(frênaie-ormeaie) claire méso-hygrophile riche en <i>Fraxinus angustifolia</i> . Groupement héliophile méso-eutrophe à hautes herbes	<i>Quercus robur</i> <i>F. angustifolia</i> <i>Ulmus minor</i> <i>Filipendula ulmaria</i> <i>Juncus effusus</i> <i>Angelica sylvestris</i> <i>Cirsium palustre</i> <i>Lycopus europaeus</i>	ASS	44,4 x ( 37.1 ou 37.7 )	G1.22	

### DISTRIBUTION EFFECTIVE DANS LE SITE ET SUPERFICIE RELATIVE



Cet habitat est présent principalement dans les secteurs du moyen-adour en particulier en amont de Dax et sur celui du Luy. Il représente avec ses plus de 2300 ha, une très grande superficie sur le site. L'habitat est principalement retrouvé dans les forêts communales à but de production gérées par l'Office National des Forêts qui rédige et met en œuvre des plans d'aménagement.

A  
(2 342 ha)  
(19%)

### REPRÉSENTATIVITÉ

Les conditions stationnelles offertes par le site sont favorables à l'habitat. L'habitat est typique de la plaine alluviale de l'Adour. Il s'agit de l'un des habitats prépondérant du site.

Excellente

### TYPICITE

A l'issue de l'étude du CBNSA de 2008, il apparaît que la grande majorité des types de chênaies se rattachent à la Directive Habitats bien que les pratiques sylvicoles actuelles favorisent le chêne pédonculé au détriment du frêne. Les pratiques ont néanmoins permis de conserver une diversité de communautés herbacées en sous-étage caractéristique du système alluvial des grands fleuves comme l'Adour. Néanmoins, l'état de référence décrit dans la directive Habitats ne correspond pas à celui observé sur les barthes où ces milieux ne sont pas assez complexes avec une multitude de strates végétales. Aussi sa typicité a été classée inadéquate au regard de l'état de référence.

NB : Les faciès monospécifiques à *Acer negundo* ne sont pas rattachables à l'habitat. Ni les chênaies installées sur un substrat sableux.

Inadéquate

### DYNAMIQUE D'ÉVOLUTION

Dans les années 2000, la menace de la reconversion des chênaies en peupleraies existait, mais aujourd'hui elle n'est plus d'actualité. Les pratiques de gestion se sont nettement améliorées depuis 15 ans (coupes « à blanc » limitées avec prédominance aujourd'hui de la régénération naturelle et dès que possible d'exploitation en bois façonné).

Les surfaces totales occupées n'ont pas significativement évolué depuis les années 2000, ainsi, la dynamique de l'habitat sur le site semble s'être stabilisée.

Stable

### FACTEUR MAJEUR D'ÉVOLUTION SELON LA NOMENCLATURE FSD

B02.03 Elimination du sous-bois  
B02.04 Elimination des arbres morts ou dépérissants  
B02.05 Production forestière non intensive (en laissant les arbres morts ou dépérissants sur pied)  
B02.06 Eclaircie B03 Exploitation forestière sans reboisement ou régénération naturelle K01.03 Assèchement  
B07 Autres activités sylvicoles (ex : érosion due à une éclaircie, fragmentation...) I01 Espèces exotiques envahissantes  
G01 Sports de plein air et activités de loisirs et récréatives K04.03 Introduction de maladies (pathogènes microbiens)  
J03.02 Réduction de la connectivité de l'habitat par une action anthropique (fragmentation)



**DEGRE DE CONSERVATION DE LA STRUCTURE**

Malgré une typicité inadéquate, la dynamique de l'habitat est bonne, tandis que les plans d'aménagement forestier se sont nettement améliorés depuis 15 ans, ainsi la conservation de la structure est jugée Bien conservée.

II  
(bien conservée)**PERSPECTIVES D'EVOLUTION**

Les surfaces en chênaie pourraient légèrement augmentées dans les années à venir par la reconversion de certaines peupleraies en chênaie et par l'abandon de la plantation de Chêne rouge ou de Tulipier de virginie. Cependant, les frênes semblent menacés par l'arrivée d'un champignon la « chalarose ».

Les perspectives sont ainsi jugées bonnes.

II  
(bonnes)**POSSIBILITÉ DE RESTAURATION**

Il est encore possible d'améliorer les pratiques de gestion des chênaies exploitées en inscrivant des mesures dans les plans d'aménagement forestiers ou dans les plans simples de gestion (grands propriétaires privés) par une sensibilisation des gestionnaires de la forêt (ONF, CRPF...). Les espèces invasives peuvent être éliminées, des îlots de sénescence constitués, des continuités écologiques préservées.

→ Action F3= Restauration, entretien et gestion des boisements d'intérêt communautaire

→ Action F4= Conservation des boisements de forte naturalité

Possible

**Evaluation globale**

ETAT DE CONSERVATION SUR LE DOMAINE ATLANTIQUE FRANCAIS	Défavorable inadéquat
ETAT DE CONSERVATION SUR LE SITE	B Bon
VALEUR DU SITE POUR LA CONSERVATION DE L'HABITAT	A Excellente
ENJEU DE CONSERVATION SUR LE SITE	Majeur

**Gestion de l'habitat sur le site****POTENTIALITÉS INTRINSÈQUES DE PRODUCTION ECONOMIQUE**

Forte valeur économique : l'exploitation des chênaies de l'Adour représente pour certaine communale une part importante de leur budget.

Forte valeur touristique et culturelle : loisirs et sports de pleine nature, attrait paysager

**DYNAMIQUE D'ACTEURS AUTOUR DE L'HABITAT**

Les chênaies sont souvent communales, elles bénéficient de plans d'aménagement forestier et sont gérées par l'ONF. Attachement fort des habitants locaux. A proximité des bourgs et des grandes villes (Dax), la vocation touristique est prise en compte dans l'aménagement forestier.

**INDICATEURS DE SUIVI**

Suivis floristiques et phytosociologiques à mettre en place

Suivi chiroptères

Suivi ornithologique (dans le cadre de la ZPS)

Plans d'aménagement forestiers de l'ONF

→ Action F14 = Suivi de l'état de conservation des habitats naturels et espèces du site

**AUTRES INTERETS FAUNISTIQUES ET FLORISTIQUES**

Avifaune : rapaces, pics et héronnières

Mammifères : chiroptères arboricoles dont 1308 Barbastelle et 1323 Murin de Bechstein, 1356 Vison d'Europe

Amphibiens : Grenouille agile et rousse, Triton marbré et palmé, Salamandre tachetée

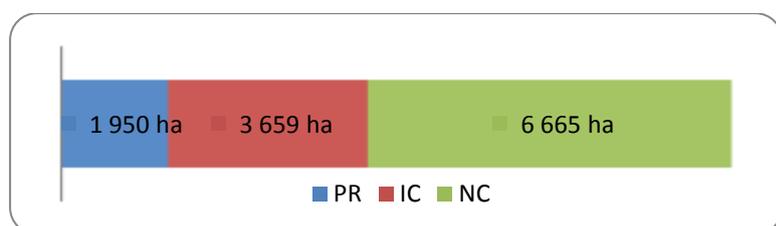
Insectes : 1083 Lucane cerf-volant et 1088 Grand capricorne

Flore : *Carex pseudobrizoides*

## A. Bilan des surfaces des habitats d'intérêt communautaire

Habitat d'intérêt communautaire	Code	Surface en ha	% du site
Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses ( <i>Littorelletalia uniflorae</i> )	3110	20	0,2
Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i>	3130	20	0,2
Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara spp.</i>	3140	0	0,0
Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>	3150	10	0,1
Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	3260	5	0,0
Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodion rubri p.p.</i> et du <i>Bidention p.p.</i>	3270	500	4,1
Landes humides atlantiques tempérées à <i>Erica ciliaris</i> et <i>Erica tetralix</i>	4020*	5	0,0
Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux ( <i>Molinion-caeruleae</i> )	6410	12	0,1
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin	6430	700	5,7
Pelouses maigres de fauche de basse altitude ( <i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i> )	6510	2	0,0
Tourbières hautes actives ( <i>Ericetum tetralicis</i> )	7110*	50	0,4
Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle	7120	36	0,3
Tourbières de transition et tremblantes	7140	0,13	0,0
Dépressions sur substrats tourbeux du <i>Rhynchosporion</i>	7150	12	0,1
Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du <i>Caricion davallianae</i>	7210*	5	0,0
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> ( <i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i> )	91E0*	1890	15,4
Forêts mixtes de <i>Quercus robur</i> , <i>Ulmus laevis</i> , <i>Ulmus minor</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> ou <i>Fraxinus angustifolia</i> riveraines des grands fleuves ( <i>Ulmenion minoris</i> )	91F0	2342	19,1
<b>Habitats d'intérêt communautaire</b>	Total	3659,1	29,8
<b>Habitats d'intérêt communautaire prioritaire</b>	Total	1950,0	15,9

## B. Synthèse des habitats d'intérêt communautaire



PR = Habitat d'intérêt communautaire Prioritaire  
 IC = Habitat d'Intérêt Communautaire  
 NC = Non Communautaire

### III. Espèces d'intérêt communautaire

La Directive « Habitats-Faune-Flore », comme son nom l'indique, est basée sur une entrée « habitats » et non « espèces ». L'intérêt de réaliser des inventaires sur des espèces présentes dans l'annexe II de la Directive est de considérer l'habitat comme site d'accueil d'espèces animales et végétales en plus de son intérêt patrimonial propre. On considère alors des habitats d'intérêt communautaire (voir paragraphe ci-dessus) et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire. Ces derniers comprennent les habitats naturels (qui peuvent être d'intérêt communautaire) nécessaires à un stade du cycle de vie de l'espèce considérée.

La présence d'eau confère au biotope des Barthes de l'Adour des caractéristiques suffisamment particulières et fortes pour que la flore et la faune qui les peuplent leur soient tout à fait spécifiques. La mosaïque de milieux ouverts et boisés permet une grande diversité d'espèces végétales et animales rares ou menacées, et pour certaines de fortes densités de population.

Lors de l'animation, des études spécifiques ont été réalisées pour différentes espèces ou groupes d'espèces. Les autres espèces citées sont extraites de la bibliographie ou de données issues des diagnostics préalables et suivis des contrats, la liste est **non exhaustive**.

Classes	Nombre d'espèces répertoriées	Espèces d'intérêt communautaire	Autres espèces patrimoniales issues de la bibliographie	Niveau de connaissance sur le site
Invertébrés	47 odonates	1044 Agrion de Mercure 1041 Cordulie à corps fin 1046 Gomphe de Graslin 1060 Cuivré des marais 1083 Lucane cerf-volant 1088 Grand Capricorne	Aesche affine, Gomphe à pattes jaunes, Gomphe semblable, Gomphe vulgaire, Agrion nain, Leste sauvage, Onychogomphe à crochets, Sympétrum déprimé, Conocéphale des roseaux, Criquet des Roseaux, Criquet tricolore, Criquet ensanglanté, Grande mulette	Inventaire avec protocole sur le Cuivré des marais (CPIE, 2012)*  Inventaire avec protocole sur les odonates d'intérêt communautaire (CPIE, 2013)*
Poissons	>30	1095 Lamproie marine 1096 Lamproie de Planer 1099 Lamproie fluviatile 1102 Grande alose 1103 Alose feinte 1134 Bouvière	Anguille, Brochet	Inventaire avec protocole sur la Lamproie marine (MIGRADOIR, 2011)
Amphibiens	12	-	Alyte accoucheur, Pélodyte ponctué, Salamandre tacheté, Triton palmé, Triton marbré, Crapaud calamite, Rainette ibérique, Rainette méridionale, Grenouille agile, Grenouille rousse	Inventaire avec protocole sur les amphibiens (CPIE, 2009)*
Reptiles	9	1220 Cistude d'Europe	Lézard vivipare, Lézard des murailles, Lézard vert, Couleuvre verte et jaune, Couleuvre d'Esculape	Inventaire avec protocole sur la Cistude d'Europe (CPIE, 2016)*

\*étude disponible sur demande

Classes	Nombre d'espèces répertoriées	Espèces d'intérêt communautaire	Autres espèces patrimoniales issues de la bibliographie	Niveau de connaissance sur le site
Oiseaux	241	Site Directive Habitat et non Oiseaux (DOCOB ZPS dédié aux 25 espèces d'intérêt communautaire jugées prioritaires)	Aigle botté, Spatule blanche, Cigogne blanche, Bihoreau gris, Grue cendrée, Elanion blanc, Pic noir, Pic mar, Aigrette garzette, Grande aigrette, Milan noir, Bondrée apivore, Circaète Jean-le-Blanc, Crabier chevelu, Pie-grièche écorcheur, Marouette ponctuée, Martin-pêcheur d'Europe, Aigle criard, Ibis falcinelle, Balbuzard pêcheur, Combattant varié, Pygargue à queue blanche, Busard des roseaux, Faucon émerillon, Phragmite aquatique	Site Natura 2000 dédié FR7210077  Suivis avifaune par la Fédération des Chasseurs des Landes
Mammifères	47	1355 Loutre d'Europe 1356 Vison d'Europe 1303 Petit Rhinolophe 1304 Grand Rhinolophe 1307 Petit murin 1308 Barbastelle 1324 Grand murin 1310 Minioptère de Schreibers 1323 Murin de Bechstein	Campagnol amphibie, Crossope aquatique, Genette, Putois, Martre des pins, Sérotine commune, Vespère de Savi, Murin d'Alcathoé, Murin de Daubenton, Murin à moustaches, Murin de Natterer, Noctule de Lesler, Noctule commune, Pipistrelle de Kuhl, Pipistrelle de Nathusius, Pipistrelle commune, Oreillard gris	Inventaire avec protocole sur les chauves-souris forestières (ONF Landes Nature, 2011)*  Inventaire avec protocole sur la Loutre d'Europe (CPIE, 2011)*  Inventaire micromammifères (CPIE, 2013)
Plantes	>400	1428 Marsilée à quatre feuilles 1607* Angélique à fruits variables 1614 Apium repens 1831 Flûteau nageant	Spiranthe d'été, Etoile d'eau, Laïche faux-brizoïde, Hibiscus des marais, Lindernie rampante, Littorelle à une fleur, Ophioglosse des Açores, Pillulaire globuleuse, Drosera à feuilles rondes, Drosera intermédiaire, Gratiolle officinale, Lotier hispide, Orchis à fleurs lâches, Scirpe de Micheli, Butome en ombelle, Gentiane pneumonanthe, Hottonie des marais, Narthécie des marais, Flèche-d'eau, Sphaigne molle, Sphaigne de Magellan, Zannichellie des marais, Châtaigne d'eau, Élatine à long pédoncule, Utriculaire citrine, Linaigrette à feuilles étroites, Scirpe des bois...	Inventaire plantes patrimoniales (CPIE, 2015)*

\*étude disponible sur demande

## A. Les invertébrés

Des inventaires des lépidoptères et odonates d'intérêt communautaire ont été réalisés respectivement en 2012 et 2014 sur le site afin de connaître leur répartition spatiale et leurs habitats préférentiels dans les Barthes.

Espèces inventoriées	Annexe II de la DH	Nb de stations	Caractéristiques écologiques des stations positives	Répartition sur le site
<b>Agrion de Mercure</b> <i>Coenagrion mercuriale</i> Fiche ESP 1044	1044	>26	Espèce observée sur des tronçons de petits ruisseaux la plupart du temps en pied de coteau sur substrat sableux et présentant de forte densité d'herbiers aquatiques.	Ensemble du site mais les stations sont très localisées (faible linéaire, faible abondance)
<b>Cordulie à corps fin</b> <i>Oxygastra curtisii</i> Fiche ESP 1041	1041	> 30 kms de berges	Espèces observées au sein des macrohabitats optimaux caractérisés par une rivière à cours lent où il existe un couvert forestier et ses groupements dynamiques associés.	Luy et Adour
<b>Gomphe de Graslin</b> <i>Gomphus graslinii</i> Fiche ESP 1046	1046			
<b>Cuivré des marais</b> <i>Lycanea dispar</i> Fiche ESP 1060	1060	>22	Espèce observée dans les prairies hygrophiles à mésohygrophiles et les mégaphorbiaies eutrophes à mésotrophes. La présence de <i>Rumex conglomeratus</i> est indispensable à l'espèce. Ces végétations de milieux ouverts sont parfois retrouvées en contexte sylvicole (sous-bois de peupleraies de hautes tiges, suite à une récente exploitation de chênaie ou peupleraie).	Ensemble du site.
<b>Lucane cerf-volant</b> <i>Lucanus cervus</i> Fiche ESP 1083	1083		Les espèces sont retrouvées dans les boisements à forte naturalité (chênaies, aulnaies-frênaies), haies anciennes en secteur ouvert, arbres isolés des parcs...	Ensemble du site.
<b>Grand Capricorne</b> <i>Cerambyx cerdo</i> Fiche ESP 1088	1088			

## Photos des espèces et de leurs habitats préférés



Agrion de Mercure



Cordulie à corps fin  
et Gomphe de  
Graslin



Cuivré des marais



Lucane cerf-volant  
Grand capricorne

Espèces inventoriées	Facteurs contraignants pour le développement optimum	Principales actions proposées
<p><b>Agrion de Mercure</b> <i>Coenagrion mercuriale</i> Fiche ESP 1044</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assèchement des canaux</li> <li>Curage des fossés trop fréquents et/ou sur le linéaire complet</li> <li>Pollution de l'eau en provenance du coteau ou des habitats limitrophes</li> <li>Fermeture du milieu</li> <li>Piétinement/enrichissement du milieu par le bétail</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Suivre les populations</li> <li>Prendre des mesures conservatoires adaptées aux milieux lotiques et au réseau de fossés et canaux riches en végétation aquatique</li> <li>Préserver les débits d'étiage des canaux</li> <li>Pâturage : mise en défend de certains tronçons où sont observées des populations</li> </ul>
<p><b>Cordulie à corps fin</b> <i>Oxygastra curtisii</i> Fiche ESP 1041</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Compétition interspécifique</li> <li>Détérioration des berges</li> <li>Pollution des eaux</li> <li>Assèchement des cours d'eau</li> <li>Extraction de granulats</li> <li>Disparition des zones de maturation (secteurs ouverts riches en proies)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Suivre les populations</li> <li>Prendre des mesures conservatoires adaptées aux milieux lotiques (préserver les ripisylves et les zones terrestres riveraines, éviter le recalibrage du lit mineur et la rectification des berges)</li> <li>Réduire la pollution des eaux</li> <li>Préserver les débits d'étiage et interdire l'assèchement des plans d'eau</li> <li>Maintenir des secteurs ouverts</li> <li>Campagne d'information des gestionnaires</li> </ul>
<p><b>Gomphe de Graslin</b> <i>Gomphus graslinii</i> Fiche ESP 1046</p>		
<p><b>Cuivré des marais</b> <i>Lycaena dispar</i> Fiche ESP 1060</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assèchement des zones humides</li> <li>Plantations de ligneux sur des espaces ouverts</li> <li>Fauche des milieux ouverts et curage des fossés mal positionnés dans le temps</li> <li>Pâturage intensif des prairies</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Suivre les populations</li> <li>Adopter des périodes de fauche des milieux ouverts et de curage des fossés en fonction du cycle de développement de l'espèce</li> <li>Maintien de zones à <i>Rumex</i></li> </ul>
<p><b>Lucane cerf-volant</b> <i>Lucanus cervus</i> Fiche ESP 1083</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Disparition des boisements à forte naturalité</li> <li>Elimination des arbres morts ou sénescents, des haies</li> <li>Utilisation d'insecticides</li> <li>Fragmentation des boisements</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Conserver les boisements à forte naturalité</li> <li>Gestion forestière : préserver les arbres âgés et laisser en place les vieilles souches et bois morts</li> <li>Préserver les continuités boisées entre les massifs forestiers</li> <li>Campagne d'information sur ces mesures auprès des gestionnaires des milieux</li> </ul>
<p><b>Grand Capricorne</b> <i>Cerambyx cerdo</i> Fiche ESP 1088</p>		

## B. Les poissons

Espèces inventoriées	Annexe II de la DH	Nb de stations	Caractéristiques écologiques des stations positives	Répartition sur le site
<b>Lamproie marine</b> <i>Petromyzon marinus</i> Fiche ESP 1095	1095	10	La Lamproie marine vit en mer et remonte les rivières pour se reproduire. Sur le site, les frayères sont constituées d'un substrat à granulométrie grossière ou mixte (graviers, galets et sable) à une profondeur de 20 à 80 cm et des vitesses de courant variant de 15 à 50 cm.s-1. L'habitat des juvéniles est un secteur à faible granulométrie (sable) enrichi en matières organiques, à faible profondeur et à faible vitesse de courant (lit à ammocètes).	9 frayères sur le Luy dont 2 avec de nombreux nids (respectivement 261 et 96 nids en 2011) au gué du Courant à Saugnac-et-Cambran 1 sur le Louts en amont du pont de la RD 368

## Autres espèces végétales et animales d'intérêt patrimonial

Au-delà des espèces d'intérêt communautaire, le site accueille une biodiversité remarquable et rare. La conservation des Barthes dans le cadre de Natura 2000 doit prendre en compte cette biodiversité et devrait permettre de la préserver.

Les tableaux ci-dessous récapitule l'ensemble des espèces floristiques et faunistiques présentant un intérêt patrimonial, soit parce qu'elles font l'objet de protection (Européen, National ou Régional), soit parce qu'elles sont mentionnées dans la liste rouge, plus quelques autres présentant un intérêt local.

Groupe	CODE	Nom scientifique	Population présente sur le site	Patrimonialité				
				Annexe où est inscrite l'espèce		Autres catégories		
			Commune Rare V très rare Présente	IV	V	Liste rouge nationale	Conventions internationales	Autres raisons
Amphibiens		<i>Alytes obstetricans</i>	R	x		x	x	
		<i>Bufo calamita</i>	R	x		x	x	
		<i>Hyla arborea</i>	R	x		x	x	
		<i>Hyla meridionalis</i>	P	x		x	x	
		<i>Rana dalmatina</i>	P	x		x	x	
		<i>Rana temporaria</i>	R		x	x	x	
Oiseaux	A031	<i>Ciconia ciconia</i>	C			x	x	
	A034	<i>Platalea leucorodia</i>	R			x	x	
	A092	<i>Hieraaetus pennatus</i>	R			x	x	
	A399	<i>Elanus caeruleus</i>	V			x	x	
	A023	<i>Nycticorax nycticorax</i>	R			x	x	
	A027	<i>Casmerodius albus</i>	V			x	x	
	A026	<i>Egretta garzetta</i>	C			x	x	
	A073	<i>Milvus migrans</i>	C			x	x	
	A072	<i>Pernis apivorus</i>	R			x	x	
	A080	<i>Circaetus gallicus</i>	R			x	x	
	A024	<i>Ardeola ralloides</i>	V			x	x	
	A236	<i>Dryocopus martius</i>	R			x	x	
	A238	<i>Dendrocops medius</i>	R			x	x	
	A338	<i>Lanius collurio</i>	C			x	x	
	A229	<i>Alcedo atthis</i>	R			x	x	
	A082	<i>Circus cyaneus</i>	P			x	x	
	A029	<i>Ardea purpurea</i>	V			x	x	
	A224	<i>Caprimulgus europaeus</i>	R			x	x	
	A090	<i>Aquila clanga</i>	V			x	x	
	A098	<i>Falco columbarius</i>	R			x	x	
	A151	<i>Philomachus pugnax</i>	R			x	x	
	A032	<i>Plegadis falcinellus</i>	V			x	x	
	A094	<i>Pandion haliaetus</i>	V			x	x	
	A127	<i>Grus grus</i>	C			x	x	
	A045	<i>Branta leucopsis</i>	V			x	x	
	A075	<i>Haliaeetus albicilla</i>	V			x	x	

Groupe	CODE	Nom scientifique	Population présente sur le site	Patrimonialité				
				Annexe où est inscrite l'espèce		Autres catégories		
			Commune Rare V très rare Présente	IV	V	Liste rouge nationale	Conventions internationales	Autres raisons
	A081	<i>Circus aeruginosus</i>	R			x	x	
	A021	<i>Botaurus stellaris</i>	V			x	x	
	A103	<i>Falco peregrinus</i>	R			x	x	
	A246	<i>Lulula arborea</i>	R			x	x	
	A074	<i>Milvus milvus</i>	R			x	x	
	A140	<i>Pluvialis apricaria</i>	R			x	x	
	A294	<i>Acrocephalus paludicola</i>	V			x	x	
		<i>Numenius arquata</i>	R			x	x	
		<i>Anser anser</i>	R			x	x	
		<i>Anas crecca</i>	C			x	x	
Poissons		<i>Anguilla anguilla</i>	P			x	x	
		<i>Esox lucius</i>	P			x	x	
Invertébrés		<i>Aeshna affinis</i>	P			x		
		<i>Gomphus flavipes</i>	P	x		x	x	
		<i>Gomphus simillimus</i>	P			x		
		<i>Gomphus vulgatissimus</i>	P			x		
		<i>Ischnura pumilio</i>	R			x		
		<i>Lestes barbarus</i>	R			x		
		<i>Onychogomphus uncatus</i>	R			x		
		<i>Sympetrum depressiusculum</i>	V			x		
		<i>Conocephalus dorsalis</i>	P			x		
		<i>Mecostethus parapleurus</i>	P					x
		<i>Paracinema tricolor bisignata</i>	P			x		
		<i>Sthetophyma grossum</i>	P					x
	<i>Margaritifera auricularia</i>	V	x			x	x	
Mammifères		<i>Genetta genetta</i>	P		x	x	x	
		<i>Martes martes</i>	R		x	x	x	
		<i>Mustela putorius</i>	P		x	x	x	
		<i>Arvicola sapidus</i>	R				x	
		<i>Neomys fodiens</i>	R				x	
		<i>Eptesicus serotinus</i>	P	x		x	x	
		<i>Hypsugo savii</i>	P	x		x	x	
		<i>Myotis alcaethoe</i>	P	x		x	x	
		<i>Myotis daubentonii</i>	P	x		x	x	
		<i>Myotis mystacinus</i>	P	x		x	x	
		<i>Myotis nattereri</i>	P	x		x	x	
		<i>Nyctalus leisleri</i>	P	x		x	x	
		<i>Nyctalus noctula</i>	P	x		x	x	
		<i>Pipistrellus kuhlii</i>	P	x		x	x	
		<i>Pipistrellus nathusii</i>	P	x		x	x	
	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	C	x		x	x		

Groupe	CODE	Nom scientifique	Population présente sur le site	Patrimonialité				
				Annexe où est inscrite l'espèce		Autres catégories		
			Commune Rare V très rare Présente	IV	V	Liste rouge nationale	Conventions internationales	Autres raisons
		<i>Plecotus austriacus</i>	P	x		x	x	
Reptiles		<i>Zootoca vivipara</i>	V			x	x	
		<i>Podarcis muralis</i>	C	x			x	
		<i>Lacerta bilineata</i>	R	x		x	x	
		<i>Zamenis longissimus</i>	P	x		x	x	
		<i>Hierophis viridiflavus</i>	P	x		x	x	
		<i>Spiranthes aestivalis</i>	V	x				
Plantes		<i>Damasonium alisma</i>	R					x
		<i>Carex pseudo-brizoides</i>	R					x
		<i>Hibiscus palustris</i>	R					x
		<i>Lindernia palustris</i>	R					x
		<i>Littorella uniflora</i>	R					x
		<i>Ophioglossum azoricum</i>	R					x
		<i>Pilularia globulifera</i>	R					x
		<i>Pulicaria vulgaris</i>	R					x
		<i>Drosera intermedia</i>	R					x
		<i>Drosera rotundifolia</i>	R					x
		<i>Gratiola officinalis</i>	R					x
		<i>Lotus angustissimus subsp hispidus</i>	R					x
		<i>Anacamptis laxiflora</i>	R					x
		<i>Cyperus michelianus</i>	R					x
		<i>Butomus ombellatus</i>	R					x
		<i>Gentiana pneumonanthe</i>	R					x
		<i>Hottonia palustris</i>	R					x
		<i>Narthecium ossifragum</i>	R					x
		<i>Sagittaria sagittifolia</i>	R					x
		<i>Sphagnum molle</i>	R					x
		<i>Zannichellia palustris</i>	R					x
		<i>Trapa natans</i>	R					x
		<i>Elatine macropoda</i>	R					x
	<i>Utricularia australis</i>	R					x	
	<i>Eriophorum polystachion</i>	R					x	



Photo MIGRADOUD



Photo MIGRADOUD

# Lamproie marine

## *Petromyzon marinus*

### Poissons, Pétromyzoniformes, Pétromyzonidés

Directive « Habitats » - Annexes II

Directive « Habitats » - Etat de conservation région atlantique : Défavorable mauvais

Liste rouge mondiale - Cotation UICN : Préoccupation mineure

Liste rouge européenne - Cotation UICN : Préoccupation mineure

Liste rouge des poissons d'eau douce de France - Non traitée

Liste des espèces de poissons protégées en France : Article 1

Plan de Gestion des Poissons Migrateurs  
Adour 2015-2019

### DESCRIPTION DE L'ESPÈCE

Du point de vue de la systématique, les lamproies ne sont pas des poissons. En effet, elles appartiennent au groupe le plus primitif des vertébrés, les Agnathes. Elles sont dépourvues de mâchoires, contrairement aux poissons qui sont des vertébrés gnathostomes (possédant des mâchoires). D'autres caractéristiques morphologiques et biologiques les distinguent encore des poissons, entre autres l'absence de nageoires paires, l'absence d'os, ou la longue écophase larvaire. La Lamproie marine adulte a un corps anguilliforme d'une longueur comprise entre 50 et 90 cm. Sa peau est sans écaille. La bouche sans mâchoire est en forme de ventouse dents nombreuses, fortes et aigus réparties uniformément sur toute la surface du disque buccal. L'espèce présente sur chaque flanc sept fentes branchiales (pas d'opercules). Sa couleur est brun olive à gris jaunâtre marbré de noir sur le dos, plus clair sur le flanc et blanc nacré sur le ventre.

### RÉPARTITION ET ÉTAT DES POPULATIONS



En Europe, *P. marinus* colonise les cours d'eau sur la façade Atlantique ainsi que ceux qui bordent la Méditerranée.

En France, elle est devenue rare dans certains bassins tels que le Rhône. Comme les autres espèces migratrices anadromes, les Lamproies sont menacées par les barrages, les extractions de granulats en lit mineur et la dégradation générale des habitats (zones de frayères, zones d'abri des larves ou "lits à ammocètes") et les pollutions diverses. Cette sensibilité est accentuée par une durée de phase larvaire relativement longue. L'espèce n'est pas présente en Corse.

Les tendances d'effectifs de la Lamproie marine sur le bassin de l'Adour ne sont pas connues : l'observation du niveau de capture par la pêche reflète mal l'abondance réelle de l'espèce et il n'y a pas de suivi de la montaison.

### CARACTÈRES BIOLOGIQUES

La reproduction a lieu dans la partie moyenne des rivières et sur le chevelu, généralement en groupe (sur des bancs de graviers peu profonds dans un nid formé avant l'accouplement), de mai à juin. La mortalité des géniteurs est quasi totale après la reproduction. Le taux de fécondation est faible. Après un mois d'incubation, les œufs libèrent des prélarves devenant au bout de 5-6 semaines des larves de 10 mm (appelées ammocètes), dépourvues d'yeux et de disque buccal. Ces larves s'enfouissent dans les sédiments et filtrent les micro-organismes pour se nourrir. Durant l'été de la cinquième année (moyenne comprise entre 3 et 8 ans), les ammocètes, longues de 15 cm, se métamorphosent en petites lamproies dévalant les cours d'eau pour atteindre la mer l'hiver de la même année. En mer, les adultes se déplacent fixés sur un poisson (Saumon, Morue, Alose, ...) et râpent sa chair pour y absorber le sang. Les géniteurs se présentent en estuaire dès le mois de décembre après deux années de grossissement en mer.

Périodes de migration d'entrée et sortie des eaux continentales du Bassin de l'Adour

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
montaison												
dévalaison												

sources : MIGRADOUD, Institution Adour

### ÉCOLOGIE

La Lamproie marine vit en mer sur le plateau continental et remonte les rivières pour se reproduire. Les frayères sont constituées d'un substrat à granulométrie grossière ou mixte (graviers, galets et sable) à une profondeur de vingt à quatre-vingt centimètres et des vitesses de courant variant de 15 à 50 cm.s<sup>-1</sup>. L'habitat des juvéniles est un secteur à faible granulométrie (sable) enrichi en matières organiques, à faible profondeur et à faible vitesse de courant (lit à ammocètes).

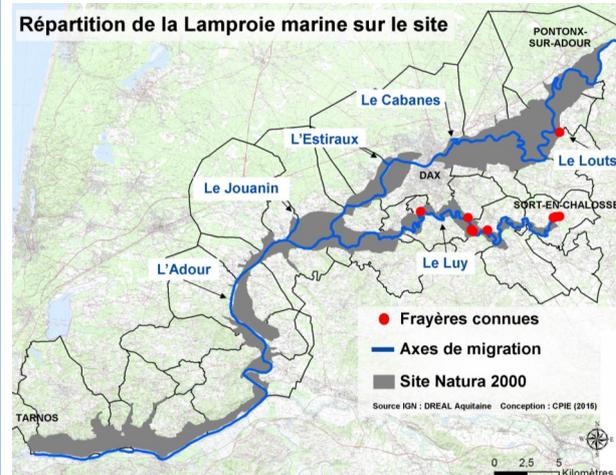
La différenciation génétique des populations de Lamproie marine est généralement faible à nulle, mais elle ne permet pas à elle seule de conclure à une absence de homing. A défaut d'éléments probants sur ce point, une gestion par bassin se justifie.

# La Lamproie marine sur le site

## IMPORTANTANCE DU SITE

La présence de nombreux nids sur la très grande majorité des zones favorables à la reproduction met en évidence un enjeu important du Luy pour la Lamproie marine à l'échelle du bassin de l'Adour (MIGRADOUR, 2011).

## RÉPARTITION CONNUE DE L'ESPECE



Le site est utilisé par la Lamproie marine à la fois pour sa migration (traversée du site via les cours d'eau pour rejoindre les sites de reproduction hors site) et pour la reproduction (zone de frayère).

**Des frayères** de Lamproie marine sont ainsi connues dans le site. Le suivi de la reproduction de la Lamproie marine sur le bassin de l'Adour est assuré par Migradour -association pour la restauration des poissons migrateurs sur le bassin de l'Adour. Il s'agit d'inventorier et de suivre les zones de frayères (nombre de nids, de géniteurs...) ainsi que les ouvrages limitant la migration. Ainsi l'Adour, le Luy et le Louts sont régulièrement prospectés (inventaires en 2004 et 2011). **Le Luy** est utilisé pour la fraie. Sur les 80 kms du Luy appartenant au site Natura 2000, 9 frayères actives ont été recensées en 2011, pour un total de 405 nids. Soulignons la présence de deux frayères de superficie importante riches en nids (respectivement 261 nids et 96 nids) au niveau du Gué du

Courant sur la commune de Sagnac-et-Cambran. La zone sous influence de la marée, en aval d'Oeyreluy ne présente aucune zone favorable à la fraie des Lamproies. En amont, la quasi-totalité des sites de fraie potentiels est utilisée. Un très grand nombre de nids (261 nids) a été observé sur le « Gué du courant » à Sagnac-et-Cambran (première zone favorable depuis la confluence avec l'Adour). En revanche, le nombre de nids chute considérablement sur les secteurs favorables suivants situés en amont du Moulin d'Oro. Ces résultats montrent bien que cet ouvrage, même s'il est franchissable par certaines conditions de débit, pose problème pour l'espèce en matière de libre circulation sur l'axe des Luy. La présence de nids sur la très grande majorité des zones favorables à la reproduction met en évidence un enjeu important de cet axe pour la Lamproie marine à l'échelle du bassin de l'Adour (MIGRADOUR, 2011). **Le Louts** ne présente que peu de zones favorables pour la construction des nids par les Lamproies marines ; la granulométrie du substrat, constitué généralement de sable et de petits graviers, étant souvent trop fine. Les Lamproies utilisent une grande partie des sites regroupant de bonnes conditions. Sur les 700m du Louts appartenant au site Natura 2000: 1 zone de fraie est connue en amont du pont de la RD 368 où 2 nids ont été dénombrés en 2011.

Certains cours d'eau du site des Barthes constituent surtout des **axes de migration** de l'espèce en direction de zones de reproduction hors site : ruisseau de **Cabanes à St Paul lès Dax**, ruisseau du **Jouanin à Saubusse** et ruisseau d'**Estiriaux à Mées** ainsi que le **Luy** et le **Louts**.

## HABITATS POTENTIELS

Les fonds sablonneux des cours d'eau et canaux peuvent constituer des lits à ammocètes mais cette fonction n'a jamais été observée.



Seuil du Moulin d'Oro à Sagnac-et-Cambran ; premier obstacle du Luy (Photo : Mayeras A. L.)

## MENACES ET FACTEURS D'EVOLUTION

- Curage/calibrage inadapté du réseau hydraulique.
- Colmatage des zones de frayères par les apports en provenance du coteau (bassin versant) ou des habitats limitrophes (maïs, prairies semées fertilisées).
- Qualité de l'eau classée passable sur l'Adour et le Luy (paramètres déclassant surtout d'origines agricole et urbaine).
- Quantité d'eau à l'étiage parfois insuffisante
- Pompage en lit mineur sur les zones de frayères
- Circulation incertaine entre l'Adour et les Barthes en période migration.

## RAPPEL DE LA REGLEMENTATION

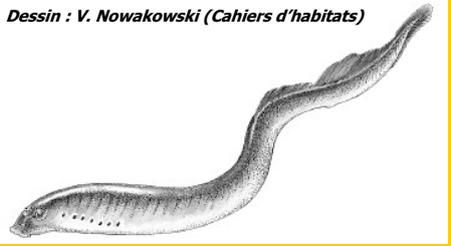
Réglementairement, la continuité écologique au niveau du seuil du Moulin d'Oro doit être rétablie (le cours d'eau est classé au titre de de l'article L241-17 du code de l'environnement et par arrêtés préfectoraux bassin Adour-Garonne du 7 octobre 2013 (JO du 9 novembre 2013).

## PROPOSITIONS DE GESTION

- Suivi et conservation des zones de frayères
- Maintien/restauration de la continuité écologique linéaire de l'Adour et du Luy en limitant l'impact des ouvrages transversaux (barrages, seuils).
- Maintien/restauration de la continuité écologique entre l'Adour et les Barthes en limitant l'impact des ouvrages latéraux (portes à flots et clapets).
- Veiller à une non dégradation de la qualité du Luy déjà passable.
- Campagne d'information sur ces mesures auprès des gestionnaires des milieux.

**Action F1** = Restauration, entretien et gestion des ouvrages **Action F2** = Restauration, entretien et gestion du réseau hydraulique **Action F12** = Conservation et amélioration des capacités d'accueil du site pour les EIC **Action F13** = Mettre en place une gestion conservatoire des stations d'EIC **Action F14** = Suivi de l'état de conservation des habitats et espèces **Actions F15 et F16** = Communication et sensibilisation aux enjeux du site et accompagnement technique des projets du territoire pour s'assurer de leur prise en compte

Dessin : V. Nowakowski (Cahiers d'habitats)



# Lamproie de Planer

## *Lampetra planeri*

### Poissons, Pétromizoniformes, Pétromizonidés

Directive « Habitats » - Annexes II

Directive « Habitats » - Etat de conservation région atlantique : Défavorable inadéquation

Liste rouge mondiale - Cotation UICN : Préoccupation mineure

Liste rouge européenne - Cotation UICN : Préoccupation mineure

Liste rouge des poissons d'eau douce de France - Préoccupation mineure

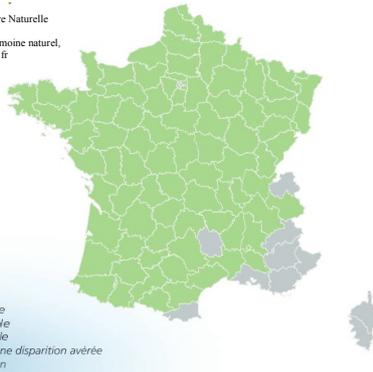
Liste des espèces de poissons protégées en France : Article 1

### DESCRIPTION DE L'ESPÈCE

Du point de vue de la systématique, les lamproies ne sont pas des poissons. En effet, elles appartiennent au groupe le plus primitif des vertébrés, les Agnathes. Elles sont dépourvues de mâchoires, contrairement aux poissons qui sont des vertébrés gnathostomes (possédant des mâchoires). D'autres caractéristiques morphologiques et biologiques les distinguent encore des poissons, entre autres l'absence de nageoires paires, l'absence d'os, ou la longue écophase larvaire. La Lamproie fluviatile adulte a un corps anguilliforme d'une longueur comprise entre 9 et 15 cm pour un poids de 2 à 5g. Sa peau, sans écaille, est bleuâtre ou verdâtre pour le dos avec le flanc blanc-jaunâtre. Les yeux sont bien définis, la bouche circulaire est infère et la plaque maxillaire est large et garnie d'une dent robuste de chaque côté. Elle possède 7 paires de sacs branchiaux.

### RÉPARTITION ET ÉTAT DES POPULATIONS

Muséum National d'Histoire Naturelle  
[Ed.] 2003-2015.  
Inventaire national du patrimoine naturel,  
site web : <http://inpn.mnhn.fr>



En Europe, *L. planeri* colonise les rivières de l'Europe de l'Est et du Nord (danube, Golfe de Bosnie, côtes britanniques, irlandaises, ...) jusqu'aux côtes portugaises et italiennes.

En France, elle est présente dans les rivières du nord et de l'Est du pays, en Normandie, en Bretagne, dans l'Adour et dans certains affluents du Rhône.

### CARACTÈRES BIOLOGIQUES

La reproduction de la Lamproie de planer se déroule entre avril et mai. La femelle forme un nid en cuvette dans un lit de gravier/sable. Elle se fixe à un caillou et le mâle sur celle-ci pour féconder les pontes qui se succèdent durant plusieurs jours. Après quoi, les deux partenaires meurent. Les œufs éclosent après 3-4 jours puis les larves, aveugles et dépourvues de dents, s'enfouissent dans les sédiments où elles se développeront pendant 5 à 7 ans. La métamorphose intervient par la suite en septembre et novembre. Si les larves filtrent les micro-organismes contenus dans les sédiments, les adultes eux ne s'alimentent plus jusqu'à leur mort.

### ÉCOLOGIE

La Lamproie de planer fréquente les ruisseaux et cours d'eau de plaines, de piedmonts et montagnes propres et bien oxygénés. Le type de substrat sera prépondérant notamment pour la reproduction où les éléments fins sont nécessaires (sable, gravier).

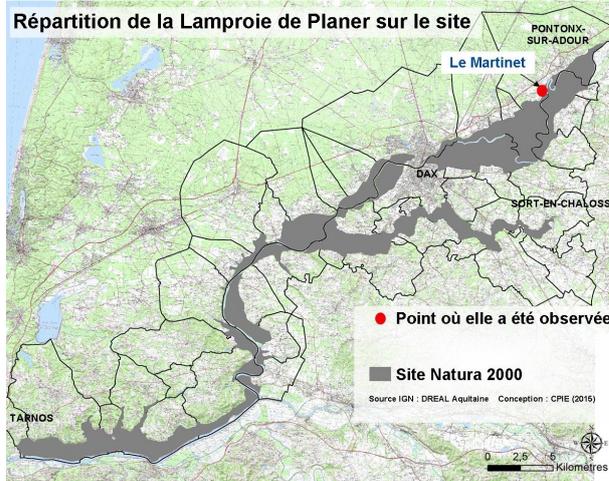
La lamproie de planer reste relativement fidèle à son cours d'eau d'origine puisqu'après l'éclosion, les « ammocètes » restent à proximité du lieu de ponte. On note donc une faible mobilité si ce n'est en période de crue où celles-ci vont jouer un rôle important dans la dispersion des larves.

# La Lamproie de Planer sur le site

## IMPORTANTANCE DU SITE

Aucune étude n'a été menée afin d'évaluer l'importance du site pour l'espèce.

## RÉPARTITION CONNUE DE L'ESPECE



Aucune étude n'a été menée afin d'évaluer la répartition de l'espèce sur le site.

Une donnée Lamproie fluviatile ou Planer existe sur le Martinet (Département des Landes, 2015).

## HABITATS POTENTIELS

La Lamproie de planer fréquente les ruisseaux et cours d'eau de plaines, de piedmonts et montagnes propres et bien oxygénés. Le type de substrat sera prépondérant notamment pour la reproduction où les éléments fins sont nécessaires (sable, gravier).

## PROPOSITIONS DE GESTION

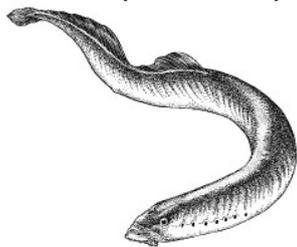
- Maintien/restauration de la continuité écologique linéaire de l'Adour et du Luy en limitant l'impact des ouvrages transversaux (barrages, seuils par exemple seuil du Moulin d'Oro).
- Suivi des zones de frayères
- Maintien/restauration de la continuité écologique entre l'Adour et les Barthes en limitant l'impact des ouvrages latéraux (portes à flots et clapets).
- Veiller à une non dégradation de la qualité du Luy déjà passable. Campagne d'information sur ces mesures auprès des gestionnaires des milieux et des utilisateurs (respect des zones d'ammocètes, ...).

**Action F1** = Restauration, entretien et gestion des ouvrages **Action F2** = Restauration, entretien et gestion du réseau hydraulique **Action F12** = Conservation et amélioration des capacités d'accueil du site pour les EIC **Action F13** = Mettre en place une gestion conservatoire des stations d'EIC **Action F14** = Suivi de l'état de conservation des habitats et espèces **Actions F15 et F16** = Communication et sensibilisation aux enjeux du site et accompagnement technique des projets du territoire pour s'assurer de leur prise en compte

## MENACES ET FACTEURS D'EVOLUTION

- Curage/calibrage des fossés trop fréquents et/ou sur le linéaire complet.
- Colmatage du substrat par des particules fines limite la circulation d'eau dans le sédiment et donc l'apport en oxygène pour les larves.
- Qualité de l'eau classée passable sur l'Adour et le Luy (paramètres déclassant surtout d'origines agricole et urbaine).
- Quantité d'eau à l'étiage parfois insuffisante
- Pompage en lit mineur sur les zones de frayères
- Circulation incertaine entre l'Adour et les Barthes

Dessin : V. Nowakowski (Cahiers d'habitats)



# Lamproie fluviatile

## *Lampetra fluviatilis*

### Poissons, Pétromizoniformes, Pétromizonidés

Directive « Habitats » - Annexes II

Directive « Habitats » - Etat de conservation région atlantique : Défavorable mauvais

Liste rouge mondiale - Cotation UICN : Préoccupation mineure

Liste rouge européenne - Cotation UICN : Préoccupation mineure

Liste rouge des poissons d'eau douce de France - Vulnérable

Liste des espèces de poissons protégées en France : Article 1

PLan de GEstion des POissons Migrateurs  
Adour 2015-2019

## DESCRIPTION DE L'ESPÈCE

Du point de vue de la systématique, les lamproies ne sont pas des poissons. En effet, elles appartiennent au groupe le plus primitif des vertébrés, les Agnathes. Elles sont dépourvues de mâchoires, contrairement aux poissons qui sont des vertébrés gnathostomes (possédant des mâchoires). D'autres caractéristiques morphologiques et biologiques les distinguent encore des poissons, entre autres l'absence de nageoires paires, l'absence d'os, ou la longue écophase larvaire. En forme d'anguille munie d'une bouche en forme de ventouse, la Lamproie de rivière, de taille de 18,5 à 50 cm, est de couleur brun-verdâtre sur le dos dépourvu de marbrures, et plus claire sur le ventre et les flancs. Sept paires d'orifices respiratoires se situent en arrière des yeux, séparés par une narine médiane. La deuxième nageoire dorsale est contiguë à la caudale.

## RÉPARTITION ET ÉTAT DES POPULATIONS

Muséum National d'Histoire Naturelle  
[Ed.] 2003-2015.  
Inventaire national du patrimoine naturel, site  
web : <http://inpn.mnhn.fr>

En Europe, *L. fluviatilis* fréquente l'ensemble des côtes européennes depuis la Grèce jusqu'à la Scandinavie.

En France, l'espèce est présente le long des côtes de la Manche et de l'Atlantique, dans les petits fleuves bretons, en Loire, en Loire, dans l'Adour mais reste rare dans le Rhin et non-présente en Corse.

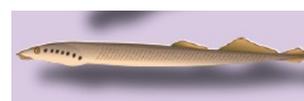
Les tendances d'effectifs de la Lamproie fluviatile sur le bassin de l'Adour ne sont pas connues ni même les capacités de colonisation du bassin.

## CARACTÈRES BIOLOGIQUES

La période de reproduction s'étend de mars à mai. Le nid, plus petit que celui de la Lamproie marine mais plus grand que celle de planer, est creusé en forme de cuvette dans un banc de graviers. Lors de l'accouplement, la femelle s'agrippe à l'aide de sa bouche en forme de ventouse à une pierre. Le mâle se fixe à sa partenaire et féconde les œufs. La ponte s'étale sur plusieurs jours et se compose de plusieurs centaines de milliers d'œufs. Une fois l'accouplement réalisé, les deux adultes meurent.

Par la suite, les larves gagnent les lits d'ammocètes après 5 jours et se développent enfouies dans les sédiments durant 3 à 6 ans. La métamorphose a lieu à une taille de 90-150 mm (juillet-octobre). Après leur transformation, elles regagnent la mer, de mars à juin, où elles vivront durant probablement 2 à 3 ans en parasitant des poissons, mode d'alimentation permis par leur ventouse dentée. Les larves, elles, se nourrissent de microorganismes aquatiques.

Périodes de migration d'entrée et sortie des  
eaux continentales du Bassin de l'Adour



montaison

dévalaison

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre

sources : PLAGEPOMI, MIGRADOUR, Institution Adour

## ÉCOLOGIE

La Lamproie fluviatile est rare en France et ne se reproduit que dans quelques cours d'eau débouchant sur l'Atlantique et la Manche. Elle se reproduit sur l'ensemble des bassins fluviaux excepté en Corse. Les frayères sont constituées d'un substrat à granulométrie grossière ou mixte (graviers, galets et sable) à une profondeur de vingt à quatre-vingt centimètres et des vitesses de courant variant de 15 à 50 cm.s-1. L'habitat des juvéniles est un secteur à faible granulométrie (sable) enrichi en matières organiques, à faible profondeur et à faible vitesse de courant (lit à ammocètes).

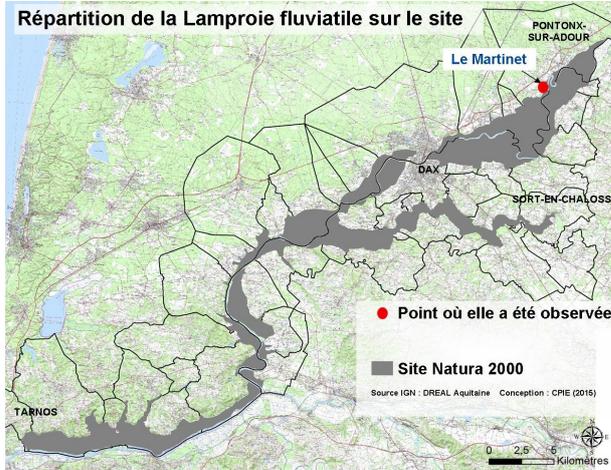
Aucun comportement de retour à la rivière natale n'est connu, à ce jour, chez l'espèce. La question se pose donc de l'échelle la plus pertinente de sa gestion (bassin ou inter-bassins ?). D'autre part, les avancées récentes sur le plan de la génétique des lamproies ont montré que la Lamproie fluviatile et la Lamproie de Planer ne sont pas deux espèces différentes, mais deux écotypes comme il y en a chez la truite : la Lamproie fluviatile serait la forme migrante de la Lamproie de Planer.

# La Lamproie fluviatile sur le site

## IMPORTANTANCE DU SITE

Aucune étude n'a été menée afin d'évaluer l'importance du site pour l'espèce.

## RÉPARTITION CONNUE DE L'ESPECE



Aucune étude n'a été menée afin d'évaluer la répartition de l'espèce sur le site.

Une donnée Lamproie fluviatile ou Planer existe sur le Martinet (Département des Landes, 2015).

## HABITATS POTENTIELS

Les habitats privilégiés de l'espèce se situent dans les parties aval des bassins tant sur les axes principaux que sur les affluents y compris estuariens, dans les mêmes secteurs que certains habitats de la Lamproie marine.

Les frayères sont constituées d'un substrat à granulométrie grossière ou mixte (graviers, galets et sable) à une profondeur variant de 15 à 50 cm.s-1. L'habitat des juvéniles est un secteur à faible granulométrie (sable) enrichi en matières organiques, à faible profondeur et à faible vitesse de courant (lit à ammocètes).



Seuil du Moulin d'Oro sur la commune de Saignac-et-Cambran ; premier obstacle du Luy (Photo : Mayeras A. L.)

## MENACES ET FACTEURS D'EVOLUTION

- Curage/calibrage des fossés trop fréquents et/ou sur le linéaire complet.
- Colmatage du substrat sur la zone du Gué du Courant suite à la pollution de l'eau en provenance du coteau (bassin versant) ou des habitats limitrophes (maïs, prairies semées fertilisées). La qualité de l'eau est classée passable sur l'Adour et le Luy (paramètres déclassant surtout d'origines agricole et urbaine).
- Qualité de l'eau classée passable sur l'Adour et le Luy (paramètres déclassant surtout d'origines agricole et urbaine).
- Quantité d'eau à l'étiage parfois insuffisante
- Pompage en lit mineur sur les zones de frayères
- Circulation incertaine entre l'Adour et les Barthes

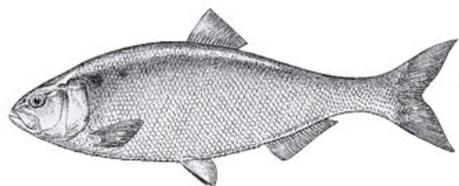
## PROPOSITIONS DE GESTION

- Maintien/restauration de la continuité écologique linéaire de l'Adour et du Luy en limitant l'impact des ouvrages transversaux (barrages, seuils par exemple seuil du Moulin d'Oro).
  - Suivi des zones de frayères
  - Maintien/restauration de la continuité écologique entre l'Adour et les Barthes en limitant l'impact des ouvrages latéraux (portes à flots et clapets).
  - Veiller à une non dégradation de la qualité du Luy déjà passable.
- Campagne d'information sur ces mesures auprès des gestionnaires des milieux et des utilisateurs (respect des zones d'ammocètes, ...).

**Action F1** = Restauration, entretien et gestion des ouvrages **Action F2** = Restauration, entretien et gestion du réseau hydraulique **Action F12** = Conservation et amélioration des capacités d'accueil du site pour les EIC **Action F13** = Mettre en place une gestion conservatoire des stations d'EIC **Action F14** = Suivi de l'état de conservation des habitats et espèces **Actions F15 et F16** = Communication et sensibilisation aux enjeux du site et accompagnement technique des projets du territoire pour s'assurer de leur prise en compte

## RAPPEL DE LA REGLEMENTATION

Réglementairement, la continuité écologique au niveau du seuil du Moulin d'Oro doit être rétablie (le cours d'eau est classé au titre de de l'article L241-17 du code de l'environnement et par arrêtés préfectoraux bassin Adour-Garonne du 7 octobre 2013 (JO du 9 novembre 2013).



Dessin : V. Nowakowski (Cahiers d'habitats)

# Grande alose

## *Alosa alosa*

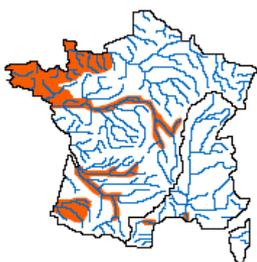
### Poissons, Clupéiformes, Clupeidés

Directive « Habitats » - Annexes II et V  
 Directive « Habitats » - Etat de conservation région atlantique : **Défavorable mauvais**  
 Liste rouge mondiale - Cotation UICN : Préoccupation mineure  
 Liste rouge européenne - Cotation UICN : Préoccupation mineure  
 Liste rouge des poissons d'eau douce de France - **Vulnérable**  
 Liste des espèces de poissons protégées en France : Article 1  
 PLAN de GEstion des POissons Migrateurs  
 Adour 2015-2019

### DESCRIPTION DE L'ESPÈCE

Le genre *Alosa* est caractérisé par une échancrure médiane sur la mâchoire supérieure, un nombre de rayons des nageoires pelviennes égale à 8 et un recouvrement des branchiospines inférieures et supérieures entre elles dans l'axe médian de l'arc branchial ((Baglinière, 2000) in (Lochet, 2006)). L'adulte de Grande alose : corps fusiforme, légèrement comprimé latéralement. Grande tâche noire à l'arrière de l'opercule suivi d'une ou deux plus petites (quelquefois sans). Opercule strié. Dos vert bleu, les flancs et le ventre sont blancs argentés. Pas de ligne latérale. La mâchoire supérieure présente une encoche médiane bien développée. 70 à 80 écailles latérales. Taille moyenne de 50 cm pour un poids moyen de 1,5 kg (les plus grosses peuvent atteindre jusqu'à 70 cm pour un poids pouvant aller jusqu'à 4 kg).

### RÉPARTITION ET ÉTAT DES POPULATIONS



En France, l'aire de répartition a fortement régressée depuis la moitié du 19<sup>e</sup> siècle. Initialement présente sur tous les grands axes fluviaux, la multiplication des obstacles à la migration vers les lieux de ponte a entraîné sa disparition des bassins de la Seine et du Rhin et sa quasi disparition du bassin du Rhône. Elle est aujourd'hui présente sur l'axe de la Loire, la Dordogne, la Garonne, l'Adour et les cours d'eau côtiers Atlantiques. L'aménagement de passes à poissons sur la Garonne et la Dordogne en particulier a permis une reconquête de ces bassins par la Grande alose.

Les tendances d'effectifs de l'Alose feinte sur le bassin de l'Adour ne sont pas connues : l'observation du niveau de capture par la pêche reflète mal l'abondance réelle de l'espèce et il n'y a pas de suivi de la montaison.

### CARACTÈRES BIOLOGIQUES

L'aloise fait partie des espèces amphihalines potamotocue (ou anadrome) : elle naît et passe sa phase juvénile en rivière, puis migre en mer pour grandir, et enfin revient en eau douce pour se reproduire.

Les géniteurs de Grande alose remontent en eau douce en fin d'hiver et durant le printemps pour se reproduire dans les cours d'eau moyens et amonts entre mai et juillet. La reproduction a lieu la nuit. L'activité de ponte est caractéristique : le mâle et la femelle nagent en surface en décrivant des cercles et en tapant la surface de l'eau avec leur nageoire caudale « bull » alors la femelle libère ses ovocytes et le mâle les féconde en libérant son liquide séminal. Les oeufs, de très petite taille (1 à 2 mm), tombent sur le fond et se logent dans les interstices du substrat. L'âge des géniteurs à la remontée s'étale de 3 à 8 ans. Les mâles mûrent généralement un an plus tôt que les femelles qui sont donc plus grosses lors de leur remontée. Les femelles ont une fécondité élevée (100 000 à 205 000 ovules par kg). La Grande alose est une espèce sémelpare, la mortalité des géniteurs après la reproduction est presque totale. L'incubation dure une semaine et les juvéniles migrent vers l'estuaire dès la fin de l'été et en automne.

Périodes de migration d'entrée et sortie des eaux continentales du Bassin de l'Adour



montaison  
dévalaison

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre

sources : PLAGEPOMI, MIGRADOUR, Institution Adour

### ÉCOLOGIE

L'habitat marin est pélagique, sur le plateau continental sur des fonds de 70 à 300 mètres et en zone littorale. Elles forment des bancs et se nourrissent surtout de zooplancton, les plus gros individus pouvant être piscivores (Taverny et Elie, 2001).

En eau douce, la reproduction a lieu sur des sites typiques caractérisés par une plage de substrat grossier (graviers fins et galets/pierres grossiers) délimitée en amont par un plat courant moyennement profond voire une mouille (zone profonde) et en aval par une zone d'accélération de courant peu profonde (Keith et al., 2011). Les vitesses de courant favorables oscillent autour de 1 m/s (Belaud et al., 2001). Des zones atypiques ou forcées existent en aval de seuils ou barrages, limitant le taux de réussite de la reproduction.

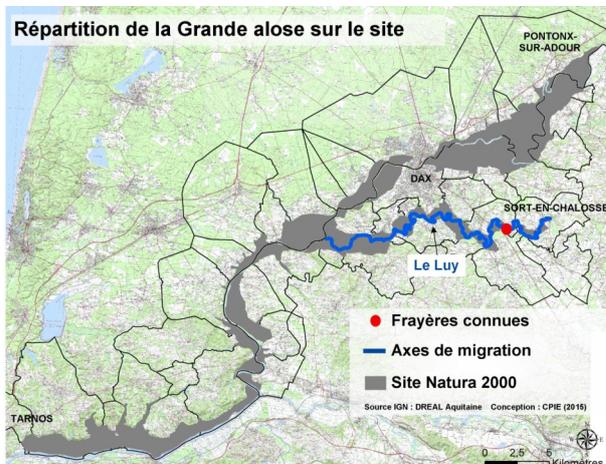
Pour la grande Alose, les caractéristiques génétiques n'ont pas permis de distinguer les différentes populations, mais l'isolation démographique justifie une gestion par bassin.

# La Grande alose sur le site

## IMPORTANTANCE DU SITE

Aucune étude n'a été menée afin d'évaluer l'importance du site pour l'espèce.

## RÉPARTITION CONNUE DE L'ESPECE



La Grande alose est absente des Barthes au sens propre mais elle colonise le Luy jusqu'au lieu dit « Gué du Courant » sur la commune de Saugnac et Cambran.

Les fortes crues de 2013 ont permis à l'espèce de se reproduire en amont du seuil (individus morts retrouvés sur le luy).

## HABITATS POTENTIELS

La Grande alose colonise à ce jour le Luy jusqu'au barrage infranchissable du Moulin d'Oro (commune de Saugnac et Cambran). 3 frayères potentielles ont été inventoriées en aval du barrage sans observation de fraie effective et 2 frayères potentielles ont été inventoriées en amont du barrage.



Seuil du Moulin d'Oro sur la commune de Saugnac-et-Cambran ; premier obstacle du Luy  
(Photo : Mayeras A. L.)

## MENACES ET FACTEURS D'EVOLUTION

- Obstacle à la migration : seuil du Moulin d'Oro.
- Pollution de l'eau en provenance du coteau (bassin versant) ou des habitats limitrophes (maïs, prairies semées fertilisées). La qualité de l'eau est classée passable sur l'Adour et le Luy (paramètres déclassant surtout d'origines agricole et urbaine).
- Déficit hydrologique en période de reproduction et de dévalaison des alosons.

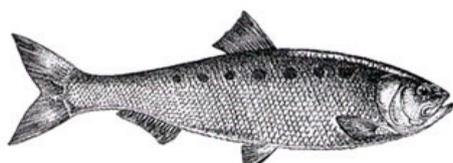
## RAPPEL DE LA REGLEMENTATION

Réglementairement, la continuité écologique au niveau du seuil du Moulin d'Oro doit être rétablie (le cours d'eau est classé au titre de de l'article L241-17 du code de l'environnement et par arrêtés préfectoraux bassin Adour-Garonne du 7 octobre 2013 (JO du 9 novembre 2013).

## PROPOSITIONS DE GESTION

- Maintien/restauration de la continuité écologique linéaire de l'Adour et du Luy en limitant l'impact des ouvrages transversaux (barrages, seuils).
- Suivi des zones de frayères
- Maintien/restauration de la continuité écologique entre l'Adour et les Barthes en limitant l'impact des ouvrages latéraux (portes à flots et clapets).
- Veiller à une non dégradation de la qualité du Luy déjà passable.
- Campagne d'information sur ces mesures auprès des gestionnaires des milieux.

**Action F1** = Restauration, entretien et gestion des ouvrages **Action F2** = Restauration, entretien et gestion du réseau hydraulique **Action F12** = Conservation et amélioration des capacités d'accueil du site pour les EIC **Action F13** = Mettre en place une gestion conservatoire des stations d'EIC **Action F14** = Suivi de l'état de conservation des habitats et espèces **Actions F15 et F16** = Communication et sensibilisation aux enjeux du site et accompagnement technique des projets du territoire pour s'assurer de leur prise en compte



Dessin : V. Nowakowski (Cahiers d'habitats)

# Alose feinte

## *Alosa fallax*

### Poissons, Clupéiformes, Clupeidés

Directive « Habitats » - Annexes II et V  
 Directive « Habitats » - Etat de conservation région atlantique : Défavorable mauvais  
 Liste rouge mondiale - Cotation UICN : Préoccupation mineure  
 Liste rouge européenne - Cotation UICN : Préoccupation mineure  
 Liste rouge des poissons d'eau douce de France - Vulnérable  
 Liste des espèces de poissons protégées en France : Article 1  
 Plan de GEstion des POissons Migrateurs  
 Adour 2015-2019

### DESCRIPTION DE L'ESPÈCE

Le genre *Alosa* est caractérisé par une échancrure médiane sur la mâchoire supérieure, un nombre de rayons des nageoires pelviennes égale à 8 et un recouvrement des branchiospines inférieures et supérieures entre elles dans l'axe médian de l'arc branchial ((Baglinière, 2000) in (Lochet, 2006)). L'adulte d'Alose feinte : corps fusiforme, légèrement comprimé latéralement. Tâche noire au dessus du bord supérieur de l'opercule suivi de 4 à 8 tâches plus petites pas toujours visibles. Opercule strié. Dos vert bleu, les flancs et le ventre sont argentés. Pas de ligne latérale. La mâchoire supérieure présente une encoche médiane développée. 60 à 65 écailles latérales. Taille moyenne de 30 à 45 cm (jusqu'à 55 cm et 2 kg) (Caut, 2010).  
 Forme méditerranéenne : *A. fallax rhodanensis*.

### RÉPARTITION ET ÉTAT DES POPULATIONS



En France, l'aire de répartition a fortement régressé depuis la moitié du 19<sup>e</sup> siècle. Initialement présente sur tous les grands axes fluviaux, la multiplication des obstacles à la migration vers les lieux de ponte a entraîné sa disparition des bassins de la Seine et du Rhin et sa quasi disparition du bassin du Rhône. Elle est aujourd'hui présente sur l'axe de la Loire, la Dordogne, la Garonne, l'Adour et les cours d'eau côtiers Atlantiques. L'aménagement de passes à poissons sur la Garonne et la Dordogne en particulier a permis une reconquête de ces bassins par l'Alose feinte.

Aucune information n'est disponible, à ce jour, sur le stock d'Alose feinte entrant dans le bassin de l'Adour, ni sur son évolution interannuelle.

### CARACTÈRES BIOLOGIQUES

L'alose fait partie des espèces amphihalines potamotocue (ou anadrome) : elle naît et passe sa phase juvénile en rivière, puis migre en mer pour grandir, et enfin revient en eau douce pour se reproduire.

Les géniteurs d'Alose feinte remontent en eau douce en fin d'hiver et durant le printemps pour se reproduire dans les cours d'eau moyens et amonts entre mai et juillet pour des eaux entre 15°C et 20°C. La reproduction a lieu la nuit. L'activité de ponte est caractéristique : le mâle et la femelle nagent en surface en décrivant des cercles et en tapant la surface de l'eau avec leur nageoire caudale « bull » alors la femelle libère ses ovocytes et le mâle les féconde en libérant son liquide séminal. Les œufs, de très petite taille (1 à 2 mm), tombent sur le fond et se logent dans les interstices du substrat. L'âge des géniteurs à la remontée s'étale de 3 à 7 ans. Les mâles mûrent généralement un an plus tôt que les femelles qui sont donc plus grosses lors de leur remontée. Les femelles ont une fécondité élevée. L'Alose feinte est une espèce semelpare, la mortalité des géniteurs après la reproduction est presque totale. L'incubation dure une semaine et les juvéniles migrent vers l'estuaire dès la fin de l'été et en automne.

Périodes de migration d'entrée et sortie des eaux continentales du Bassin de l'Adour



sources : PLAGEPOMI, MIGRADOUR, Institution Adour

### ÉCOLOGIE

L'habitat marin est pélagique, sur le plateau continental sur des fonds de 50 mètres maximum et en zone littorale. En mer, le régime alimentaire est à base de petits poissons et crustacés pélagiques.

En eau douce, l'Alose feinte recherche les secteurs de sable et graviers dans la zone inférieure des cours d'eau. Elle remonte moins haut que la Grande alose. Des zones atypiques ou forcées existent en aval de seuils ou barrages, limitant le taux de réussite de la reproduction. En eau douce, le régime alimentaire est à base de crustacés et larves d'insectes.

# L'Alose feinte sur le site

## IMPORTANTANCE DU SITE

Aucune étude n'a été menée afin d'évaluer l'importance du site pour l'espèce.

## RÉPARTITION CONNUE DE L'ESPECE



L'Alose feinte est absente des Barthes au sens propre mais elle colonise le Luy jusqu'au lieu dit « Gué du Courant » sur la commune de Sagnac et Cambran.

Les fortes crues de 2013 ont permis à l'espèce de se reproduire en amont du seuil (individus morts retrouvés sur le luy).

## HABITATS POTENTIELS

L'Alose feinte colonise à ce jour le Luy jusqu'au barrage infranchissable du Moulin d'Oro (commune de Sagnac et Cambran). 3 frayères potentielles ont été inventoriées en aval du barrage sans observation de fraie effective et 2 frayères potentielles ont été inventoriées en amont du barrage.



Seuil du Moulin d'Oro sur la commune de Sagnac et Cambran ; premier obstacle du Luy (Photo : Mayeras A. L.)

## MENACES ET FACTEURS D'EVOLUTION

- Obstacle à la migration : seuil du Moulin d'Oro.
- Pollution de l'eau en provenance du coteau (bassin versant) ou des habitats limitrophes (maïs, prairies semées fertilisées). La qualité de l'eau est classée passable sur l'Adour et le Luy (paramètres déclassant surtout d'origines agricole et urbaine).
- Déficit hydrologique en période de reproduction et de dévalaison des alosons.

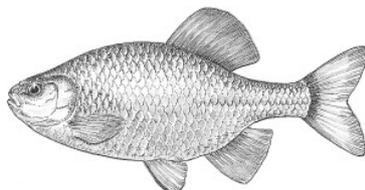
## RAPPEL DE LA REGLEMENTATION

Réglementairement, la continuité écologique au niveau du seuil du Moulin d'Oro doit être rétablie (le cours d'eau est classé au titre de de l'article L241-17 du code de l'environnement et par arrêtés préfectoraux bassin Adour-Garonne du 7 octobre 2013 (JO du 9 novembre 2013).

## PROPOSITIONS DE GESTION

- Suivi des zones de frayères
- Maintien/restauration de la continuité écologique linéaire de l'Adour et du Luy en limitant l'impact des ouvrages transversaux (barrages, seuils).
- Maintien/restauration de la continuité écologique entre l'Adour et les Barthes en limitant l'impact des ouvrages latéraux (portes à flots et clapets).
- Veiller à une non dégradation de la qualité du Luy déjà passable.
- Campagne d'information sur ces mesures auprès des gestionnaires des milieux.

**Action F1** = Restauration, entretien et gestion des ouvrages **Action F2** = Restauration, entretien et gestion du réseau hydraulique **Action F12** = Conservation et amélioration des capacités d'accueil du site pour les EIC **Action F13** = Mettre en place une gestion conservatoire des stations d'EIC **Action F14** = Suivi de l'état de conservation des habitats et espèces **Actions F15 et F16** = Communication et sensibilisation aux enjeux du site et accompagnement technique des projets du territoire pour s'assurer de leur prise en compte



Dessin : V. Nowakowski (Cahiers d'habitats)

# Bouvière

## *Rhodeus amarus*

### Poissons, Cypriniformes, Cyprinidés

Directive « Habitats » - Annexes II

Directive « Habitats » - Etat de conservation région atlantique : Favorable

Liste rouge mondiale - Cotation UICN : Préoccupation mineure

Liste rouge européenne - Cotation UICN : Préoccupation mineure

Liste rouge des poissons d'eau douce de France - Préoccupation mineure

Liste des espèces de poissons protégées en France : Article 1

### DESCRIPTION DE L'ESPÈCE

La bouvière est un poisson de petite taille avec un corps court, haut et comprimé latéralement, un pédicule caudal étroit et un museau court. L'espèce possède de grandes écailles ovales et une bande bleutée de la queue jusqu'au milieu du corps. La distinction par la couleur hors période de reproduction est quasi-impossible : son dos est gris-vert, les flancs gris à reflets argentés, le ventre jaunâtre et l'iris est argenté ou jaunâtre. En période de reproduction, les mâles ont une couleur irisée avec une tâche foncée, verticale en arrière des opercules. La nageoire anale est rouge clair bordée d'une bande foncée et la dorsale est pigmentée, presque noire avec un triangle rouge. Le mâle est, pour un âge donné, souvent plus gros que la femelle.

### RÉPARTITION ET ÉTAT DES POPULATIONS

■ données antérieures uniquement  
■ <-2011>  
□ aucune donnée antérieure



La Bouvière est présente en Europe tempérée, notamment dans ses parties centrale et orientale, ainsi que dans le nord de l'Asie mineure.

En France, si sa répartition est fragmentée, elle est connue dans tous les grands bassins et notamment en amont de la Loire, Alher et Braye, dans le Rhône, le Rhin, la Seine et les barthes de l'Adour.

### CARACTÈRES BIOLOGIQUES

La Bouvière atteint sa maturité à 1 an. La fécondité est fonction de la taille de la femelle qui peut produire de 40 à 100 œufs. La reproduction se déroule d'avril à août à une température oscillant entre 15 et 21°C. A ce moment là, le mâle voit ses couleurs se renforcer. Les œufs sont ovales (1-1.5 x 2.5-3 mm). Sa reproduction est liée à la présence de moules d'eau douce (Anodonte). La femelle présente un ovipositeur (environ 6 cm) situé en avant de la nageoire anale et lui permettant de déposer ses ovules dans le siphon exhalant d'un bivalve (*Unio* ou *Anodonta*). La ponte est multiple (jusqu'à 5), un ou plusieurs œufs sont déposés chaque fois (40 à 100 œufs pondus au total). Le mâle dépose son sperme près du siphon inhalant de la moule. Les œufs fécondés sont ainsi protégés et oxygénés par les courants de filtration de la moule. L'éclosion est par la suite rapide (2 à 3 semaines) et la sortie de la cavité branchiale de la moule se fait vers 8 mm.

Il s'agit d'une espèce diurne, qui vit en banc sur fond sableux ou limoneux dans des eaux peu courantes ou stagnantes et fréquente les herbiers. Son régime alimentaire est exclusivement phytophage (algues vertes filamenteuses, diatomées) et/ou détritivore.

### ÉCOLOGIE

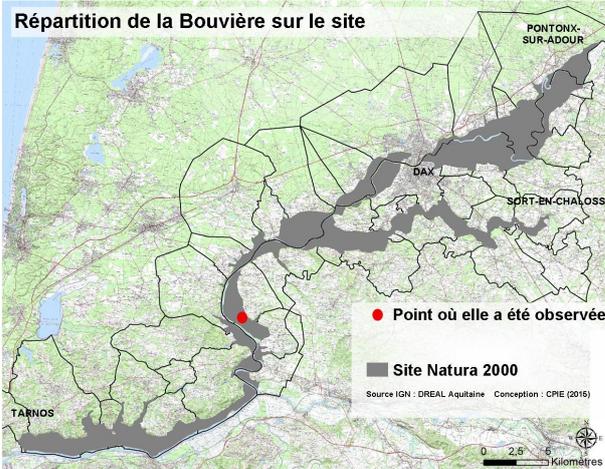
La Bouvière fréquente les rivières à faible courant, mais aussi les étangs et canaux à substrat sableux voire légèrement vaseux. La présence de moules d'eau douce est indispensable à l'espèce (reproduction). Le maintien du fonctionnement naturel des milieux aquatiques (sources, cours d'eau, étang) doit garantir le maintien de l'espèce. Le Rat musqué et le Ragondin peuvent exercer une prédation sur les moules d'eau douce (notamment en hiver lorsque les végétaux qui sont la base de leur alimentation se raréfient).

# La Bouvière sur le site

## IMPORTANTANCE DU SITE

Aucune étude n'a été menée afin d'évaluer l'importance du site pour l'espèce.

## RÉPARTITION CONNUE DE L'ESPECE



La bouvière est présente d'Aire sur l'Adour (dans les bras mort principalement et affluents sur l'Adour Moyen) jusqu'à St Etienne d'Orthe ou elle est présente dans presque toutes les barthes (canaux). Une donnée à Pey (ONEMA, 2011)

## HABITATS POTENTIELS

Le réseau hydrographique de l'Adour et ses barthes représente des habitats potentiels intéressants dans les sens où la bouvière affectionne les rivières à faible courant, mais aussi les étangs et canaux à substrat sableux voire légèrement vaseux. La diversité de canaux et les différents plans d'eau (mare de tonne, ...) présents dans les Barthes de l'Adour sont donc des habitats potentiellement utilisables par l'espèce.

## MENACES ET FACTEURS D'ÉVOLUTION

- Dégradation générale du fonctionnement des milieux aquatiques
- Pollution des eaux néfaste à la Bouvière et aux moules
- Diminution des populations de bivalves (prédation du Ra-gondin et du Rat musqué en hiver)

## PROPOSITIONS DE GESTION

- Préserver les fonctionnements hydrauliques des cours d'eau
- Limiter la pollution des eaux
- Entretien ou restaurer les milieux favorables
- Maintenir voire favoriser les populations de moules d'eau douce : succès de reproduction (et donc maintien de l'espèce) directement lié

**Action F2** = Restauration, entretien et gestion du réseau hydraulique **Action F12** = Conservation et amélioration des capacités d'accueil du site pour les EIC **Action F14** = Suivi de l'état de conservation des habitats et espèces **Actions F15 et F16** = Communication et sensibilisation aux enjeux du site et accompagnement technique des projets du territoire pour s'assurer de leur prise en compte



Photo CPIE



Photo CPIE à Tercis-les-Bains

# Cordulie à corps fin

## *Oxygastra curtisii*

### Insectes, Odonates (Anisoptères), Corduliides

Directive « Habitats » - Annexes II et IV

Directive « Habitats » - Etat de conservation région atlantique : favorable

Liste rouge mondiale - Cotation UICN : Quasi-menacé

Liste rouge nationale - Vulnérable

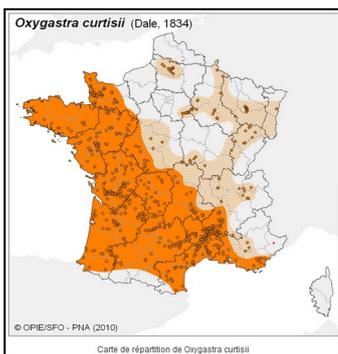
Protection nationale : Arrêté du 23 avril 2007

Ciblée dans la déclinaison régionale d'Aquitaine  
du Plan National d'Actions en faveur des odonates  
2013-2017

### DESCRIPTION DE L'ESPÈCE

**Adulte** : Anisoptère de taille moyenne, abdomen de 33 à 39 mm et ailes postérieures 24 à 36 mm. Yeux contigus. Thorax entièrement vert métallique et abdomen étroit, noirâtre avec des taches jaunes médio-dorsales. Ailes hyalines, parfois légèrement teinté de jaune à la base (mâle) ou plus ou moins enfumées (femelle, jeune mâle). **Larve** : petite (de 20 à 22 mm) et de forme trapue.

### RÉPARTITION ET ÉTAT DES POPULATIONS



Cette espèce est présente dans le Sud-ouest de l'Europe (de la Grande Bretagne au Maroc). Elle est très localisée ou erratique en Europe centrale.

En France elle est fréquente dans le midi et le sud-ouest. Elle est plus disséminée vers le nord et à l'est du Rhône et est absente de Corse. *O. curtisii* n'est pas encore très menacée au sud et à l'ouest malgré la dégradation de ses habitats lotiques. Elle semble en fait profiter de certains plans d'eau anthropiques constituant des milieux de substitution.

### CARACTÈRES BIOLOGIQUES

Le cycle de développement serait de 2 à 3 ans. Les émergences se déroulent principalement de début-mai à mi-juillet. La période de vol des adultes s'étale de début-mai à début-septembre. Les périodes d'émergences et périodes de vol varient selon la latitude et l'altitude. La ponte se déroule pendant la période de vol des adultes, principalement de mi-juin à fin-août. Les œufs éclosent deux à dix semaines après la ponte. La durée du stade larvaire est de 2 à 3 ans. Lors de la maturation sexuelle, les individus peuvent se tenir très éloignés de la zone d'émergence, dans des zones ouvertes, abritées du vent et riches en insectes (lisières, chemins, allées forestières, friches...). Ils cherchent ensuite un milieu favorable à la reproduction. Seuls quelques mâles territoriaux occupent le cours d'eau (au niveau de petites anses envahies par une ripisylve fournie), les autres restant à proximité dans la végétation riveraine. La ponte est de type exophyte, la femelle déposant ses œufs dans les recoins de berge des eaux calmes. Larves et adultes sont carnassiers.

### ÉCOLOGIE

Les éco-complexes les plus favorables correspondent principalement à des vallées alluviales de plaine. Le macro-habitat optimal est lié à une rivière ou un fleuve à cours lent, également à des plans d'eau. La présence d'une ripisylve et des structures dynamiques associées (lisières forestières notamment) est un paramètre important. Le micro-habitat optimal pour les larves correspond à un substrat sablo-limoneux recouvert de feuilles en décomposition et/ou des chevelus racinaires immergés près de la rive. En ce qui concerne le macro-habitat optimal dans les milieux stagnant ainsi que le micro-habitat larvaire optimal à ce niveau, des études de typologie et de fonctionnement des hydrosystèmes restent à faire. De plus, nous ne savons pas s'il existe une profondeur optimale pour le développement larvaire.



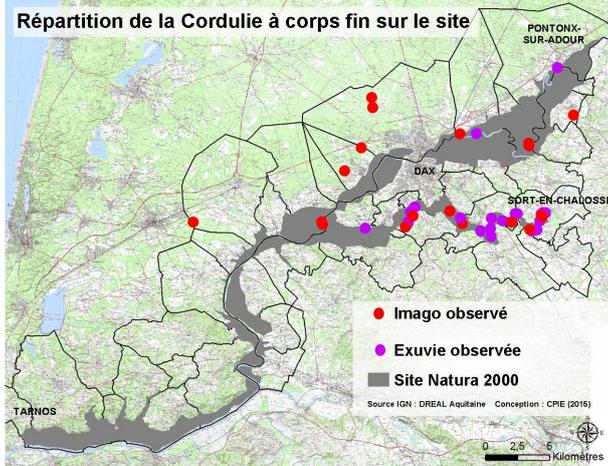
Photo CPIE

# La Cordulie à corps fin sur le site

## IMPORTANTANCE DU SITE

Au regard des connaissances, le site semble important pour l'espèce au niveau du Luy.

## RÉPARTITION CONNUE DE L'ESPECE



*Oxygastra curtisii* a été retrouvée sur le moyen Adour et le Luy. Sur l'Adour, des données d'imagos existent sur les communes du moyen Adour en aval de Dax mais elles sont toutes en dehors du site. Dans le moyen Adour en amont de Dax, l'espèce est présente sur l'Adour et Le Louts avec une autochtonie certaine sur l'Adour. Son absence du bas Adour serait à vérifier, mais pour l'instant aucune donnée n'a été récoltée dans cette partie du site (ni imago, ni exuvie). Sur le Luy, elle est présente (et son autochtonie certaine) sur l'ensemble du cours d'eau appartenant au site : de Sort-en-Chalosse à la confluence avec l'Adour à Tercis-les-Bains.

## HABITATS POTENTIELS

Sur le site, les habitats propices sont les canaux ombragés des Barthes, certains grands plans d'eau permanents à berges boisées ainsi que l'ensemble du Luy de Tercis-les-Bains à Sort-en-Chalosse où est présent *Gomphus graslinii* faisant partie du cortège odonatologique d'*O. curtisii*.

Sur l'Adour, l'espèce est connue à partir du Moyen Adour mais son absence du bas-Adour est à surveiller.

Concernant l'intérieur des Barthes (canaux, plans d'eau), le problème de la qualité de l'eau constitue un facteur limitant au développement de cette espèce assez sensible aux pollutions.



Le Luy



Berges dégradées du Luy

## MENACES ET FACTEURS D'EVOLUTION

La vulnérabilité de l'espèce est liée à son aire de distribution réduite. Les menaces sont :

- **Fermeture du milieu**
- **Compétition interspécifique**
- **Détérioration des berges** rectification du lit mineur provoquant une accélération du courant, une érosion et la disparition des zones d'atterrissement (zones de vie larvaire) ; déboisement ; ressac provoqué par des embarcations lors des périodes d'émergence...
- **Pollution des eaux en provenance du bassin versant ou des habitats limitrophes** la qualité de l'eau est classée passable sur l'Adour et le Luy (paramètres déclassant surtout d'origines agricole et urbaine),
- **Assèchement des cours d'eau** (lié à l'irrigation et aux plantations de peupliers),
- **Extraction de granulats,**
- **Disparition des zones de maturation** (secteurs ouverts riches en proies) en lien avec les zones de reproduction.

## PROPOSITIONS DE GESTION

- Prendre des mesures conservatoires adaptées aux milieux lotiques
- Préserver les ripisylves et les zones terrestres riveraines,
- Eviter le recalibrage du lit mineur, la rectification des berges affectant les zones de vie larvaire,
- Prévoir des mesures visant à réduire la pollution des eaux,
- Préserver les débits d'étiage des cours d'eau et interdire l'assèchement des plans d'eau,
- Maintenir les secteurs ouverts proches des habitats où l'espèce est présente.

Campagne d'information sur ces mesures auprès des gestionnaires des milieux.

**Action F2** = Restauration, entretien et gestion du réseau hydraulique  
**Action F12** = Conservation et amélioration des capacités d'accueil du site pour les EIC  
**Action F14** = Suivi de l'état de conservation des habitats et espèces  
**Actions F15 et F16** = Communication et sensibilisation aux enjeux du site et accompagnement technique des projets du territoire pour s'assurer de leur prise en compte

# Gomphe de Graslin

## *Gomphus graslinii*



Photo CPIE à Saugnac-et-Cambran

### Insectes, Odonates (Anisoptères), Gomphidés

Directive « Habitats » - Annexes II et IV

Directive « Habitats » - Etat de conservation région atlantique : Défavorable inadéquat

Liste rouge mondiale - Cotation UICN : Quasi-menacée

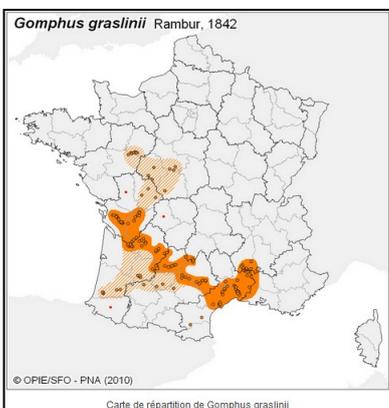
Liste rouge nationale - en danger

Protection nationale : Arrêté du 23 avril 2007

Ciblée dans la déclinaison régionale d'Aquitaine  
du Plan National d'Actions en faveur des odonates  
2013-2017

### DESCRIPTION DE L'ESPÈCE

**Adulte** : Anisoptère de taille moyenne, abdomen de 31 à 38 mm et ailes postérieures de 27 à 31 mm. Le corps est jaune avec des dessins noirs et les yeux largement séparés. Les pattes noires ne portent que deux bandes jaunes longitudinales sur les fémurs. **Larve** : Forme large et aplatie, de 28 à 29 mm.



### RÉPARTITION ET ÉTAT DES POPULATIONS

En Europe, ce gomphe est présent en France ainsi que dans la majeure partie de la péninsule ibérique.

En France, l'espèce est très localisée au sud et à l'ouest, sur quelques cours d'eau se jetant en mer Méditerranée et sur les systèmes fluviaux de l'Adour, de la Garonne et de la Loire. Elle ne semble pas menacée au sud du massif central mais ses zones de développement paraissent plus limitées à l'ouest..

A noter que les populations peuvent fortement fluctuer d'une année sur l'autre.

### CARACTÈRES BIOLOGIQUES

La période de vol des adultes s'étale de fin-mai à début-septembre. Après l'émergence, on observe une période de maturation des adultes qui dure environ 2 semaines. Le pic de la période de ponte se situe en juillet. Le développement embryonnaire et larvaire n'est pas connu. La durée du stade larvaire est probablement de 2 à 3 ans.

### ÉCOLOGIE

Il est présent dans les cours d'eaux (moyens à très grand). Les écomplexes les plus favorables correspondent principalement à des vallées alluviales de plaine. La construction de retenues d'eau en amont des vallées alluviales dans les gorges situées au sein des plateaux calcaires, a favorisé la présence d'habitats favorables pour l'espèce à ce niveau. Le macro-habitat optimal, est lié à la présence d'un fleuve ou d'une rivière à cours lent naturel ou provoqué par une retenue. Le micro-habitat larvaire optimal est lié à des zones avec un substrat sableux, parfois recouvert de feuilles en décomposition. Nous manquons encore de données sur le micro-habitat

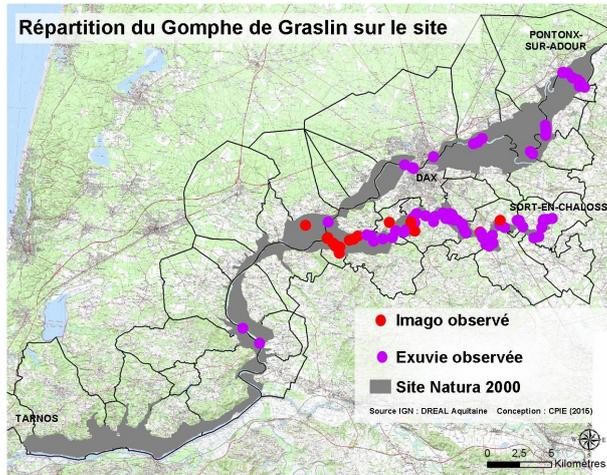


# Le Gomphe de Graslin sur le site

## IMPORTANTANCE DU SITE

Au regard des connaissances, le site semble important pour l'espèce au niveau du Luy.

## RÉPARTITION CONNUE DE L'ESPECE



La répartition globale de l'espèce à l'issu des inventaires de 2013 s'étend sur le moyen Adour et le Luy. Elle a été contactée sur 19 communes du site Natura 2000. Il est principalement retrouvé sur les grands cours d'eau : L'Adour et le Luy même si les zones de Barthes sont utilisées par les imagos en maturation (chasse).

## HABITATS POTENTIELS

L'ensemble du Luy est favorable à l'espèce. Dans les Barthes, les zones prairiales sont favorables à la maturation des imagos. Les canaux et cours d'eau des barthes présentant des profils naturels pourraient potentiellement abriter des larves de l'espèce même si pour l'instant, aucune trace de reproduction à l'intérieur des barthes n'a été trouvée.



## MENACES ET FACTEURS D'EVOLUTION

- Fermeture du milieu
- Compétition interspécifique
- **Détérioration des berges** rectification du lit mineur provoquant une accélération du courant, une érosion et la disparition des zones d'atterrissement (zones de vie larvaire) ; déboisement ; ressac provoqué par des embarcations lors des périodes d'émergence...
- **Pollution des eaux en provenance du bassin versant ou des habitats limitrophes** la qualité de l'eau est classée passable sur l'Adour et le Luy (paramètres déclassant surtout d'origines agricole et urbaine),
- **Assèchement des cours d'eau** (lié à l'irrigation et aux plantations de peupliers),
- **Extraction de granulats**,
- **Disparition des zones de maturation** (secteurs ouverts riches en proies) en lien avec les zones de reproduction.

## PROPOSITIONS DE GESTION

- Prendre des mesures conservatoires adaptées aux milieux lotiques
- Préserver les ripisylves et les zones terrestres riveraines,
- Éviter le recalibrage du lit mineur, la rectification des berges affectant les zones de vie larvaire,
- Prévoir des mesures visant à réduire la pollution des eaux,
- Préserver les débits d'étiage des cours d'eau et interdire l'assèchement des plans d'eau,
- Maintenir les secteurs ouverts proches des habitats où l'espèce est présente.
- Campagne d'information sur ces mesures auprès des gestionnaires des milieux.

**Action F2** = Restauration, entretien et gestion du réseau hydraulique **Action F12** = Conservation et amélioration des capacités d'accueil du site pour les EIC **Action F14** = Suivi de l'état de conservation des habitats et espèces **Actions F15 et F16** = Communication et sensibilisation aux enjeux du site et accompagnement technique des projets du territoire pour s'assurer de leur prise en compte

# Agrion de mercure

## *Coenagrion mercuriale*



Photo CPIE à Saubusse



Photo CPIE à Tarnos

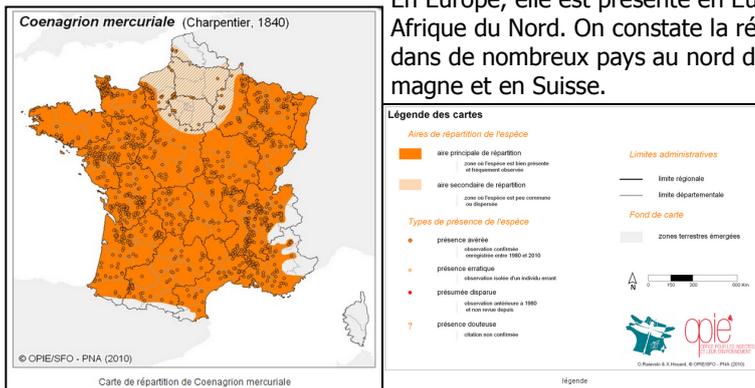
**Insectes, Odonates (Zygoptères), Coenagrionidés**  
**Directive « Habitats » - Annexes II et IV**  
**Directive « Habitats » - Etat de conservation région atlantique : Défavorable inadéquat**  
**Liste rouge mondiale - Cotation UICN : Quasi-menacée**  
**Liste rouge nationale - Quasi-menacée**  
**Protection nationale : Arrêté du 23 avril 2007**  
**Ciblée dans la déclinaison régionale d'Aquitaine du Plan National d'Actions en faveur des odonates 2013-2017**

### DESCRIPTION DE L'ESPÈCE

**Adulte :** Zygoptère de taille fine et grêle : abdomen de 19 à 27 mm, ailes postérieures de 12 à 21 mm. Tête avec une ligne claire en arrière des ocelles et des taches postoculaires nettes et arrondies. Ptérostigmas assez courts, arrondis et noirâtres. Mâle : abdomen bleu ciel à dessins noirs, le segment 2 étant en général caractérisé par un dessin en forme de U posé sur un élargissement ressemblant à une tête de taureau. Femelle : abdomen dorsalement noir bronzé. **Larve :** Forme grêle et allongée, trois lamelles caudales

### RÉPARTITION ET ÉTAT DES POPULATIONS

En Europe, elle est présente en Europe moyenne et méridionale ainsi qu'en Afrique du Nord. On constate la régression ou la disparition de l'espèce dans de nombreux pays au nord de son aire de répartition ainsi qu'en Allemagne et en Suisse.



En France, elle semble plus rare dans le Nord ou l'Île de France et est absente de Corse. Assez répandue et localement abondante, sa situation est hétérogène en fonction des régions (populations les plus nombreuses dans l'ouest, le sud et le centre du pays).

### CARACTÈRES BIOLOGIQUES

Dans le nord de son aire de répartition, l'espèce met deux années pour accomplir son cycle de développement. Le cycle semble se dérouler sur un an dans le domaine méditerranéen (réservée en juin dans le nord). La durée des périodes de vol et de ponte est dépendante de la latitude et de l'altitude, de la température de l'eau et des conditions climatiques. La période de vol s'étale d'avril à début novembre en zone méditerranéenne. L'espèce passe l'hiver à différents stades larvaires.

### ÉCOLOGIE

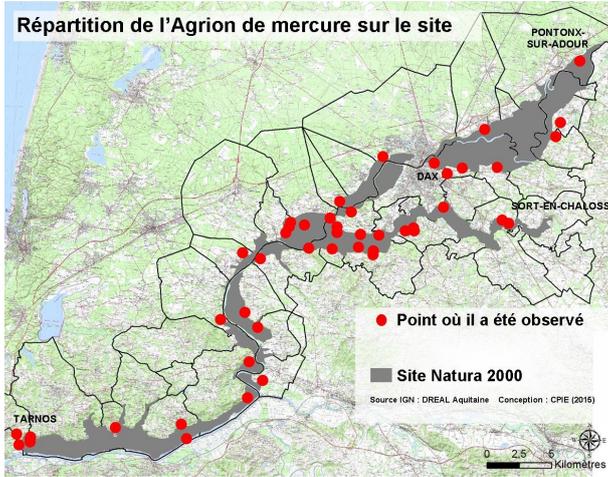
Il est présent dans les cours d'eaux (sources, très petits cours d'eau et petits cours d'eau). Les écosystèmes les plus favorables correspondent principalement à des vallées alluviales de plaine. Actuellement en France, la majeure partie des populations sont liées à des formations anthropogènes, fossés de drainage et petits canaux d'irrigation notamment. Ces formations sont à l'heure actuelle, indispensables pour assurer le maintien du fonctionnement des métapopulations. Le macro-habitat optimal, est lié à la présence d'eau courante oligotrophe à mésotrophe, de débit faible à modéré, bien exposée et riche en végétation aquatique (typologies phytosociologiques : *Apion nodiflori*, *Batrachion fluitantis* ou *Glycerio fluitantis-Sparganium neglecti*). Le micro-habitat larvaire optimal se situe au niveau de la végétation aquatique.

# L'Agrion de mercure sur le site

## IMPORTANTANCE DU SITE

Les stations d'Agrion sont très localisées (en pied de coteau sur ruisseaux sableux bien végétalisés), le reste du site ne semblant pas très favorable à l'espèce.

## RÉPARTITION CONNUE DE L'ESPECE



La répartition globale de l'espèce s'étend sur 30 communes du site Natura 2000 (estime entre 26 et 50 stations). Qu'il s'agisse des barthes de l'Adour ou du Luy, l'Agrion de mercure semble présent de façon homogène sur l'ensemble du site. Son absence d'une commune est souvent liée à un manque de prospection.

Si la répartition globale de l'espèce sur le site semble vaste, il n'en reste pas moins que les stations de population d'autochtonie probable à certaines sont très ponctuelles et de très faibles superficies. Elles correspondent à des tronçons relativement courts de petits ruisseaux bien végétalisés de pied de coteau (quelques mètres à quelques dizaines de mètres linéaire). Le nombre de cours d'eau ainsi que la longueur des tronçons favorables à l'espèce dans les barthes semblent assez limités.

## HABITATS POTENTIELS

Les Barthes sont caractérisées par un important réseau de fossés/canaux/cours d'eau qui est particulièrement intéressant pour le *C. mercuriale*.

Cependant, si cette espèce a la capacité de coloniser des fossés/canaux rectilignes, il faut que ces derniers aient été reconquis par la végétation depuis longtemps, assurant ainsi un habitat propice à la ponte et aux larves.



## MENACES ET FACTEURS D'EVOLUTION

- Assèchement des canaux (liés à l'irrigation et aux plantations de peupliers).
- Curage des fossés trop fréquents et/ou sur le linéaire complet.
- Pollution de l'eau en provenance du coteau (bassin versant) ou des habitats limitrophes (maïs, prairies semées fertilisées). La qualité de l'eau est classée passable sur l'Adour et le Luy (paramètres déclassant surtout d'origines agricole et urbaine).
- Fermeture du milieu (reboisement naturel ou plantations).
- Piétinement/enrichissement du milieu par le bétail.

## PROPOSITIONS DE GESTION

- Suivre les populations

Les modes de gestion et de restauration préconisés pour les milieux lotiques paraissent en général favorables à *C. mercuriale*. Dans les Barthes, une attention particulière doit être portée sur la préservation du réseau de fossés et canaux riches en végétation aquatique.

- Lors des travaux de restauration, quand les effectifs de l'espèce sont importants et qu'il existe plusieurs habitats sur une zone, certaines interventions sur un de ces habitats ne semblent pas menacer la population. Par contre, lorsque les populations sont faibles ou isolées, ces actions peuvent menacer la population entière. Il faut alors intervenir graduellement afin de ne pas perturber la totalité de la population et de permettre la recolonisation des secteurs restaurés :

- lors de curage de fossés, opérer par tronçons et d'une berge à l'autre en alternance sur plusieurs années. La fréquence des travaux doit respecter le temps de recolonisation par la végétation,
- lors des interventions sur la gestion de la végétation obstruant le cours d'eau, épargner le plus possible les hélophytes et les hydrophytes et agir par tronçon.

- Préserver les débits d'étiage des canaux.

- En ce qui concerne le pâturage : mise en défend de certains secteurs sur lesquels sont observées des populations localisées.

- Campagne d'information sur ces mesures auprès des gestionnaires des milieux.



**Action F2** = Restauration, entretien et gestion du réseau hydraulique

**Action F12** = Conservation et amélioration des capacités d'accueil du site pour les EIC

**Action F13** = Mettre en place une gestion conservatoire des stations d'EIC

**Action F14** = Suivi de l'état de conservation des habitats et espèces

**Actions F15 et F16** = Communication et sensibilisation aux enjeux du site et accompagnement technique des projets du territoire pour s'assurer de leur prise en compte

# Cuivré des marais

## *Lycaena dispar*

Photo CPIE à Téthieu

Photo CPIE à Heugas

Photo CPIE à Orist

### Insectes, Lépidoptères, Lycaenidés

Directive « Habitats » - Annexes II et IV

Directive « Habitats » - Etat de conservation région atlantique : favorable

Liste rouge mondiale - Cotation UICN : Non évalué

Liste rouge nationale - Préoccupation mineure

Protection nationale : Arrêté du 23 avril 2007

Espèce ciblée par le programme d'amélioration des connaissances et de conservation des papillons des zones humides d'Aquitaine (CEN Aquitaine 2010-2012)

### DESCRIPTION DE L'ESPÈCE

Envergure (aile antérieure) : 15 -20 mm.

**Dessus du mâle** : Le dessus des ailes est rouge doré avec une bande marginale noire, fortement ombrée de noir sur le bord anal. Présence d'une virgule discoïdale noire sur chaque paire d'ailes.**Dessus de la femelle** : Le dessus des ailes est orangé, plus terne que chez le mâle. La bande marginale est large et les ailes antérieures sont ponctuées de 2 tâches noires dans la cellule discoïdale et de nombreux points noirs dans les cellules post-discales.**Dessous** : semblable chez les deux sexes. La couleur de fond de l'aile antérieure est orangée. 3 points noirs sont visibles dans la cellule ainsi qu'un alignement régulier de ponctuations noires alignées régulièrement et cernées de taches discales blanches. L'aile postérieure est colorée d'un gris-bleu pâle caractéristique, avec une marge orange bordée intérieurement de chevrons blancs et noirs.

### RÉPARTITION ET ÉTAT DES POPULATIONS



Cette espèce est présente du Sud-Ouest de la France au sud de la Finlande et à la région de l'Amour par l'Europe centrale et la Russie.

En France il est retrouvée sur l'ensemble du territoire. Cependant, il est presque toujours en populations à faibles effectifs et isolées les unes des autres.

### CARACTÈRES BIOLOGIQUES

Le cycle de vie du Cuivré des marais s'étend de mai à septembre-octobre. Durant cette période, il effectue jusqu'à 3 générations. Chaque génération vole pendant 4 à 6 semaines et la durée de vie d'un imago est de 8 à 10 jours dans la nature. Les œufs sont pondus par 2-4 sur les feuilles, la tige et l'inflorescence, vertes ou desséchées, d'Oseilles sauvages (*Rumex crispus*, *R. conglomeratus*, *R. obtusifolius*, *R. aquaticus*, *R. hydrolapathum*, *R. pulcher* et plus rarement *R. acetosa*). Certaines feuilles de *Rumex* peuvent recevoir plusieurs dizaines d'œufs. L'incubation dure entre 5-18 jours selon la génération. Les chenilles sont observables entre juin et avril. Elles se nourrissent du limbe foliaire de *Rumex*. Elles hivernent au 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> stade larvaire dans une feuille desséchées de la plante hôte.

### ÉCOLOGIE

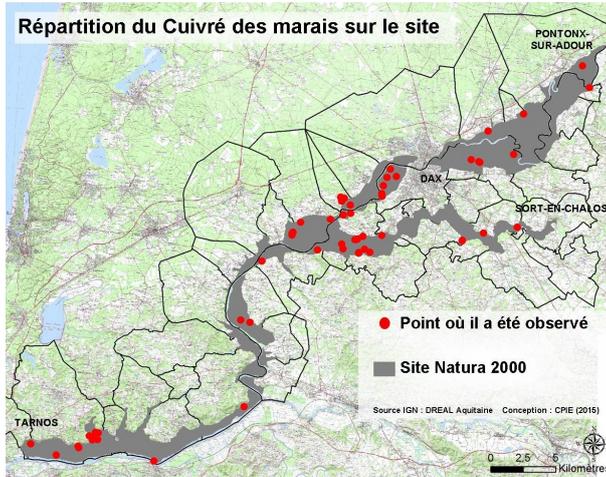
L'espèce se rencontre principalement en plaine dans des prairies humides ou inondables et marécages avec une hauteur d'herbe variable (0,20 à 1,50 m). Elle peut être observée jusqu'à 500 m d'altitude. Les milieux doivent être ouverts et ensoleillés. Dans de nombreuses zones, suite à une fragmentation importante de l'habitat potentiel, les populations se limitent à de petits îlots le long de fossés humides rarement fauchés. L'espèce peut même coloniser temporairement des biotopes plus xériques. Dans l'est de la France on peut trouver *T. dispar* dans de grandes clairières forestières humides.

# Le Cuivré des marais sur le site

## IMPORTANTANCE DU SITE

Au regard des connaissances, le site semble important pour l'espèce.

## RÉPARTITION CONNUE DE L'ESPECE



Qu'il s'agisse des barthes de l'Adour ou du Luy, le Cuivré des marais semble présent sur de façon homogène sur l'ensemble du site. Il a été contacté sur 20 communes. Son absence d'une commune est souvent liée à un manque de prospection.

Même si sa répartition globale est étendue, les stations favorables à sa reproduction sont généralement localisées et de faibles étendus.



## HABITATS POTENTIELS

C'est dans les milieux prairiaux qu'il est majoritairement retrouvé. Il s'agit des habitats ouverts de barthes basses à hautes où l'on retrouve des pieds de *Rumex conglomeratus* comme les prairies hygrophiles à mésohygrophiles et les mégaphorbiaies eutrophes à mésotrophes.

Le Cuivré des marais est aussi parfois retrouvé en sous-bois de certaines peupleraies où se développe une végétation herbacée à *Rumex conglomeratus*. On le retrouve également sur les friches de boisements récemment exploités ou plantés (chênaies, peupleraies) présentant une végétation herbacée favorable.

## MENACES ET FACTEURS D'EVOLUTION

- **Assèchement des zones humides** (urbanisation non maîtrisée, pratiques agricoles...) facteur de menace le plus important.
- **Plantations de ligneux sur des espaces ouverts** (principalement peupliers) constitue le principal obstacle au maintien des populations. Ces plantations modifient la couverture végétale très rapidement (en sept à dix ans). L'extension des zones ombragées liées à un assèchement et une modification du pH de la couche superficielle du sol, entraînent la disparition progressive des Rumex et des plantes nectarifères butinées par les adultes
- **Fauche des bords des routes ou des chemins ainsi que le curage des fossés de drainage**, mal positionnés dans le temps, peuvent provoquer la disparition de micro-milieux favorables à l'établissement de petits îlots de population. Ces micromilieux sont indispensables à l'établissement de corridors de communication entre populations plus importantes.
- **Pâturage intensif des prairies** par des bovins ou équins provoque un surpâturage des prairies néfaste à l'expression des zones de ponte et d'alimentation du Cuivré (mégaphorbiaies, prairies humides à menthes...).



## PROPOSITIONS DE GESTION

- Suivre les populations
- Maintenir les habitats d'espèce
- Adapter les modes de gestion des habitats d'espèce (fauche tardive, pâturage extensif).
- Maintien des continuités écologiques favorables à l'espèce (mégaphorbiaies, prairies humides).

**Action F2** = Restauration, entretien et gestion du réseau hydraulique **Action F8** = Restauration, entretien et gestion des milieux ouverts marécageux **Action F5** = Restauration, entretien et gestion des prairies à vocation agricole ou non **Action F12** = Conservation et amélioration des capacités d'accueil du site pour les EIC **Action F13** = Mettre en place une gestion conservatoire des stations d'EIC **Action F14** = Suivi de l'état de conservation des habitats et espèces **Actions F15 et F16** = Communication et sensibilisation aux enjeux du site et accompagnement technique des projets du territoire pour s'assurer de leur prise en compte

# Lucane cerf-volant

## *Lucanus cervus*



Photo CPIE



Photo CPIE

### *Insectes, Coléoptères, Lucanides*

Directive « Habitats » - Annexes II

Directive « Habitats » - Etat de conservation région atlantique : favorable

Directive « Habitats » - Etat de conservation région atlantique : favorable

Liste rouge mondiale - Cotation UICN : Quasi-menacé

### DESCRIPTION DE L'ESPÈCE

Adulte : taille variant de 20 à 50 mm pour les femelles et 35 à 85 mm pour les mâles (c'est le plus grand coléoptère d'Europe). Le corps est brun-noir, les élytres parfois bruns.

Mâle : tête plus large que le pronotum et pourvue de mandibules brun-rougeâtre rappelant des bois de cerf.

Femelle : le pronotum est plus large que la tête et les mandibules sont courtes

Larve : de type mélolonthoïde (ver blanc), sa taille peut atteindre 100 mm au maximum de sa croissance.

Enquête Nationale Lucane Cerf-volant



### RÉPARTITION ET ÉTAT DES POPULATIONS

En Europe, l'espèce se rencontre partout jusqu'à la Caspienne et au Proche-Orient. Elle semble en déclin au nord de son aire de répartition, surtout aux Pays-Bas, au Danemark et en Suède.

En France, l'espèce est présente sur la totalité du territoire et ne semble pas menacée. Elle tend cependant globalement à se raréfier.

### CARACTÈRES BIOLOGIQUES

Le cycle de développement est de 5 à 6 ans voire plus d'où une certaine fragilité des populations si les habitats naturels qu'elles occupent subissent des changements rapides..

La période de vol de l'adulte est courte (1 mois) et s'étale de mai à juillet, les femelles pouvant être visibles jusqu'à fin août et au nord d'août à septembre. Les œufs sont déposés à proximité des racines au niveau des souches ou de vieux arbres. La larve se nymphose à l'automne et l'adulte passe l'hiver dans sa coque nymphale.

Les larves sont saproxylophages.

### ÉCOLOGIE

L'habitat larvaire du Lucane est le système racinaire de souches ou d'arbres dépérissant. L'espèce affectionne également les souches ou les bois tombés d'un certain volume et en contact avec le sol. Son essence de prédilection est le Chêne mais on peut le rencontrer sur d'autres feuillus (châtaigniers, aulnes, frênes...).

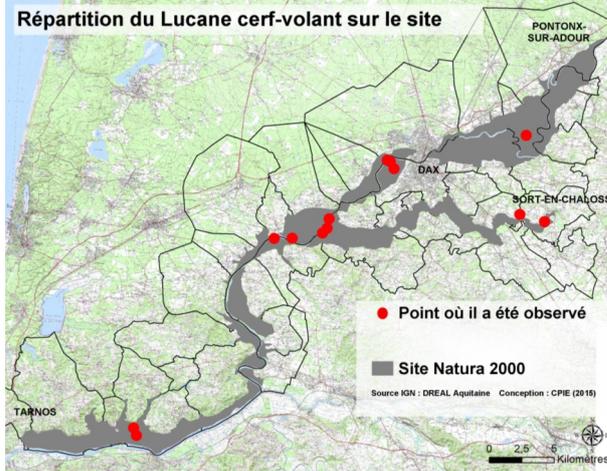
Cette espèce joue un rôle important dans la décomposition de la partie hypogée des feuillus .

# Le Lucane cerf-volant sur le site

## IMPORTANTANCE DU SITE

Les Barthes de l'Adour sont considérées comme un site important pour cette espèce (population relative\* inférieure à 2 % - Source MEDD). Etant donnée la présence de grandes superficies de boisements favorables à l'espèce sur le site nous pouvons considérer que le site présente une grande responsabilité.

## RÉPARTITION CONNUE DE L'ESPECE



L'espèce n'a jamais fait l'objet d'un inventaire spécifique sur ce site.

Elle est cependant observée régulièrement à l'état adulte dans les Barthes notamment dans les boisements à forte naturalité (chênaies, aulnaies-frênaies).

## HABITATS POTENTIELS

Les Barthes possèdent un fort pourcentage de zones boisées pouvant présenter, sur certains secteurs des individus âgés :

- Chênaies de l'Adour,
- Aulnaies et Aulnaies-frênaies.

Par ailleurs, les Barthes sont également caractérisées par des secteurs agricoles ouverts (systèmes prairiaux, champs de maïs) présentant parfois des haies boisées anciennes à Chêne pédonculé ou autres essences feuillues.

La préservation de plus grandes superficies de boisements sénescents serait favorable à l'espèce.

## MENACES ET FACTEURS D'EVOLUTION

L'espèce n'est pas menacée dans le sud du pays et le statut de menace dans le nord reste encore à déterminer. Facteurs limitants identifiés :

- Disparition des boisements à forte naturalité
- destruction ou élimination des arbres morts ou sénescents, des haies
- utilisation d'insecticides
- enrésinement des forêts : disparition progressive des forêts subnaturelles entraînant la disparition des vieux feuillus
- fragmentation des boisements : limitations des échanges entre populations et affaiblissement des petites

## PROPOSITIONS DE GESTION

La protection du Lucane passe par la préservation de ses biotopes et plus encore par celle des gîtes larvaires :

- Conserver les boisements à forte naturalité
- dans le cadre de la gestion forestière, préserver les arbres âgés et laisser en place les vieilles souches et bois morts,
- Préserver les continuités boisées entre les massifs forestiers,
- préserver les haies dans les secteurs non boisés,
- sensibiliser la population à la préservation des coléoptères et au rôle écologique joué par les arbres sénescents ou les bois morts.
- Mise en cohérence des réseaux de bois et de haies afin d'éviter l'isolement des populations.
- Campagne d'information sur ces mesures auprès des gestionnaires des milieux.

*Il est important de noter que ces mesures de gestion en faveur du Lucane cerf-volant sont également bénéfiques à d'autres espèces patrimoniales de coléoptères associées aux boisements anciens de feuillus et aux bois morts.*

**Action F2** = Restauration, entretien et gestion du réseau hydraulique **Action F3** = Restauration, entretien et gestion des boisements d'intérêt communautaire **Action F4** = Conservation des boisements de forte naturalité **Action F10** = Développement et entretien du réseau bocager **Action F12** = Conservation et amélioration des capacités d'accueil du site pour les EIC **Action F13** = Mettre en place une gestion conservatoire des stations d'EIC **Action F14** = Suivi de l'état de conservation des habitats et espèces **Actions F15 et F16** = Communication et sensibilisation aux enjeux du site et accompagnement technique des projets du territoire pour s'assurer de leur prise en compte



Chênaie à Grand capricorne



Photo CPIE

# Grand capricorne

## *Cerambyx cerdo*

*Insectes, Coléoptères, Lucanides*

Directive « Habitats » - Annexes II et IV

Directive « Habitats » - Etat de conservation région atlantique : défavorable inadéquat

Liste rouge mondiale - Cotation UICN : Vulnérable

Liste rouge européenne - Cotation UICN : Quasi-menacé

Liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire : article 2

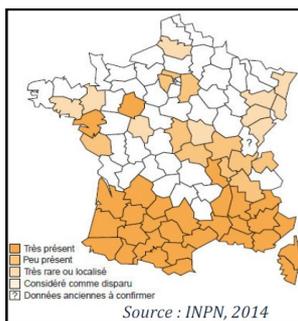
### DESCRIPTION DE L'ESPÈCE

♂ Adulte : avec sa taille variant de 24 à 55 mm, il s'agit de l'un des plus grands cérambycides de France. Le corps est de couleur noire brillante avec l'extrémité des élytres brun-rouge. Le pronotum est fortement ridé avec une pointe sur le côté.

Les antennes dépassent de 3 à 4 articles l'extrémité de l'abdomen chez le mâle et atteignent au plus l'extrémité de l'abdomen chez la femelle.

♂ Larve : blanches avec un thorax très large par rapport à l'abdomen, elles atteignent 6.5 à 9 cm de long au dernier stade.

### RÉPARTITION ET ÉTAT DES POPULATIONS



♂ En Europe, l'espèce se rencontre presque partout et est aussi présente au nord de l'Afrique et en Asie mineure. C'est une espèce méridionale, très commune en Espagne, en Italie et en France.

♂ En France, l'espèce est très commune dans le sud.

L'espèce se raréfie au fur et à mesure que l'on remonte vers le nord de la France et de l'Europe où elle subsiste dans quelques forêts anciennes ou des réseaux bocagers anciens.

L'espèce a nettement régressé en Europe au nord de son aire de répartition (disparition progressive des milieux sub-naturels).

### CARACTÈRES BIOLOGIQUES

Le cycle de développement est de 3 ans.

Les œufs sont déposés isolément dans les blessures des arbres (ponte de juin à septembre). Les larves, après un développement de 31 mois construisent en fin d'été leur loge nymphale dans une galerie ouverte vers l'extérieur.

Les adultes, restés dans leur loge tout l'hiver, s'envolent en juin et ce jusqu'en septembre.

L'activité des adultes est crépusculaire et nocturne (parfois diurne en méditerranée)

Les larves sont xylophages (bois dépourissant) Les adultes peuvent se nourrir de sève ou de fruits mûrs.

### ÉCOLOGIE

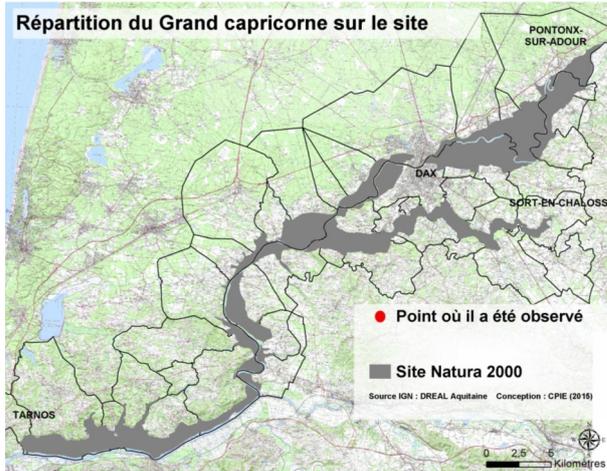
*C. cerdo* est une espèce de plaine pouvant être observée dans tous les milieux comportant des chênes (*Quercus robur*, *Q. petraea*, *Q. pubescens*, *Q. ilex* et *Q. suber*) relativement âgés : espaces forestiers ou arbres isolés présents dans les haies, les parcs ou en bord de route.

# Le Grand capricorne sur le site

## IMPORTANTANCE DU SITE

Les Barthes de l'Adour sont considérées comme un site important pour cette espèce (population relative\* inférieure à 2 % - Source MEDD). Etant donnée la présence de grandes superficies de boisements favorables à l'espèce sur le site nous pouvons considérer que le site présente une grande responsabilité.

## RÉPARTITION CONNUE DE L'ESPECE



L'espèce n'a jamais fait l'objet d'un inventaire spécifique sur ce site.

## HABITATS POTENTIELS

Les Barthes possèdent un fort pourcentage de zones boisées pouvant présenter, sur certains secteurs des individus âgés :

- Chênaies de l'Adour,
- Aulnaies et Aulnaies-frênaies.

Par ailleurs, les Barthes sont également caractérisées par des secteurs agricoles ouverts (systèmes prairiaux, champs de maïs) présentant parfois des haies boisées anciennes à Chêne pédonculé ou autres essences feuillues.

## MENACES ET FACTEURS D'EVOLUTION

L'espèce n'est pas menacée dans le sud du pays et le statut de menace dans le nord reste encore à déterminer. Facteurs limitants identifiés :

- Disparition des boisements à forte naturalité
- destruction ou élimination des arbres morts ou sénescents, des haies
- utilisation d'insecticides
- enrésinement des forêts : disparition progressive des forêts subnaturelles entraînant la disparition des vieux feuillus
- fragmentation des boisements : limitations des échanges entre populations et affaiblissement des petites

## PROPOSITIONS DE GESTION

La protection du Grand capricorne passe par la préservation de ses biotopes et plus encore par celle des gîtes larvaires :

- Conserver les boisements à forte naturalité
- dans le cadre de la gestion forestière, préserver les arbres âgés et laisser en place les vieilles souches et bois morts,
- Préserver les continuités boisées entre les massifs forestiers,
- Préserver les haies dans les secteurs non boisés,
- Sensibiliser la population à la préservation des coléoptères et au rôle écologique joué par les arbres sénescents ou les bois morts.
- Mise en cohérence des réseaux de bois et de haies afin d'éviter l'isolement des populations.
- Campagne d'information sur ces mesures auprès des gestionnaires des milieux.
- Préciser la répartition et l'état des populations de l'espèce sur l'ensemble du site.

*Il est important de noter que ces mesures de gestion favorisant le maintien des vieux chênes est bénéfique à tout un cortège de coléoptères saproxyliques souvent dépendants de ce xylophage pionnier.*

**Action F2** = Restauration, entretien et gestion du réseau hydraulique **Action F3** = Restauration, entretien et gestion des boisements d'intérêt communautaire **Action F4** = Conservation des boisements de forte naturalité **Action F10** = Développement et entretien du réseau bocager **Action F12** = Conservation et amélioration des capacités d'accueil du site pour les EIC **Action F13** = Mettre en place une gestion conservatoire des stations d'EIC **Action F14** = Suivi de l'état de conservation des habitats et espèces **Actions F15 et F16** = Communication et sensibilisation aux enjeux du site et accompagnement technique des projets du territoire pour s'assurer de leur prise en compte



Chênaie à Grand capricorne

# Cistude d'Europe

## *Emys orbicularis*



Photo CPIE à Dax Saubagnacq

### Reptiles, Chéloniens, Emydés

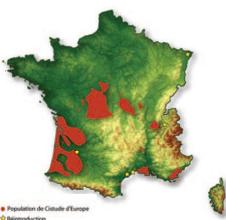
Convention de Berne - Annexe II  
Directive « Habitats » - Annexes II et IV  
Directive « Habitats » - Etat de conservation région atlantique : défavorable mauvais  
Liste rouge mondiale - Cotation UICN : Quasi menacée  
Liste rouge nationale : Préoccupation mineure  
Protection nationale : arrêté du 27 juillet 1993  
Bénéficie d'un Plan National d'Action 2011-2015  
Et d'un Plan Régional d'Action en Aquitaine 2012-2015

### DESCRIPTION DE L'ESPÈCE

Tortue d'eau douce, la Cistude d'Europe appartient au groupe des reptiles caractérisé par une respiration pulmonaire. Elle possède une carapace osseuse de forme ovale, peu bombée. Sa taille varie de 10 à 20 cm chez les adultes pour un poids moyen de 400 à 800 g. Sa carapace est de couleur brun foncé à noire avec des taches jaunes. Le plastron est jaune taché de noir. Aquatique, ses pattes sont palmées et pourvues de griffes.

La Cistude présente un dimorphisme sexuel important permettant une distinction rapide des sexes chez les adultes. La femelle a les yeux jaunes, sa queue est plus courte et plus étroite à sa base tandis que le mâle a les yeux orangés-rouges et sa queue présente un renflement pénien entre le plastron et le cloaque. La carapace de la femelle est plus ronde que celle des mâles. Le mâle, de taille plus petite, a un plastron légèrement concave. L'espérance de vie serait de 40 à 60 ans.

### RÉPARTITION ET ÉTAT DES POPULATIONS



L'aire de répartition de la Cistude s'étend de la péninsule ibérique à l'ouest, jusqu'à la mer d'Aral à l'est, de la Pologne au nord, jusqu'au Maghreb au sud.

En France, la Cistude se retrouve sur deux tiers du pays avec ses populations principales dans le centre, l'Ouest et le Sud-ouest de la France, en Provence, en Corse, en Languedoc et en région Rhône Alpes. Des projets de réintroduction sont en cours de réalisation en France (Savoie, Alsace, Hérault, Lot-et-Garonne). Espèce de plaine, encore bien présente en Europe, la Cistude est le reptile qui a le plus régressé ces dernières années (particulièrement en Europe Centrale).

Source : Cistude Nature

### CYCLE DE VIE ET CARACTÈRES BIOLOGIQUES

Espèce attachée au milieu aquatique, elle se rencontre dans les cours d'eau lents ou faiblement courants, à une altitude < 600m. La Cistude d'Europe possède un cycle annuel qui alterne entre périodes d'activités et périodes de ralentissement ou d'hivernation.

**L'hivernation** - état de mise en repos général - se déroule d'octobre à mars. Elle s'enfouie sous la vase ou dans des débris végétaux (marécages, boisements humides).

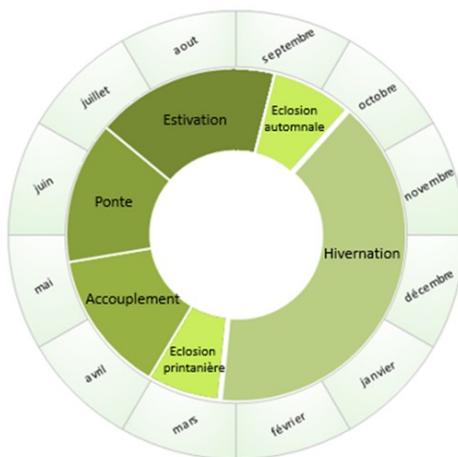
**La période d'activité** (mars à octobre). Pendant cette période, la Cistude, presque exclusivement carnivore, va se nourrir (invertébrés et vertébrés) dans les plans d'eaux ou canaux qu'elle occupe.

Comme tous les Reptiles, la Cistude d'Europe est ectotherme. Diurne, elle utilise le soleil comme source de chaleur externe pour contrôler sa température corporelle et donc son métabolisme. Elle s'expose au soleil (comportement de « basking ») sur des souches ou troncs d'arbres en bordure de plans d'eau ou sur la végétation et plonge au moindre dérangement. La nuit, elle reste immobile dans l'eau.

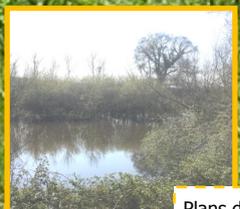
Pendant cette phase a également lieu l'accouplement (sous l'eau). La maturité sexuelle varie selon les régions géographiques françaises. En Aquitaine, elle se fait entre 6 et 8 ans pour les mâles et entre 7 et 9 ans pour les femelles.

Elle ne quitte l'eau que pour la ponte (mi-mai à mi-juillet). Celle-ci a lieu sur des sols chauds, dégagés, non-inondables, sableux, parfois éloignés du point d'eau (prairies rases, digues ou chemins). Plusieurs pontes peuvent avoir lieu la même année, comme à Dax où 2 pontes ont été observées (en juin/juillet à 21 jours d'intervalle). Les œufs (3 à 13) sont déposés dans un trou creusé par la femelle et les jeunes naissent après 80 à 90 jours d'incubation et mesurent 2 à 3 cm. La naissance peut être décalée au printemps suivant.

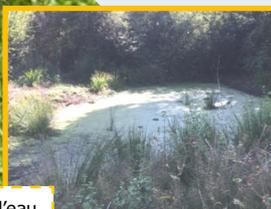
**Estivation** : si les conditions écologiques deviennent défavorables durant la période d'activité, la Cistude—bien que sédentaire— peut migrer vers un autre point d'eau ou entrer en estivation. Son activité est alors ralentie (état de léthargie), celle-ci se réfugie dans la végétation rivulaire environnante (hélophytes, ronciers..). A Dax, des cas de migrations et d'estivations ont été observés.



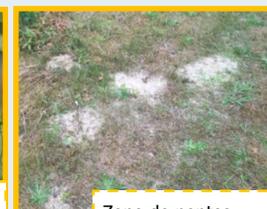
Boisement humide



Plans d'eau



Basking sur la végétation aquatique



Zone de pontes

# La Cistude d'Europe sur le site

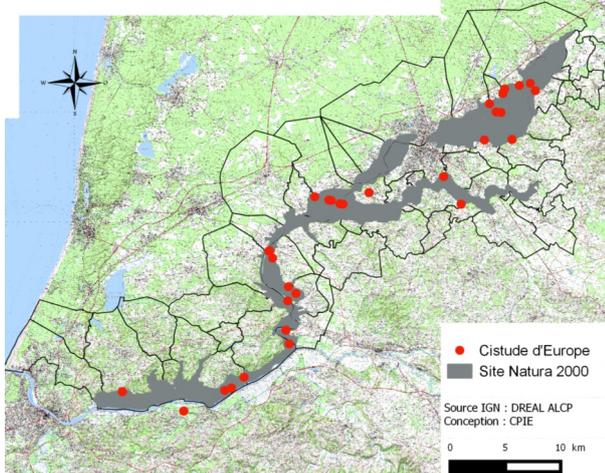
## IMPORTANTANCE DU SITE

Les Barthes de l'Adour sont composés d'habitats naturels très diversifiés. La Cistude d'Europe y trouve alors les milieux nécessaires pour la réalisation des différentes phases de son cycle (boisements humides, plan d'eau, prairies).

Les aménagements réalisés dans les Barthes (estèves, traverses) afin de contenir les niveaux d'eau forment de véritables corridors écologiques, permettant ainsi à l'espèce une circulation plus aisée entre les différents milieux qu'elle affectionne. Cet espace reste inondable l'hiver, notamment les prairies naturelles et les boisements humides en Barthe basse, offrant de potentiels sites d'hivernation.

## RÉPARTITION CONNUE DE L'ESPECE

Répartition de la Cistude d'Europe sur le site



La Cistude se retrouve globalement sur l'ensemble du site (17 communes). Les plus fortes densités de populations se contactent sur Urt (17 observés en même temps), Saint-Laurent-de-Gosse (25), Pey (8), Rivière-Saas-et-Gourby(16), et Thetieu (plusieurs populations où 4 individus ont été observés).

A Dax, un suivi des populations (Cistude Nature, 2005) a permis de mettre en évidence la présence de la Cistude d'Europe avec une importante population sur le site des Barthes (68 individus capturés, pour une estimation de 192 individus).

Les zones de pontes sont en général peu connues, cependant les suivis permettent de les déterminer. Les seules données de présence de juvéniles (avant 2016) concernent Urt, Saint-Martin-de-Hinx, Yzosse. A Dax, l'étude de 2005 a permis de mettre en évidence la présence de zones de ponte et de juvéniles. Au cours des prospections de 2016, des pontes prédatées ont été observées à Pey (Le Sabla), et un accouplement a été vu à Saint-Martin-de-Seignanx.

## HABITATS POTENTIELS

Les Barthes de l'Adour sont composées d'une multitude de milieux humides utilisés par la Cistude d'Europe. Les plans d'eaux, canaux et cours d'eau sont des habitats potentiels dans la mesure où ces milieux respectent les

conditions écologiques nécessaires à l'installation de la Cistude.

- **Habitats d'hivernation** : une couche de vase importante ou de débris végétaux avec une faible hauteur d'eau est nécessaire à l'espèce lui offrant ainsi des conditions thermiques favorables. Les boisements humides sont alors idéal à l'espèce.
- **Habitats d'estivation** : soit la cistude se place dans la végétation environnante (ronciers, haies, héliophytes) soit elle rejoint des plans d'eau permanents proches.
- **Sites de pontes** : certains secteurs ouverts des Barthes à sols plus ou moins sableux peuvent être utilisés comme zone de ponte. La Cistude

## MENACES ET FACTEURS D'ÉVOLUTION

- **L'assèchement/la destruction des milieux aquatiques** (urbanisation grandissante, pratiques agricoles, travaux sur plan d'eau)
- **La dégradation de la qualité de l'eau** (pollution urbaine, industrielle, agro-sylvicole)
- **La limitation de la végétation aquatique et riveraine par des moyens mécanique ou chimique** (curage des points d'eau, régulation de la végétation aquatique exotique)
- **La compétition écologique avec la Tortue à tempes rouges**, espèce exotique introduite menace la viabilité des populations.
- **La prédation** des nids et juvéniles par les carnivores

## PROPOSITIONS DE GESTION

- **Conserver la végétation aquatique autochtone immergée** (potamots, nénuphars) et rivulaire (iris, joncs, carex).
  - **Conserver les postes d'insolation** (arbres morts par exemple).
  - **Proscrire le curage** des plans d'eau, des fossés et canaux (manuel ou mécanique).
- Préserver une zone de quiétude autour, ainsi qu'au sein même des plans d'eau.**
- **Entretien des sites de pontes et bordure de plan d'eau** : Gyrobroyage, une coupe annuelle suffit. (coupe tardive en aout)
- Exclure la période de mi-mai à mi-juillet (période de ponte) et septembre et mars (émergence des juvéniles)
- **Sensibiliser le grand public**
  - **Réguler les populations de Tortues à tempes rouges.** (Piégeage ou de tir sélectif)

Photo CPIE



Tortue de Floride

Photo CPIE



Compétition pour les sites de chauffe

## CONSERVATION

L'espèce est encore bien présente sur le site. La conservation des sites favorables est essentielle au maintien des populations. Afin de prévenir la compétition avec la Tortue de Floride, certaines mesures de régulation seraient à prévoir sur les sites les plus envahis, par exemple sur la commune de Saint-Martin-de-Hinx (mare aux nénuphars). Des suivis pourraient être mis en place pour établir le statut reproducteur des populations les plus denses ainsi que le territoire réellement occupé (CMR, radio-localisation). Enfin, l'utilisation des canaux par l'espèce reste peu connue, la prise en compte de l'espèce dans leur gestion n'est cependant pas à négliger.

L'inventaire réalisé au printemps-été 2016 a permis de prospector 81 sites à 2 reprises et devra être reconduit dans 6 ans afin de veiller au maintien de l'espèce sur le site.

**Action F1** = Restauration, entretien et gestion des ouvrages **Action F2** = Restauration, entretien et gestion du réseau hydraulique **Action F3** = Restauration, entretien et gestion des boisements d'intérêt communautaire **Action F8** = Restauration, entretien et gestion des milieux ouverts marécageux **Action F5** = Restauration, entretien et gestion des prairies à vocation agricole ou non **Action F12** = Conservation et amélioration des capacités d'accueil du site pour les EIC **Action F13** = Mettre en place une gestion conservatoire des stations d'EIC **Action F14** = Suivi de l'état de conservation des habitats et espèces **Actions F15 et F16** = Communication et sensibilisation aux enjeux du site et accompagnement technique des projets du territoire pour s'assurer de leur prise en compte



Photo CPIE colonie de reproduction à St Barthélémy

Photo CPIE  
individu isolé en gîte  
À St Martin de Seignanx

# Petit Rhinolophe

## *Rhinolophus hipposideros*

### Mammifères, Chiroptères, Rhinolophidés

Directive « Habitats » - Annexes II et IV

Directive « Habitats » - Etat de conservation région atlantique : défavorable inadéquat

Liste rouge mondiale - Cotation UICN : Préoccupation mineure

Liste rouge européenne - Cotation UICN : Quasi-menacé

Liste rouge des mammifères continentaux de France : Préoccupation mineure

Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire : article 2

Considérée comme espèce à préoccupation majeure

dans le Plan Régional d'Actions aquitain

pour les Chiroptères

### DESCRIPTION DE L'ESPÈCE

En toute saison, le Petit rhinolophe se différencie aisément des autres rhinolophes par sa petite taille (à peine plus gros qu'un pouce). En léthargie hivernale, il s'enveloppe entièrement dans ses ailes. La selle ne présente quasiment pas d'appendice supérieur mais seulement un appendice inférieur incliné vers le bas et pointu. Le pelage est brun foncé sans nuance roussâtre sur le dos et gris à gris-blanc sur le ventre. Les petits tendent plus vers le gris foncé que vers le brun. Les oreilles sont grises à brun clair.

### RÉPARTITION ET ÉTAT DES POPULATIONS



■ Observé entre 1970 et 1999  
□ Disparu ou non revu depuis 1989

Espèce très répandue rencontrée de la zone soudano-éthiopienne et du Maghreb pour le continent africain à l'Europe moyenne de l'Irlande au sud de la Péninsule arabique et en Asie centrale.

En Europe, l'espèce s'arrête au sud de l'Angleterre, au sud de la Belgique et à l'Allemagne où il a quasiment disparu. Il est néanmoins très commun en Slovénie, Slovaquie, Hongrie, Roumanie et Bulgarie ainsi que dans les Balkans.

En Europe l'espèce était en très fort déclin jusqu'à la fin 1980. Depuis, la tendance des populations est variable d'un pays à l'autre, mais en diminution dans la partie septentrionale de son aire de répartition.

En France, le Petit rhinolophe est régulier à assez commun dans la moitié sud du pays, se raréfiant considérablement en remontant vers le nord où il peut être très rare (Picardie, Nord-Pas-de-Calais...).

En France, après une diminution jusqu'à la fin 1980, sa tendance des populations semble être stable sur les dix dernières années sur la partie sud du pays, mais toujours en régression dans la partie nord.

### CARACTÈRES BIOLOGIQUES

La période de rut s'étale de l'automne au printemps. Les femelles forment des colonies de mise-bas de taille variable (quelques dizaines en Aquitaine). De mi-juin à fin juillet, elles donnent naissance à un seul jeune. Les jeunes sont sevrés vers 30 jours. L'espérance de vie moyenne se situe autour de 7 ans. Le Petit rhinolophe entre en hibernation de septembre-octobre à avril. Dès la tombée de la nuit, le Petit rhinolophe s'envole du gîte diurne vers les zones de chasse en suivant préférentiellement des corridors boisés. Le Petit rhinolophe repère obstacles et proies par écholocation. Il consomme principalement des insectes volants de petites à moyennes tailles (diptères, lépidoptères, trichoptères). Il se laisse parfois tenter par quelques hyménoptères, coléoptères, hémiptères et autres arachnides.

### ÉCOLOGIE

Le Petit rhinolophe recherche les paysages semi-ouverts, à forte diversité d'habitats, formés de boisements de feuillus, d'herbages en lisière de bois ou bordés de haies, pâturés et de ripisylves, landes, friches, vergers pâturés, jardins. Rejoint les zones de chasse en suivant préférentiellement des corridors boisés. Les zones de chasse sont peu éloignées du gîte (dans un rayon de 5 km).

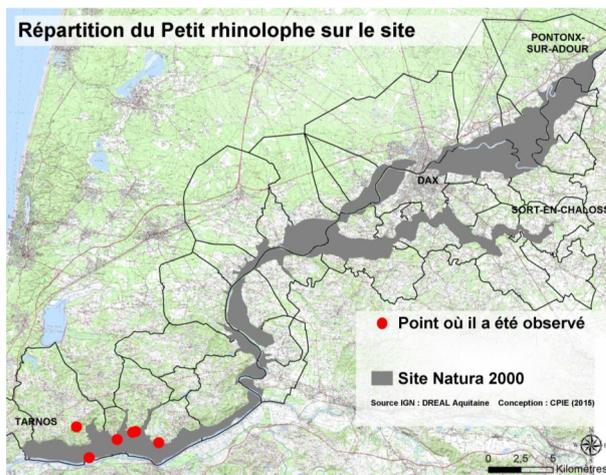
L'espèce est très fidèle aux gîtes de reproduction et d'hivernage, en particulier les femelles, les mâles ayant un comportement plus erratique. Considérée comme une espèce sédentaire, ses déplacements entre gîtes d'été gîtes d'hiver sont de 10 à 20 km (maximum 100 à 150 kms). Les gîtes d'hivernation sont des cavités naturelles (grottes) ou artificielles (carrières souterraines, tunnels, caves, vides sanitaires). Les gîtes de reproduction sont exclusivement dans des bâtiments, aussi bien dans les combles d'une église, d'une grange que d'une habitation traditionnelle. Les vides sanitaires et les chaufferies sont aussi utilisés.

# Le Petit Rhinolophe sur le site

## IMPORTANTANCE DU SITE

En l'état actuel des connaissances, il est difficile d'évaluer l'importance du site pour l'espèce.

## RÉPARTITION CONNUE DE L'ESPECE



L'espèce n'a jamais fait l'objet d'inventaire spécifique. Néanmoins des observations ont été faites dans le Bas Adour maritime. Deux gîtes de reproduction ont été identifiés avec chacun une trentaine d'individus observés (femelles avec jeunes de l'année). Le premier était situé dans une avancée de toit d'une église et l'autre dans une maison privative où les rhinolophes utilisaient à la fois le grenier et le garage en circulant à travers les étages de la maison par des trous dans les planchers. Des gîtes de repos ont également été trouvés avec des individus isolés identifiés dans des bâtiments privés (granges et vides sanitaires). Des individus ont également été identifiés sur leur territoire de chasse (lisières de boisements) par écoute ultrasonore.

## HABITATS POTENTIELS

Le Petit rhinolophe recherche les paysages semi-ouverts, à forte diversité d'habitats, formés de boisements de feuillus, d'herbages en lisière de bois ou bordés de haies, pâturés et de ripisylves, landes, friches, vergers pâturés, jardins. Rejoint les zones de chasse en suivant préférentiellement des corridors boisés. Les zones de chasse sont peu éloignées du gîte (dans un rayon de 5 km).

Les gîtes d'hibernation sont des cavités naturelles (grottes) ou artificielles (carrières souterraines, tunnels, caves, vides sanitaires). Les gîtes de reproduction sont exclusivement dans des bâtiments, aussi bien dans les combles d'une église, d'une grange que d'une habitation traditionnelle. Les vides sanitaires et les chaufferies sont aussi utilisés.

## MENACES ET FACTEURS D'EVOLUTION

- **Disparition des gîtes de transit et de reproduction** réaménagement des maisons, des granges et vieilles bâtisses
- **Fragmentation du territoire** infrastructures routières et ferroviaires (risque collision et diminution des territoires de chasse), destruction/discontinuité des corridors écologiques
- **Intensification de l'agriculture et de la sylviculture**



Photo CPIE individu isolé dans une grange à Biaudos

## PROPOSITIONS DE GESTION

- **Inventaire des colonies** et caractérisation des gîtes et des habitats de chasse. Les territoires de chasse sont encore mal connus dans le contexte spécifique landais et le lien entre les différentes colonies reste à étudier.
- **Conserver/restaurer les zones de gîtes identifiées**
- **Sensibiliser le monde rural** sur les services rendus par l'espèce et sur la nécessité de la maintenir en bon état de conservation (gîtes et habitats de chasse)
- **Maintien de la mosaïque de milieux naturels du site** (prairies naturelles, boisements âgés et bien stratifiés, haies, lisières feuillues...)
- **Conserver/restaurer les continuités écologiques** entre gîtes et territoires de chasse (haies, lisières, ripisylves)

**Action F10** = Développement et entretien du réseau bocager **Action F12** = Conservation et amélioration des capacités d'accueil du site pour les EIC **Action F13** = Mettre en place une gestion conservatoire des stations d'EIC **Action F14** = Suivi de l'état de conservation des habitats et espèces **Actions F15 et F16** = Communication et sensibilisation aux enjeux du site et accompagnement technique des projets du territoire pour s'assurer de leur prise en compte



Photo P.Favre

# Grand Rhinolophe

## *Rhinolophus ferrumequinum*

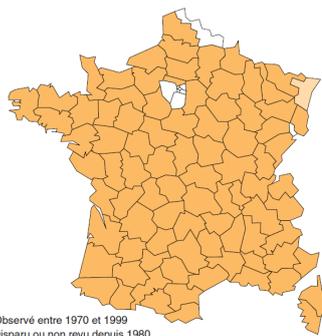
### Mammifères, Chiroptères, Rhinolophidés

Directive « Habitats » - Annexes II et IV  
 Directive « Habitats » - Etat de conservation région atlantique : défavorable inadéquat  
 Liste rouge mondiale - Cotation UICN : Préoccupation mineure  
 Liste rouge européenne - Cotation UICN : Quasi-menacé  
 Liste rouge des mammifères continentaux de France : Quasi-menacée  
 Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire : article 2  
 Considérée comme espèce à préoccupation forte  
 dans le Plan Régional d'Actions aquitain  
 pour les Chiroptères

### DESCRIPTION DE L'ESPÈCE

Le plus grand des rhinolophes européen mesure de 5 à 6 cm de long et jusqu'à 40 cm d'envergure pour un poids de 17 à 34 g. Ses oreilles larges sont dépourvues de tragus. Son appendice nasal en forme caractéristique de fer à cheval permet de le reconnaître facilement. Son pelage dorsal est gris brun plus ou moins teinté de roux et ventral gris blanc à blanc jaunâtre. Au gîte, pend enveloppé dans ses ailes, isolément ou en groupe serré.

### RÉPARTITION ET ÉTAT DES POPULATIONS



■ Observé entre 1970 et 1999  
 □ Disparu ou non revu depuis 1980

Espèce paléarctique eurasiatique, il occupe l'Europe moyenne, l'Afrique du nord et l'Asie mineure jusqu'en Chine et au Japon. En Europe l'espèce s'arrête au sud de la Grande-Bretagne, au sud de l'Allemagne et de la Pologne et jusqu'au bord de la Mer Noire. Elle occupe l'ensemble du pourtour méditerranéen. Elle a disparu du Danemark, d'Ecosse et Irlande. Le Grand rhinolophe est devenu très rare en Angleterre et au Pays de Galles, en Belgique, Luxembourg, Suisse ainsi qu'en Allemagne.

En Europe l'espèce était en très fort déclin jusqu'à la fin 1980. depuis, la tendance des populations est variable d'un pays à l'autre.

En France, le Grand rhinolophe occupe l'ensemble du territoire métropolitain, y compris la Corse, de façon plus ou moins homogène. L'espèce est régulière dans l'ouest, le sud-ouest et plus rare dans le sud-est, le nord et le nord-est du pays, exceptées la Bourgogne et la Franche-Comté. Sa tendance des populations est

stable, sur les dix dernières années voire en hausse dans la partie sud du pays.

### CARACTÈRES BIOLOGIQUES

La période de rut s'étale de l'automne au printemps. Les femelles forment des colonies de mise-bas de taille variable (quelques dizaines en Aquitaine). De mi-juin à fin juillet, elles donnent naissance à un seul jeune. Les jeunes sont sevrés vers 45 jours. La maturité sexuelle est entre 2 et 3 ans. La longévité est de 30 ans. Le Grand rhinolophe entre en hibernation de septembre-octobre à avril. Dès la tombée de la nuit, le Grand rhinolophe s'envole directement du gîte diurne vers les zones de chasse en suivant préférentiellement des corridors boisés. La première phase de chasse est suivie d'une phase de repos dans un gîte nocturne, puis alternent de courtes phases de chasse et des phases de repos. Le Grand rhinolophe repère obstacles et proies par écholocation. Selon la région, les lépidoptères représentent 30 à 45% (volume relatif), les coléoptères 25 à 40%, les hyménoptères (ichneumonidés) 5 à 20%, les diptères (tipulidés et muscoïdés) 10 à 20%, les trichoptères 5 à 10% du régime alimentaire.

### ÉCOLOGIE

Le Grand rhinolophe recherche les paysages semi-ouverts, à forte diversité d'habitats, formés de boisements de feuillus, d'herbages en lisière de bois ou bordés de haies, pâturés et de ripisylves, landes, friches, vergers pâturés, jardins.

Rejoint les zones de chasse en suivant préférentiellement des corridors boisés. Plus la colonie est importante, plus ces zones sont éloignées du gîte (dans un rayon de 2-4 km, rarement 10 km). Chez les jeunes, la survie dépend de la richesse en insectes dans un rayon de 1 km. Le vol est papillonnant, généralement à faible hauteur (0,3 m à 6 m). L'espèce évite généralement les espaces ouverts et suit les alignements d'arbres, les haies voûtées et les lisières boisées pour se déplacer ou chasser.

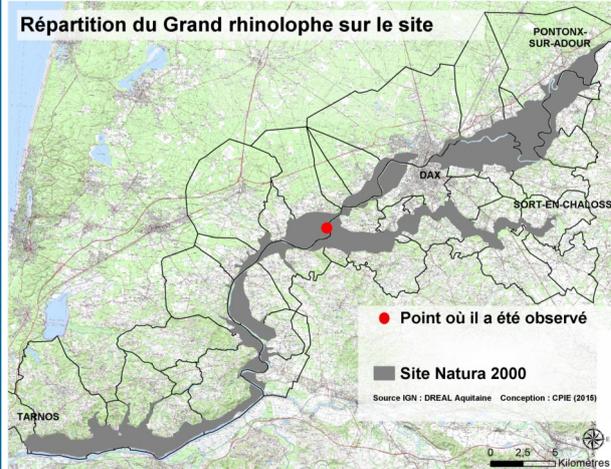
L'espèce est très fidèle aux gîtes de reproduction et d'hivernage, en particulier les femelles, les mâles ayant un comportement plus erratique. Généralement, 20 à 30 km peuvent séparer les gîtes d'été de ceux d'hiver. Les gîtes d'hibernation sont des cavités naturelles (grottes) ou artificielles (galeries et puits de mines, caves, tunnels, viaducs), souvent souterraines. Les gîtes de reproduction sont variés : les colonies occupent greniers, bâtiments agricoles, vieux moulins, églises, mais aussi galeries de mine et caves suffisamment chaudes. Des bâtiments près des lieux de

# Le Grand Rhinolophe sur le site

## IMPORTANTANCE DU SITE

En l'état actuel des connaissances, il est difficile d'évaluer l'importance du site pour l'espèce.

## RÉPARTITION CONNUE DE L'ESPECE



Le Grand rhinolophe a été contacté une seule fois en vol dans la forêt communale de Rivière, Méas, sans que la colonie source (bâti ou cavité) n'ait été identifiée. Il serait intéressant de rechercher et visiter les gîtes potentiels de cette espèce dans le secteur.

## HABITATS POTENTIELS

Territoires de chasse, cette espèce affectionne les paysages semi-ouverts, offrant une grande diversité d'habitats, constitués de boisements clairs de feuillus, d'herbages en lisière de bois ou bordés de haies et pâturés de préférence par des bovins et de ripisylves, landes, friches, vergers pâturés, jardins... Les cultures, spécialement de maïs, et les milieux ouverts dépourvus d'arbres sont généralement évités car ils constituent des milieux peu favorables à leurs déplacements, et sont inaptes à produire une quantité suffisante de proies.

Pour les gîtes, les grands rhinolophes se reproduisent généralement dans les combles chaudes (bâtiments publics : églises, mairies, écoles ; ou même privés exploitations agricoles). Le maintien de l'espèce dépendra aussi de la pérennité du patrimoine bâti.

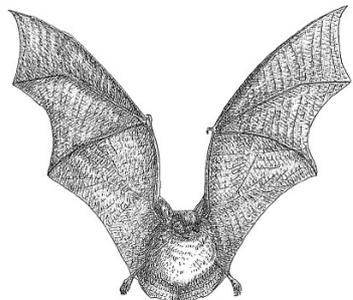
## MENACES ET FACTEURS D'EVOLUTION

- **Fragmentation du territoire** infrastructures routières et ferroviaires (risque collision et diminution des territoires de chasse), destruction/discontinuité des corridors écologiques
- **Disparition des gîtes de transit et de reproduction** réaménagement des granges et vieilles bâtisses
- **Intensification de l'agriculture et de la sylviculture**

## PROPOSITIONS DE GESTION

- **Maintien de la mosaïque de milieux naturels du site** (prairies naturelles, boisements âgés et bien stratifiés, haies, lisières feuillues...)
- **Inventaire des colonies** et caractérisation des gîtes et des habitats de chasse. Les territoires de chasse sont encore mal connus dans le contexte spécifique landais et le lien entre les différentes colonies reste à étudier.
- **Conserver/restaurer les zones de gîtes identifiées**
- **Conserver/restaurer les continuités écologiques** entre gîtes et territoires de chasse (haies, lisières, ripisylves)
- **Sensibiliser le monde rural** sur les services rendus par l'espèce et sur la nécessité de la maintenir en bon état de conservation (gîtes et habitats de chasse)

**Action F10** = Développement et entretien du réseau bocager **Action F12** = Conservation et amélioration des capacités d'accueil du site pour les EIC **Action F13** = Mettre en place une gestion conservatoire des stations d'EIC **Action F14** = Suivi de l'état de conservation des habitats et espèces **Actions F15 et F16** = Communication et sensibilisation aux enjeux du site et accompagnement technique des projets du territoire pour s'assurer de leur prise en compte



Dessin : V. Nowakowski (Cahiers d'habitats)

# Petit murin

## *Myotis blythii*

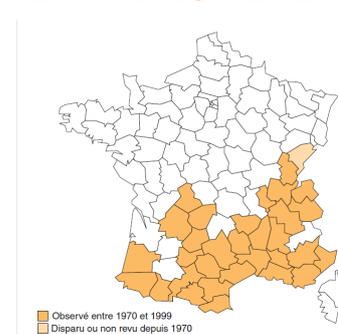
### Mammifères, Chiroptères, Vespertilionidés

Directive « Habitats » - Annexes II et IV  
 Directive « Habitats » - Etat de conservation région atlantique : défavorable mauvais  
 Liste rouge mondiale - Cotation UICN : Préoccupation mineure  
 Liste rouge européenne - Cotation UICN : Quasi-menacé  
 Liste rouge des mammifères continentaux de France : Quasi-menacé  
 Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire : article 2  
 Considérée comme espèce à préoccupation forte  
 dans le Plan Régional d'Actions aquitain  
 pour les Chiroptères

### DESCRIPTION DE L'ESPÈCE

Le Grand murin est une chauve-souris de grande taille, difficilement différenciable du Grand murin (*Myotis myotis*). Le Petit murin apparaît plus svelte, plus pâle, plus clair que le Grand murin. Le pelage dorsal brunâtre et le ventre à blanc-gris. Les oreilles sont plus courtes et plus étroites avec le bord antérieur moins convexe. Le Petit murin présente une touffe de poils blancs, parfois très réduite et difficile à voir entre les deux oreilles. La pointe du tragus est généralement claire. La longueur de la mâchoire reste le critère le plus fiable pour déterminer cette espèce.

### RÉPARTITION ET ÉTAT DES POPULATIONS



Le Petit murin est présent dans la partie méridionale de l'Europe depuis la côte ouest du Portugal jusqu'à la côte méridionale de l'Asie mineure et l'Asie centrale. Il occupe aussi le sud du Caucase, toute la Turquie, et tout le Proche-Orient. En Europe, l'espèce semble stable depuis une vingtaine d'années.

En France, le Petit murin est présent au sud d'une ligne plus ou moins régulière allant de Rochefort à Belfort. Son abondance et sa fréquence semblent plus élevées dans la zone méditerranéenne. En Corse, il est remplacé par son espèce jumelle le Murin du Maghreb (*Myotis punicus*).

En France, malgré les difficultés d'identification de l'espèce, après une régression jusqu'au début des années 1980, l'espèce semble stable aujourd'hui.

### CARACTÈRES BIOLOGIQUES

La période de rut s'étale de l'automne au printemps. Les femelles forment des colonies de mise-bas de taille conséquente. Fin mai, elles donnent naissance à un seul jeune. Les jeunes sont sevrés vers 30 jours. L'espérance de vie maximum observée est de 33 ans. Le Petit murin entre en hibernation de mi-novembre à mi-mars. Dès la tombée de la nuit, le Petit murin s'envole du gîte diurne vers les zones de chasse en suivant préférentiellement des corridors boisés. Le Petit murin repère obstacles et proies par écholocation. Le Petit murin se nourrit surtout d'orthoptères, principalement de sauterelles, et de coléoptères. Il glane ses proies principalement sur les herbages hauts des milieux ouverts.

### ÉCOLOGIE

Les terrains de chasse identifiés du Petit murin sont souvent des milieux ouverts à végétation herbacée haute. Il peut néanmoins être observé en sous-bois où il chasse au niveau du sol.

Les territoires de chasse se situent dans un rayon de 4 à 7 kms autour du gîte.

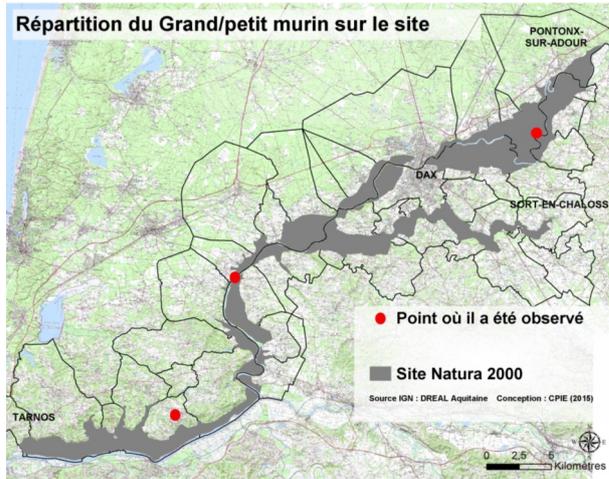
L'espèce est très fidèle aux gîtes de reproduction et d'hivernage, en particulier les femelles, les mâles ayant un comportement plus erratique. Les gîtes d'hivernation et de reproduction sont souvent souterrains (grottes, carrières...).

# Le Petit murin sur le site

## IMPORTANTANCE DU SITE

En l'état actuel des connaissances, il est difficile d'évaluer l'importance du site pour l'espèce.

## RÉPARTITION CONNUE DE L'ESPECE



Il est difficile de différencier le Grand murin du Petit murin. Les données connues sont donc celles du complexe Grand/petit murin.

Deux zones de gîtes diurnes sont connues. L'une dans l'église de St Laurent de Gosse et l'autre sous le pont de la Marquèze avec des individus isolés observés mais pas de reproduction avérée.

Un individu en chasse dans la forêt communale de Téthieu (ONF, 2010).

## HABITATS POTENTIELS

Les terrains de chasse identifiés du Petit murin sont souvent des milieux ouverts à végétation herbacée haute. Les gîtes d'hibernation et de reproduction sont souvent souterrains (grottes, carrières...).

## MENACES ET FACTEURS D'EVOLUTION

- **Disparition des gîtes de transit et de reproduction** ré-aménagement des granges et vieilles bâtisses
- **Intensification de l'agriculture et de la sylviculture**

## PROPOSITIONS DE GESTION

- **Inventaire des colonies** et caractérisation des gîtes et des habitats de chasse. Les territoires de chasse sont encore mal connus dans le contexte spécifique landais et le lien entre les différentes colonies reste à étudier.
- **Conserver/restaurer les zones de gîtes identifiées**
- **Sensibiliser le monde rural** sur les services rendus par l'espèce et sur la nécessité de la maintenir en bon état de conservation (gîtes et habitats de chasse)

**Action F10** = Développement et entretien du réseau bocager **Action F12** = Conservation et amélioration des capacités d'accueil du site pour les EIC **Action F13** = Mettre en place une gestion conservatoire des stations d'EIC **Action F14** = Suivi de l'état de conservation des habitats et espèces **Actions F15 et F16** = Communication et sensibilisation aux enjeux du site et accompagnement technique des projets du territoire pour s'assurer de leur prise en compte

Photo CPIE Murin de grande taille dans une fissure de l'église de St Laurent de Gosse

# Barbastelle

## *Barbastella barbastellus*



Photo M. SOL

### Mammifères, Chiroptères, Vespertilionidés

Directive « Habitats » - Annexes II et IV

Directive « Habitats » - Etat de conservation région atlantique : défavorable inadéquat

Liste rouge mondiale - Cotation UICN : Quasi-menacée

Liste rouge européenne - Cotation UICN : Vulnérable

Liste rouge des mammifères continentaux de France : Préoccupation mineure

Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire : article 2

Considérée comme espèce à préoccupation majeure

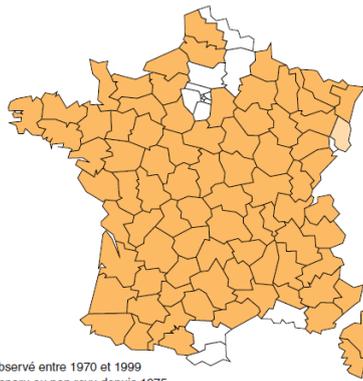
dans le Plan Régional d'Actions aquitain

pour les Chiroptères

### DESCRIPTION DE L'ESPÈCE

La Barbastelle d'Europe se caractérise par un pelage brun-noir avec des reflets gris argentés surtout sur le dos. Le pelage dense de ses larges oreilles lui donnent un aspect trapu. Elle possède une petite bouche avec une mâchoire fine. Des cas d'albinisme partiel sont connus en Aquitaine.

### RÉPARTITION ET ÉTAT DES POPULATIONS



■ Observé entre 1970 et 1999  
 □ Disparu ou non revu depuis 1975

Espèce paléarctique occidentale, elle occupe l'Europe moyenne, jusque dans le Caucase et au Marco. En Europe l'espèce s'arrête au sud de la Suède et est présente dans le sud de la Grande-Bretagne ainsi qu'en Irlande.

En Europe, elle a connu une très forte régression dans la partie nord de son aire de répartition en Europe. Depuis, son évolution est contrastée selon les pays.

En France, la Barbastelle d'Europe occupe l'ensemble du territoire avec des disparités régionales : l'espèce est régulière dans l'ouest, le sud-ouest et l'est du pays, plus rare en région méditerranéenne et très rare à absente dans le nord du pays., principalement en Picardie et Nord-Pas-de-Calais, plus fréquente mais localisée dans la partie est (Lorraine, Alsace). Elle est fréquente dans la partie Ouest et Sud-ouest, plus localisée mais fréquente en région Auvergne et plus ou moins répartie et moyennement fréquente en milieu alpin et ans le Sud-est.

En France, elle a connu une très forte régression jusqu'au début des années 1980, l'espèce semble stable sur les vingt dernières années.

### CARACTÈRES BIOLOGIQUES

Comme chez toutes les chauves-souris métropolitaines, le cycle d'activité comprend plusieurs phases. Peu frileuse, la Barbastelle d'Europe passe souvent l'hiver dans des gîtes non souterrains, probablement des arbres, dans des trous ou sous des écorces. Cependant quelques rassemblements hivernaux sont recensés dans d'anciens tunnels ferroviaires en Aquitaine. Lors des périodes de froids plus intenses, elle gagne les abris souterrains. La période d'hivernation commence mi-novembre pour finir fin février. En milieu de printemps les femelles se regroupent pour former les colonies de mise-bas. La femelle a un jeune qu'elle allaite pendant 30 jours. L'espérance de vie oscille entre 5 à 10 ans. La Barbastelle d'Europe se nourrit quasi-exclusivement de papillons nocturnes de type Pyrale. Elle semble également consommer des petits coléoptères.

### ÉCOLOGIE

Espèce arboricole, elle exploite les parcelles forestières les plus naturelles (chênaies « autochtones ») et les plus matures (arbres de moyen et gros diamètres majoritairement). Les animaux sont assez routiniers dans leur déplacements et le choix de leurs terrains de chasse. Les études montrent que l'espèce ne se déplace peu en période estivale (moins de 5 kms).

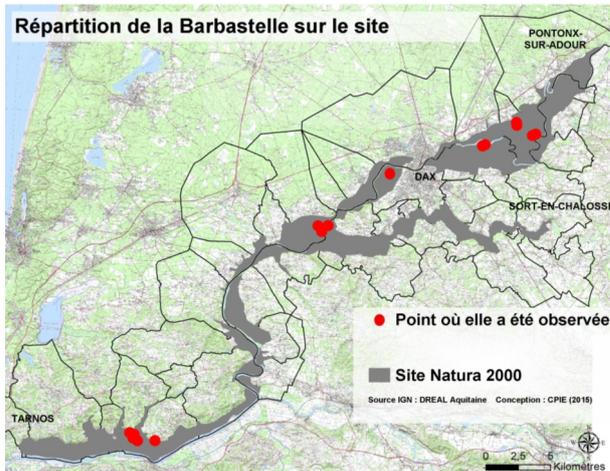
Les gîtes de reproduction sont souvent des cavités d'arbres mais aussi des bâtiments anciens voire sous des ponts. Les études montrent que les colonies utilisent plusieurs gîtes au cours de l'élevage des jeunes, celles-ci pouvant se fragmenter temporairement.

# La Barbastelle sur le site

## IMPORTANTANCE DU SITE

En l'état actuel des connaissances, il est difficile d'évaluer l'importance du site pour l'espèce mais étant donnée la forte présence de boisements favorables à l'espèce sur le site nous pouvons considérer que le site présente une grande responsabilité vis-vis de la Barbastelle d'Europe.

## RÉPARTITION CONNUE DE L'ESPECE



L'espèce n'a

En 2010, elle a été contactée en chasse dans les forêts communales de Tercis, Rivière Mees, Téthieu, St Vincent de Paul (ONF).

Elle a également été identifiée en chasse dans les boisements marécageux de St Laurent de Gosse et dans la chênaie communale de Dax- Boulogne.

## HABITATS POTENTIELS

Les Barthes sont occupées par de grands massifs forestiers naturels très favorables à la présence de la Barbastelle d'Europe que se soit pour la chasse ou pour le gîte (arbres à cavités et fissures). Les grandes chênaies de l'Adour présente un habitat de choix pour l'espèce et les boisements marécageux semble également lui convenir, tout au moins comme

## MENACES ET FACTEURS D'EVOLUTION

- **Fragmentation du territoire** infrastructures routières et ferroviaires (risque collision et diminution des territoires de chasse), destruction/discontinuité des corridors écologiques
- **Disparition des gîtes de transit et de reproduction** arbres morts et/ou vieillissant à cavités et fissures
- **Intensification de la sylviculture**



## PROPOSITIONS DE GESTION

- **Conserver/favoriser les boisements à forte naturalité** chênaies et boisement marécageux
- **Conserver/restaurer les continuités écologiques** entre les massifs forestiers utilisés par l'espèce
- **Sensibiliser les acteurs de la forêt** sur les services rendus par l'espèce et sur la nécessité de la maintenir en bon état de conservation (gîtes et habitats de chasse)

**Action F3** = Restauration, entretien et gestion des boisements d'intérêt communautaire  
**Action F4** = Conservation des boisements de forte naturalité  
**Action F10** = Développement et entretien du réseau bocager  
**Action F12** = Conservation et amélioration des capacités d'accueil du site pour les EIC  
**Action F13** = Mettre en place une gestion conservatoire des stations d'EIC  
**Action F14** = Suivi de l'état de conservation des habitats et espèces  
**Actions F15 et F16** = Communication et sensibilisation aux enjeux du site et accompagnement technique des projets du territoire pour s'assurer de leur prise en compte

# Grand murin

## *Myotis myotis*



Photo M. SOL



Photo M. SOL

### Mammifères, Chiroptères, Vespertilionidés

Directive « Habitats » - Annexes II et IV  
 Directive « Habitats » - Etat de conservation région atlantique : défavorable inadéquat  
 Liste rouge mondiale - Cotation UICN : Préoccupation mineure  
 Liste rouge européenne - Cotation UICN : Préoccupation mineure  
 Liste rouge des mammifères continentaux de France : Préoccupation mineure  
 Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire : article 2  
 Considérée comme espèce à préoccupation forte  
 dans le Plan Régional d'Actions aquitain  
 pour les Chiroptères

### DESCRIPTION DE L'ESPÈCE

Le Grand murin est une chauve-souris de grande taille, se caractérisant par un pelage dorsal gris-brun à brun-roux contrastant avec son pelage ventral blanc sale à blanc-gris. Le museau et les oreilles sont longs et larges et la mâchoire puissante. Morphologiquement, très proche du Petit murin (*Myotis blythii*), seul un examen minutieux permet de s'assurer d'une bonne identification, sur la zone de recouvrement des deux espèces (moitié sud de la France).

### RÉPARTITION ET ÉTAT DES POPULATIONS



Depuis, sa tendance des populations semble s'être stabilisée voire être en légère augmentation dans certaines régions.

Le Grand murin est une espèce européenne occupant toute l'Europe continentale moyenne, jusqu'en Turquie, au Caucase et au Proche-Orient. En Europe, l'espèce est absente de Scandinavie, relictuelle au sud de l'Angleterre et absente de Corse et de Sardaigne. L'Ukraine et la Bulgarie représentent la limite orientale.

En Europe, l'espèce était en très fort déclin jusqu'à la fin 1980. Depuis, la tendance des populations semble s'être stabilisée voire être en légère augmentation au moins dans la partie centrale de son aire de répartition.

En France, le Grand murin occupe l'ensemble du territoire sauf la Corse, où il est remplacé par son espèce jumelle le Murin du Maghreb (*Myotis punicus*). Cependant, l'espèce reste très rare à l'ouest de la Bretagne, dans le nord de la France et jusqu'en Ile-de-France.

En France, l'espèce était en très forte diminution jusqu'au milieu voire plus du XXème siècle, avec la disparition de plusieurs très grosses colonies.

### CARACTÈRES BIOLOGIQUES

La période de rut s'étale de l'automne au printemps. Les femelles forment des colonies de mise-bas de taille conséquente. Fin mai, elles donnent naissance à un seul jeune. Les jeunes sont sevrés vers 50 jours. L'espérance de vie maximum observée est de 25 ans. Le Grand murin entre en hibernation de septembre-octobre à avril. Dès la tombée de la nuit, le Grand murin s'envole du gîte diurne vers les zones de chasse en suivant préférentiellement des corridors boisés. Le Grand murin repère obstacles et proies par écholocation. Le régime alimentaire du Grand murin est assez diversifié se composant d'invertébrés vivants au sol comme des carabes ou des araignées. En période estivale, il chasse de façon opportuniste selon les émergences des sauterelles, des hannetons, des bousiers...

### ÉCOLOGIE

Les terrains de chasse identifiés du Grand murin partagent une caractéristique commune : ils sont situés dans les zones où le sol est très accessible en vol : forêts (hêtraie, chênaie, pinède, forêt mixte...) dont la végétation basse est absente, ou à répartition hétérogène (tâches de sol nu), prairies fraîchement fauchées. En Europe méridionale, les terrains de chasse seraient situés plus en milieux ouverts. C'est une espèce dont les proies sont sensibles à la dégradation du sol (compactage, ornières importantes, élimination du bois mort couché, des souches...). Rejoint les zones de chasse en suivant préférentiellement des corridors boisés.

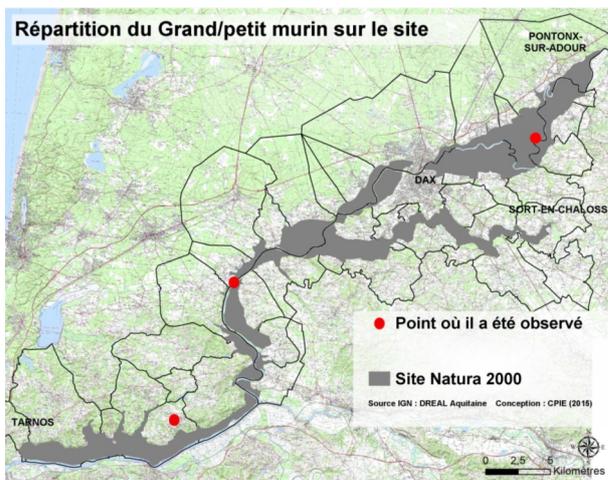
L'espèce est très fidèle aux gîtes de reproduction et d'hivernage, en particulier les femelles, les mâles ayant un comportement plus erratique. Les gîtes d'hivernation sont souvent des fissures des cavités naturelles (grottes) ou artificielles (murs de maisons, ponts). Les gîtes de reproduction sont anthropophiles (bâtiments, combles d'une église, d'une grange...) ou souterrains (grottes).

# Le Grand murin sur le site

## IMPORTANTANCE DU SITE

En l'état actuel des connaissances, il est difficile d'évaluer l'importance du site pour l'espèce.

## RÉPARTITION CONNUE DE L'ESPECE



Il est difficile de différencier le Grand murin du Petit murin. Les données connues sont donc celles du complexe Grand/petit murin.

Deux zones de gîtes diurnes sont connues. L'une dans l'église de St Laurent de Gosse et l'autre sous le pont de la Marquèze avec des individus isolés observés mais pas de reproduction avérée.

Un individu en chasse dans la forêt communale de Téthieu (ONF, 2010).

## HABITATS POTENTIELS

Les terrains de chasse identifiés du Grand murin partagent une caractéristique commune : ils sont situés dans les zones où le sol est très accessible en vol : forêts (hêtraie, chênaie, pinède, forêt mixte...) dont la végétation basse est absente, ou à répartition hétérogène (tâches de sol nu), prairies fraîchement fauchées. Il affectionne particulièrement les vallées alluviales.

Les gîtes peuvent se trouver dans les bâtiments et sous les ponts.



## MENACES ET FACTEURS D'EVOLUTION

- Disparition des gîtes de transit et de reproduction réaménagement des granges et vieilles bâtisses
- Intensification de l'agriculture et de la sylviculture



## PROPOSITIONS DE GESTION

- **Inventaire des colonies** et caractérisation des gîtes et des habitats de chasse. Les territoires de chasse sont encore mal connus dans le contexte spécifique landais et le lien entre les différentes colonies reste à étudier.
- **Conserver/restaurer les zones de gîtes identifiées**
- **Sensibiliser le monde rural** sur les services rendus par l'espèce et sur la nécessité de la maintenir en bon état de conservation (gîtes et habitats de chasse)

**Action F10** = Développement et entretien du réseau bocager **Action F12** = Conservation et amélioration des capacités d'accueil du site pour les EIC **Action F13** = Mettre en place une gestion conservatoire des stations d'EIC **Action F14** = Suivi de l'état de conservation des habitats et espèces **Actions F15 et F16** = Communication et sensibilisation aux enjeux du site et accompagnement technique des projets du territoire pour s'assurer de leur prise en compte



# Minioptère de Schreibers

## *Miniopterus schreibersii*

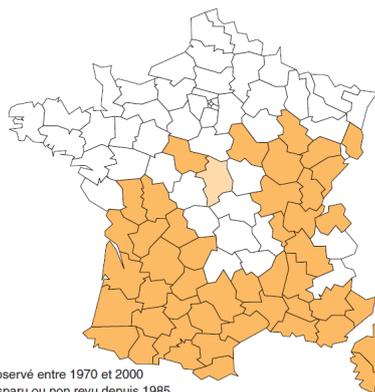
### Mammifères, Chiroptères, Vespertilionidés

Directive « Habitats » - Annexes II et IV  
Directive « Habitats » - Etat de conservation région atlantique : défavorable mauvais  
Liste rouge mondiale - Cotation UICN : Quasi menacée  
Liste rouge européenne - Cotation UICN : Quasi menacée  
Liste rouge des mammifères continentaux de France : Vulnérable  
Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire : article 2  
Considérée comme espèce à préoccupation moyenne  
dans le Plan Régional d'Actions aquitain  
pour les Chiroptères

### DESCRIPTION DE L'ESPÈCE

Le Minioptère de Schreibers est une chauve-souris de taille moyenne, se caractérisant par un museau court, des oreilles triangulaires dépassant très peu de la tête. Le pelage est de couleur gris-brun sur le dos et plus clair sur le ventre. Le front bombé qui descend rapidement sur le nez, donnant un aspect « tête de bison » à l'espèce, est un signe caractéristique.

### RÉPARTITION ET ÉTAT DES POPULATIONS



■ Observé entre 1970 et 2000  
■ Disparu ou non revu depuis 1985

Le Minioptère de Schreibers est une des espèces de chauve-souris présentant la plus large répartition mondiale. L'espèce occupe toute l'Europe moyenne, le Moyen-Orient jusqu'en Iran, Chine et Japon ainsi qu'en Australie et en Afrique sub-saharienne. En Europe, la sous espèce nominale est présente et sa limite nord de répartition part du centre-ouest de la France jusqu'à l'extrême sud de la Pologne.

En Europe, suite à des épisodes épizootiques importants ces dix dernières années, un phénomène de disparition a été noté et entraînant une diminution de l'aire de répartition européenne.

En France, le Minioptère de Schreibers occupe le sud d'une ligne allant de La Rochelle (17) à Colmar (68).

En France, suite à ces problèmes de maladies, les populations de l'espèce ont chuté de façon importante et peinent à se reconstituer.

### CARACTÈRES BIOLOGIQUES

Comme chez toutes les chauves-souris métropolitaines, le cycle d'activité comprend plusieurs phases. La période de rut s'étale de l'automne au printemps. Les femelles forment des colonies de mise-bas de taille conséquente. Fin juin, elles donnent naissance à un seul jeune. Les jeunes sont sevrés vers 30 jours. L'espérance de vie maximum observée est de 16 ans. A l'entrée de l'hiver, le Minioptère de Schreibers entre en hibernation. Dès la tombée de la nuit, le Minioptère de Schreibers s'envole du gîte diurne vers les zones de chasse en suivant préférentiellement des corridors boisés. Le Minioptère de Schreibers repère obstacles et proies par écholocation. Le régime alimentaire du Minioptère de Schreibers se compose de petits insectes, en particulier des papillons de nuit, et de diptères et ponctuellement en fin de saison des arachnidés.

### ÉCOLOGIE

Les terrains de chasse identifiés du Minioptère de Schreibers sont peu connus avec une tendance à préférer les forêts, les lisières de bois et les zones urbaines.

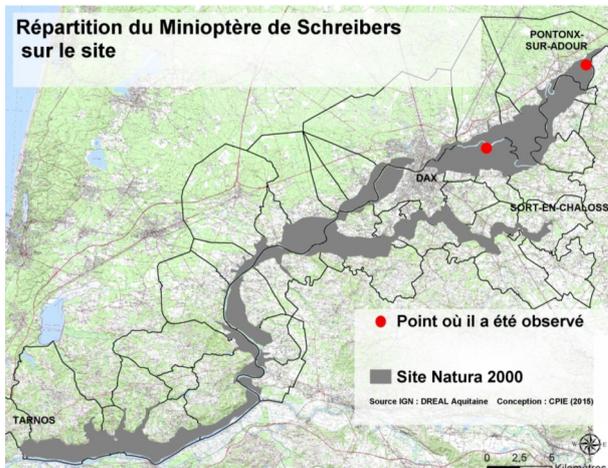
L'espèce est très fidèle aux gîtes de reproduction et d'hivernage, en particulier les femelles, les mâles ayant un comportement plus erratique. Les gîtes sont quasi-exclusivement cavernicoles. La grande majorité des colonies de mise-bas se localise dans le réseau karstique. Pour le reste, l'espèce fréquente aussi bien les sites naturels que les sites artificiels et anthropiques.

# Le Minioptère de Schreibers sur le site

## IMPORTANTANCE DU SITE

En l'état actuel des connaissances, il est difficile d'évaluer l'importance du site pour l'espèce.

## RÉPARTITION CONNUE DE L'ESPECE



En 2010, elle a été contactée en forêt communale de St Vincent de Paul et Pontonx sur l'Adour (ONF).

## HABITATS POTENTIELS

Chasse : forêts, lisières de bois et zones urbaines.

Gîtes de reproductions : grottes et milieux souterrains à proximité du site.

## MENACES ET FACTEURS D'EVOLUTION

- Disponibilité et quiétude des gîtes

## PROPOSITIONS DE GESTION

- **Inventaire des colonies** et caractérisation des gîtes et des habitats de chasse.
- **Conserver/restaurer les zones de gîtes identifiées**
- **Sensibiliser le monde rural** sur les services rendus par l'espèce et sur la nécessité de la maintenir en bon état de conservation (gîtes et habitats de chasse)

**Action F10** = Développement et entretien du réseau bocager **Action F12** = Conservation et amélioration des capacités d'accueil du site pour les EIC **Action F13** = Mettre en place une gestion conservatoire des stations d'EIC **Action F14** = Suivi de l'état de conservation des habitats et espèces **Actions F15 et F16** = Communication et sensibilisation aux enjeux du site et accompagnement technique des projets du territoire pour s'assurer de leur prise en compte

Photo CPIE à St Laurent de Gosse



# Murin de Bechstein

## *Myotis bechsteinii*

### Mammifères, Chiroptères, Vespertilionidés

Directive « Habitats » - Annexes II et IV

Directive « Habitats » - Etat de conservation région atlantique : défavorable inadéquat

Liste rouge mondiale - Cotation UICN : Quasi menacée

Liste rouge européenne - Cotation UICN : Vulnérable

Liste rouge des mammifères continentaux de France : Quasi menacée

Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire : article 2

Considérée comme espèce à préoccupation forte

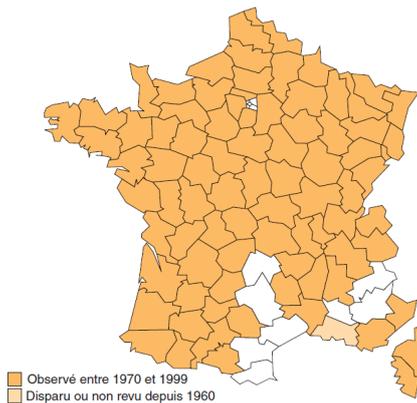
dans le Plan Régional d'Actions aquitain

pour les Chiroptères

### DESCRIPTION DE L'ESPÈCE

Avec ses grandes oreilles et sa taille relativement petite, comparé au Grand murin (*Myotis myotis*), le Murin de Bechstein est très caractéristique. Il a la face rose peu poilue, avec un pelage dorsal brun pâle à roussâtre, contrastant avec celui gris clair du ventre. Le tragus apparaît court, relativement à la taille de l'oreille, atteignant à peine le tiers de l'oreille.

### RÉPARTITION ET ÉTAT DES POPULATIONS



Le Murin de Bechstein est une espèce européenne stricte, présent de l'Atlantique à la Mer noire. Son aire de répartition correspond majoritairement à celle du Hêtre en Europe centrale, de l'est et de l'ouest. Il est mentionné comme rare dans les Péninsules ibérique et italienne. Dans le sud de l'Europe, les populations sont le plus souvent isolées en îlots, contrairement au nord où les distributions sont continues du sud de l'Angleterre à l'Ukraine. Même si l'espèce est largement répartie en Europe, elle reste cependant rare et localisée sur l'ensemble de son aire de présence.

On manque de données, mais la tendance des populations en Europe semble stable sur les vingt dernières années.

En France, l'espèce possède des populations localement communes sur l'arc atlantique étendu à quelques départements à l'intérieur des terres : Basse-Normandie et Pays-de-la-Loire, ainsi que Poitou-Charentes et une partie de l'Aquitaine. Il est aussi localement abondant en Bourgogne, et peu fréquent en Languedoc-Roussillon et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

On manque de données, mais la tendance des populations en France semble stable au moins sur les vingt dernières années.

### CARACTÈRES BIOLOGIQUES

Comme chez toutes les chauves-souris métropolitaines, le cycle d'activité comprend plusieurs phases. Il entre en hibernation à partir du mois de novembre jusqu'au mois d'avril. Le Murin de Bechstein passe souvent l'hiver dans des gîtes souterrains peu grégaires les individus sont souvent isolés. Dès le mois de mai, les femelles se regroupent pour former les colonies de mise-bas. La femelle a un jeune qu'elle allaite pendant 30 jours. L'espérance de vie est de 15 ans. Le Murin de Bechstein consomme un large spectre d'arthropodes forestiers (diptères, lépidoptères parfois névroptères). Outre ces proies majoritaires capturées en vol, le Murin de Bechstein chasse également au sol ou en glanant dans le feuillage des arbres. Les proies les plus capturées, grâce à ses techniques de chasse sont des coléoptères, opilions, araignées...

### ÉCOLOGIE

Le Murin de Bechstein est la chauve-souris la plus forestière en Europe, considérée comme la "chauvesouris de forêt vierge", encore plus que la Barbastelle. Elle utilise la forêt pour la chasse et les gîtes. Elle recherche les massifs feuillus bien structurés, plus ou moins humides, les peuplements relativement clairs, mais avec une canopée si possible fermée et sélectionne principalement les boisements feuillus âgés avec des clairières. Elle change souvent de gîte, et on estime qu'une colonie en a besoin d'une 50e dans l'année sur une surface restreinte (40 ha).

Les gîtes d'hibernation sont souvent cavernicoles.

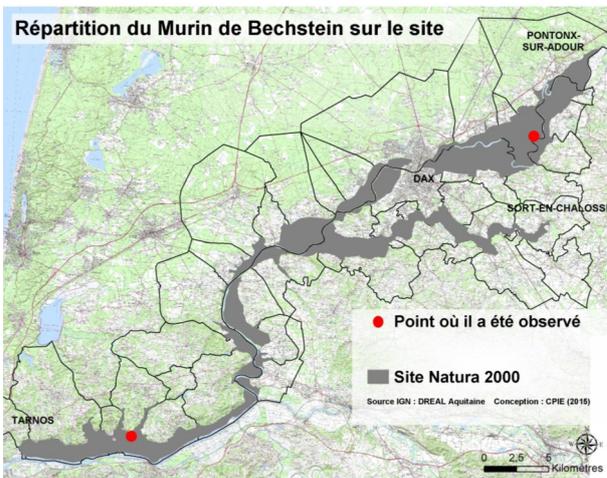
Les gîtes de reproduction sont principalement forestiers (arbres creux, fissurés ou écorce décollée) même si quelques cas de reproduction dans des bâtiments sont connus.

# Le Murin de Bechstein sur le site

## IMPORTANTANCE DU SITE

En l'état actuel des connaissances, il est difficile d'évaluer l'importance du site pour l'espèce mais étant donnée la forte présence de boisements favorables à l'espèce sur le site nous pouvons considérer que le site présente une grande responsabilité vis-vis du Murin de Bechstein.

## RÉPARTITION CONNUE DE L'ESPECE



En 2010, elle n'a été contactée qu'une seule fois, en forêt communale de Téthieu (ONF).

Elle a également été capturée dans les boisements marécageux de la barthe basse de St Laurent de Gosse.

Néanmoins c'est une espèce difficile à contacter en milieu fermé du fait de ses signaux faiblement audibles (5 m). Elle est donc vraisemblablement présente aussi ailleurs.

## HABITATS POTENTIELS

Les Barthes sont occupées par de grands massifs forestiers naturels très favorables à la présence du Murin de Bechstein que se soit pour la chasse ou pour le gîte (arbres à cavités et fissures). Les grandes chênaies de l'Adour présente un habitat de choix pour l'espèce et les boisements marécageux semble également lui convenir, tout au moins comme territoire de chasse.

## MENACES ET FACTEURS D'EVOLUTION

- **Fragmentation du territoire** infrastructures routières et ferroviaires (risque collision et diminution des territoires de chasse), destruction/discontinuité des corridors écologiques
- **Disparition des gîtes de transit et de reproduction** arbres morts et/ou vieillissant à cavités et fissures
- **Intensification de la sylviculture**

## PROPOSITIONS DE GESTION

- **Conserver/favoriser les boisements à forte naturalité** chênaies et boisement marécageux
- **Conserver/restaurer les continuités écologiques** entre les massifs forestiers utilisés par l'espèce
- **Sensibiliser les acteurs de la forêt** sur les services rendus par l'espèce et sur la nécessité de la maintenir en bon état de conservation (gîtes et habitats de chasse)

**Action F3** = Restauration, entretien et gestion des boisements d'intérêt communautaire **Action F4** = Conservation des boisements de forte naturalité **Action F10** = Développement et entretien du réseau bocager **Action F12** = Conservation et amélioration des capacités d'accueil du site pour les EIC **Action F13** = Mettre en place une gestion conservatoire des stations d'EIC **Action F14** = Suivi de l'état de conservation des habitats et espèces **Actions F15 et F16** = Communication et sensibilisation aux enjeux du site et accompagnement technique des projets du territoire pour s'assurer de leur prise en compte



Photo R. Kuhn, PNA Loutre d'Europe



Photo R. Kuhn, PNA Loutre d'Europe

# Loutre d'Europe

## *Lutra lutra*

### Mammifères, Carnivores, Mustélinés

Directive « Habitats » - Annexes II et IV

Directive « Habitats » - Etat de conservation région atlantique : Défavorable inadéquat

Liste rouge mondiale - Cotation UICN : Quasi-menacée

Liste rouge nationale - Préoccupation mineure

Protection nationale : Arrêté du 23 avril 2007

Bénéficie d'un Plan National d'Actions 2010-2015  
qui sera suivi d'un plan de conservation

## DESCRIPTION DE L'ESPÈCE

La Loutre d'Europe est très bien adaptée au milieu aquatique grâce entre autre à son corps fuselé, ses pattes palmées et son pelage épais imperméable. Sa taille varie entre 1 m et 1.25 m pour un poids allant de 5 à 11 kg. Les mâles sont généralement plus corpulents mais morphologiquement les deux sexes sont très semblables. Seule la forme du front plus proéminent chez le mâle permet de les différencier. Le pelage de l'adulte est marron foncé, plus clair sur la face ventrale, surtout au niveau du cou. Le pelage des juvéniles est gris à la naissance et prend la même couleur que celui de l'adulte lorsqu'ils commencent à sortir de la catiche. Adultes à 6 mois, leur pelage se distingue encore par des poils plus longs et hirsutes.

## RÉPARTITION ET ÉTAT DES POPULATIONS



Au niveau de l'Europe, son déclin a commencé depuis le milieu du XX<sup>ème</sup> siècle engendrant sa disparition dans une grande partie de l'Europe centrale. Dans certains pays, la Loutre a colonisé la quasi-totalité du territoire (Iles Britanniques, le Portugal et l'Albanie). En revanche, elle est en voie de disparition aux Pays-Bas, en Allemagne, en Italie et dans le Nord et l'Est de l'Espagne. Enfin elle ne subsiste qu'à l'état de petites populations très vulnérables en Belgique et au Luxembourg.

Au niveau de la France, elle était encore présente partout au début du XX<sup>ème</sup> siècle. Dès les années 30, elle devient rare dans le Nord, dans l'Est et le Sud-est jusqu'à disparaître de 60 départements français à partir de 1950. La répartition nationale est très hétérogène. En effet, la Loutre occupe principalement deux grandes zones, la façade atlantique et le Massif central auxquelles s'ajoutent quelques aires distinctes.

## CARACTÈRES BIOLOGIQUES

Son régime alimentaire est essentiellement ichtyophage mais aussi opportuniste : amphibiens, mollusques et surtout écrevisses américaines. Individualiste et solitaire, son territoire est très étendu : ~ 20 kms de cours d'eau pour une Loutre. Elle le marque en déposant ses épreintes (crottes) sur des sites visibles (ponts, rochers, haut de berge) pour repousser les autres individus et parfois attirer le partenaire sexuel (les sécrétions de la femelle renseignent le mâle sur ses prédispositions à l'accouplement). Sa période d'activité de nature diurne, elle a adopté un comportement nocturne face au dérangement humain. En France, elle est de plus en plus observable la journée. Sa reproduction peut avoir lieu toute l'année. Lors de cette phase, l'unité sociale est la famille : mère et jeunes de l'année. Pendant le rut, les individus ont une activité plus importante et se déplacent beaucoup mais suite à l'accouplement, la femelle restreint son domaine vital et diminue son rythme d'activité. Après une gestation de 2 mois, elle donne naissance à 1 ou 2 loutrons qui seront sevrés à 4 mois et autonomes à 8 mois. La maturité sexuelle est atteinte dès 2 ans pour les mâles et 3 ans pour les femelles. L'espérance de vie d'une Loutre étant courte (5 ans), le nombre de loutrons viables au cours de la vie d'une femelle est assez faible.

## ÉCOLOGIE

La Loutre fréquente en général des eaux douces (cours d'eau, lacs, étangs, marais, mares) mais peut être trouvée aux niveaux des côtes marines et des îles. Ubiquiste et opportuniste dans le choix des habitats et des sites d'alimentation, elle est présente des montagnes jusqu'au littoral. Selon les niveaux d'eau, l'utilisation des habitats change. Lors des périodes humides, ce sont les réseaux hydrauliques secondaires et tertiaires qui seront exploités. En revanche en période de basses eaux, les loutres auront tendance à utiliser exclusivement les réseaux primaires. Pour le choix de ses aires de repos et gîtes de reproduction, la Loutre est plus exigeante. Les gîtes de reproduction, appelés catices, se situent à proximité de l'eau avec un double accès sur la terre ferme et sous l'eau. Ces zones doivent être considérées comme des refuges de haute valeur écologique car elles représentent des zones de quiétude optimale. Les gîtes de repos (généralement diurnes) sont utilisés pour un sommeil prolongé à l'abri du dérangement et correspondent à des terriers creusés ou des anfractuosités naturelles dans la berge, sous les arbres... Enfin lorsque le sommeil est de courte durée, elle utilisera des gîtes dits de sieste nocturne qui sont à ciel ouvert. Il s'agit alors d'un amas de branches et de touffes d'herbes.

# La Loutre d'Europe sur le site

## IMPORTANTANCE DU SITE

Au regard des connaissances, le site semble important pour l'espèce même si elle utilise surtout les cours d'eau et d'une façon moindre les zones humides barthaises.

## RÉPARTITION CONNUE DE L'ESPECE



Elle a été retrouvée régulièrement sur le site Natura 2000 : ensemble du fleuve Adour mais aussi 13 ruisseaux barthais. Sa reproduction sur le territoire a pu être confirmée par l'observation simultanée de traces d'une loutre adulte et de son loutron à St Vincent de Paul (CPIE, 2011).

## HABITATS POTENTIELS

D'une manière générale, la Loutre est plutôt opportuniste dans le choix de ses habitats et de ses sites d'alimentation. Deux types de milieux complémentaires et interdépendants sont toutefois nécessaires à sa survie, soit d'une part, des milieux aquatiques et palustres variés et riches en proies disponibles toute l'année et d'autre part, des habitats rivulaires favorables au gîte et à l'élevage de la portée.

Le système hydraulique des Barthes permet la mise en connection d'un ensemble d'habitats tels que des **boisements** (bois marécageux d'aulnes, forêts alluviales résiduelles et forêts mixtes de chênes, d'ormes et de frênes, chênaies méso-acidiphiles, peupliers...), des **prairies** (pâtures mésophiles, prairies à chiendent et patience, groupement à Bidens tripartite, gazon à petits souchets,...), des **tourbières hautes actives**, des **mégaphorbiaies**, des **étangs**, ... potentiellement favorables à la Loutre.

## MENACES ET FACTEURS D'EVOLUTION

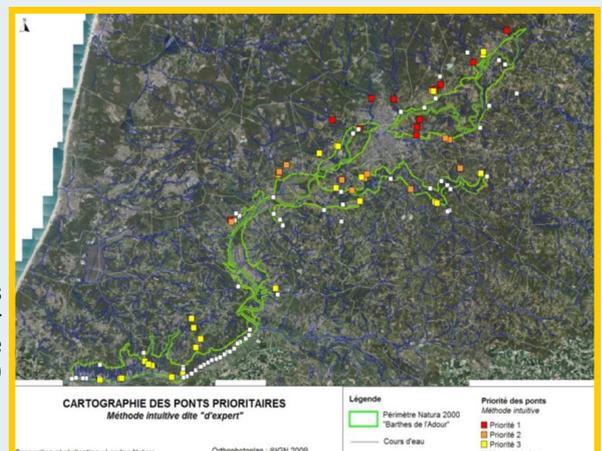
- **Destructions / dégradations des habitats** assèchements (irrigation ou drainage excessif de boisements et prairies), destruction des plans d'eau, recalibrage/entretien inadapté du réseau hydraulique, destruction du réseau bocager, gestion forestière intensive, morcellement par les infrastructures linéaires, problématique qualité / quantité de l'eau...
- **Disparition / réduction de la connectivité** intra populationnelle par disparition des continums biologiques
- **Destructions directes** mortalité routière, mortalité liée aux engins et techniques de pêche traditionnelles, utilisation de pièges vulnérants pour la lutte contre les « nuisibles », empoisonnement par bioaccumulation dans le cadre de la lutte contre les ragondins, empoisonnement lors des opérations de lutte chimique contre les plantes exogènes ou autres, écrasement par des engins lors d'interventions sur les canaux, les berges, les boisements...
- **Diminution de la disponibilité alimentaire** homogénéisation des habitats avec réduction des zones d'interface à forte productivité, vidange printanière précoce des zones en eau ne favorisant pas la reproduction notamment des poissons et batraciens, impact probable (direct ou indirect) de la lutte chimique contre les espèces invasives ou autres sur les proies potentielles, impact de la colonisation des plans d'eau par des plantes invasives sur la disponibilité alimentaire, problématique qualité / quantité de l'eau, surexploitation du peuplement piscicole par les activités de pêche professionnelle et amateur...

## PROPOSITIONS DE GESTION

- Suivre l'état des populations sur le site
- Préserver les habitats d'espèces et les corridors de déplacements
- Réduire les risques de collision routière sur le site (voir étude Landes nature/CPIE de 2011)
- Adapter les programmes de lutte contre le Vison d'Amérique

**Action F1** = Restauration, entretien et gestion des ouvrages  
**Action F2** = Restauration, entretien et gestion du réseau hydraulique  
**Action F12** = Conservation et amélioration des capacités d'accueil du site pour les EIC  
**Action F13** = Mettre en place une gestion conservatoire des stations d'EIC  
**Action F14** = Suivi de l'état de conservation des habitats et espèces  
**Actions F15 et F16** = Communication et sensibilisation aux enjeux du site et accompagnement technique des projets du territoire pour s'assu-

Cartographie des ponts prioritaires à aménager sur le site (Landes Nature, 2011)



# Vison d'Europe

## *Mustela lutreola*



Photo CPIE à St-Martin-de-Seignanx

### *Mammifères, Carnivores, Mustélidés*

Directive « Habitats » - Annexes II et IV

Directive « Habitats » - Etat de conservation région atlantique : Défavorable mauvais

Liste rouge mondiale - Cotation UICN : En danger critique d'extinction

Liste rouge européenne - Cotation UICN : En danger critique d'extinction

Liste rouge des mammifères continentaux de France - En danger

Liste des mammifères terrestres protégés en France : Articles 1 et 2

Bénéficie d'un Plan National d'Actions 2007-2011

### DESCRIPTION DE L'ESPÈCE

Le Vison d'Europe présente une tête légèrement aplatie, un cou peu différencié, un corps mince, des pattes courtes et des oreilles rondes dépassant à peine de la fourrure. Cette dernière est presque entièrement brun foncé et nuancée plus clair sur le ventre et le poil de bourre est gris brun. En général, seul le menton et les lèvres présentent une tache blanche.

La longueur du corps peut varier de 30 à 40 cm (les mâles sont en général plus grands que les femelles) et celle de la queue de 12 à 18 cm (longueur comprise entre le tiers et la moitié de la longueur tête et corps). Leur poids va de 600 g à 1 kg pour les mâles et de 400 à 800 g pour les femelles.

**A ne pas confondre avec le vison d'Amérique - plus gros sans tâche sur la lèvre supérieure et le putois - poil de bourre fauve.**

### RÉPARTITION ET ÉTAT DES POPULATIONS



Europe : Présent uniquement dans le Paléarctique occidental ; d'Europe centrale et orientale originellement, le Vison a colonisé l'Europe occidentale. Depuis le XIX<sup>ème</sup> siècle, époque des premières mentions françaises, il régresse de façon continue sur l'ensemble de sa répartition européenne, n'occupant qu'un cinquième de son aire de répartition originelle. Il est à noter l'éloignement de plusieurs milliers de kilomètres entre les différents noyaux populationnels. Une colonisation de l'Espagne a été observée au siècle dernier.

France : Au début du XX<sup>ème</sup> siècle, l'espèce est mentionnée dans 40 départements. Une donnée landaise de 1897 constituait alors la donnée la plus au sud connue. Un déclin s'opère de façon rapide et continue pendant une cinquantaine d'années, entre les années 1920 et 1970. Aujourd'hui, 7 départements accueillent le Vison dont la répartition se cantonne au Sud-Ouest. Cette population constitue avec celle d'Espagne un noyau isolé de plus de 2500 km des autres noyaux européens.

### CARACTÈRES BIOLOGIQUES

Animal solitaire, territorial et sédentaire. Rut en février-mars. Gestation de 43 jours et mise bas d'une seule portée entre avril et juin. Moyenne de 3 à 4 jeunes par portée. Longévité estimée à 5 ans en milieu naturel. Espèce nocturne, chassant à terre et dans l'eau, son régime alimentaire opportuniste est très varié, se composant essentiellement de petits vertébrés : amphibiens, oiseaux, poissons, rongeurs.

### ÉCOLOGIE

Le Vison est une espèce spécialisée car inféodée aux zones humides. Mustélide qualifié de semi-aquatique, il se cantonne aux habitats riverains des cours d'eau et des zones lacustres ; il s'éloigne rarement des milieux aquatiques. Les gîtes sont pour la plupart situés à moins de 5-10 m d'un milieu aquatique. Males et femelles sembleraient occuper des niches écologiques différentes.

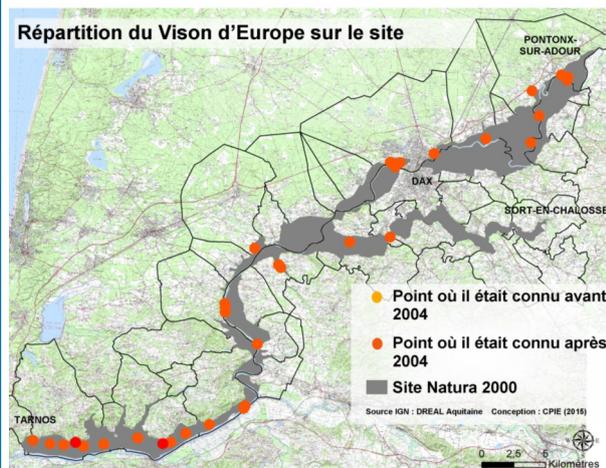
Domaine vital étendu, et fonction de la densité d'individus. En France, selon les individus et les densités de population, ils oscillent entre 1,6 km et plus de 15 km de cours d'eau principal. Dans les Landes de Gascogne, des domaines vitaux de  $2971 \pm 1888$  ha pour les mâles et de  $257 \pm 113$  ha pour les femelles ont été observés. En Espagne, ils sont entre 4 et 10 km de linéaire de cours d'eau. En dehors des habitats linéaires, l'organisation des domaines vitaux sur les zones humides riveraines de milieux lacustres est mal connue. Les déplacements peuvent être importants, jusqu'à 8 km pour un individu du Courant d'Huchet (40, Landes) dans une zone largement fréquentée (19 captures en 4 ans). Des déplacements courants de l'ordre de 2 à 4 km sont avancés par certains auteurs.

# Le Vison d'Europe sur le site

## IMPORTANTANCE DU SITE

Les Barthes de l'Adour sont considérées comme un site important pour cette espèce (Population relative\* inférieure à 2 % - source MEDD)

## RÉPARTITION CONNUE DE L'ESPECE



Les captures réalisées dans le cadre du programme national d'étude et de suivi du Vison d'Europe de 2000 à 2004 ainsi que les stratégies d'occupation de l'espace identifiées à ce jour, permettent de notifier la présence de cette espèce sur l'ensemble du site.

La donnée la plus récente connue, est un individu retrouvé mort suite une collision routière sur la D12 à St Laurent de Gosse en 2008 (D. Genoud).

Aujourd'hui, l'absence d'inventaire standardisé récent ne permet pas d'appréhender la dynamique récente de la population utilisatrice des barthes.

## HABITATS POTENTIELS

Les Barthes sont constituées par une mosaïque d'habitats potentiellement intéressants pour le Vison d'Europe dans la mesure où l'on y trouve le caractère d'inondabilité, la présence d'un réseau hydraulique fortement structurant, des zones de forte productivité et des secteurs de végétation dense favorable au gîte.

Les milieux présents sur le site sont : des boisements (bois marécageux d'aulnes, forêts alluviales résiduelles et forêts mixtes de chênes, d'ormes et de frênes, chênaies méso-acidiphiles, peupliers...), des prairies, des végétations herbacées marécageuses, des tourbières hautes actives, des mégaphorbiaies, des étangs, des canaux, des zones de production de maïs...

Leurs répartitions, structurations et dynamiques évolutives apparaissent toutefois fortement liées au statut foncier et au contexte anthropique passé et à venir. Selon les secteurs du site :

Le Bas Adour Maritime, avec un espace de production de maïs en barthe haute et un fort taux de boisements hygrophiles spontanés en barthe basse, résultat d'une privatisation des communaux au début du 20<sup>ème</sup> siècle et de l'échec de leur mise en production.

Le Moyen Adour Aval de Dax, avec de vastes systèmes prairiaux structurés autour de prairies humides communales pâturées (barthe basse) et de prairies de fauche méso-hygrophiles privées sur le bourrelet alluvial.

Le Moyen Adour Amont de Dax, avec un complexe bocager équilibré constitué de prairies basses communales, de prairies de fauche privées et de terres arables ainsi qu'une forêt de production (chênaies de l'Adour) très présente notamment sur des communaux.

Le Luy (amont de Heugas), avec la présence dominante sur des terrains privés et communaux de forêts de production (peupleraies et chênaies) et ponctuellement des cultures de maïs.

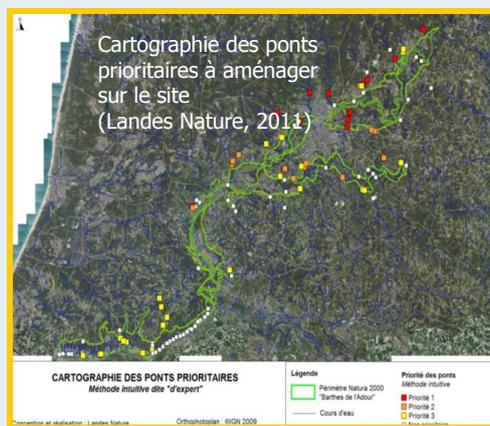
## MENACES ET FACTEURS D'EVOLUTION

- **Destruction / dégradation des habitats (repos, reproduction et chasse)** assèchements des zones humides, destruction des plans d'eau, entretien inadapté du réseau hydraulique et/ou bocager, gestion forestière intensive, morcellement par les infrastructures linéaires...
- **Disparition / réduction de la connectivité intra populationnelle** disparition des continuums biologiques entraînant la fragmentation des habitats
- **Destructions directes** mortalité routière, par pièges vulnérants contre les « nuisibles », empoisonnement (lutte contre les ragondins, opérations de lutte chimique contre les plantes exogènes...), écrasement par des engins lors des travaux (canaux, berges, boisements,) mortalité inhérente à des chiens errants...
- **Compétition avec le Vison d'Amérique** présent le site
- **Pathologie nouvelle et ré-émergente** maladie aléoutienne diffusée par le Vison d'Amérique (effet sur la dynamique du Vison d'Europe semble limité), maladie de Carré (semble plus impactante).
- **Diminution de la disponibilité alimentaire** homogénéisation des habitats, vidange printanière précoce des zones en eau ne favorisant pas les proies potentielles, impact (direct ou indirect) de la lutte chimique (espèces invasives ou autres) sur les proies, impact des plantes invasives dans les plans d'eau sur la disponibilité alimentaire, problématique qualité /quantité de l'eau...



Vison d'Amérique pris dans un piège à Ragondin St Laurent de Gosse CPIE, 2016

- **Faible hétérogénéité génétique** espèce moins apte à s'adapter aux contraintes extérieures



## PROPOSITIONS DE GESTION

- Evaluer l'état des populations sur le site
- Préserver les habitats d'espèces et les corridors de déplacements
- Réduire les risques de collision routière sur le site (voir étude Landes nature/CPIE de 2011)
- Adapter les programmes de lutte contre le Vison d'Amérique

**Action F2** = Restauration, entretien et gestion du réseau hydraulique  
**Action F3** = Restauration, entretien et gestion des boisements d'intérêt communautaire  
**Action F4** = Conservation des boisements de forte naturalité  
**Action F8** = Restauration, entretien et gestion des milieux ouverts marécageux  
**Action F12** = Conservation et amélioration des capacités d'accueil du site pour les EIC  
**Action F13** = Mettre en place une gestion conservatoire des stations d'EIC  
**Action F14** = Suivi de l'état de conservation des habitats et espèces  
**Actions F15 et F16** = Communication et sensibilisation aux enjeux du site et accompagnement technique des projets du territoire pour s'assurer de leur prise en compte

# Fluteau nageant *Luronium natans*



Photo CPIE à Saubusse



Photo CPIE à Saubusse

## Angiospermes, Monocotylédones, Alismatacées

Directive « Habitats » - Annexes II et IV

Directive « Habitats » - Etat de conservation région atlantique : Défavorable inadéquat

Liste rouge mondiale - Cotation UICN : Préoccupation mineure

Liste rouge nationale - Préoccupation mineure

Protection nationale : Arrêté du 23 avril 2007

Bénéficie d'un Plan National d'Actions 2012-2016

## DESCRIPTION DE L'ESPÈCE

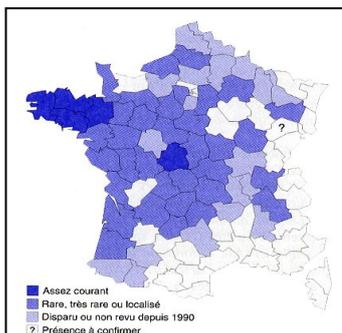
Plante herbacée, dont la morphologie varie en fonction de la situation écologique :

- Forme des eaux stagnantes : les feuilles basales en rosette sont non pétiolées, longues (5-15 cm) et étroites (2-3 mm) et les feuilles flottantes sont pétiolées à limbe obovale (1-4 cm de long sur 1-2 cm de large) pourvu de 3 nervures parallèles. Dans les eaux peu profondes, la rosette basale peut être absente et dans les eaux très peu profondes, les feuilles flottantes peuvent présenter un port dressé.

Les fleurs sont solitaires, blanches et flottantes. Les fruits sont des akènes de 3 mm à côtes saillantes.

- Forme des eaux courantes, profondes : les pieds sont souvent limités à la rosette dont les feuilles sont alors plus longues (50 – 75 cm) et plus large (5-8 mm).

## RÉPARTITION ET ÉTAT DES POPULATIONS



En Europe on la trouve en zone tempérée, occidentale et centrale. Il s'agit d'une endémique européenne à caractère atlantique, dont les limites sont au nord la Scandinavie et au sud le nord de la péninsule ibérique.

En France, les populations se situent en plaine et à faible altitude et sont absentes de la zone méditerranéenne.

Disparue de plusieurs pays, elle est citée partout comme espèce rare et en régression.

## CARACTÈRES BIOLOGIQUES

Plante vivace, stolonifère, dont le rhizome subsiste l'hiver sous l'eau. La colonisation se fait par enracinement de la tige au niveau des nœuds et par la formation de stolons. La variabilité interannuelle du nombre de pieds est très forte.

La floraison a lieu de mai à octobre et est en général restreinte et retardée en milieu lotique. La dissémination des fruits serait assurée par l'eau et/ou les oiseaux d'eau.

La multiplication végétative se fait par des propagules (parties de plantes issues de la fragmentation du stolons), capables de flotter et d'être disséminées par l'eau.

## ÉCOLOGIE

*L. natans* fréquente une large gamme de milieux humides, d'eaux stagnantes (mares, fossés, bras morts,..) ou courantes (courant faible), naturels ou d'origine anthropique.

Aquatique ou amphibie, ce flûteau peut supporter un marnage important voire une exondation temporaire. Principalement en eau peu profonde, il se rencontre dans des eaux oligotrophes à méso-eutrophes et aussi bien que calcaires.

Préférant les milieux ensoleillés à eaux claires, il supporte cependant l'ombrage et une eau turbide et se développe sur des fonds variés (vaseux, sablonneux...).

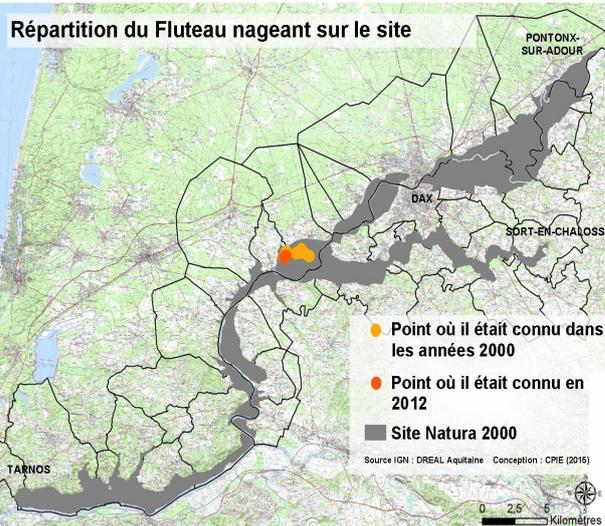
Espèce considérée comme pionnière, elle disparaît en général rapidement du fait de la concurrence végétale.

# Le Fluteau nageant sur le site

## IMPORTANTANCE DU SITE

Les Barthes de l'Adour sont considérées comme un site important pour cette espèce (population relative\* inférieure à 2% - Source MEDD).

## RÉPARTITION CONNUE DE L'ESPECE



Dans les années 2000, *L. natans* est donné présent sur les Barthes de l'Adour, au niveau des canaux et des plans d'eau. Des inventaires avaient alors mis en évidence une dizaine de stations réparties sur 2 communes du Moyen Adour à l'ouest de Dax (Rivière-Saas-et-Gourby et Saubusse) au niveau d'étangs, d'un bras mort de l'Adour, de dépressions en prairie inondable et de canaux sur des surfaces de plusieurs centaines de mètres carrés.

En 2012, une station était toujours présente à Saubusse sur un étang de chasse, couvrant une surface de quelques dizaines de mètres carrés.

En 2015, au cours de prospections ciblées sur l'ensemble des barthes, aucune station n'a été retrouvée, l'espèce peut ainsi être considérée comme disparue du site en l'état actuel des connaissances. L'expansion des populations de *Ludwigia grandiflora* depuis une dizaine d'années sur les barthes et la gestion des lacs de chasse où elle était présente, sont les causes principales identifiées de sa disparition.

## HABITATS POTENTIELS

Du fait de l'assez grande amplitude écologique de cette plante, on peut penser rencontrer cette espèce sur l'ensemble du territoire des Barthes de l'Adour caractérisé par de nombreux plans d'eau mais également par des milieux lotiques le plus souvent à courant faible (estiers, fossés...).

## MENACES ET FACTEURS D'EVOLUTION

- **Compétition liée aux espèces envahissantes** la forte colonisation des habitats naturels par les 2 jussies exotiques (*Ludwigia grandiflora* et *L. peploides*) et dans une moindre mesure, par le Myriophylle du Brésil (*Myriophyllum aquaticum*) exercent une concurrence néfaste au *Luronium natans*.
- **Modifications des plans d'eau** recréusement, changement de la gestion hydraulique
- **Eutrophisation du milieu** (en provenance du bassin versant ou des habitats limitrophes) d'origine agricole ou urbaine.



## PROPOSITIONS DE GESTION

- Respecter la dynamique hydraulique naturelle et traditionnelle des plans d'eau et cours d'eau et éviter la mise en place d'un drainage trop efficace;
- Lutter contre les espèces envahissantes en privilégiant des méthodes n'employant pas de désherbants;
- Éviter les pollutions modifiant les conditions physico-chimiques du milieu;
- Par ailleurs, certaines perturbations de l'habitat semblent favorables au Flûteau, en limitant le développement des espèces compétitives et invasives et en utilisant le caractère pionnier de cette espèce;
- Appliquer les réglementations existantes (loi sur l'eau, espèces protégées...);
- Le maintien du pâturage extensif peut également s'avérer favorable;
- Campagne d'informations sur ces mesures auprès des gestionnaires et des usagers.

**Action F1** = Restauration, entretien et gestion des ouvrages **Action F2** = Restauration, entretien et gestion du réseau hydraulique **Action F12** = Conservation et amélioration des capacités d'accueil du site pour les EIC **Action F13** = Mettre en place une gestion conservatoire des stations d'EIC **Action F14** = Suivi de l'état de conservation des habitats et espèces **Actions F15 et F16** = Communication et sensibilisation aux enjeux du site et accompagnement technique des projets du territoire pour s'assurer de leur prise en compte



# Marsilée à quatre feuilles

## *Marsilea quadrifolia*



Photo CPIE

**Ptéridophytes, Marsiléales, Marsiléacées**

Directive « Habitats » - Annexes II et IV

Directive « Habitats » - Etat de conservation région atlantique : Défavorable inadéquat

Liste rouge mondiale - Cotation UICN : Préoccupation mineure

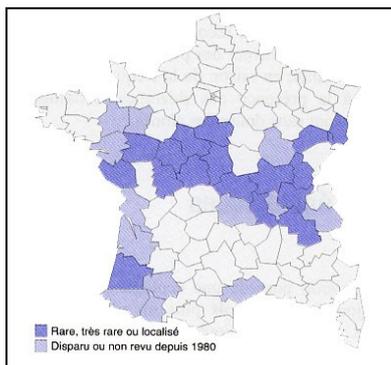
Liste rouge nationale - Non évaluée

Protection nationale : Arrêté du 23 avril 2007

### DESCRIPTION DE L'ESPÈCE

Plante herbacée aquatique aux tiges rampant sur le fond et aux feuilles (frondes) à 4 lobes disposées en croix rappelant un trèfle à quatre feuilles. Les feuilles sont de 2 types : celles formées en phase aquatique ont un limbe flottant et un pétiole (rachis) de longueur variable (jusqu'à 80 cm) et celles formées en phase terrestre sont pourvues d'un limbe rigide et dressé (10 à 20 cm). Les fruits sont des sporocarpes globuleux de 4 mm de diamètre, insérés au-dessus de la base du pétiole.

### RÉPARTITION ET ÉTAT DES POPULATIONS



En Europe, elle est présente dans la partie tempérée tiède, de la France au Portugal jusqu'aux mers Noire et Caspienne et dans une partie de l'Asie.

En France, l'espèce est très localisée. On la trouve surtout entre les latitudes d'Orléans et de Grenoble plus quelques stations isolées en Alsace et dans le sud-ouest.

*M. quadrifolia* semble en régression un peu partout même si son caractère d'espèce à éclipse permet de la retrouver dans des départements d'où elle semblait avoir disparue.

### CARACTÈRES BIOLOGIQUES

*M. quadrifolia* est une espèce « à éclipse » : elle semble parfois disparaître pour réapparaître ensuite de manière spectaculaire.

La plante feuillée est vivace avec un rhizome rampant lui permettant de former des « populations » denses, étendues et à fort recouvrement. Les feuilles disparaissent à l'automne.

La reproduction sexuée nécessite une phase d'inondation (fécondation aquatique) et d'émersion estivale (apparition des sporocarpes). La multiplication végétative est fréquente.

### ÉCOLOGIE

Son écologie est stricte : sols oligotrophes, pauvres et nus. Elle semble difficilement tolérer l'ombrage et ne supporte pas trop la concurrence d'autres végétaux.

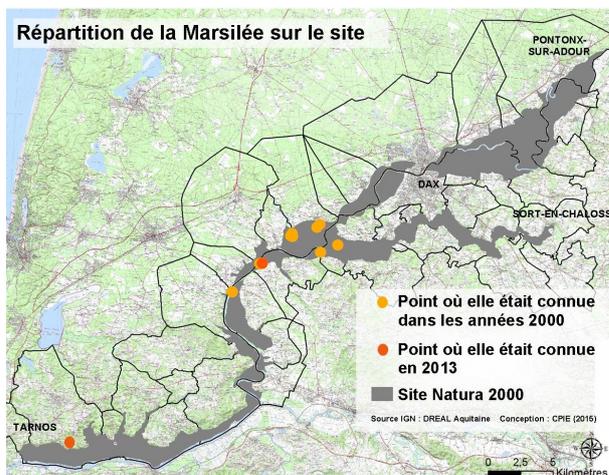
On la trouve sur les grèves des plans d'eau à niveau variable (mares, étang...), de faible profondeur et plus ou moins asséchés en été.

# La Marsilée à quatre feuilles sur le site

## IMPORTANTANCE DU SITE

Les Barthes de l'Adour sont considérées comme un site très important pour cette espèce (population relative\* de 2 à 15 % - Source MEDD).

## RÉPARTITION CONNUE DE L'ESPECE



Dans les années 2000, *M. quadrifolia* était bien présente sur les Barthes de l'Adour. Les inventaires (1981 à 2003) mettaient en évidence une dizaine de stations sur 6 communes du Moyen Adour (Dax, Orist, Pey, Rivière, Saubusse et Tercis) au niveau de mares, mares de tonnes ou de dépressions, en général insérées dans des zones ouvertes.

En 2013, quelques pieds sont retrouvés à Orist au bord d'une tonne de chasse.

## HABITATS POTENTIELS

Les Barthes sont caractérisées par la présence d'un grand nombre de plans d'eau ou de dépressions inondées en hiver auxquels s'ajoutent les mares de tonne créées (souvent à partir des dépressions naturelles en barthe basse) pour la chasse. Ces mares, peu profondes et s'asséchant en été, sont susceptibles d'accueillir la Marsilée, dans la mesure où ses autres caractéristiques écologiques sont respectées.

## MENACES ET FACTEURS D'EVOLUTION

- **Disparition des mares temporaires** par drainage trop efficace (taux d'humidité hivernal insuffisant et/ou assèchement trop rapide en été).
- **Compétition liée aux espèces envahissantes** le fort développement des 2 espèces de jussies américaines : *Ludwigia grandiflora* et *L. peploides* au niveau des plans d'eau des Barthes en font un des dangers majeurs pour la Marsilée supportant très mal la concurrence. Une autre envahissante, le Myriophylle du Brésil (*Myriophyllum aquaticum*), dont l'extension est moins rapide, représente également une menace.
- **Pollution des eaux** (en provenance du bassin versant ou des habitats limitrophes) par les engrais et surtout par les herbicides dans le cadre de la lutte contre la jussie. Le bétail peut aussi être à l'origine de l'enrichissement du milieu.
- **Fermeture du milieu.**

Travaux sur plan d'eau



Photo CPIE

## PROPOSITIONS DE GESTION

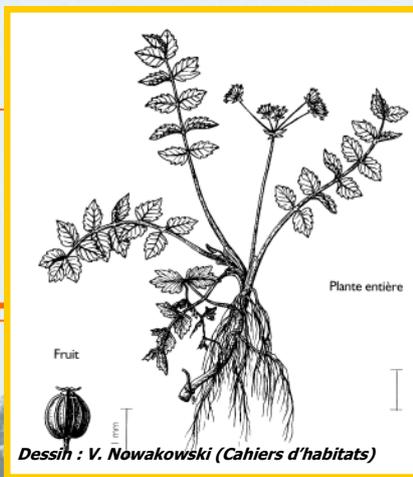
- Proscrire l'assèchement des plans d'eau.
- Maintenir une humidité suffisante dans les secteurs où l'on retrouve les mares à Marsilée et éviter un assèchement trop brutal en été.
- Eradiquer les espèces envahissantes des stations et empêcher l'invasion par les grands héliophytes qui imposent une trop forte concurrence pour la lumière.
- Éviter la contamination par les polluants divers et en particulier par les herbicides dans le cadre de la lutte contre les espèces envahissantes en utilisant, dans la mesure du possible, l'arrachage manuel. Ce type d'action, pour être efficace, doit être réalisée au tout début de la colonisation des plans d'eau par ces dernières.
- Concernant l'élevage, trouver un équilibre entre le pâturage qui permet de prévenir l'envahissement autour des plans d'eau par les grands héliophytes ou les arbustes et le surpâturage pouvant entraîner un enrichissement du milieu.
- Campagne d'information sur ces mesures auprès des gestionnaires des milieux.

A noter que ces mesures sont également favorables à d'autres espèces patrimoniales présentes dans les mêmes habitats : *Pilularia globulifera*, *Baldelia ranunculoïdes* ...

**Action F1** = Restauration, entretien et gestion des ouvrages **Action F2** = Restauration, entretien et gestion du réseau hydraulique **Action F12** = Conservation et amélioration des capacités d'accueil du site pour les EIC **Action F13** = Mettre en place une gestion conservatoire des stations d'EIC **Action F14** = Suivi de l'état de conservation des habitats et espèces **Actions F15 et F16** = Communication et sensibilisation aux enjeux du site et accompagnement technique des projets du territoire pour s'assurer de leur prise en compte

# Ache rampante

## *Apium repens*



*Angiospermes, Dicotylédones, Apiacées*

Directive « Habitats » - Annexes II et IV

Directive « Habitats » - Etat de conservation région atlantique : Défavorable mauvais

Liste rouge européenne - Cotation UICN : Non évaluée

Liste rouge France - Non évaluée

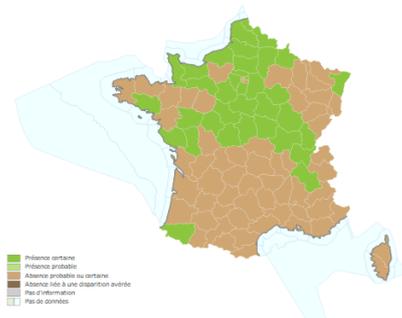
Protection nationale : Arrêté du 23 avril 2007

### DESCRIPTION DE L'ESPÈCE

Plante vivace de 10-50 cm, à tiges grêles, toujours couchées, radicales à tous les nœuds, feuilles pennatiséquées, à segments ovales ou ovales-suborbiculaires, plus inégalement dentés ou presque lobés, fleurs d'un blanc un peu verdâtre, ombelles à pédoncules ordinairement plus longs que les rayons, opposées aux feuilles, à 4-7 rayons, involucre à 4-5 folioles lancéolées, persistantes, involuclle à folioles scarieuses-blanchâtres aux bords, fruit plus petit, subglobuleux.

### RÉPARTITION ET ÉTAT DES POPULATIONS

Europe occidentale et centrale



### CARACTÈRES BIOLOGIQUES

Fleurie de juillet à septembre.

### ÉCOLOGIE

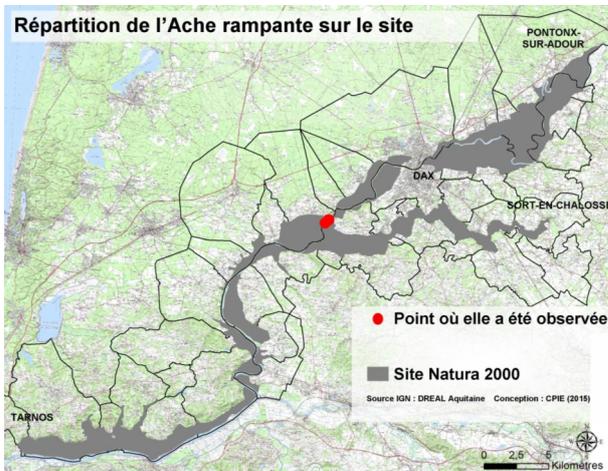
Marais tourbeux et étangs, çà et là dans une grande partie de la France; nul dans la région méditerranéenne.

# L'Ache rampante sur le site

## IMPORTANTANCE DU SITE

En l'état actuel des connaissances, il est difficile d'évaluer l'importance du site pour l'espèce.

## RÉPARTITION CONNUE DE L'ESPECE



Elle a été inventoriée par le CBNSA en bords d'Aour sur les communes de Rivière-Saas-et-Gourby et Tercis-les-Bains en 2013.

## HABITATS POTENTIELS

Berges et milieux aquatiques des barthes, bords de cours d'eau.

## MENACES ET FACTEURS D'ÉVOLUTION

- Assèchement des zones humides
- Compétition liée aux espèces envahissantes
- Pollution des eaux

## PROPOSITIONS DE GESTION

- Proscrire l'assèchement des plans d'eau.
- Maintenir une humidité suffisante dans les secteurs où l'on retrouve l'espèce
- Eradiquer les espèces envahissantes des stations et empêcher l'invasion par les grands hélophytes qui imposent une trop forte concurrence pour la lumière.
- Éviter la contamination par les polluants divers et en particulier par les herbicides dans le cadre de la lutte contre les espèces envahissantes en utilisant, dans la mesure du possible, l'arrachage manuel. Ce type d'action, pour être efficace, doit être réalisée au tout début de la colonisation des plans d'eau par ces dernières.
- Concernant l'élevage, trouver un équilibre entre le pâturage qui permet de prévenir l'envahissement autour des plans d'eau par les grands hélophytes ou les arbustes et le surpâturage pouvant entraîner un enrichissement du milieu.
- Campagne d'information sur ces mesures auprès des gestionnaires des milieux.

*A noter que ces mesures sont également favorables à d'autres espèces patrimoniales présentes dans les mêmes habitats : *Pilularia globulifera*, *Baldelia ranunculoides* ...*

**Action F2** = Restauration, entretien et gestion du réseau hydraulique **Action F12** = Conservation et amélioration des capacités d'accueil du site pour les EIC **Action F13** = Mettre en place une gestion conservatoire des stations d'EIC **Action F14** = Suivi de l'état de conservation des habitats et espèces **Actions F15 et F16** = Communication et sensibilisation aux enjeux du site et accompagnement technique des projets du territoire pour s'assurer de leur prise en compte

# Angélique des estuaires

## *Angelica heterocarpa*



Photo CPIE

*Angiospermes, Dicotylédones, Apiacées*

Directive « Habitats » - Annexes II et IV

Directive « Habitats » - Etat de conservation région atlantique : Défavorable mauvais

Liste rouge mondiale - Cotation UICN : Préoccupation mineure

Liste rouge européenne - Cotation UICN : Préoccupation mineure

Protection nationale : Arrêté du 23 avril 2007

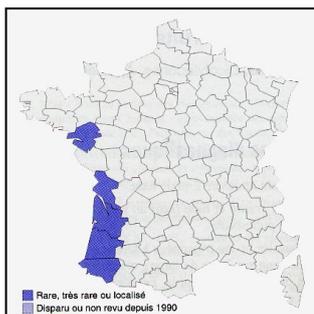
Bénéficie d'un plan de conservation de ses berges 2012

### DESCRIPTION DE L'ESPÈCE

Plante pouvant atteindre 2 m de haut à tige robuste, creuse, lisse, rude et pubescente. Les feuilles basales sont bipennées à folioles lancéolées et aiguës (10 cm de long sur 3 de large) et fortement dentées sur les bords.

L'inflorescence est composée d'ombelles à nombreux rayons pubescents. Les fleurs sont blanches à pétales recourbés caractère qui permet de la différencier de sa cousine l'Angélique des bois (*A. silvestris*). Les fruits sont des diakènes ovales-oblongues de 5 mm de large dont les ailes sont plus étroites que le corps du fruit (contrairement à *A. silvestris*).

### RÉPARTITION ET ÉTAT DES POPULATIONS



*A. heterocarpa* est une endémique des côtes atlantiques françaises. On ne la rencontre que dans quatre estuaires : l'estuaire de la Loire, de la Charente, de la Gironde et de l'Adour.

La régression du nombre de stations abritant l'espèce est constatée sur l'ensemble de son aire, en particulier en lien avec l'artificialisation des berges néfaste au maintien de la plante et de son biotope.

### CARACTÈRES BIOLOGIQUES

Plante vivace (voire bisannuelle d'après certaines observations), il s'agit d'une hémicryptophyte, dont la tige se développe au printemps. La floraison est estivale et la maturation des semences (août) s'accompagne d'un dessèchement des parties aériennes de la plante. La levée des jeunes plantules se fait en octobre-novembre.

Seule la reproduction sexuée permet le maintien de l'espèce, la dissémination des graines s'effectuant par l'eau jusqu'en novembre. Les fortes marées de cette période permettent leur transport jusque dans les hauts niveaux de marnage où elle se dépose sur les digues, les berges...

### ÉCOLOGIE

C'est une plante subnitrophile et subhalophile des eaux douces à saumâtres, rencontrée sur des berges argilo-vaseuses à faible pente et peu érodées (niveaux compris entre le niveau moyen des marées et le niveau des plus hautes mers de vives eaux).

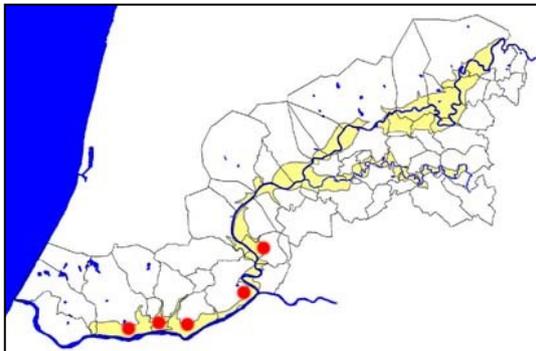
*A. heterocarpa* possède une forte aptitude de colonisation des berges naturelles ou plus ou moins anthropisées avec les plus fortes densités sur les vases compactes des berges naturelles ou anciennement remaniées.

# L'Angélique des estuaires sur le site

## IMPORTANTANCE DU SITE

Les Barthes de l'Adour sont considérées comme un site très important pour cette espèce (population relative\* de 2 à 15 % - Source MEDD). Cependant et concrètement les enjeux sur l'espèce sont localisés sur le site Natura 2000 L'Adour car les berges habitat de l'espèce appartiennent au zonage de ce second site.

## RÉPARTITION CONNUE DE L'ESPECE



En 2005, le CPIE Pays de Seignanx a réalisé des prospections qui ont permis de localiser plusieurs stations d'Angélique à fruits variables sur les berges de l'Adour de Tarnos jusqu'en amont de Sainte-Marie de Gosse. Cette espèce n'ayant jamais fait l'objet d'une recherche spécifique, les seules données connues ne faisaient état de sa présence que sur Saint-Laurent de Gosse en 1981 et Saint-Etienne-d'Orthe en 1998. Elle semble donc plus répandue qu'il n'y paraissait avec des stations allant d'1 à 30 pieds.

Les divers travaux d'aménagements sur l'embouchure ont contribué au fort déclin de l'espèce.

## HABITATS POTENTIELS

L'Angélique à fruits variables est susceptible d'être rencontrée dans la zone soumise au balancement des marées située entre Bayonne et Dax. Son habitat est très dégradé du fait de l'artificialisation des berges et de l'envahissement par des ronciers ou par des plantes invasives (*Baccharis*).

Les milieux propices à l'angélique restent : les berges de l'Adour côté fleuve de Tarnos jusqu'en amont de Saint-Etienne-d'Orthe, les exutoires des canaux et les bras morts ainsi que les vieux enrochements où quelques pieds arrivent à se développer dans les anfractuosités ayant bénéficié de dépôts de vase.

## MENACES ET FACTEURS D'EVOLUTION

- Artificialisation des berges (endiguement, enrochement...) néfastes à la levée des jeunes plantules et coupant la relation entre le fleuve et les zones humides alluviales.
- Erosion naturelle des berges, accentuée par les travaux en faveur de la navigation (courant et marnage trop important) ou par le pâturage sur la berge.
- Enrichissement des groupements à *A. heterocarpa* par une végétation rudérale (Ronce, Ortie, etc.).
- Développement d'espèces envahissantes colonisant les berges artificialisées (*Baccharis*).
- Dégradation des populations lors de l'exploitation des forêts riveraines.



Photo CPIE

## PROPOSITIONS DE GESTION

- Conserver les secteurs végétalisés (groupements naturels types mégaphorbiaies à *Oenanthe crocata*, groupements hygrophiles herbacées) existants encore en arrière des berges. Lorsqu'il s'agit d'un milieu forestier, prendre en compte l'Angélique lors de l'exploitation des boisements.
- Au niveau des canaux débouchant dans l'Adour, favoriser lors des travaux de restauration la mise en place de berges à pente douce favorisant son implantation.
- Lutter contre l'érosion des berges par l'implantation de ripisylves (en particulier le Saule blanc sur lesquels *A. heterocarpa* peut se comporter comme une épiphyte).
- Préserver les peuplements d'Angélique des espèces concurrentes en contact par élimination mécanique (et non chimique) : les espèces rudérales nitrophiles au niveau des zones agricoles ou urbanisées et les espèces envahissantes des berges (*Baccharis*, Erable negundo, Herbe de la Pampa).
- Au niveau de la digue prendre en compte l'espèce lorsque la création ou la restauration de berges artificialisées est indispensable (raisons de protection civile) : préférer la pose de gros blocs non jointés et en pente douce afin de favoriser le dépôt de vase (Ce point concerne davantage le site NATURA 2000 « Adour » où *A. heterocarpa* est également citée).
- Campagne d'information sur ces mesures auprès des gestionnaires des milieux.

**Action F2** = Restauration, entretien et gestion du réseau hydraulique **Action F12** = Conservation et amélioration des capacités d'accueil du site pour les EIC  
**Action F13** = Mettre en place une gestion conservatoire des stations d'EIC **Action F14** = Suivi de l'état de conservation des habitats et espèces **Actions F15 et F16** = Communication et sensibilisation aux enjeux du site et accompagnement technique des projets du territoire pour s'assurer de leur prise en compte

## VII. Conclusion du diagnostic

L'ensemble des éléments présentés permet d'établir l'exceptionnel intérêt écologique, faunistique et floristique du site Natura 2000 des Barthes de l'Adour.

Au travers des diagnostics écologiques et socio-économiques dont la synthèse est présentée ici, l'interdépendance entre milieux naturels et activités humaines est mise en évidence. De nombreux efforts, des collectivités aux usagers, convergent vers une prise en compte des enjeux écologiques parallèlement aux divers intérêts sociaux ou économiques. Toutefois, de nombreux facteurs d'évolution, naturels ou d'origine humaine, méritent une attention particulière.

Les milieux naturels, et tout particulièrement les compartiments humides, ont d'ores et déjà subi de profondes modifications en moins d'une trentaine d'années.

Le maintien et la restauration du bon état de conservation des habitats et des espèces de la Directive Natura 2000 vont solliciter l'engagement de tous. Pour cela, les enjeux du site vont devoir dans un premier temps être définis clairement. Sur la base d'une approbation générale, ils aideront à déterminer les objectifs communs de conservation et de développement durable.



Les tableaux ci-après sur les évolutions entre 2004 et 2017 vont apporter un éclairage supplémentaire pour réaliser l'analyse des diagnostics et la définition des nouveaux objectifs

## VIII. Evolution entre 2004 et 2017

Lors de la rédaction du DOCOB entre 2004 et 2006, les menaces potentielles sur le site ont été décrites. L'évolution de la réglementation, de la Politique Agricole Commune (PAC), du contexte socio-économique ou des caractéristiques du milieu a fait évoluer l'appréhension de certaines menaces. Des actions entreprises dans le cadre du DOCOB ou dans d'autres politiques territoriales ont également contribué à faire évoluer le site. Les connaissances sont également meilleures. Le tableau ci-dessous traduit, de façon non exhaustive, certaines évolutions du site.

Menaces relevées en 2005	Type d'évolution	Tendance	Impact par rapport à Natura 2000	Commentaires
<b>Dégradation de la qualité de l'eau (réglementation, invasives, pratiques agricoles)</b>	Application de la réglementation existante (PAC, DCE, LEMA...)	→	☹	Les objectifs de bon état écologique n'ont pas été atteints en 2015
	Amélioration des pratiques sur grandes cultures	→	☹	Les parcelles en grande culture sont en majorité exploitées en conventionnel
	Fertilisation des prairies	↘	😊😊	Le niveau de contractualisation « 0 ferti » a augmenté depuis 2004
<b>Artificialisation des berges, des cours d'eau et fossés (travaux, aménagement, végétalisation...)</b>	Création et développement des compétences des syndicats de rivière	↗	😊😊	Les programmes pluri-annuels de gestion prennent en compte les enjeux du site
	Zones hors syndicat	→	😐	Les canaux et fossés hors syndicat et/ou hors ASA sont entretenus sans précaution
	Réalisation de l'inventaire de l'Angélique des estuaires dans le cadre du site Adour		😊	Prise en compte des stations de l'espèce dans les travaux sur berges
<b>Disparition des continuités écologiques</b>	Mise en transparence des ouvrages hydrauliques	→	☹	Malgré le classement des ouvrages ou le durcissement de la réglementation, la mise en transparence n'est pas effective
	Mise en transparence des ouvrages routiers	→	☹	
	Restauration et/ou entretien du réseau bocager	→	☹	La PAC protègent désormais les haies mais un effet pervers a incité les exploitants à les couper au préalable
<b>Urbanisation et développement des territoires</b>	Urbanisation	→	😐	Le caractère inondable du site l'a protégé contre l'urbanisation directe
	Evolution démographique	↗	☹	Population des zones urbaines en très forte hausse
	Outils de planification	↗	😊😊	Prise en compte des enjeux Natura 2000 dans les documents de planification
	Création d'infrastructures	↗	☹	Augmentation des aménagements structurants (contournement, Eurovélo...)
	Développement du tourisme et des activités sportives de plein air	↗	☹	Permet une visibilité du site mais entraîne un impact dû à la surfréquentation
<b>Modification de l'usage agricole des terres</b>	Maintien des surfaces en prairies sous contrat ou non	→	😊😊😊	La surface en prairie est globalement stable depuis 15 ans
	Nombre d'agriculteur utilisant les Barthes	↘	☹	Le nombre d'agriculteurs et notamment d'éleveurs baisse de façon importante
	Cheptel pâturent	↘	☹	Le nombre de tête de bétail pâturent a beaucoup baissé localement
	Augmentation des surfaces en grandes cultures	→	😐	Le ratio maïs/prairie n'a pas évolué

Menaces relevées en 2005	Type d'évolution	Tendance	Impact par rapport à Natura 2000	Commentaires
<b>Pratiques sylvicoles intensives</b>	Exploitations « bord de route »	↗	🟢 🟢	La vente des bois en bord de route permet de contrôler les modalités d'exploitation
	Régénération naturelle	↗	🟢 🟢	Le renouvellement des boisements par régénération naturelle est privilégié
	Bois énergie	↗	🔴	Rentabilité de boisements à forte naturalité
	Prise en compte des enjeux Natura 2000 dans les plans d'aménagements et les PSG	↗	🟢 🟢	PSG certifiés par le CRPF et prise en compte des enjeux par l'ONF
	Surface en peupleraie	→	😊	Pas d'augmentation des surfaces en peupliers
	Gestion de la forêt privée hors PSG	→	😊	Pas beaucoup de PSG, Plan de Développement de Massif rédigé
<b>Intensification et/ou abandon des usages</b>	Chasse à la tonne	→	😊	L'usage se maintient avec une spéculation sur la valeur des tonnes et numéro de chasse
	Déclaration des lacs de chasse	→	😊	déclaration au fil de l'eau mais procédure simplifiée en cours de négociation
	Travaux sur lacs	↗	🔴 🔴	↗ des demandes de curage et d'agrandissement mais dossier de déclaration nécessaire
	Gestion des tonnes et marais associés	↘	😊	Baisse de l'entretien régulier et augmentation de l'entretien lourd, abandon de tonnes
	Gestion des réserves	↗	🟢 🟢 🟢	Prise en compte des enjeux Natura 2000 dans la gestion des RCFS
	Création de frayères	↗	🟢	Bien pour les brochets et les mammifères semi-aquatiques mais dvlt de la jussie
<b>Développement des espèces végétales invasives</b>	Développement de la jussie sur prairie	↗	🔴 🔴 🔴	Dans les barthes communales principalement suite à la crue printannière de 2013
	Développement de la jussie sur plans d'eau	↗	🔴 🔴 🔴	Disparition des habitats aquatiques et de gazons par manque d'entretien
	Développement de la jussie dans les canaux	→	🔴	Comblement du réseau hydraulique
	Développement hors ripisylve Erable negundo	↗	🔴 🔴	Développement surfacique en sous-bois ou hors ripisylve
	Développement ou apparition d'autres espèces végétales	↗	🔴	Multiplication des espèces végétales exogènes
<b>Destructions directes des milieux</b>	Mise en gestion conservatoire des tourbières	↗	🟢 🟢 🟢	Acquisition ou conventionnement et rédaction de plan de gestion
<b>Destructions directes des espèces</b>	Lutte contre les espèces animales invasives	→	🔴	Aucun plan de lutte mis en place
	Lutte chimique	↘	🟢 🟢	Arrêt total de la lutte chimique par interdiction réglementaire
<b>Dégradation de l'état de conservation des espèces et habitats d'IC</b>	Amélioration des connaissances	↗	🟢 🟢 🟢	Inventaires : batraciens, cistude, odonates, micromammifères, papillons, chiroptères forestiers, espèces végétales, prairies, milieux tourbeux, chênaies d'IC
	Présence Vison, Marsilée, Luronium	↘	🔴 🔴 🔴	Disparition de ces espèces sur le site

La mise en œuvre des propositions d'actions du premier DOCOB s'est adaptée aux changements d'outils Natura 2000, aux évolutions de la réglementation, aux enveloppes financières mais également aux évolutions écologiques du site. Le tableau ci-après recense de façon non exhaustive des actions de gestion mises en place depuis 2007.

Type d'actions	Description	Documents de gestion existants	Impact par rapport à Natura 2000	Commentaires
<b>Actions contractuelles</b>	Contrats agricoles ou MAE	Projet Agro-Environnemental et Climatique	●●●	Environ 1500 ha de prairies sous contrat (cf. Agriculture et bilans). Pas de mesures sur terres arables et sur les haies
	Contrats Natura 2000	Diagnostics préalables	●●	Plusieurs années sans financement (cf. bilans). Contrats forestiers uniquement bois sénescents et contrat tourbières engagés
	Code de bonnes pratiques	Charte du site	●●●	Remplace les guides prévus sur pratiques agricoles, forestières
<b>Guide et convention</b>	Guide d'entretien des plans d'eau		☺	Besoin que les plans d'eau soient déclarés pour diffuser le guide mais FDC le fournit avec le carnet de prélèvement
	Guide d'entretien de la jussie		☺	Remplacé par un suivi et appui technique aux communes par le CPIE
<b>Actions hors contrats</b>	Actions de communication	Exposition mobile, Marsilée, film, Internet, posters, sorties...	●●●	Nombreuses actions de communication et formation mises en place
	Suivis scientifiques (jussie, transparence des ouvrages et traction animale)	Expérimentation pour lutter contre la jussie	●	La transparence des ouvrages est réglementaire (Classement des ouvrages frontaux), pas d'étude de faisabilité de la traction animale
	Inventaires complémentaires : batraciens, cistude, odonates, micromammifères, papillons, chiroptères forestiers, espèces végétales, prairies, milieux tourbeux, chênaies d'IC		●●●	Suivi de l'état de conservation des EIC suite aux inventaires
	Etudes préalables	Etude Plans d'eau, plans de gestion des tourbières et plans de gestion ENS	●●●	Mise en œuvre d'actions de gestion dans le cadre de ces documents

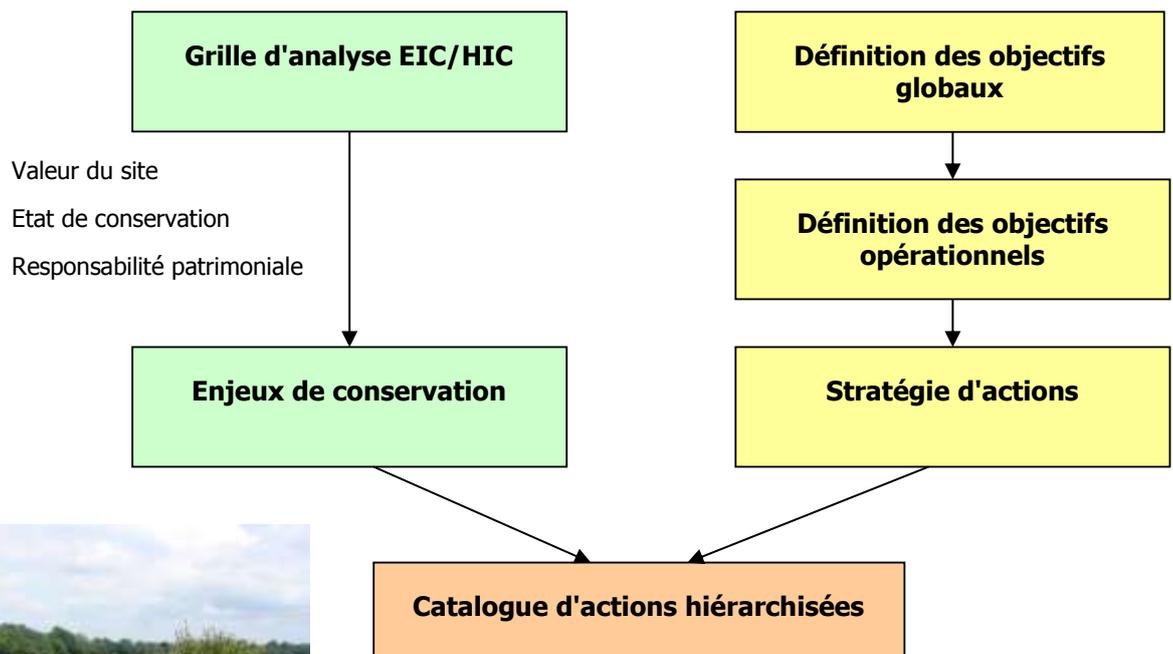
# IX. Analyse écologique

## I. Définition des enjeux de conservation

Pour chacun des habitats et chacune des espèces d'intérêt communautaire, un tableau synthétique reprend les différents critères d'analyse écologique, attendus de façon obligatoire pour la mise à jour des Formulaires Standards de Données (FSD). Les critères débouchent sur une cotation telle que proposée par la Commission Européenne dans les notes explicatives des FSD.

Les cotations s'effectuent à jugement d'experts à ce stade de la démarche. Elles contiennent donc une part certaine de subjectivité. Elles permettent toutefois une avancée pragmatique et méthodique dans la définition des enjeux des sites Natura 2000.

La définition des enjeux de conservation se fait exclusivement sur une entrée naturaliste.



## II. Grilles d'analyse habitats et espèces

Sur ces bases, deux grilles d'analyse ont été reprises : une pour les habitats d'intérêt communautaire, une autre pour les espèces d'intérêt communautaire. Habitats et espèces se voient attribuer une classe globale d'état de conservation sur le site et de valeur du site pour la conservation.

### A. Habitats

<b>Superficie</b>	Recouvrement de l'habitat en hectare et en % par rapport à la surface totale du site
<b>Représentativité</b>	Caractère plus ou moins prépondérant de l'habitat sur le site à la fois sur le plan de la qualité et de la quantité (surface couverte) Cotation : <b>Représentativité excellente – bonne – modérée* - faible*</b>
<b>Typicité</b>	Comparaison de la composition de l'habitat sur le site avec la définition dite optimale sur les plans floristique et écologique Cotation : <b>Typicité bonne – mal connue – inadéquate - mauvaise</b>
<b>Dynamique</b>	Dynamique spontanée ou liée à la gestion Cotation : <b>Progression rapide - Progression lente - Stable - Régression lente - Régression rapide - Inconnue</b>
<b>Menaces principales</b>	Liste indicative des principaux facteurs agissant sur l'état de conservation de l'habitat
<b>Degré de conservation de la structure (S)</b>	A partir de la typicité, de la dynamique d'évolution et d'autres indicateurs pertinents, il s'agit d'invoquer le meilleur jugement d'expert pour qualifier le degré de conservation de la structure Cotation : <b>I : Conservation Excellente - II : Bien conservée - III : Moyenne ou partiellement dégradée</b>
<b>Degré de conservation des fonctions (F) ou perspectives</b>	Les perspectives s'expriment sur jugement d'expert par la capacité et la probabilité du type d'habitat concerné de maintenir sa structure et ses fonctions à l'avenir, au vu des facteurs d'influence d'une part, et de tout effort de conservation raisonnable qui soit possible, d'autre part Cotation : <b>I: Perspectives Excellentes - II: Bonnes - III: Moyennes ou défavorables</b>

<b>Possibilités de restauration (R)</b>	<p>Il s'agit d'évaluer la difficulté de la restauration de l'habitat concerné. Interviennent : la faisabilité scientifique (sait-on quoi faire ?), la faisabilité technique (sait-on comment faire ?), le coût requis acceptable et les motivations des acteurs concernés</p> <p>Cotation : <b>I: Restauration Facile - II: Possible - III: Difficile</b></p>															
<b>Etat de conservation sur le site</b>	<p>Reprend les trois critères précédents</p> <p><b>Excellent : SI ou SII + FI</b></p> <p><b>Bon : SII+FII ou SII+FIII+RI ou SII+FIII+RII ou SIII+FI+RI ou SIII+FI+RII ou SIII+FII+RI</b></p> <p><b>Moyen : Toutes les autres combinaisons indiquant une conservation moyenne ou réduite</b></p>															
<b>Valeur du site pour la conservation de l'habitat</b>	<p>Valeur globale sur la base du jugement d'expert en prenant en compte, par exemple, les critères de représentativité, de typicité et le caractère prioritaire de l'habitat</p> <p>Cotation : <b>Valeur Excellente – Bonne - Significative – Non significative</b></p>															
<b>Responsabilité patrimoniale</b>	<p>Responsabilité du site vis à vis de la conservation de l'habitat à l'échelle nationale</p> <p>Cotation : <b>Majeure – Forte - Modérée</b></p> <p>Ce critère peut venir pondérer le niveau de l'enjeu de conservation</p>															
<b>Enjeu de conservation sur le site</b>	<p>Détermination selon la clé dichotomique suivante</p> <table border="1" data-bbox="539 1137 1485 1435"> <thead> <tr> <th data-bbox="539 1137 804 1272">Valeur du site Etat de conservation</th> <th data-bbox="804 1137 975 1272">Excellente</th> <th data-bbox="975 1137 1145 1272">Bonne</th> <th data-bbox="1145 1137 1316 1272">Significative</th> <th data-bbox="1316 1137 1485 1272">Non significative</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="539 1272 804 1346">Excellent ou bon</td> <td data-bbox="804 1272 975 1346"><b>Fort</b></td> <td data-bbox="975 1272 1145 1346"><b>Modéré</b></td> <td data-bbox="1145 1272 1316 1346"><b>Secondaire</b></td> <td data-bbox="1316 1272 1485 1346"><b>Mineur</b></td> </tr> <tr> <td data-bbox="539 1346 804 1435">Défavorable</td> <td data-bbox="804 1346 975 1435"><b>Majeur</b></td> <td data-bbox="975 1346 1145 1435"><b>Fort</b></td> <td data-bbox="1145 1346 1316 1435"><b>Modéré</b></td> <td data-bbox="1316 1346 1485 1435"><b>Secondaire</b></td> </tr> </tbody> </table> <p>L'enjeu est pondéré par le niveau de responsabilité patrimoniale si celle-ci est : Majeure : l'enjeu est surclassé (par exemple, de Fort il passe à Majeur) Modérée : l'enjeu est déclassé (par exemple, de Secondaire il passe à Mineur)</p>	Valeur du site Etat de conservation	Excellente	Bonne	Significative	Non significative	Excellent ou bon	<b>Fort</b>	<b>Modéré</b>	<b>Secondaire</b>	<b>Mineur</b>	Défavorable	<b>Majeur</b>	<b>Fort</b>	<b>Modéré</b>	<b>Secondaire</b>
Valeur du site Etat de conservation	Excellente	Bonne	Significative	Non significative												
Excellent ou bon	<b>Fort</b>	<b>Modéré</b>	<b>Secondaire</b>	<b>Mineur</b>												
Défavorable	<b>Majeur</b>	<b>Fort</b>	<b>Modéré</b>	<b>Secondaire</b>												

\* « modérée » correspond à la cotation « significative » des FSD et « faible » correspond à la cotation « non significative » des FSD

## B. Espèces

<b>Distribution sur le site</b>	Localisation indicative et estimation des effectifs s'ils sont connus Cotation : <b>Commune - Rare - Très rare</b>
<b>Population</b>	Evaluation de la taille et/ou la densité de la population par rapport aux populations présentes sur le territoire national Cotation : <b>Excellente</b> = 100% > p > 15%, <b>Bonne</b> = 15% > p > 2%, <b>Significative</b> = 2% > p > 0, <b>Non-significatif</b>
<b>Isolement</b>	Evaluation de la fragilité de cette population spécifique. Plus une population est isolée, plus elle risque d'être fragile ; plus elle se trouve en marge de son aire de répartition naturelle, plus elle contribue à la biodiversité de la région Cotation : <b>population isolée – non isolée - Inconnu</b>
<b>Dynamique</b>	Evolution de la population Cotation : <b>Progression rapide - Progression lente - Stable - Régression lente - Régression rapide</b>
<b>Menaces principales</b>	Liste indicative des principaux facteurs agissant sur l'état de conservation de l'espèce et/ou de son habitat
<b>Degré de conservation des caractéristiques des habitats d'espèce (E)</b>	Evaluation des caractéristiques de l'habitat concernant les besoins d'une espèce donnée : les milieux propices à l'espèce sont-ils bien représentés et en bon état de conservation ? Permet d'estimer la capacité d'accueil théorique de l'espèce selon les critères de surface, de structure et de fonctionnalité des milieux favorables Cotation : I: élément en état <b>excellent</b> - II: élément <b>bien conservé</b> - III: élément en état <b>moyen ou partiellement dégradé</b>
<b>Possibilités de restauration (R)</b>	Il s'agit d'évaluer la difficulté de la restauration de l'habitat d'espèces concerné. Interviennent : la faisabilité scientifique (sait-on quoi faire ?), la faisabilité technique (sait-on comment faire ?), le coût requis acceptable et les motivations des acteurs concernés Cotation : I: restauration <b>facile</b> - II: restauration <b>possible avec un effort moyen</b> - III: restauration <b>difficile ou impossible</b>
<b>Etat de conservation des habitats favorables à l'espèce</b>	Reprend les deux critères précédents <b>Conservation excellente : EI</b> <b>Conservation bonne : EII ou EIII+RI</b> <b>Conservation défavorable/inadéquate : Toutes les autres combinaisons indiquant une conservation moyenne ou réduite</b>

<b>Valeur du site pour la conservation de l'espèce</b>	Valeur globale sur la base du jugement d'expert. Reprend le critère de représentativité, auquel sont confrontés l'état de conservation de l'habitat et les perspectives d'évolution Cotation : <b>Valeur excellente - Valeur bonne - Valeur significative - Non-significative</b>																			
<b>Responsabilité patrimoniale</b>	Responsabilité du site vis à vis de la conservation de l'espèce à l'échelle nationale Cotation : <b>Majeure – Forte – Modérée - Secondaire</b>  Ce critère peut venir pondérer le niveau de l'enjeu de conservation																			
<b>Enjeux de conservation sur le site</b>	Détermination selon la clé dichotomique suivante																			
	<table border="1"> <tr> <td style="text-align: center;">Valeur du Site Etat de conservation</td> <td style="text-align: center;">Excellente</td> <td style="text-align: center;">Bonne</td> <td style="text-align: center;">Significative</td> <td style="text-align: center;">Non significative</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Excellente ou bonne</td> <td style="text-align: center;"><b>Fort</b></td> <td style="text-align: center;"><b>Modéré</b></td> <td style="text-align: center;"><b>Secondaire</b></td> <td style="text-align: center;"><b>Mineur</b></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Défavorable</td> <td style="text-align: center;"><b>Majeur</b></td> <td style="text-align: center;"><b>Fort</b></td> <td style="text-align: center;"><b>Modéré</b></td> <td style="text-align: center;"><b>Secondaire</b></td> </tr> </table>	Valeur du Site Etat de conservation	Excellente	Bonne	Significative	Non significative	Excellente ou bonne	<b>Fort</b>	<b>Modéré</b>	<b>Secondaire</b>	<b>Mineur</b>	Défavorable	<b>Majeur</b>	<b>Fort</b>	<b>Modéré</b>	<b>Secondaire</b>				
	Valeur du Site Etat de conservation	Excellente	Bonne	Significative	Non significative															
Excellente ou bonne	<b>Fort</b>	<b>Modéré</b>	<b>Secondaire</b>	<b>Mineur</b>																
Défavorable	<b>Majeur</b>	<b>Fort</b>	<b>Modéré</b>	<b>Secondaire</b>																
L'enjeu est pondéré par le niveau de responsabilité patrimoniale si celle-ci est : Majeure : l'enjeu est surclassé (par exemple, de Fort il passe à Majeur) Secondaire : l'enjeu est déclassé (par exemple, de Secondaire il passe à Mineur)																				

Tous les critères et les cotations sont accessibles en annexe I à partir de fichiers tableur : 1 fichier Espèces, 1 fichier Habitats.

**Exemple pour les Chênaies-ormaies :**

Habitats d'intérêt communautaire	Superficie	Etat général de l'habitat sur le site			
		Représentativité sur le site	Typicité	Dynamique	Menaces principales
91F0 Chênaies-ormaies	2 342 ha	Excellente	Inadéquate	Stable	Défrichement Modification du fonctionnement hydro Modification des pratiques sylvicoles Concurrence avec des espèces exotiques envahissantes

Etat de conservation à l'échelle du site			Evaluation globale			Enjeu de conservation	Enjeu de conservation pondéré par la responsabilité patrimoniale
Degré de conservation de la structure	Perspectives	Possibilités de restauration	Etat de conservation sur le site	Valeur du site	Responsabilité patrimoniale		
Bien conservée	Bonnes	Possible	Moyen	Excellente	Majeure	Fort	<b>Majeur</b>

## C. Enjeu de conservation

Après analyse de tous les critères pour chaque habitat et espèce d'intérêt communautaire, on obtient les enjeux suivants :

Espèce d'intérêt communautaire	Enjeu de conservation	Habitat d'intérêt communautaire	
1428 Marsilée à quatre feuilles	Majeur	7110* Tourbières hautes actives	
		91F0 Chênaies-ormaies	
1060 Cuivré des marais	Fort	3150 Herbiers aquatiques des lacs, fossés et canaux	
1095 Lamproie marine			
1220 Cistude d'Europe		3110 Gazons amphibies vivaces	
1308 Barbastelle			
1323 Murin de Bechstein		6430 Mégaphorbiaies	
1355 Loutre d'Europe			
1356 Vison d'Europe			
1831 Fluteau nageant			
1041 Cordulie à corps fin	Modéré	3130 Gazons amphibies annuels	
1044 Agrion de Mercure		3260 Herbiers aquatiques des rivières	
1046 Gomphe de Graslin		4020* Landes humides tourbeuses à bruyères	
1083 Lucane cerf-volant		6410 Prés humides et bas marais acidiphiles	
1102 Grande Alose		7120 Tourbières hautes dégradées	
1088 Grand capricorne		7150 Végétation pionnière des tourbières	
1103 Alose feinte	Secondaire*	3270 Végétation des berges vaseuses des rivières	
1303 Petit Rhinolophe			
1304 Grand Rhinolophe			
1307 Petit murin			
1310 Minioptère de Schreibers			
1324 Grand murin	Mineur*	3140 Herbiers de characées	
1096 Lamproie de Planer			
1099 Lamproie fluviatile			
1134 Bouvière			6510 Prairies de fauche atlantiques
1607* Angélique à fruits variables			7140 Tourbières de transition et tremblantes
1614 Ache rampante		7210* Cladiaies à Marisque	

\*Le caractère « Mineur » ou « Secondaire » correspond à l'enjeu **sur le site et uniquement sur le site**. Certains habitats ou espèces qualifiés d'enjeux mineurs ont une valeur patrimoniale élevée et présentent des enjeux importants à d'autres échelles.

# X. Objectifs et stratégie d'actions

Il s'agit de définir des objectifs globaux et des objectifs opérationnels sous couvert d'un objectif de développement durable à long terme qui définit une ligne de conduite soit « Préserver ou restaurer les habitats et les espèces d'intérêt communautaire en tenant compte des particularités socio-économiques et culturelles du site ».

## Objectifs globaux de conservation

Sur la base des enjeux de conservation, il s'agit de définir des problématiques communes résumant les buts à atteindre sur le site Natura 2000. La définition des objectifs doit aboutir à l'identification des résultats attendus par la mise en œuvre du DOCOB.

**4 objectifs globaux** ont été retenus :

1 objectif global de conservation des habitats naturels et de leurs caractéristiques écologiques,  
**Conserver et améliorer l'état de conservation des Habitats d'Intérêt Communautaire (HIC) et des habitats d'Espèces d'Intérêt Communautaire (EIC) et la mosaïque de milieux en équilibre avec les activités socio-économiques**

1 objectif global de conservation des espèces d'intérêt communautaire  
**Conserver ou améliorer l'état de conservation des Espèces d'Intérêt Communautaire (EIC)**

1 objectif sur l'évaluation de l'état de conservation des HIC et EIC  
**Evaluer l'état de conservation des HIC et EIC**

1 objectif global général  
**Animer le site**

## Objectifs opérationnels et stratégie de gestion

Il s'agit de préciser chaque objectif global afin d'orienter et organiser le choix des actions. Les objectifs opérationnels traduisent les moyens d'atteindre les objectifs globaux en énonçant ce qu'il conviendrait de faire, en préalable à l'énoncé des préconisations techniques de gestion. La définition des objectifs opérationnels est basée sur les facteurs d'influence et les menaces principales sur le site ainsi que sur le niveau de risque.

Les stratégies de gestion font le lien entre la liste des objectifs et le catalogue d'actions proposés. Pour chaque stratégie de gestion, une ou plusieurs Fiche Actions sont proposées qui décrivent les actions de façon précises et les moyens nécessaires à leur mise en œuvre (contrats, charte, amélioration des connaissances...).

Objectifs Globaux	Objectifs opérationnels	Stratégie d'actions	Fiches actions (outils, réglementation en vigueur, guide d'entretien, bonnes pratiques...)
<b>O.1 Conserver et améliorer l'état de conservation des Habitats d'Intérêt Communautaire (HIC) et des habitats d'Espèces d'Intérêt Communautaire (EIC) et la mosaïque de milieux en équilibre avec les activités socio-économiques</b>	<b>0.1.1 Préserver le contexte hydrodynamique favorable aux habitats et espèces liés à la zone humide</b>	Maintenir les niveaux d'eau et le régime d'inondation	<b>F1 = Restauration, entretien et gestion des ouvrages</b> <b>F2 = Restauration, entretien et gestion du réseau hydraulique</b>
	<b>0.1.2 Conserver les boisements locaux d'IC ou abritant une EIC</b>	Maintenir voire augmenter les surfaces en boisements d'intérêt communautaire	<b>F3 = Restauration, entretien et gestion des boisements d'IC</b>
		Améliorer les pratiques sylvicoles	
		Conserver les boisements de forte naturalité	<b>F4 = Conservation des boisements de forte naturalité</b>
	<b>0.1.3. Conserver les prairies et améliorer leur qualité écologique</b>	Maintenir voire augmenter les surfaces en prairies	<b>F5 = Restauration, entretien et gestion des prairies à vocation agricole ou non</b>
		Améliorer la qualité écologique des prairies	
	<b>0.1.4 Conserver les milieux tourbeux et améliorer leur qualité écologique</b>	Conserver les milieux tourbeux	<b>F6 = Mettre en place une gestion conservatoire des habitats tourbeux</b>
		Améliorer ou restaurer les milieux tourbeux	<b>F7 = Restauration, entretien et gestion des milieux tourbeux</b>
<b>01.5 Conserver et gérer les milieux ouverts marécageux (marais, mégaphorbiaies, végétation de ceinture...)</b>	Améliorer la qualité écologique des milieux ouverts marécageux	<b>F8 = Restauration, entretien et gestion des milieux ouverts marécageux</b>	
<b>0.1.6 Conserver et améliorer la qualité écologique des plans d'eau</b>	Améliorer la qualité écologique des plans d'eau	<b>F9 = Restauration, entretien et gestion des plans d'eau</b>	
<b>01.7. Conserver et améliorer la qualité écologique du réseau</b>	Améliorer la qualité écologique des berges et de la ripisylve du réseau hydraulique	<b>F2 = Restauration, entretien et gestion du réseau hydraulique</b>	
	Améliorer les pratiques de gestion des fossés et canaux		

<b>O.1 Conserver et améliorer l'état de conservation des Habitats d'Intérêt Communautaire (HIC) et des habitats d'Espèces d'Intérêt Communautaire (EIC) et la mosaïque de milieux en équilibre avec les activités socio-économiques</b>	<b>hydraulique (fossé, canal, cours d'eau)</b>	Gérer de façon adaptée les ouvrages hydrauliques	F1 = Restauration, entretien et gestion des ouvrages
	<b>O1.8. Conserver voire améliorer les continuités écologiques</b>	Assurer la transparence piscicole et sédimentaire des ouvrages hydrauliques	F1 = Restauration, entretien et gestion des ouvrages
		Maintenir voire améliorer le linéaire de végétation des berges et des ripisylves	F2 = Restauration, entretien et gestion du réseau hydraulique
		Maintenir voire augmenter le réseau bocager	F10 = Développement et entretien du réseau bocager
	<b>O1.9 Préserver voire améliorer la naturalité du site</b>	Adapter les aménagements aux caractéristiques écologiques du site	F15 = Mise en œuvre d'un plan de communication et de sensibilisation aux enjeux du site
		Rationaliser les aménagements structurants et la création de nouveaux accès	F16 = Accompagnement technique des projets du territoire à la prise en compte des enjeux du site
Adapter les pratiques culturelles aux enjeux du site		F11 = Amélioration des pratiques culturelles	
<b>O.2 Conserver ou améliorer l'état de conservation des Espèces d'Intérêt Communautaire (EIC)</b>	<b>O.2.1 Conserver et améliorer les capacités d'accueil des EIC</b>	Améliorer les conditions stationnelles favorables aux EIC des habitats naturels	F12 = Conservation et amélioration des capacités d'accueil du site pour les EIC
		Conserver et restaurer les continuités entre les HEIC	
	<b>O.2.2 Conserver les stations remarquables des EIC</b>	Conserver strictement les zones de reproduction ou de gîtes identifiées	F13 = Mettre en place une gestion conservatoire des stations d'EIC
		Conserver strictement les stations de plantes d'IC	
		Eradiquer les espèces invasives dans les stations d'EIC identifiées	
	<b>O2.3. Lutter contre les causes de mortalité directe des EIC</b>	Limiter le risque de collision en mettant en transparence les ouvrages routiers dangereux	F12 = Conservation et amélioration des capacités d'accueil du site pour les EIC
Diminuer la mortalité des EIC par piégeage			
Limiter la destruction des EIC pendant les travaux			
<b>O.3 Evaluer l'état de conservation des HIC et EIC</b>	<b>O.3.1 Suivre l'évolution de l'état de conservation des HIC et EIC</b>	Améliorer les connaissances sur l'état de conservation des HIC et EIC	F14 = Suivi de l'état de conservation des habitats naturels et espèces du site
		Mettre en œuvre le programme pluriannuel de suivi	

		Proposer des mesures d'amélioration de l'état de conservation des EIC et HIC	
<b>O.4 Animer le site</b>	<b>O.4.1 Communiquer sur le dispositif Natura 2000 et les richesses écologiques du site</b>	<b>Informé la population locale et les visiteurs sur les enjeux du site</b>	<b>F15 = Mise en œuvre d'un plan de communication et de sensibilisation aux enjeux du site</b>
		<b>Valoriser les actions mises en place dans le cadre de Natura 2000</b>	
	<b>O.4.2 Promouvoir et mettre en œuvre les actions de gestion du site</b>	<b>Développer les actions de gestions volontaires et contractuelles</b>	<b>Mise en œuvre des fiches actions F1 à F13</b>
		<b>Former les acteurs locaux sur la prise en compte de la biodiversité du site dans leurs pratiques</b>	<b>F15 = Mise en œuvre d'un plan de communication et de sensibilisation aux enjeux du site</b>
		<b>S'assurer de la prise en compte des enjeux du site dans les documents, programmes et travaux</b>	<b>F15 = Mise en œuvre d'un plan de communication et de sensibilisation aux enjeux du site</b>
		<b>Prendre en compte les autres enjeux de conservation du territoire dans la gestion du site</b>	<b>F16 = Accompagnement technique des projets du territoire à la prise en compte des enjeux du site</b>

*Les fiches actions seront présentées ultérieurement*